This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Informazioni su questo libro

Si tratta della copia digitale di un libro che per generazioni è stato conservata negli scaffali di una biblioteca prima di essere digitalizzato da Google nell'ambito del progetto volto a rendere disponibili online i libri di tutto il mondo.

Ha sopravvissuto abbastanza per non essere più protetto dai diritti di copyright e diventare di pubblico dominio. Un libro di pubblico dominio è un libro che non è mai stato protetto dal copyright o i cui termini legali di copyright sono scaduti. La classificazione di un libro come di pubblico dominio può variare da paese a paese. I libri di pubblico dominio sono l'anello di congiunzione con il passato, rappresentano un patrimonio storico, culturale e di conoscenza spesso difficile da scoprire.

Commenti, note e altre annotazioni a margine presenti nel volume originale compariranno in questo file, come testimonianza del lungo viaggio percorso dal libro, dall'editore originale alla biblioteca, per giungere fino a te.

Linee guide per l'utilizzo

Google è orgoglioso di essere il partner delle biblioteche per digitalizzare i materiali di pubblico dominio e renderli universalmente disponibili. I libri di pubblico dominio appartengono al pubblico e noi ne siamo solamente i custodi. Tuttavia questo lavoro è oneroso, pertanto, per poter continuare ad offrire questo servizio abbiamo preso alcune iniziative per impedire l'utilizzo illecito da parte di soggetti commerciali, compresa l'imposizione di restrizioni sull'invio di query automatizzate.

Inoltre ti chiediamo di:

+ *Non fare un uso commerciale di questi file* Abbiamo concepito Google Ricerca Libri per l'uso da parte dei singoli utenti privati e ti chiediamo di utilizzare questi file per uso personale e non a fini commerciali.
+ *Non inviare query automatizzate* Non inviare a Google query automatizzate di alcun tipo. Se stai effettuando delle ricerche nel campo della traduzione automatica, del riconoscimento ottico dei caratteri (OCR) o in altri campi dove necessiti di utilizzare grandi quantità di testo, ti invitiamo a contattarci. Incoraggiamo l'uso dei materiali di pubblico dominio per questi scopi e potremmo esserti di aiuto.
+ *Conserva la filigrana* La "filigrana" (watermark) di Google che compare in ciascun file è essenziale per informare gli utenti su questo progetto e aiutarli a trovare materiali aggiuntivi tramite Google Ricerca Libri. Non rimuoverla.
+ *Fanne un uso legale* Indipendentemente dall'utilizzo che ne farai, ricordati che è tua responsabilità accertati di farne un uso legale. Non dare per scontato che, poiché un libro è di pubblico dominio per gli utenti degli Stati Uniti, sia di pubblico dominio anche per gli utenti di altri paesi. I criteri che stabiliscono se un libro è protetto da copyright variano da Paese a Paese e non possiamo offrire indicazioni se un determinato uso del libro è consentito. Non dare per scontato che poiché un libro compare in Google Ricerca Libri ciò significhi che può essere utilizzato in qualsiasi modo e in qualsiasi Paese del mondo. Le sanzioni per le violazioni del copyright possono essere molto severe.

Informazioni su Google Ricerca Libri

La missione di Google è organizzare le informazioni a livello mondiale e renderle universalmente accessibili e fruibili. Google Ricerca Libri aiuta i lettori a scoprire i libri di tutto il mondo e consente ad autori ed editori di raggiungere un pubblico più ampio. Puoi effettuare una ricerca sul Web nell'intero testo di questo libro da `http://books.google.com`

ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

MEMOIRES

DU

CHEVALIER D'ARVIEU

ENVOYE' EXTRAORDINAIRE DU RO
à la Porte, Consul d'Alep, d'Alger, de T
poli, & autres Echelles du Levant.

CONTENANT

Ses Voyages à Constantinople, dans l'Asie
Syrie, la Palestine, l'Egypte & la Barba
la description de ces Païs, les Religions,
mœurs, les Coûtumes, le Négoce de ces P
ples, & leurs Gouvernemens, l'Histoire
turelle & les événemens les plus consid
bles, recüeillis de ses Memoires originaux
mis en ordre avec des réfléxions.

Par le R. P. JEAN-BAPTISTE LAB
de l'Ordre des Freres Prêcheurs.

TOME CINQUIE'ME.

A PARIS,

Chez CHARLES-JEAN-BAPTISTE DELESP
le Fils, Libraire, ruë S. Jacques, vis-à-v
la ruë des Noyers, à la Victoire.

M. DCC. XXXV.

Avec Approbation & Privilege du Roy

DC
47
A78
V.5

CAMBRIDGE UNIVERSITY CLUB. OXFORD &

TABLE

732925-404

TABLE DES CHAPITRES du cinquiéme Volume.

CHAP. I. *LE Chevalier d'Arvieux part de Conſtantinople, & revient en France ; Journal de ſon Voyage,* 1

Second Journal de Paris du Chevalier d'Arvieux, 6

Memoire preſenté au Roi par le Chevalier d'Arvieux à ſon retour de Conſtantinople le 24. *Septembre* 1672. 10

Rétabliſſement de l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare de Jeruſalem, 28

Hiſtoire de Raphaël Levi Juif, & aujourd'hui Chrétien ſous le nom de Loüis de Bizance, 41

Journal du Voyage du Chevalier d'Arvieux à Alger, 57

Traduction des Lettres du Pacha, du Day, du Divan, & Milice d'Alger, écrites au Roi le 23. *Septembre* 1674. 104

Copie de la Lettre du Roi au Day d'Alger, 166

Traité de paix fait entre le Royaume de France & la Ville & Royaume d'Alger, 209

Description de la Ville & du Royaume d'Alger, de son Gouvernement & de ce qui s'y est passé depuis 1660. jusqu'en 1675. 217

De la Ville d'Alger & de son territoire, 219

De la Ville de Bougie, 136

Du Gouvernement d'Alger, 242

De la Milice, du Conseil d'Etat d'Alger; & du nombre & des fonctions des Officiers de la République, 249

De la maniere dont les Algeriens font leurs courses, du partage, des prises, & du rachat des Esclaves, 262

Des supplices qui sont en usage à Alger, 272

Des habillemens des hommes & des femmes d'Alger, & des ornemens des nouvelles mariées, 280

Arrivée à Marseille; 289

Troisiéme Journal de Paris, 299

Traduction du Khat-Cherif du Grand Seigneur en faveur des Grecs, contre les Religieux Latins possesseurs des Saints Lieux de Jerusalem, & autres de la Terre-Sainte, 305

Traduction du Certificat des Interpretes Catholiques qui ont assisté à l'Audien-

ce que le Grand Visir a donné au Patriarche des Grecs sur les affaires de la Terre Sainte, 309
Memoire sur les Consulats de la Nation Françoise au Levant, 319
Memoire de M. Colbert sur les désordres qui arrivent aux Echelles du Levant, avec les réponses de l'Auteur, 341
Lettre au Day d'Alger Hagi-Mehemed Tric-Ogli, 352
Traduction d'un Memoire, touchant les dépenses faites par les Turcs au siege de Candie, 358
Memoire presenté au Prince Régent de Portugal, pour châtier les Corsaires d'Alger, & ruiner leur République, 363
Capitulations accordées entre l'Empereur de France & le Grand Seigneur, 372
Traduction de la Lettre que le Grand Seigneur a écrite au Roi pour accompagner les Capitulations, 399
Traduction de la Lettre du Grand Visir écrite au Roi en lui envoyant les nouvelles Capitulations, 402
Memoire presenté au Roi pour réprimer l'insolence des Corsaires de Tripoli d'Afrique, & pour les forcer à une paix avantageuse aux sujets de Sa Majesté, 413

Journal du Voyage à Alep, 424
Commission du Roi pour exercer le Consulat d'Alep, 438
Négociation dont le Chevalier d'Arvieux fut chargé auprès du Grand Duc de Toscane par le Commerce de Marseille, 587
Instructions à M. le Chevalier d'Arvieux Député par la Chambre du Commerce de Marseille, pour aller à Florence poursuivre la liquidation des prises des Bâtimens François, faites par les Vaisseaux armez en course de Plumen Anglois prisonnier à Livourne, 588

MEMOIRES

MEMOIRES
DU
CHEVALIER D'ARVIEUX.
CINQUIE'ME PARTIE.

CHAPITRE I.

Le Chevalier d'Arvieux part de Constantinople, & revient en France. Journal de son Voyage.

LE Vaisseau du Roy appellé le Diamant, dans lequel j'étois embarqué, mit à la voile des Isles du Prince le 29. Juillet 1672. avec un vent assez favorable, & le courant étant pour nous, nous sortîmes du Canal bien plus vîte que nous n'y étions entrez. Départ des Isles du Prince.

Le 31 nous passâmes devant les Châ-

Salut des Châteaux. teaux, nous nous saluâmes reciproquement sans la moindre contestation; & étant arrivez à la hauteur de Tenedos, nous trouvâmes un petit Bâtiment de Marseille commandé par le Capitaine Maurice qui vint à nous, & nous apprit les conquêtes que le Roy avoit faites en Hollande, & que M. Dalmeras avec une Escadre de six Vaisseaux étoit à Ipsara, dans le dessein d'aller à Smyrne chercher quatre Vaisseaux de guerre Hollandois, qui étoient venus pour escorter huit Vaisseaux Marchands de leur Nation, & qu'il n'en partiroit point qu'il n'eût des nouvelles de M. de Preüilli.

Le bruit avoit couru à Constantinople, que ces Vaisseaux Hollandois attendoient notre Vaisseau à la sortie du Canal. Ce bruit n'avoit pas retardé notre départ d'un moment, étant bien résolus de le leur vendre bien cherement s'ils se presentoient pour nous enlever. Nous ne les rencontrâmes point. Comme ils n'avoient en vûë que de convoyer leurs Marchands, ils s'étoient pressez de partir, & quand M. Dalmeras arriva, il y avoit huit jours qu'ils étoient en route.

Arrivée à Chio. Le premier Août, nous moüillâmes devant l'Isle de Chio, pour y prendre

quelques Vaiſſeaux François & Anglois ſortis de Smyrne pour nous y attendre, & que nous devions eſcorter; mais ils étoient partis. Nous laiſſâmes des Lettres pour M. Dalmeras au Sieur Mile Vice-Conſul des François, & nous continuâmes notre route.

Le 2. Ayant paſſé entre Tino & Micocco où nous allions débarquer, nous apperçûmes l'Eſcadre du Marquis de Martel. Elle étoit de cinq Vaiſſeaux de guerre, & d'un Brûlot moüillez à l'Argentiere. Rencon du Marq de Mar

Nous allâmes les joindre; & demeurâmes deux jours enſemble à nous réjoüir.

Il y avoit trois Vaiſſeaux de guerre Venitiens commandez par le *Capitan de Nave*. Ils étoient moüillez plus près de terre que nous. M. de Martel les avoit forcez à ſaluer le pavillon de France & à ſouffrir la viſite, & leur avoit enlevé ſoixante Matelots ou Soldats qu'ils retenoient malgré eux. Ce Venitien eut l'inſolence de dire qu'il feroit pendre le premier Capitaine François qui tomberoit entre ſes mains, & qu'il envoyeroit le cadavre au Roy. Il fut heureux que M. de Martel ne fut informé de ſon mauvais diſcours, qu'après qu'ils furent partis : car il lui auroit Inſole d'un Ve tien.

appris à parler, & le moins qu'il auroit pû esperer auroit été d'avoir la calle, ou d'être mené en France avec ses trois Vaisseaux, & de servir le Roy sur ses Galeres.

t de Le 4. Nous partîmes de l'Argentie-
ie- re, & le 7. nous nous trouvâmes à l'entrée du Golphe de Venise. Nous nous séparâmes de M. de Martel, & nous fîmes route pour Malte, pendant qu'il alla croiser avec son Escadre vers le Cap Spartivento.

au Nous navigeâmes jusqu'au 22. pour
de arriver au Sud de Malte, les vents
n. nous ayant toûjours contrarié & nous ayant empêchez d'y entrer. Nous moüillâmes pour remedier à une voye d'eau que nous avions & qui augmentoit.

Le 24. veille de S. Loüis, on solemnisa la Fête par des salves d'artillerie & de mousqueterie. Le Vaisseau du Roy & les Marchands que nous escortions étoient pavoïsez, & les Equipages crierent vive le Roy à plusieurs reprises.

Le 25. Nous partîmes de l'Aristan, & trois jours après nous moüillâmes à la grande Rade de Toulon.

ivée à Le 29. Nous entrâmes dans la petite
n. Rade, après avoir salué la Tour de trois coups de canon qu'elle nous rendit.

Nous saluâmes ensuite l'Amiral, qui étoit le Royal Loüis, de sept coups, il nous en rendit cinq.

M. de S. Tropez Capitaine du Port vint nous apprendre des nouvelles, nous ne mîmes pas à terre. Mais M. de Preüilli ne salua point la Ville, parce qu'il s'en crut trop éloigné.

M. Calenne troisiéme Consul vint à bord avec les Intendans de la Santé. On ne le connut point, parce qu'il n'avoit aucune marque de sa dignité. A la fin pourtant on sçût qui il étoit, parce qu'on apperçût son chaperon sur le bras d'un de ses Valets de Ville qui l'accompagnoient. Comme il ne fit aucune civilité à M. de Preüilli ni de son chef, ni de celui de ses Confreres, on ne lui en fit point aussi. Les Intendans de la Santé, & le Medecin de la Marine parlerent seuls, & s'en rètournerent pour faire assembler le Bureau de la Santé, & déliberer sur mon entrée en particulier.

Difficu[lté] avec l[es] Consuls [de] Toulon

Le Sieur de Lucil Major de la Ville vint dire à M. de Preüilli, que les Consuls prétendoient être saluez, & que tel étoit le reglement de la Cour. M. de Preüilli prétendoit au contraire n'y être obligé que par pure civilité. Il y eut là-dessus bien des allées & des

venuës. A la fin le Major signifia à M. de Preüilli le Reglement du Roy pour le salut, & M. de Preüilli promit qu'il s'approcheroit de la Ville & qu'il la saluëroit, & il le fit quelques jours après.

Le Chevalier d'Arvieux débarque à Toulon.

Pour moi j'eus permission de descendre à terre ; mais seulement avec un de mes gens, & les hardes dont j'avois besoin pour prendre la poste. Je me retirai à la Bastide du Sieur Bary. Mes hardes furent parfumées & exposées au Soleil & au serein. Je laissai le reste de mes gens & de mes hardes dans le Vaisseau, avec ordre de venir avec elles à Marseille.

Fin du Journal de Constantinople.

Second Journal de Paris du Chevalier d'Arvieux.

JE partis de Toulon le 3. de Septembre, & j'arrivai le même jour à Marseille. J'employai le 4. à voir mes amis & à donner ordre à mes affaires. Je partis le 5. sur les dix heures du matin, & le jour suivant j'allai coucher à Lyon.

Le Cheva-

Je pris la poste le 7. & j'arrivai le

9. à Paris, & j'allai coucher à S. Germain chez Madame la Maréchale de la Mothe, qui fut surprise de me voir si-tôt revenu de Provence, d'où je lui avois écrit une Lettre qu'elle n'avoit reçûë que le jour d'auparavant.

lier d'... vieux ... veà Pa...

Le 10. Je me rendis à Versailles sur les dix heures du matin. J'allai d'abord rendre à M. de Pomponne les dépêches de M. de Nointel. Il me dit de me rendre dans la chambre du Roy à l'heure du Conseil, pour lui rendre compte de mon Voyage. J'allai ensuite porter à M. Colbert les Lettres que j'avois pour lui, & puis j'allai les attendre à l'anti-chambre du Roy, afin qu'ils me presentassent à Sa Majesté.

Accüeil ... le Roy au Che... lier d'A... vieux.

Si je fus bien content de l'accüeil de Messieurs les Ministres, je le fus bien davantage de celui du Roy. Dès qu'il m'apperçût vers la porte de sa chambre, il s'avança quelques pas, & me fit l'honneur de me dire d'un ton de voix doux & gracieux à son ordinaire, qu'il avoit bien de la joye de me voir de retour. Il me demanda aussi-tôt des nouvelles de mon voyage. Je lui dis en substance ce qui s'étoit passé dans la négociation, & j'ajoûtai que j'étois au désespoir de n'avoir pû faire quelque chose de mon

chef, qui auroit prouvé à Sa Majesté mon zele & ma fidelité. Que mon voyage avoit été inutile; mais que je n'avois pas cru manquer en executant les ordres de M. de Lionne, & que j'avois donné le Journal de mon Voyage à M. de Pomponne, qui renfermoit la négociation d'Andrinople; mais que j'apprehendois qu'elle ne parût à Sa Majesté peu propre à la satisfaire. Il me répondit qu'il étoit content de moi, qu'il verroit mon Journal, & que cependant je lui dressasse un mémoire de ce que je croirois necessaire pour mettre le Grand Visir à la raison, & que je le lui portasse au plûtôt.

Le Conseil étoit déja assemblé. Je me retirai bien content & j'allai me reposer.

Je fus ensuite à Paris me faire habiller, & mettre quelque ordre à mes affaires, & je revins à S. Germain continuer mes services à Madame la Maréchale de la Mothe, & porter tous les matins au Roy & à la Reine des nouvelles de la santé de M. le Duc d'Anjou, qui étoit alors un peu malade.

J'entretins pendant deux longues audiences Messieurs les Ministres du détail des affaires de Constantinople. Les

interrogations & les réponſes durerent ſi long-tems, qu'il fallut en remettre la ſuite dans une autre audience qu'ils me promirent. Cependant ils trouverent bon que je preſentaſſe moi-même au Roy le Mémoire que j'avois dreſſé, & que je leur avois fait voir auparavant.

J'avois remis au Roy à ma premiere audience deux rouleaux de papiers dans des étuys de maroquin rouge, contenans des atteſtations & des confeſſions de Foi de pluſieurs Egliſes Orientales, pour faire voir aux ennemis de la nôtre la conformité de l'Egliſe Grecque avec la Latine, ſur la preſence réelle & autres points de Foi.

Sa Majeſté les remit entre les mains de M. de Pomponne, pour autoriſer M. Arnaud Docteur de Sorbonne ſon oncle, ſur ce qu'il écrivoit contre le Miniſtre Claude, touchant la perpetuité de la Foi ſur le Myſtere de l'Euchariſtie. Voici le Mémoire que j'eus l'honneur de preſenter au Roy.

Atteſtions d[e]s Egliſes d'Orien[t] ſur le M[ys]tere de l'[Eu]chariſti[e]

Memoire presenté au Roy par le Chevalier d'Arvieux à son retour de Constantinople le 24. Septembre 1672.

AU ROY,

SIRE, Votre Majesté aura déja vû dans le Journal qu'elle m'a commandé de remettre à M. de Pomponne, tout ce qui s'est passé à Andrinople dans les négociations de M. de Nointel, le succès n'en a pas été heureux.

Quelque déplaisir que j'aye eu d'avoir fait ce Voyage inutilement, & de rapporter la Lettre que j'avois pour le Grand Visir, il me reste cependant la consolation d'avoir rempli mon devoir, malgré les incommoditez d'une longue & fâcheuse maladie; mais ce qui m'est encore plus important, c'est que Votre Majesté m'a témoigné en arrivant qu'elle étoit satisfaite de ma conduite. Je crois pouvoir dire à Votre Majesté, qu'à ne considerer que le simple renouvellement des Capitulations, il vaudroit beaucoup mieux se contenter des anciennes, qui seroient plus honorables à Votre Majesté & plus utiles au bien de ses Sujets, sur-tout si on ne peut

obtenir que la diminution des Doüannes.

Il est vrai que si on l'observoit, les Sujets de Votre Majesté ne payeroient que trois pour cent, au lieu qu'ils en payent cinq. Mais ils y sont accoûtumez depuis long-tems, & le profit de cette diminution n'est pas assez considerable, pour le mettre en parallele avec les autres avantages qu'on tireroit du renouvellement des autres privileges que le Grand Visir ne veut pas accorder ni inserer dans les nouveaux Traitez, & encore moins y faire entrer les autres articles qu'on lui a proposez.

Tout ce que l'on peut négocier à la Porte, se réduit à trois choses ausquelles seules il faut donner une attention toute entiere.

La premiere est l'interêt de Dieu, la qualité de Roy Très-Chrétien y oblige Votre Majesté plus que pas un autre des Princes de la terre.

La seconde regarde son honneur & sa gloire.

Et la troisiéme, la sûreté des personnes & des biens de ses Sujets.

Quant à la premiere, les Rois de France ont été de tout tems les protecteurs de notre Religion dans les Etats

du Grand Seigneur, & ce n'eſt que par leur autorité & leur protection, que les Saints Lieux de Jeruſalem ont été conſervez aux Catholiques. Les ordres qu'elle a donnez à M. de Nointel de proteger les Chrétiens Orientaux, & de faire rendre à nos Religieux de Jeruſalem, les Saints Lieux que les Grecs ont uſurpez ſur eux, eſt une preuve du ſoin tout particulier qu'a Votre Majeſté de travailler pour la gloire de Dieu, pour la conſolation des Catholiques, & pour conſerver ce qu'il y a de plus vénérables reſtes des lieux où les Myſteres de notre Religion ont été operez, & elle s'en eſt chargée ſeule, pendant que les autres Princes Chrétiens ſont dans une inaction qui ne ſe peut comprendre.

Sur cet article Votre Majeſté doit être avertie, que le Grand Seigneur ſouffre ſans peine qu'elle protege les Chrétiens Latins; mais il ne peut ſouffrir qu'elle ſe mêle & qu'elle prenne la protection des Chrétiens qui ſont ſes Sujets. Le Grand Viſir favoriſe en toutes choſes Panaïaoty ſon premier Drogman, & celui-ci ſoûtient les Grecs ſes Compatriotes de toutes ſes forces. Il eſt cependant très-important pour la gloire de V. M. d'obliger les Grecs à

restituer les Saints Lieux qu'ils ont usurpez sur les Latins, dont ils prétendent même leur refuser l'entrée. Mais il faut que cette restitution soit autorisée non-seulement par un commandement particulier du Grand Seigneur; mais qu'elle soit inserée dans les nouvelles Capitulations, qui sont d'une toute autre consideration que les Catakerifs, que les Ministres du Divan font revoquer quand ils veulent par d'autres qui leur sont opposez, après quoi il faut recommencer tout de nouveau, ce qui n'arrive jamais sans des dépenses extraordinaires & des négociations laborieuses. Car le dessein des Grecs & de leur protecteur Panaïaoty a été de tout tems de se rendre maîtres des Saints Lieux & d'en chasser les Latins. Les fourberies & les plus grandes dépenses ne leur coûtent rien pour y parvenir.

Quant au second point, il n'y a rien de plus glorieux pour Votre Majesté, que d'être le protecteur de tant de Nations differentes qui abordent les Etats du Grand Seigneur sous vos étendarts, & à qui elle accorde sa protection & les fait joüir des mêmes avantages & des mêmes privileges dont joüissent les Sujets naturels de Votre

Majesté depuis un tems immemorial.

Cependant le Grand Visir prétend mettre dans les nouvelles Capitulations, que les Etrangers qui voudront venir en Turquie sous la Banniere de France seront considerez comme les François, & recevront le même traitement. Mais ces termes ne les obligent point à y venir sous votre Banniere, comme ils y sont obligez par les anciennes Capitulations; ils les laissent dans une liberté qui les fait aller de pair avec vos Sujets, & met une égalité qu'il ne convient pas de souffrir, d'autant que quand les Nations Etrangeres sont en guerre avec les Turcs, elles y viennent sous la Banniere de Votre Majesté, & continuent ainsi leur commerce que vos Sujets feroient seuls dans ces tems, & quand elles ont fait leur accommodement, elles y viennent sous leur propre Banniere, sans entrer dans les frais que la Nation Françoise a été obligée, & est obligée de faire pous satisfaire à l'avarice & aux avanies des Turcs.

Sur le troisiéme point, il ne s'agit pas tant de donner aux Sujets de Votre Majesté un moyen de s'enrichir par le commerce du Levant, qu'on ne doive songer aussi à la conservation des biens

qu'ils y ont acquis, & à la sûreté de leurs personnes.

C'est peu de chose d'obtenir les deux pour cent de diminution sur la Doüane, si en renouvellant les anciennes Capitulations, on n'y fait pas inserer l'article le plus important de tous, sans lequel les Sujets de Votre Majesté ne peuvent négocier avec sûreté dans ce Païs.

Cet article dans les anciens Traitez, porte que les Sujets du Grand Seigneur ne seront point reçûs en témoignage contre un François en matiere civile; & qu'ils ne pourront être condamnez au payement de ce qu'on leur demandera, que sur leurs billets écrits & signez de leurs mains, ou sur un acte public. Il est vrai qu'il y avoit quelques termes qui faisoient naître quelquefois des difficultez. Il paroît très-necessaire de faire éclaircir ces termes dans les nouvelles Capitulations. Or ce n'est pas remedier à ce désordre que se contenter de ce que le Grand Visir offre. Sçavoir qu'on n'écoûtera pas les faux témoins: car il sera toûjours impossible de prouver qu'un Turc est un faux témoin. Il faudroit pour cela avoir des témoins Turcs, & jamais un Turc ne portera témoignage

contre un autre Turc en faveur d'un Chrétien, c'est leur usage, c'est leur pratique constante. D'ailleurs les François ne sont point reçûs à porter témoignage contre un Turc. On nous regarde comme des Infidéles, dont le témoignage ne doit point être reçû en justice. Le François dans une semblable rencontre sera accablé par une nuée de témoins Turcs, il sera declaré faux témoin, & comme tel puni sur le champ de la peine du talion. Il faudra donc qu'il se resolve à perdre son bien sans oser se plaindre, parce qu'il ne trouvera personne qui veüille dire la verité en sa faveur.

La diminution des deux pour cent n'est pas générale pour tous les Etats du Grand Seigneur. On paye vingt pour cent pour celle d'Egypte, & le Grand Seigneur n'en veut rien diminuer. Ainsi ce modique avantage ne seroit que pour le reste des Etats du Grand Seigneur, & le commerce qu'on y fait n'est pas à comparer avec celui d'Egypte, & par consequent ne peut être que très-peu considerable pour le commerce.

Il est constant, SIRE, ainsi que j'ai eu l'honneur de le representer à Votre Majesté dans mon pre-

mier Memoire, que les Turcs ſont les plus fiers & les plus arrogans de tous les hommes. Ils croyent que tout leur eſt dû, & que les manieres honnêtes qu'on a pour eux, ſont bien moins des marques de notre politeſſe naturelle, que de notre foibleſſe, & du beſoin que nous avons d'eux. Mais un très-long uſage m'a convaincu qu'ils ne ſont jamais amis que de ceux qui les maltraitent, & qu'ils n'accordent jamais rien que par la force. Ils ſont incapables de goûter les meilleures raiſons, que quand elles partent de la bouche du canon. Il faut même obſerver que les coups ſuivent de bien près les menaces, ou imiter les Allemans qui frapent avant que de menacer. Tout cela bien ménagé & bien ſoûtenu fera infiniment plus d'effet ſur ces ſortes de gens que tous les ménagemens & toutes les politeſſes qu'on a pour eux, & dont ils ne ſont pas ſuſceptibles.

Le renouvellement des Capitulations, comme le Grand Viſir l'offre, n'étant point du tout convenable à la gloire de Votre Majeſté, ni au bien de ſes Sujets, il ſemble qu'il conviendroit que Votre Majeſté ordonnât à M. de Nointel de laiſſer le Grand Viſir ſe

rapprocher de lui-même, & faire de bonne grace ce qu'il a refusé avec tant de hauteur jusqu'à present; car quelque mine qu'il fasse, il craint extrêmement une rupture avec la France. Ses ennemis en profiteroient, & on verroit infailliblement un soulevement général contre lui.

Votre Majesté peut mettre ce Ministre & tous les Turcs à la raison, sans qu'elle soit obligée à d'autre dépense qu'à celle qu'elle fait ordinairement dans la Méditerranée. Et si elle prend ce parti, elle verra les Turcs venir au devant de tout ce qui peut être agréable à Votre Majesté, & renouveller les Capitulations de telle maniere qu'elle voudra l'ordonner.

En voici le projet.

Votre Majesté a déja quinze Vaisseaux de guerre qui croisent dans la Méditerranée. Ils sont suffisans, si elle ne veut pas en augmenter le nombre jusqu'à vingt, y compris les Brûlots. Elle peut en donner le commandement à M. de Martel, qui connoît parfaitement les Turcs, ou à tel autre de ses Lieutenans généraux que Sa Majesté connoîtra avoir assez de résolu-

tion pour faire réüssir cette entreprise.

Il faudroit les faire partir sans que le dessein fût éventé, & qu'ils allassent moüiller à la vûë des premiers Châteaux, d'où on détacheroit trois Vaisseaux & deux Brûlots qui iroient moüiller aux Isles du Prince, où l'on débarqueroit la personne que Votre Majesté auroit choisie pour porter ses ordres & les faire executer, dont le premier seroit de faire embarquer M. l'Ambassadeur, qui demeureroit dans les Vaisseaux sans plus mettre pied à terre, & que l'Envoyé de Votre Majesté partiroit aussi-tôt pour se rendre à la Cour du Grand Seigneur, & feroit sçavoir au Grand Visir que Votre Majesté a ordonné à son Ambassadeur de s'embarquer & de repasser en France avec tous les Marchands François, & lui déclarera en même tems que l'Ambassadeur est déja embarqué, & que tous les Marchands de Constantinople & des autres Echelles ont des ordres positifs de s'embarquer aussitôt qu'ils auroient payé, ou se feroient fait payer ce qui leur seroit dû réciproquement sur les lieux; il l'assureroit aussi que Votre Majesté ne veut plus avoir de commerce avec eux.

Une pareille déclaration faite avec une fermeté convenable, feroit faire des réflexions au Grand Visir & à toute la Cour Ottomane. Ils seroient sans doute informez du nombre de Vaisseaux qui seroient aux Châteaux, & quoique préoccupez de la force de ces Châteaux, ils en connoissent fort bien la foiblesse, & sçavent qu'il n'est pas impossible de s'en rendre maître en les attaquant avec un peu de vigueur. La description que j'en ai faite le prouve clairement. D'ailleurs ils se verroient comme bloquez, & en peu de jours on réduiroit cette grande Ville à une étrange famine; car elle ne tire sa subsistance journaliere que par la mer. On ne fait jamais de provisions, on vit au jour le jour. Dès que cette porte est fermée pendant dix jours, on crie à la famine, le peuple se souleve, & malheur au Grand Visir, & peut-être au Grand Seigneur. Leurs têtes ne tiennent gueres sur leurs épaules, surtout si les Vaisseaux de Votre Majesté arrêtoient toutes les Saïques & autres bâtimens de quelque Nation qu'ils fussent, qui se trouveroient chargez de provisions pour cette Ville si aisée à ffaamer.

D'ailleurs le bruit des conquêtes &

de la puiſſance formidable de Votre Majeſté s'eſt répandu dans tous les Etats du Grand Seigneur. On les admire, on craint Votre Majeſté & on aimeroit mieux rompre avec tous les autres Princes Chrétiens qu'avec elle. Ils ſont éloignez, & vous êtes à leur porte, vous les auriez bien-tôt affoiblis, vaincus, terraſſez, & votre puiſſance qui croît à vûë d'œil, fera toûjours reſpecter Votre Majeſté des Turcs comme des autres Nations que vous avez vaincuës en tant d'occaſions. Le moment eſt favorable pour exiger des Turcs tout ce qui conviendra à votre gloire, & à l'avantage de vos Sujets; & le Grand Viſir qui a de l'eſprit & de la politique, ne riſquera jamais ſa vie, ſa fortune, & celle de ſon Maître, pour ſoûtenir ce que l'inhabilité de ſes Miniſtres lui a fait entreprendre, il ſe prêtera à tout. Votre Envoyé doit avoir à la main les nouvelles Capitulations & leurs additions toutes prêtes, & dire au Grand Viſir avec fermeté : Signez, ou je me retire; ſçachez que ſi vous me faites la moindre violence, les Vaiſſeaux de l'Empereur mon Maître inonderont vos Mers, pilleront vos côtes, déſoleront vos Sujets, ruineront votre commer-

[illegible]

…ppeine va s'amuser dans les Grands Seigneurs, d'où il … jamais la maniere particu… bien, il est constant qu'il … sancie des marchandises du … depuis plus de dix ans qui ne … vendües, & qui suffiront pour … mation qui s'en fait en Fran… qu'il n'en faut pour vingt ans.

Je puis assurer Votre Ma… les Marchands les plus expe… du Royaume, & ceux qui … plus au fait du commerce, … pour une infinité de bon…ns, que Votre Majesté est dé… avanies qu'on leur fait dans les Echelles du Levant, en y … le commerce, ou pour tou… pour un tems, & que Vo…sse, au lieu d'un Ambassa… qu'un Consul, ou tout au … ent qui aura soin des affai… merce à beaucoup moins de … Ambassadeur.

…iter à ce que j'ai eu l'hon… ci-d… de la facilité … ren… …e des Châ… Vo… …entroit en … Gr… …ur, elle … off… …ntes les … n mois

[illegible] , [illegible] & [illegible] [illegible] d'une [illegible] que [illegible] à [illegible]

[illegible] , qui [illegible] & [illegible] Majesté , [illegible] assez [illegible] , & [illegible] Ministre assez [illegible] pour ne pas le rendre , il semble que le parti le plus convenable à l'honneur & à la gloire de Votre Majesté, & même au bien de ses Sujets, seroit de rompre tout commerce avec eux , ou au moins de l'interrompre pour deux ou trois ans , afin de les voir venir. J'ai dit que cela seroit plus avantageux aux Sujets de Votre Majesté , que de souffrir plus long-temps qu'ils soient exposez comme ils sont aux caprices des Grands Visirs , Gouverneurs des Provinces & des Villes, & aux avanies continuelles qu'on leur fait.

Il ne faut pas craindre que cette interdiction porte aucun préjudice notable au commerce des Sujets de Votre Majesté. Ils pousseront leur commerce en Espagne & sur toutes les côtes Chrétiennes de la mer Méditerranée , ils en rapporteront des soyes & de l'argent , au lieu que tout l'argent qu'i

tire d'Espagne va s'abimer dans les Etats du Grand Seigneur, d'où il n'en revient jamais la moindre parcelle. En second lieu, il est constant qu'il y a à Marseille des marchandises du Levant depuis plus de dix ans qui ne sont pas venduës, & qui suffisent pour la consommation qui s'en fait en France plus qu'il n'en faut pour vingt ans. Et enfin je puis assurer Votre Majesté que les Marchands les plus experimentez du Royaume, & ceux qui sont le plus au fait du commerce, souhaitent pour une infinité de bonnes raisons, que Votre Majesté les délivre des avanies qu'on leur fait dans toutes les Echelles du Levant, en y interdisant le commerce, ou pour toûjours, ou pour un tems, & que Votre Majesté, au lieu d'un Ambassadeur, n'ait qu'un Consul, ou tout au plus un Agent qui aura soin des affaires du commerce à beaucoup moins de frais qu'un Ambassadeur.

Je dois ajoûter à ce que j'ai eu l'honneur de dire ci-dessus de la facilité qu'il y a à se rendre maître des Châteaux, que si Votre Majesté entroit en guerre avec le Grand Seigneur, elle se mettroit en possession de toutes les Isles de l'Archipel en moins d'un mois

tire d'Espagne va s'abîmer dans les
Etats du Grand Seigneur, d'où il n'en
revient jamais la moindre parcelle.
in second lieu, il est constant qu'il
a à Marseille des marchandises du
evant depuis plus de dix ans qui ne
nt pas venduës, & qui suffisent pour
onsommation qui s'en fait en Fran-
plus qu'il n'en faut pour vingt ans.
nfin je puis assurer Votre Ma-
que les Marchands les plus expe-
du Royaume, & ceux qui
lus a[illegible] du commerce,
pou[illegible] finité de bon-
[illegible] Majesté les dé-
[illegible]n leur fait dans
[illegible]u Levant, en y
[illegible]erce, ou pour toû-
[illegible]n tems, & que Vo-
[illegible]u lieu d'un Ambassa-
un Consul, ou tout au
[illegible] qui aura soin des affai-
[illegible]e à beaucoup moins de
[illegible]eur.
[illegible] j'ai eu l'hon-
[illegible] la facilité
[illegible]e des Châ-
[illegible]té entroit en
[illegible] Grand Seigneur, elle
en possession de toutes les
chipel en moins d'un mois

ou de six semaines. Les Peuples qui les habitent soupirent après cet heureux moment, parce qu'ils se trouveroient affranchis du joug insupportable des Infidéles, qui outre les pillages & les avanies continuelles qu'ils leur font, leur enlevent la cinquiéme partie de leurs revenus, non pas comme ils sont en effet, mais comme ils supposent qu'ils doivent être.

Ces peuples seroient ravis d'avoir Votre Majesté pour Souverain. Ils lui payeroient avec joye ce qu'ils payent aux Turcs, & cela suffiroit pour entretenir l'armée qui agiroit contre les Turcs. Les Echevins de Milo m'ont assuré de ce que j'avance ici, dans les conferences que j'ai euës avec eux pendant que nous y avons séjourné.

Douze coups de canon peuvent mettre par terre le Château de Smyrne, qui est à l'embouchûre de la rade, après quoi rien n'empêche qu'on ne prenne la Ville & qu'on ne la pille. On en tireroit de grandes richesses.

Chio n'attendroit pas qu'on tirât un seul coup de canon pour porter les clefs à l'Officier qui commanderoit l'armée, & l'épouvante se répandroit bien-tôt dans toute l'Asie.

On

On peut encore assûrer que les Saïques & autres Bâtimens qu'on prendroit, dédommageroient la dépense, & bien au-delà que l'armement auroit coûté. Il faudroit seulement observer de donner le Commandement des Vaisseaux autant qu'il se pourroit, à des Officiers qui ont fait la course dans le Païs, parce qu'ils connoissent mieux que les autres les endroits où l'on peu attendre & attaquer les Infideles. Mais sur toutes choses il faut du secret; car on est assuré de vaincre les Turcs dès qu'on les surprend & qu'on les prend au dépourvû.

Si Votre Majesté daigne faire quelque attention à ce Memoire, & le mettre à execution, je la supplie de trouver bon que je ne sois pas des derniers à y être employé, parce que je ne desire rien avec tant de passion que de contribuer tout ce que mon zéle & une assez longue expérience pourront me fournir pour finir ma vie au service de Votre Majesté.

Fin du second Memoire.

J'eus l'honneur de presenter ce Memoire au Roi le vingt-quatre Septembre 1672. Sa Majesté le reçût à son

ordinaire avec bonté, & me promit de le lire. M. de Pomponne à qui j'en avois donné une copie, me dit quelques jours après, que Sa Majesté l'avoit lû avec plaisir; mais qu'ayant alors des affaires plus interessantes avec ses voisins, il falloit attendre qu'il fût en état d'entreprendre celle-là, qu'elle trouvoit bon de dissimuler pour le present, & de remettre à une occasion plus favorable les marques de son ressentiment, & l'attention qu'elle vouloit bien donner à mes avis.

Je demeurai cependant à la Cour, continuant mes services à Madame la Maréchalle de la Mothe, & portant tous les matins au Roi & à la Reine des nouvelles de la santé de M. le Duc d'Anjou. Elle étoit assez bonne, à quelques galles près, dont il avoit le visage presque couvert. Son corps se purgeoit par là, & on avoit lieu d'esperer qu'avec un peu de tems elles se seroient desséchées d'elles-mêmes, mais les Medecins en jugerent autrement, ils ne voulurent pas perdre leurs droits. ni attendre le cours ordinaire de la nature. Madame la Maréchalle de la Mothe, Madame de Venel, & les autres Sougouvernantes eu

rent beau s'y oppoſer, la Faculté l'emporta ſur elles. Le Prince leur fut abandonné, on le ſaigna, on lui fit un cautere à la nuque du col, & la Reine voulut être preſente à cette opération. Les Medecins s'applaudirent d'abord, & fort mal à propos; car la galle & l'humeur qui la cauſoit rentrerent, & le Prince mourut le dixiéme jour après qu'il eût été mis entre les mains des Medecins. Cette mort affligea beaucoup leurs Majeſtez & toute la France, mais particulierement les femmes qui étoient au ſervice de ce jeune Prince, qui voyoient leur fortune & toutes leurs eſpérances fonduës par cette mort, & celle de Madame Marie Thereſe de France.

Le vingt-huit Janvier 1673. Meſſieurs les Miniſtres m'ordonnerent de me tenir prêt pour faire un Voyage. Cet ordre me fit connoître que je ne pouvois pas davantage continuer mes ſervices à Madame la Maréchalle de la Mothe. Je la priai de me permettre de me retirer à Paris pour mettre ordre à mes affaires. Elle eut quelque peine à m'accorder mon congé. Elle le fit à la fin, & elle accompagna ſon conſentement de toutes les politeſſes imaginables.

Je demeurai à Paris juſqu'au mois d'Avril, attendant toûjours mes ordres pour le voyage qu'on avoit réſolu de me faire entreprendre.

Le Roi étoit prêt de ſe mettre en campagne, & j'avois réſolu de le ſuivre; mais M. de Pomponne me le défendit, & me dit que M. Colbert demeureroit à Paris, & que ce ſeroit lui qui me donneroit les ordres du Roi. J'employai ce tems à me faire recevoir dans l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel & de Saint Lazare de Jeruſalem.

Rétabliſſement de l'Ordre de Notre-Dame de Mont Carmel, & de S. Lazare de Jeruſalem.

LE Roi ſongeoit depuis quelque tems à inſtituer un Ordre de Chevalerie, à l'imitation de ſes auguſtes Prédeceſſeurs, & il vouloit qu'il fût deſtiné au ſervice de l'Egliſe contre les Infidéles, & à celui de l'Etat.

Le Pere Ferrier alors Confeſſeur du Roi m'en avoit communiqué quelque choſe avant mon Voyage à Conſtantinople.

Sa Majeſté après bien des reflexions,

jugea qu'il étoit plus à propos de rétablir dans sa splendeur celui que Henry le Grand avoit institué sous le titre de Notre Dame du Mont Carmel, & de le joindre à celui de saint Lazare.

M. de Nerestang étoit Grand Maître de ce dernier, & il y avoit longtems que cette dignité étoit dans sa famille. Mais cet Ordre étoit beaucoup déchû de sa premiere splendeur faute de fonctions, & par la qualité des personnes qu'on y avoit admises.

S. Majesté voulut retenir cette dignité pour Elle-même, afin de lui rendre son éclat. Elle fit le Marquis de Louvois son Grand Vicaire, auquel elle ordonna de ne rien négliger pour mettre ces deux Ordres réünis, dans toute leur splendeur. Sa Majesté fit donner à M. de Nerestang cent mille écus pour le dédommager ; & par son Edit du mois de Decembre, Elle annulla toutes les Chevaleries de son Royaume, réünit tous leurs biens à celui-ci, & fit de nouvelles Ordonnances, tant pour la reception des nouveaux Chevaliers, que pour la recherche des biens de l'Ordre, qui avoient été usurpez par des particuliers.

Des gens riches formerent une Compagnie, & offrirent de payer à M. de Nerestang les cent mille écus, & faire toutes les poursuites & tous les frais necessaires pour la recherche & la réünion des biens usurpez ou alienez, à condition de joüir pendant six années des biens qu'ils feroient revenir à l'Ordre.

L'honneur de porter la Croix d'un Ordre dont le Roi étoit le Grand Maître, & pour lequel Sa Majesté agissoit avec empressement à Rome & dans ses Etats, jointe à l'espérance de joüir des biens que les Chevaliers pourroient meriter par leurs services, obligerent quantité de gens des plus illustres Maisons du Royaume à s'empresser pour y être reçûs; il y en eut même qui négligerent de faire entrer leurs enfans dans celui de Malte, & qui les firent entrer dans celui-ci, parce qu'outre les biens qu'ils pouvoient en retirer, ils pouvoient se marier sans quitter la Croix, & soûtenir ainsi leurs Maisons,

Le Roi voyant la presse qu'il y avoit à y entrer, eut la bonté de se souvenir de moi. Il dit à M. de Louvois qu'il vouloit que je fusse reçû, & qu'il falloit me faire grace du droit

de passage, qui étoit d'environ 1460. livres.

M. de Louvois lui répondit que cela ne se pouvoit, à cause de la consequence, & que Sa Majesté lui avoit promis que nul ne seroit exempt de cette regle. Hé bien, lui répondit le Roi, puisqu'il faut payer, je payerai moi-même, recevez-le toûjours.

Sa Majesté ayant demandé combien il falloit, M. de Louvois répondit qu'il falloit environ 1460. livres, & le Roi dit à M. de Pomponne de me donner une Ordonnance de cette somme, en consideration de mes services.

M. de Pomponne m'ayant trouvé en sortant du Conseil dans la cour du Château, me dit ce que le Roi vouloit faire pour moi; qu'il alloit faire expedier mon Ordonnance, & que cependant je devois aller remercier Sa Majesté. J'y fus sur le champ, je fis mon remercîment en peu de paroles, & le Roi me répondit avec sa bonté ordinaire: Je suis bien aise d'avoir trouvé cette légére occasion de vous faire plaisir. Je le remerciai par une profonde reverence.

Je reçûs le dix Avril mon Ordonnance des mains de M. de Pomponne.

Je touchai mes 1460. livres le treize & j'allai sur le champ les porter à M. Bernin de la Perraudiere Trésorier de l'Ordre, dont je pris les quittances que je portai à M. Malot Controlleur général de l'Ordre pour les faire enregistrer.

Ensuite je presentai ma Requête à M. de Louvois, pour être admis à faire mes preuves & être reçû à l'Ordre. Il la répondit, & me nomma pour Commissaires Messieurs des Planes & de la Perraudiere, qui prirent jour pour examiner mes papiers, & dresser leur Procès verbal selon leur Commission.

Les preuves ordinaires de la naissance, & les pieces que l'on produit pour cela, doivent consister en contrats de mariages, testamens, baptistaires, & autres actes semblables.

Il faut encore produire trois Gentilshommes qui témoignent la pureté de la race, & qu'on n'a aucune tâche de Judaïsme ou de Mahometisme. Je priai Messieurs de la Chaise, d'Epinoi & de Lescamps d'assister à cet examen, & de répondre aux interrogations qu'on leur feroit, ce qu'ils m'accorderent, & leurs dépositions ayant été agréées de mes Commissaires, le Notaire de l'Ordre porta le Procès Verbal en parche-

min à M. du Verdier Genoüillac Procureur General, dont les conclusions furent que je devois être reçû. M. Merault Chancelier de l'Ordre y mit son *Visa*, & on n'attendit plus que le jour de la promotion pour faire la cérémonie, qui se fit en cette maniere.

M'étant rendu à Paris à l'Hôtel de Louvois avec dix-huit autres, tant Chevaliers que Freres Servans, M. le Marquis de Sauleux Maître des Cérémonies nous conduisit à la Chapelle. Le Pere Toussaint de S. Luc Carme, Aumônier de l'Ordre, revêtu des ornemens Sacerdotaux, nous fit lire & signer notre Profession de Foi, & nous en donna une copie. Il benit ensuite nos épées, & puis les croix qu'on nous devoit donner, & les Livres qui contenoient les regles de l'Ordre & l'Office de la Sainte Vierge.

Les croix qui étoient destinées pour les Freres Servans, étoient d'or toutes unies à trois branches, avec une Image de la Sainte Vierge d'un côté, & de S. Lazare ressuscitant de l'autre simplement gravées des deux côtez.

Celles des Chevaliers étoient d'or émaillées de blanc sur la bordure à quatre branches, & émaillées de rouge & de verd dans les milieux avec les mê-

mes Images en relief. Les unes & les autres étoient attachées avec un ruban couleur de feu, que le Roy voulut qu'on y mît, au lieu de la couleur amarante, que M. de Nereſtang portoit avec tous ſes Chevaliers.

Après cela on nous fit paſſer dans la chambre de M. de Louvois. Nous le trouvâmes aſſis dans un grand fauteüil, nous lui fîmes une profonde reverence, & chacun à ſon tour, ſelon qu'il étoit appellé par le Heraut, s'approcha de lui, tira ſon épée, la lui preſenta, & s'étant mis à genoux à ſes pieds, en reçût trois coups ſur les épaules, pendant qu'il prononça ces paroles: AU NOM DE DIEU VIVANT: Je vous fais Chevalier de l'Ordre Royal de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jeruſalem. *Amen.* Il nous rendit nos épées, & nous donna la croix que nous attachâmes à nos pourpoints, & enfin un Livre qui contenoit l'Office de la Sainte Vierge, & les devoirs & les regles auſquelles nous étions obligez. La cérémonie achevée, nous remerciâmes M. notre Grand Vicaire, & nous nous retirâmes.

Le Secretaire de l'Ordre ayant expedié nos Patentes, les remit à M. Merault Chancelier, qui après les avoir

ſcellées, nous les remit. En voici la teneur.

FRANCOIS MICHEL LE TELLIER, Marquis de Louvois, Secretaire d'Etat, Chancelier des Ordres du Roy, & Grand Vicaire General de l'Ordre Royal de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jeruſalem, tant au ſpirituel qu'au temporel, deçà & delà les mers : A tous ceux qui ces Preſentes verront : SALUT.

SÇAVOIR FAISONS : Qu'ayant ci-devant agréé l'humble priere qui nous a été faite par Laurent d'Arvieux, à ce qu'il nous plût le recevoir dans ledit Ordre Royal de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jeruſalem. Et ayant été particulierement informé de ſes bonnes vie, mœurs, âge, Religion Catholique Romaine, & de ſa naiſſance legitime, tant par l'enquête qui en a été ci-devant faite en vertu de nos Lettres de Commiſſion, que par les autres titres & preuves qui ont été remiſes ès mains des Commiſſaires par nous à ceci députez, dont nous a été fait rapport, comme auſſi de ſes ſoins, ſuffiſance, experience, fidelité

& affection au service de Sa Majesté, même de sa noblesse paternelle & maternelle.

A CES CAUSES, & autres considerations à ce nous mouvantes, nous avons icelui Sieur Laurent d'Arvieux, fait, créé, reçû, faisons, créons & recevons Chevalier dudit Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jerusalem, pour joüir par lui des honneurs, dignitez, prééminences, franchises, libertez & privileges dont joüissent les Chevaliers dudit Ordre, tenir rang parmi eux, avec pouvoir de posseder Commanderies & pensions sur toutes sortes de Benefices, porter la croix & le collier dudit Ordre, à condition d'observer les Statuts d'icelui, sans y contrevenir directement ou indirectement, se rendre auprès de nous toutes & quantes fois qu'il en sera requis pour le service du Roy notre Souverain Seigneur, ou pour le bien & utilité dudit Ordre.

Mandons à tous Commandeurs, Chevaliers, Freres Servans, & autres qu'il appartiendra de reconnoître ledit Sieur Laurent d'Arvieux Chevalier dudit Ordre, le recevoir en cette qualité dans toutes les Assemblées Capitulaires, qui se feront à l'avenir pour l'interêt dudit

Ordre, & de le laisser joüir des privileges dont joüissent les Chevaliers d'icelui. Car telle est notre intention. En témoin de quoi nous avons signé les Presentes de notre main, icelles fait, scellées du sceau dudit Ordre, & contre-signées par le Secretaire d'icelui. Donné à Paris le 26. jour du mois d'Avril 1673. Signé sur l'original DE LOUVOIS, & sur le replis *Visa* Meráult. Par Monseigneur, signé de la Borde Secretaire.

Je fis mon arbre généalogique avec ses armes & leurs blasons, & je l'envoyai à M. Pierre le Blanc Peintre Généalogiste & Heraut de l'Ordre, pour le mettre dans le Livre des Généalogies, & pour faire le tableau de mes armes, qui doit être rangé dans la grande salle avec ceux des autres Chevaliers.

Je demeurai à Paris le reste du mois d'Avril. Le Roy étoit parti pour l'armée, il ne restoit presque plus personne de la Cour, & tous les Chevaliers de notre Ordre avoient suivi Sa Majesté. J'eus honte de paroître à Paris, & après avoir établi un commerce chez M. Colbert avec un de ses Commis, pour m'avertir quand on jugeroit à propos de me faire partir, je résolus d'aller pas-

ser quelques jours à la campagne.

J'allai à Pontoise le 3. May, & je logeai chez M. François d'Aguillenqui Doyen de S. Melon, mon allié, à qui j'avois promis depuis long-tems d'aller passer quelques jours avec lui. C'étoit un Gentilhomme de Barjols en Provence. Il avoit été Prévôt de sa Cathedrale, qui est la premiere dignité du Chapitre & d'un revenu considerable; mais comme il a l'ame grande, qu'il est genereux & plein d'une noble ambition, il étoit venu à la Cour, & s'étoit attaché à M. du Harlay Archevêque de Roüen. Il demeura quelques années auprès de lui avec l'approbation de tout le monde, tant sa vie étoit exemplaire. Il avoit refusé plusieurs Evêchez, que le Cardinal Mazarin lui avoit offerts, & il leur avoit préferé la vie douce & retirée qu'il menoit à Pontoise, où il étoit Grand Vicaire de son Archevêque, & Doyen de la Collegiale avec quelques autres Benefices. Cette retraite ne pouvoit que lui être infiniment agréable. Il étoit très-bien logé, il joüissoit d'un très-bon air. Il vivoit en grand Seigneur. Sa table étoit ouverte à toutes les personnes de merite, les plus grands Seigneurs se faisoient un plaisir de le venir voir sou-

vent. Sa converſation les charmoit, & tous les Habitans de Pontoiſe & des environs le regardoient comme leur pere & leur protecteur.

Quelque tems avant ſa mort, il avoit fait venir de Provence un de ſes neveux, auquel moyennant une diſpenſe d'âge, il reſigna un Prieuré en Normandie & un autre en Provence. Après cela il tomba malade d'une rétention d'urine, qui l'emporta de ce monde le 10. Aouſt 1674. âgé de 78. ans, regretté de tout le monde.

Je demeurai à Pontoiſe juſqu'à la fin du mois de Juillet. J'employai mon tems à compoſer un Dictionnaire Turc & Latin, ſur les Memoires que j'avois apportez du Levant, & ſur la connoiſſance & l'uſage que j'avois de cette Langue. Il y avoit long-tems que je ſongeois à cet Ouvrage; mais mes differentes occupations ne m'en avoient pas donné le loiſir.

Je revins à Paris ſans être encore éclairci de la Commiſſion qu'on vouloit me donner, & en attendant l'iſſuë, je me retirai dans une autre ſolitude, pour mettre en ordre les Mémoires de mes Voyages, que pluſieurs Curieux me demandoient avec empreſſement. M. le Petit Imprimeur ordinaire du

Roy, me pressa d'accepter sa maison ruë de Charonne Fauxbourg S. Antoine. Je l'acceptai & je m'y établis, & j'y demeurai jusqu'à la fin de Septembre, & je mis en ordre mon premier Voyage du Levant jusqu'à mon retour de Seïde à Marseille, comme on l'a vû au commencement de ces Mémoires. Cependant la belle saison se passa, & le froid m'obligea de revenir à Paris presqu'en même-tems que le Roy revint de sa campagne de Flandres, où il avoit fait de si glorieuses conquêtes.

Je fus prié dans ce même tems par des Curieux de donner au Public la Relation de ce que j'avois observé chez les Arabes du Mont-Carmel, y ayant peu de gens qui connussent comme moi les mœurs & les coûtumes de ces Peuples. J'avois demeuré assez souvent avec eux pour les connoître, & j'avois fait des Mémoires exacts de tout ce que j'avois observé. J'y travaillai, & en un mois je mis cette Histoire presqu'en état d'être imprimée.

Cependant il arriva à Paris un Juif, que j'avois connu fort particulierement à Constantinople, dont on ne sera pas fâché de sçavoir l'Histoire.

Histoire de Raphaël Levy Juif, & aujourd'hui Chrétien sous le nom de Loüis de Bizance.

RAphaël Levy Juif de Religion, étoit né à Constantinople. Il étoit fils d'un Orfévre. Il étoit assez bien fait; mais laid & si brun, qu'il approchoit plus d'un Ethiopien que d'un Espagnol ou d'un Portugais. Il eut dès sa plus tendre jeunesse de l'inclination pour les Langues qui sont Etrangeres dans son Païs comme la Latine, la Françoise, l'Espagnolle, l'Italienne & la Portugaise. Il aimoit sur toutes la Françoise, & l'apprit en assez peu de tems en perfection. L'Hebreux, le Grec, l'Arabe & le Turc lui étoient si familiers, qu'il passoit pour un des Sçavans de cette grande Ville. Il étoit homme de bien & de bonnes mœurs, & avoit des manieres toutes autres que son air barbare ne l'annonçoit. La lecture du Nouveau Testament qu'il confrontoit à l'Ancien,& les conversations frequentes qu'il avoit avec les Religieux Latins établis à Pera & à Galata, lui firent naître des doutes dont il cherchoit à s'éclaircir; mais il le faisoit avec tant de discretion & de secret,

qu'il étoit impoſſible de pénétrer quel étoit ſon deſſein. Il étudia ſa Religion & la Chrétienne avec tant de ſoin & d'application, qu'il ſe déſabuſa entierement des erreurs des Rabins, & qu'il perça le voile des obſcuritez qu'ils ont répanduës ſur les Saintes Ecritures. C'étoit dans le tems qu'il s'appliquoit à cette étude, que parut le faux Meſſie Sabataï Sevy à Conſtantinople. Le pere de Raphaël fut un des plus ardens à tout quitter pour ſuivre cet Impoſteur, malgré tout ce que Raphaël lui pût dire, pour lui faire connoître que cet homme n'avoit aucune des qualitez que doit avoir le veritable Meſſie. Mais ce bon homme étoit ſi entêté, que lui & un grand nombre d'autres n'ouvrirent les yeux, & ne reconnurent l'impoſture de Sabataï, que quand il ſe fût fait Mahometan.

Cet honteux changement renverſa la cervelle de tous les Rabins, qui ne pouvoient répondre aux cruelles railleries que Raphaël faiſoit d'eux, & dont la plûpart avoüoient qu'ils ne ſçavoient plus où ils en étoient, & qu'il falloit abandonner leur Loi & leur doctrine, & en chercher une meilleure & plus aſſurée.

Il ſe trouva alors à Conſtantinople

:ntilhomme François, nommé M.
onceaux, qui voyageoit pour son
, qui écrivoit des Relations de
:e qu'il voyoit, & qui désignoit
choses. Il voulut passer à la Mo-
& cherchoit quelqu'un qui pût lui
d'Interprete. Il jetta les yeux
aphaël, il le mena avec lui, &
qu'il lui fût plus utile, il le fit
: pour Janissaire, lui en fit porter
t, lui donna le turban blanc avec le
d'Ahmed Bachi. Rien n'étoit si
ue ce déguisement. Raphaël é-
irconcis, il parloit Turc & Ara-
:urellement, & à l'air de son vi-
tout le monde y pouvoit être
é, & le prendre pour un Janissai-
gypte.

parcourut ainsi toute la Morée
M. de Monceaux, sans que per-
s'avisât jamais de le soupçonner
un Juif.

Pacha de la Morée à qui il eut
on de parler plusieurs fois, lui
ant de l'esprit & de bonnes ma-
;, croyoit que c'étoient les Offi-
du corps des Janissaires, qui l'a-
t mis avec ce François pour le
iire & l'escorter, en même-tems
ui servoit de Trucheman.

de Monceaux étant revenu à

Constantinople, se loüa si fort de Raphaël, que tous les François commencerent à l'aimer.

M. Laîné & autres qui voyageoient par ordre du Roy, se faisoient un plaisir de l'avoir chez-eux. Il leur rendoit service pour les manuscrits qu'ils achetoient pour la Bibliotheque de Sa Majesté, il les connoissoit en perfection. M. l'Ambassadeur le consideroit, & lui avoit promis un Office de Trucheman. Il avoit repris ses habits ordinaires & son calpac, c'est-à dire, son bonnet à la Juïve.

En arrivant à Constantinople, je le trouvai dans le Palais de l'Ambassadeur. Nous fîmes connoissance, & la facilité que j'ai à parler les Langues Orientales me l'attacha tellement, qu'il venoit passer presque toutes les soirées dans ma chambre. Nos conversations ne rouloient pour l'ordinaire que sur la Religion & le Christianisme, & j'eus le bonheur de le détromper d'une infinité d'erreurs; mais j'affectai toûjours de ne le point presser, parce que je remarquois de jour en jour que ses objections étoient plus foibles, & que souvent il n'avoit rien à me répondre.

Lorsque M. l'Ambassadeur partit

pour Andrinople, il lui ordonna de servir de Trucheman dans le Palais où il laissoit le Sr. de Blois son premier Secretaire, pour avoir soin des affaires courantes. Raphaël s'acquitta de cet emploi avec tant de dexterité & de succès, que toute la Nation en étoit fort contente, & qu'on n'attendoit plus que le retour de Son Excellence, pour obtenir qu'il le déclarât Drogman.

Il arriva pendant l'absence de M. l'Ambassadeur, que le Pacha de la Morée passa à Constantinople avec ses troupes, pour aller joindre l'armée du Grand Seigneur.

Quelques.uns de ses gens trouverent Raphaël chez le Caïmacan, où il sollicitoit les dépêches d'un Vaisseau Marchand qui étoit prêt à partir. Ils eurent beau l'appeller Ahmed Bachi, il ne répondit rien. Ces gens ne se rebuterent pas. Ils coururent après lui, l'aborderent, & l'ayant bien reconnu, ils lui dirent: Eh quoi donc, Ahmed Bachi Janissaire, tu es devenu Chiffour, (c'est le nom de mépris qu'ils donnent aux Juifs) ce n'est pas ainsi qu'on abuse de notre sainte Loi? Ils le menerent à leur Pacha, qui l'ayant bien reconnu, lui fit de grands reproches, & le fit conduire au Caï-

macan pour en faire justice.

Il fut mis en prison. On l'attend tout ce jour-là & le lendemain au Pa lais de France. Ses parens qui e étoient fort en peine le chercherent d tous côtez. On sçût à la fin son avan ture. Son pere & sa mere l'allere trouver, & employerent toutes sorte de raisons & de caresses, pour l'enga ger de sauver sa vie en se faisant Tur

Il demeura ferme pendant tro jours, & le Caïmacan étoit prêt de condamner à mort, lorsqu'il fit réfle xion que quoiqu'il fût résolu de faire Chrétien, il ne pouvoit se sa ver s'il n'étoit pas baptisé; que mo rant dans cette occasion il ne pouvo être tout au plus qu'un Martyr Jui qu'il étoit déja circoncis, & que lui coûtant que quelques paroles qu avoit dites & écrites bien des fois, valoit mieux faire semblant d'embra ser cette Loi, en dirigeant son inte tion, que de perdre les moyens de faire Chrétien. Dès-lors il résolut fuite, après qu'il auroit fait le f neste sacrifice que ses parens souh toient de lui. Il fit donc la professi ordinaire, & aussi tôt on lui mit la tête un grand turban blanc, tel q le portent les gens de lettres, avec

nom de Mehemed. On lui donna aussi des Précepteurs pour lui expliquer l'Alcoran, & lui apprendre les cérémonies de la Loi, & il fit sous ses Maîtres de si grands progrès, & si prompts, que les Turcs ne douterent point qu'il ne fût en très-peu de tems un grand Saint, puisqu'il avoit tant de dispositions à devenir un grand Docteur.

Depuis ce changement de Religion on ne voulut plus le voir chez M. l'Ambassadeur. Il vint pourtant me voir, & m'ouvrit son cœur, & me demanda mon avis sur la conduite qu'il devoit tenir dans une affaire si délicate. Quoique je le crusse homme de bien & sincere, je ne laissai pas d'être sur mes gardes. Je ne loüai ni ne blâmai ce qu'il avoit fait, de peur qu'il ne m'en arrivât quelque chose de fâcheux. Je me contentai de lui dire que dans ces sortes d'affaires il falloit garder un très-profond secret, & qu'il devoit continuer de s'appliquer à bien apprendre tout ce que ses Maîtres lui enseigneroient, pour en faire tel usage qu'il jugeroit lui être le plus convenable, ne doutant pas que Dieu ne l'aidât à mettre en execution les bons desseins qu'il avoit formés.

Quelque tems après mon départ pour France, Raphaël se souvenant qu'on l'avoit accusé d'avoir été cause que le petit des Martins dont j'ai parlé ci-devant, s'étoit enfui, & s'étoit fait Turc le soir des réjoüissances que l'on fit pour la naissance de M. le Duc d'Anjou, ne voulut pas s'enfuir qu'il n'eût enlevé ce jeune homme qui demeuroit depuis ce tems-là chez le Caïmacan. Il prit si bien ses mesures, qu'il l'enleva de la maison de ce Ministre, & se retira secretement avec lui au Palais de France. Il se justifia devant l'Ambassadeur si pleinement, que Son Excellence leur donna une chambre, où ils demeurerent cachez jusqu'à ce qu'il y eût un Vaisseau qui pût les porter en France.

Ils furent environ six mois dans cette prison volontaire, parce qu'il ne se trouva aucun Vaisseau ni à Constantinople ni à Smyrne où on les pût embarquer.

M. de Nointel étant encore allé à Andrinople, pour travailler au renouvellement des Capitulations, les y mena avec lui habillez à la Françoise.

Les Janissaires de la garde de Son Excellence les connoissoient bien, & cependant

cependant ils ne les decelerent point: car il y a cette fidélité parmi eux, qu'ils ne trahissent jamais ceux dont ils mangent le pain & le sel, & il n'est jamais arrivé que les Janissaires qui ont servi les Ambassadeurs ayent revelé la mort des insolens qu'on a fait tuer & jetter dans les lieux secrets. Les Janissaires les appelloient M. Levy & M. Martin, & continuerent de les appeller ainsi, jusqu'à ce qu'il fallût leur faire reprendre leurs habits à la Turque, pour les faire passer plus sûrement aux Dardanelles, où ils devoient s'embarquer sur un Vaisseau François qui y étoit moüillé. On les mit sur un Bateau du Païs qui descendoit par la riviere jusqu'au Canal. Les Janissaires de l'Ambassadeur les recommanderent aux Matelots comme leurs camarades qui alloient porter des ordres du Grand Seigneur à ce Vaisseau. Ils les embrasserent, & quand ils furent embarquez, ils leur crierent: Mehemed Cheleby, bon voyage. Ils entrerent ainsi dans le Vaisseau sans empêchement, & firent route pour Smyrne & delà à Marseille.

M. de Nointel avoit donné quelque argent à Raphaël pour son voyage jusqu'à Marseille. Y étant arrivé, il fut

empaumé par quelques Calvinistes qui étoient dans la Compagnie du Levant, qui l'adresserent au Sieur Tronchin à Lyon, qui lui donna de l'argent pour son voyage jusqu'à Paris. Comme ces Messieurs sçavoient le dessein qu'il avoit de se faire Chrétien, & qu'ils eurent bientôt connu ses talens & son merite, ils lui firent de grandes promesses pour l'attirer dans leur parti; mais il étoit trop bien instruit pour gagner quelque chose sur son esprit. Il leur dit résolument qu'il vouloit être Chrétien & Catholique Romain.

Il vint directement chez moi: je le logeai, & je lui fournis ce qui étoit nécessaire pour sa subsistance, même pendant une maladie qu'il eut présque en arrivant.

Il ne fut pas long-tems sans se faire connoître, & sans acquerir des amis. Les lettres de recommandation qu'il avoit pour Messieurs Caze & Tronchin Directeurs de la Compagnie du Levant, me donnerent occasion de les assurer que Raphaël n'avoit quitté son Païs que pour se faire Chrétien: je leur demandai sur cela leurs conseils & leur assistance.

Ils trouverent à propos que je parlasse à Madame Belinzani. Cette Dame

qui étoit pieuse & charitable embrassa avec joye une occasion de marquer son zele. Je lui présentai Raphaël après lui avoir conté son histoire : elle le reçût très-bien, le fit habiller, lui assigna une pension, & le mit entre les mains du Pere Richard Simon de l'Oratoire, fort sçavant dans les Langues Orientales, pour l'instruire. Il fit en peu de tems de grands progrès sous cet habile Maître, qui le mit bientôt en état de recevoir le Baptême. Il fut ensuite présenté au Roi & à la Reine qui voulurent bien être ses Parein & Mareine. Il fut tenu au nom de Leurs Majestez par M. le Duc Mazarin & Madame Colbert, qui le nommerent Loüis, & qui lui donnerent le surnom de Bizance, parce qu'il étoit né à Constantinople.

On le mit ensuite aux Nouveaux Convertis, où il donna des marques de sa pieté, & voulut entrer chez les Carmes Déchaussez. Madame de Belinzani qui étoit sa protectrice, ne jugea pas à propos qu'il embrassât si tôt une vie chargée de tant d'austerités : elle lui conseilla d'attendre quelque tems, & que cependant elle verroit ce qu'elle pourroit raire pour lui. On l'employa donc à quelques traductions,

& pendant ce tems-là il édifia tout le monde par ſa pieté & par ſon exactitude à remplir tous ſes devoirs de Chrétien. Il étoit ſobre, bûvoit très peu de vin, jeûnoit fréquemment, & employoit à la lecture des livres de pieté & à l'Oraiſon tout le tems qu'il pouvoit dérober à ſon ſommeil & à ſes occupations.

Madame de Belinzani bien mieux perſuadée par ce qu'elle apprenoit tous les jours de Loüis de Bizance, que par tout ce que je lui avois dit de ſes bons ſentimens, lui rendit de ſi bons offices auprès du Duc de Mazarin & de Madame Colbert, qu'ils lui firent donner une penſion ſur le Clergé.

Mais ce nouveau Chrétien deſirant faire de plus grands progrès dans la ſcience & dans la pieté, lui dit un jour qu'il ſçavoit aſſez comment il falloit vivre chrétiennement, qu'il ne lui manquoit plus que de bons exemples, & qu'il ſouhaitoit ardemment d'entrer dans quelque Communauté de gens d'Egliſe. Cette Dame crut ne pouvoir rien faire de mieux que de le donner aux Peres de l'Oratoire. Elle en parla au Pere de Sainte Marthe General de cette Congrégation, qui le reçut avec joye, & l'envoya à Pro-

vins pour y achever ses études, dans le dessein de le recevoir un jour au nombre de ses enfans. Loüis y trouva avec l'instruction tout le bon exemple qu'il cherchoit. Il avoit alors environ vingt-cinq ans, & on pouvoit attendre de lui de grands services pour la Religion.

Le Sieur de la Croix Secretaire de M. de Nointel Ambassadeur à Constantinople arriva à Paris vers la fin du mois de Novembre. Il étoit envoyé expressément pour y apporter les Capitulations renouvellées, il me pria d'aller avec lui à Versailles pour le presenter aux Ministres. M. de Pomponne les ayant reçûës, m'ordonna de les venir prendre le lendemain pour les traduire en François, avec les Lettres que le Grand Seigneur & le Grand Visir écrivoient au Roy. M'étant rendu auprès de ce Ministre à l'heure qu'il m'avoit marquée, je trouvai que le Sieur de la Croix Petis Secretaire-Interprete du Roy pour la Langue Turque, avoit remontré à M. de Pomponne, qu'ayant acheté cette Charge pour servir Sa Majesté en ces sortes de Traductions, ce seroit lui faire injustice de ne l'y pas employer, & un grand tort à sa réputation & à sa fortune. Il

fallut le contenter & lui laisser faire la premiere Traduction. Mais le Roy voulut que j'en fisse aussi une, & pour cet effet, il ordonna à M. de Pomponne de me les remettre entre les mains. Je travaillai à cette Traduction, & elle eut le bonheur de plaire. Celle du Sieur de la Croix fut d'abord copiée & envoyée par tout, afin qu'on connût qu'il avoit été employé & fait les devoirs de sa Charge. Je ne voulus pas d'abord imprimer ma Traduction, afin de lui faire moins de peine. Je le fis dans la suite, & après l'impression de la sienne. Je les donnerai dans la suite de ces Mémoires.

Ce renouvellement des Capitulations fit grand bruit à la Cour & à la Ville, & beaucoup d'honneur à M. de Nointel. On en parloit comme d'une merveille. On mit ce grand évenement dans la Gazette. On fit crier par les Colporteurs des Relations imprimées qui avoient pour titre: *Le renouvellement & la nouvelle Alliance du G. S. avec le Roy, & le rétablissement de la Foi Catholique dans l'Empire Ottoman par M. de Nointel.* Ce Ministre profita si habilement des victoires continuelles du Roy, & des conquêtes glorieuses que Sa Majesté avoit faites dans les Païs-Bas,

qu'il fit changer tout d'un coup de face à la négociation. Le Grand Visir qui s'apperçût que les Ministres du Roy ne lui écrivoient plus sur cette affaire, craignit avec raison que le Roy ne songeât tout de bon à se venger des lenteurs affectées de la Porte. Il crut qu'il falloit conjurer la tempête, dont les suites auroient pû être funestes à son Maître & à lui : car quelque fierté qu'ils affectent, ils connoissent fort bien leur foiblesse, & sçavent qu'à un Monarque comme le nôtre, rien n'est si facile que de mettre le désordre chez-eux. Il fit dresser les Capitulations sur les Mémoires qu'on lui avoit donnez, & fit venir M. de Nointel à Andrinople; il les lui remit avec des Lettres pour Sa Majesté & pour ses Ministres. Cela s'executa après le retour de la campagne de Pologne.

Il faut remarquer que le Grand Seigneur par une fierté mal entenduë, fondée sur un prétendu prétexte de Religion, ne veut point traiter avec les Princes Chrétiens, prétendant qu'ils ne doivent pas aller de pair avec lui. On voit assez le faux de cette prétention, sans que je prenne la peine de le découvrir. Les termes de Traité ne lui conviennent pas par cette raison. Celui

de Capitulations lui plaît davantage, parce qu'il regarde ces actes comme des graces qu'il accorde, & dont il est le maître si absolu qu'il les revoque, les étend, les restraint, ou les annulle sans cérémonie quand il le juge à propos.

M. de Nointel députa le Sieur Barie Commis de la Compagnie du Levant, pour porter les nouvelles Capitulations dans toutes les Echelles, accompagné du Sieur Perruca Kuper un de ses Drogmans. Il fut d'abord à Smyrne, & voulant passer à Alep, il tomba malade en Chypres, & y mourut.

Le Sieur de la Croix Secretaire de l'Ambassade eut soin de faire faire plusieurs copies de la Traduction du Sieur de la Croix en petits cahiers, & y peindre les armes du Roy & de M. de Nointel sur les premieres pages, à dessein de les donner aux Echevins de Marseille, pour les envoyer aux Echelles du Levant.

Le Roy lui fit donner mil écus pour son voyage, & il partit, emmenant avec lui des violons, des hautbois & des trompettes pour M. l'Ambassadeur.

Le 20. Decembre 1673. M. Colbert me fit appeller, pour me dire qu'il falloit me préparer à faire un voyage à

la côte d'Afrique. C'étoit apparemment le voyage qu'on me préparoit depuis si long-tems, & pour lequel on attendoit des nouvelles du Païs. Je dis au Ministre que j'étois prêt à partir dès que j'aurois ses ordres.

Mais avant d'entrer dans ce détail, il est à propos de préparer le Lecteur, & de lui rapporter l'Histoire du Bastion de France à la côte d'Alger, & les differends du Sieur Arnaud qui en étoit Gouverneur, qui furent cause du voyage qu'on m'y fit entreprendre, & c'est ce qu'on verra dans le Journal suivant.

Journal du Voyage du Chevalier d'Arvieux à Alger.

LEs François ont établi depuis long-tems un commerce avec les Maures dans un Port de la côte d'Afrique, voisin de l'Isle de Tabarque dépendante d'Alger, où les Genois étoient établis pour le commerce des bleds, des cuirs, de la cire & de la pêche du corail qui est abondante sur cette côte. Les François ayant trouvé un profit considerable sur cette côte, bâtirent un enclos de murailles qu'ils appellerent le Bastion de France. Ils y

firent des magasins, des logemens & une maniere de Donjon, où ils mirent quelques canons, avec une Garnison pour la sûreté de leurs marchandises & de leurs personnes, parce que les Maures des environs sont très-méchans & naturellement grands voleurs.

Ils fortifierent ensuite un autre endroit voisin du Bastion, qu'ils appellerent la Calle, où ils mirent une autre Garnison capable d'empêcher qu'on ne les traversât dans la pêche du corail, & dans leur autre commerce qui roule principalement sur le bled.

On fait ce commerce par cüeillette, c'est-à-dire, qu'on achete à un prix reglé tout le bled que les Maures y apportent. On le met en magasin, & lorsque les Vaisseaux & les Barques Françoises viennent pour le charger, ils commencent par remettre leurs fonds entre les mains du Gouverneur, qui leur donne la quantité de bled qui leur convient, & en moins de quatre jours ils peuvent faire leur charge & remettre à la voile. Ces prompts chargemens sont fort utiles, parce que cette espece de Port, si tant est qu'on puisse l'honorer de ce nom, n'est pas assez bon pour qu'on y puisse demeurer long-tems en sûreté.

La seule pêche de corail peut fournir à toutes les dépenses de cet établissement, & la traite du bled est si considerable qu'elle peut donner un très-gros profit à ceux qui ont assez de fonds pour fournir aux achats.

Le Sieur Sainson fut le premier en faveur de qui le Bastion fut érigé en Gouvernement, & qui avec l'agrément qu'il obtint de la Regence d'Alger, fit augmenter les fortifications du Bastion, & en augmenta la Garnison & les Officiers. Le profit qu'il tiroit de ce commerce lui donna le moyen de munir le Bastion & la Calle de tout ce qui étoit necessaire pour leur défense, & pour le spirituel & pour l'entretien & la subsistance de quantité de gens de toutes sortes d'Arts & de Professions qu'il y établit, pour pouvoir se passer des secours d'Europe.

Le Si[eur] Sainson premier Gouverneur d[u] Bastion France.

François d'Arvieux, un de mes oncles, cadet des enfans de Baltazar d'Arvieux, qui a commandé une des Galeres du Roy, & qui s'est rendu si célébre sous le nom du Chevalier Baltazar, fut fait son Lieutenant au Gouvernement du Bastion; il commandoit sous les ordres du Sieur Sainson, & il le faisoit avec tant de conduite, que si le Gouverneur eût suivi son conseil,

il ne feroit pas péri, comme il lui arriva dans une entreprife qu'il fit fur le Fort de Tabarque.

lheu- en- ce fur rt de que.

Les Genois étoient maîtres de ce Fort & de l'Isle fur laquelle il étoit fitué. Leur commerce incommodoit celui du Baftion. Le Gouverneur Sainfon voulut le détruire en s'emparant de Tabarque : il ménagea une intelligence avec un Génois qui étoit Boulanger du Fort, qui l'y devoit introduire ; mais qui le trahit. En effet, y étant allé une nuit avec des Bateaux armez, & tout autant d'hommes qu'il pût prendre au Baftion & à la Calle, il trouva la Garnifon de Tabarque fous les armes qui l'attendoit, & qui fit feu fur lui & fur fes gens fi vigoureufement, qu'il y fut tué avec une partie de fes gens. La plûpart des autres furent bleffez & eurent bien de la peine à regagner leurs Bateaux en défordre, & revenir au Baftion où mon oncle étoit refté pour commander, après s'être oppofé autant qu'il avoit pû à cette entreprife, qui étoit auffi mal concertée qu'elle étoit injufte.

Sieur t fe- Gou- r du a.

M. Picquet de Lion qui a depuis pris le furnom de la Calle, fucceda au Sieur Sainfon. Mon oncle qui croyoit avoir plus de droit qu'aucun autre

d'y prétendre, ne pût souffrir le passe-droit qu'on lui faisoit en l'en privant, il quitta la Lieutenance & se retira en France, & r'entra dans le corps des Officiers de Galeres.

Ce nouveau Gouverneur n'ayant pas avec lui des gens assez fidéles pour seconder ses bonnes intentions & sa bonne conduite, ne demeura pas longtems sans se trouver engagé dans de grandes dettes avec les Habitans d'Alger, dont il avoit emprunté des sommes considerables pour son commerce à change lunaire de deux & trois pour cent par mois. Le Day le menaça de le faire maltraiter, ce qui l'obligea à la fin de s'embarquer avec sa Garnison & tous les effets du Bastion, & de se retirer en France. Il enleva même en partant une quantité de gens du Païs, qu'il alla vendre à Livourne aux Galeres du Grand Duc de Toscane. Mais le Roy les retira & les renvoya à Alger.

Ce fut ainsi que le Bastion fut abandonné, & l'enlevement que le Sieur Picquet avoit fait irrita tellement la Milice d'Alger, qu'elle fut long-tems sans vouloir entendre parler du rétablissement du commerce. A la fin le Roy ayant accordé la paix aux Alge- Rétablissement du Bastion.

riens, voulut bien que ceux qui la traiterent parlassent du commerce & de la restitution du Bastion.

Le Sieur Jacques Arnaud de Gap en Dauphiné & établi à Marseille, s'étant trouvé dans ce tems-là à Alger, travailla beaucoup à la conclusion de cette grande affaire. Il fit plusieurs voyages d'Alger en France, pour ajuster les differends reciproques des deux Nations, & cela lui acquit l'estime de M. Colbert qui lui trouva beaucoup d'esprit, de pénétration & de droiture. Enfin il négocia si heureusement, que cette paix fut concluë à l'avantage du commerce & des Marchands.

: Roy
ie la
aux
:riens.

Le Day voulut donner en cette occasion des preuves de sa reconnoissance au Sieur Arnaud. Il lui permit en son nom de rétablir le commerce du Bastion & de ses dépendances, & les murailles que les Maures avoient abatuës après la fuite du Sieur Picquet.

Bastion
bli en
ur du
r Ar-
l.

Il falloit donc réparer tous les bâtimens & les murailles, il falloit pourvoir le Fort d'artillerie & de munitions de guerre & de bouche, y mettre une Garnison convenable, & faire un fond pour rétablir le commerce dans son ancien état. M. Arnaud n'étoit pas assez riche pour entreprendre seul ce grand établissement.

M. Arnaud obtint permiſſion du Day de paſſer en France pour faire une Compagnie. Il l'eût bien-tôt faite; mais les riches Partiſans qui y étoient entrez, eurent un revers de fortuue qui les mit hors d'état de ſuivre cette affaire, & la Compagnie ſe diſſipa.

Il en raſſembla une ſeconde, qui fut compoſée du Sieur Jacques le Maſſon de la Fontaine Controlleur General des Gabelles de France, du Sieur Alexandre de Vaſé Seigneur de Lalo, Conſeiller au Parlement de Grenoble, & du Sieur Jacob de la Font, Sieur de la Tour des Champs de Lion. Tous ces gens étoient ſages & fort riches ; mais tous trois de la Religion Prétenduë Réformée. Ils paſſerent l'acte de leur Societé, en reglerent les fonds, & demeurerent d'accord que le Sieur Arnaud paſſeroit au Baſtion en qualité de Gouverneur. Nouv. Compagnie du Baſtion France.

Le Day l'agréa & lui donna toutes les expeditions dont il avoit beſoin pour s'y établir de la maniere que la Compagnie le pouvoit deſirer. Le Sieur de la Font s'établit à Marſeille en qualité de Directeur, pour la correſpondance des affaires que le Sieur Arnaud feroit au Baſtion. M. de la Fontaine demeura à Paris auſſi en qualité de Directeur,

& M. de Lalo auſſi Directeur alloit tantôt à Paris & tantôt à Marſeille, & même au Baſtion ſelon le beſoin des affaires.

M. Arnaud avoit mené avec lui le Sieur de S. Jacques ſon gendre, autrefois Conſeiller au Siege de Marſeille. Il le fit Capitaine de la Calle, & y étant mort quelque tems après, M. Arnaud voulut donner cet emploi au fils aîné du défunt.

oüille- entre ſſociez aiion.

M. de la Font voulut y mettre un homme de ſa part, & l'y envoya ſans avertir M. Arnaud, qui s'en trouvant choqué, ne voulut pas le recevoir & le renvoya en France. M. de la Font fut picqué de ce renvoy; ayant d'ailleurs une forte démangeaiſon d'être lui même Gouverneur du Baſtion, & pour cela d'en dépoſſeder M. Arnaud.

M. Arnaud en fut averti, & ſongea à ſe maintenir dans ſon poſte, & ſes Aſſociez chercherent à trouver des raiſons pour colorer le projet qu'ils avoient formé, ils obſerverent ce qui ſe paſſoit dans ſa maiſon à Marſeille, & crurent voir qu'on y faiſoit grande chere, & que les dépenſes que la famille faiſoit venoient des profits particuliers que leur Gouverneur faiſoit à leurs dépens.

Mademoiselle Arnaud prit feu là-dessus, & donna à son mari tous les avis qu'elle jugea necessaires. Ces avis le firent resoudre à ne se pas laisser déposseder sans coup férir, après les peines qu'il s'étoit données pour la paix, & le rétablissement de ce commerce dont on lui avoit toute l'obligation. Il résolut donc de s'y maintenir par la faveur du Day & de la Milice, qui avoient beaucoup de considération pour lui; de sorte que les ordres des trois Directeurs étant arrivez au Bastion par la Barque du Patron Legier, il répondit qu'il ne quitteroit point son poste, & leur écrivit toutes les raisons qu'il avoit d'en user ainsi. Elles parurent justes aux gens désinteressez; mais la Compagnie n'en jugea pas si favorablement.

L'animosité augmenta beaucoup au retour de la Barque. Les Directeurs eurent recours à M. Colbert, qui leur promit sa protection, & sur l'exposé qu'ils lui firent de la conduite de M. Arnaud & de sa prétenduë malversation, il leur donna une Lettre de cachet, & les ordres du Roy qui furent portez au Bastion par un Vaisseau de guerre aux dépens de la Compagnie. M. Arnaud répondit qu'il ne pouvoit

quitter ses Places dans l'état où elles étoient, sans préjudicier aux interêts du Roy & de l'Etat, qu'il obéïroit aux ordres de Sa Majesté dès qu'il le pourroit, & le Vaisseau revint ainsi sans avoir rien avancé.

Cependant le commerce fut interrompu, parce que M. de la Font fit faire des défenses à tous les Bâtimens d'aller au Bastion, voulant le réduire pour ainsi dire, par famine. Le Sieur Arnaud se maintint par le commerce de Génes & de Livourne.

La Compagnie le fit condamner comme rebelle aux ordres du Roy, & résolut d'envoyer d'autres Bâtimens à Alger. On y envoya le Sieur Turpin, & M. de Martel eut ordre de demander le Sieur Arnaud au Day. Il étoit alors à Alger, & la Milice demandant à être payée, & ne recevant point d'argent refusa absolument de le rendre, disant que c'étoit un honnête homme, & que c'étoit à lui seul qu'ils avoient donné le Bastion, & qu'ils ne connoissoient point ses Associez.

Le Sieur de Lalo alla ensuite à Alger, & offrit au Day une somme pour obtenir la destitution du Sieur Arnaud. On sçait que le Sieur de la Font avoit été arrêté au Bastion la premiere fois

qu'il y avoit été, & on l'accusa d'avoir promis vingt mille piastres au Beig de Constantine, pour faire tuer le Day d'Alger & son gendre, qui étoient les protecteurs du Sieur Arnaud ; de sorte que quand il retourna à Alger, il n'osa mettre pied à terre, & demeura toûjours dans le Vaisseau, craignant qu'on ne le fît mourir, comme on l'en avoit menacé si on pouvoit le prendre.

Les offres de M. de Lalo ne furent point écoûtez ; de sorte qu'il fut obligé de se retirer sans avoir pû rien faire.

M. Arnaud retourna au Bastion sous la protection du Day & de la Milice, & laissa à Alger le Sieur Pierre Estelle son beau frere & son Agent, qui continua de soûtenir puissamment le Sieur Arnaud contre tous ses ennemis, qui les uns après les autres furent contraints de s'en retourner à Marseille, après avoir fait inutilement de fort grandes dépenses.

Les trois Associez ne sçachant plus que faire pour faire sortir le Sieur Arnaud du Bastion, obtinrent des ordres du Roy pour se saisir de sa famille. En consequence sa femme & sa fille furent renfermées dans la Citadelle de Mar-

ſeille, où elles demeurerent fort long-tems, ces Meſſieurs eſperant que leur état toucheroit le Sieur Arnaud, & l'obligeroit d'obéïr aux ordres du Roy. On feroit des volumes entiers des procedures qui ont été faites dans cette affaire ; mais elles ſont aſſez inutiles dans ces Mémoires.

Cependant le Sieur Arnaud ne recevant aucun ſecours de Marſeille, & les Turcs ne voulant rien perdre de leurs droits, il ſe trouva obligé d'emprunter des ſommes conſiderables à change lunaire, pour entretenir les Garniſons de ſes Places & les Officiers; de ſorte que le Baſtion ſe trouva en peu de tems auſſi chargé de dettes, qu'il l'étoit quand le Sieur Picquet l'abandonna.

On peut dire cependant avec raiſon, qu'il n'auroit pas été difficile aux trois Aſſociez de faire retirer le Sieur Arnaud, ſi au lieu des dépenſes exhorbitantes qu'ils firent inutilement, ils avoient voulu dédommager le Sieur Arnaud, & lui donner une récompenſe convenable. Il la meritoit aſſurément par les peines qu'il s'étoit données pour remettre ſur pied cet établiſſement. Leur interêt perſonnel devoit les y porter, & ils auroient joüi des grands

avantages que ce commerce leur presentoit. Mais la passion les aveügloit, & ne leur permettoit pas de voir ce qui leur convenoit le plus.

Ils eurent à la fin recours à M. d'Ablancourt leur ami & le mien, qui leur fit entrevoir quelque esperance d'accommoder cette affaire par mon moyen, parce qu'il me croyoit assez bon Négociateur auprès des Turcs, pour réüssir dans les voyes que je pourrois prendre, en faisant au Day d'Alger & au Sieur Arnaud des propositions qui pourroient leur convenir. Ce fut pour cette négociation qu'ils me demanderent à M. Colbert, & celui-ci me fit commander par le Roy de faire ce Voyage. On m'assura que la Compagnie fourniroit tout ce qui me seroit necessaire, & que Sa Majesté ordonneroit pour ma récompense.

Je m'en retournai à Paris, où j'eus plusieurs conferences avec M. de la Fontaine chez M. d'Ablancourt. Nous dressâmes les instructions dont je pouvois avoir besoin, en attendant que j'eusse conferé avec M. de la Font qui étoit à Lyon, & par les mains duquel toutes les affaires avoient passé, m'eût fait part de ses lumieres.

Je fis mes adieux à la Cour & à la

Ville, & je partis de Paris par le carosse de la diligence de Lyon le 23. Decembre 1673. Les chemins étoient si mauvais, que nous n'arrivâmes à Lyon que le dernier jour du mois. J'allai voir M. de la Font, & après deux conferences, nous convînmes d'aller à Grenoble conferer avec M. de Lalo.

[margin note, cut off:] Cheva- d'Ar- r part Paris son age ger.

Le second jour de Janvier 1674. nous montâmes à cheval, & nous arrivâmes le lendemain à Grenoble. M. de Lalo nous logea chez-lui. Nous fûmes deux jours entiers à raisonner sur mon Voyage, & nous convînmes enfin que je demeurerois à Toulon & à Marseille, sans rien divulguer de mon Voyage, parce qu'il étoit necessaire d'en conferer encore avec M. Colbert, & attendre le succès d'un accommodement qu'on avoit proposé à M. Arnaud, dont on attendoit la réponse par le retour d'une Tartane qu'on avoit envoyée exprès.

Le sixiéme Janvier ayant pris congé de Messieurs de la Font & de Lalo, je me mis dans une littiere qui me porta à Marseille en six jours. On fut bien surpris de m'y voir arriver. Je me retirai dès le lendemain dans une maison de campagne de mes parens, pour éviter les visites dont on assassine les nou-

veaux venus, & quelques jours après je m'en allai à Toulon.

Les gens qui avoient ſoin des interêts de M. Arnaud, ne manquerent pas de lui apprendre mon arrivée à Marſeille, & le ſoupçon qu'on avoit que je dûſſe faire un Voyage en Barbarie. Ces avis précéderent le retour de la Tartane. M. Arnaud écrivit de maniere qu'on le crut dans la diſpoſition de s'accommoder. Il m'écrivit par la même occaſion une grande lettre, dans laquelle il me fit le recit de toute ſon affaire, & me prioit en finiſſant, de faire les choſes avec juſtice, en cas que mes ordres fuſſent d'aller à Alger.

La premiere intention qu'avoit eu M. Colbert avoit été que je fiſſe ce voyage en qualité d'Envoyé, pour revenir auſſi-tôt que l'affaire ſeroit achevée ou manquée.

Les Algriens renvoyent le Conſul en France.

Mais il arriva dans ce même tems que le Conſulat d'Alger ſe trouva vacquant, parce que le Day renvoya en France le Sieur du Bourdieu qui y étoit Conſul, & le fit embarquer ſur les Vaiſſeaux commandez par M. Dalmeras. Il écrivoit en Cour les raiſons qu'il avoit de le renvoyer, & en demanda un autre. Il ſe plaignoit entre-

autres choſes, qu'il avoit favoriſé l'évaſion de pluſieurs Eſclaves qui s'étoient ſauvez à bord des Vaiſſeaux du Roi qui y paſſoient quelquefois. Cela avoit cauſé une ſédition, & ces Barbares avoient été prêts de rompre la paix. On avoit même refuſé le ſalut aux Vaiſſeaux de guerre commandez par M. de Goris, & on n'avoit pas voulu leur donner les proviſions de bouche dont ils avoient beſoin, & on avoit mis des gardes aux chaloupes pour empêcher la fuite des Eſclaves Chrétiens.

De ſorte qu'il s'agiſſoit alors non ſeulement des affaires du Baſtion; mais encore de celles du Roi, il falloit entretenir avec ces Barbares une paix qui étoit néceſſaire au commerce, que la quantité de Corſaires qui ſortent de cette Ville auroit pû troubler, en nous enlevant tous les jours les Bâtimens qui vont au Levant.

Cette diſpoſition dans les affaires fit croire à M. Colbert qu'il ne convenoit pas que Sa Majeſté commît ſon nom avec des gens qu'elle mépriſoit infiniment, comme ils le méritoient. Il changea donc ma qualité d'Envoyé en celle de Conſul, & m'en envoya les

les Provisions, dans la pensée que cette qualité me donneroit le moyen de résider pour les affaires du Bastion, & des autres, au lieu que la qualité d'Envoyé m'obligeoit à me retirer dès que j'aurois accompli ma mission.

Je me défendis tant qu'il me fut possible d'accepter ce poste. Je remontrai au Ministre, que Sa Majesté m'ayant honoré de la qualité d'Envoyé extraordinaire en m'envoyant à Constantinople, Elle n'avoit pas accoûtumé d'abaisser ceux qu'elle avoit une fois élevez. Que ce Consulat ne me convenoit point par cette raison, & parce que ce Consulat qui n'étoit d'aucun revenu engageoit ceux qui residoient à Alger à de grandes dépenses, par les frequens presens qu'il falloit faire aux Puissances du Païs, & par les secours qu'il falloit donner continuellement aux Esclaves, à qui les Patrons ne donnoient pas même la nourriture.

Je contestai long-tems avec le Ministre; à la fin il m'écrivit qu'il falloit servir le Roi tantôt en qualité d'Evêque, & tantôt en Meunier. Que ceux qui avoient du zéle pour son service ne pouvoient qu'acquerir de la gloi-

Raison[s du] Ministr[e] pour o[bli]ger le C[heva]lier d'[Ar]vieux à [ac]cepter [...]

Consulat d'Alger. re, de quelque maniere, & en quelque qualité qu'il les employe. Que Sa Majesté n'examineroit point la qualité qu'elle m'avoit donnée, quand il faudroit récompenser les services que je lui aurois rendus en cette occasion. Qu'à son égard j'étois toûjours le même, & qu'à celui des Barbares, je devois considerer ses interêts plus que les miens, & qu'une des principales raisons étoit non seulement le service du Roi, mais encore le sien en particulier, parce qu'il étoit chargé de tout ce détail. Que d'ailleurs les Algeriens n'étoient pas accoûtumez à voir des gens avec une autre qualité que celle de Consul; qu'autrement ils prendroient ce prétexte pour me renvoyer après ma premiere audience, sans peut-être me donner le tems d'exercer le Consulat. A l'égard du bien qui me manquoit, il me fit dire par M. Roüillé Intendant de Provence, que je ne devois m'embarrasser de rien; que la Compagnie du Bastion me défrayeroit entierement, & qu'il se chargeoit envers le Roi de me faire donner une récompense dont j'aurois lieu d'être content.

Le Chevalier d'Ar- Il fallut me rendre à ces raisons, & accepter le Consulat sur le pied

que le Ministre le vouloit. Mon Voyage devint public, & causa bien de l'étonnement à ceux qui ne sçavoient pas le secret de l'affaire. On laissa pourtant à mon choix de prendre la qualité d'Agent de Sa Majesté en Afrique.

vieux ac ce te le Consulat d'Alger.

Le parti de M. Arnaud en fut allarmé. Mademoiselle sa femme qui étoit dans la Citadelle se déchaîna très fort & très-mal à propos contre moi. Pour la faire taire, s'il étoit possible, je lui fis proposer un accommodement par l'entremise de M. Pierre de S. Jacques, & de M. Gaspary son gendre. Elle les écouta, & donna les mains à tout ce qu'ils feroient, d'autant plus volontiers que M. Arnaud avoit témoigné à M. Bougrand nouvellement arrivé du Bastion, qu'il étoit résolu de s'accommoder à quelque prix que ce fût.

On commença donc à travailler à cette affaire. Les conferences qui se faisoient chez M. de S. Jacques duroient six heures entieres tous les deux jours. Mrs. Gaspary & de S. Jacques faisoient pour M. Arnaud, M. de la Font étoit pour sa Compagnie, & M. Bougrand & moi étions les médiateurs. uous fûmes sur ce pied-là plus d'un mois

ſans rien conclure. Ils étoient ſi échauffez, qu'ils penſerent pluſieurs fois en venir aux mains. A la fin on demeura d'accord de tous les articles, & la tranſaction fut dreſſée & ſignée chez Monſieur Dartigues fameux Avocat Monſieur Arnaud s'obligeoit de remettre le Baſtion à M. de la Font, & le Sieur Eſtelle à quitter Alger & à repaſſer en France. La Compagnie s'obligea à donner douze mille écus à M. Arnaud pour ſon dédommagement, à obtenir ſon amniſtie en bonne & dûë forme, & à payer toutes les dettes de l'établiſſement, & enfin à payer au Sieur Eſtelle tout ce qui ſeroit dû à Alger & autres lieux de la côte.

L'amniſtie de la Cour arriva, Mademoiſelle Arnaud & ſa fille ſortirent de la Citadelle, & le Sieur de la Font n'attendoit plus que l'agrément du Day d'Alger, & la paix que je devois faire en arrivant, pour ſe rendre au Baſtion, & ſe mettre en poſſeſſion des Places.

Mais M. de la Font alla ſecretement chez Boyer Notaire, faire une proteſtation contre la tranſaction qu'il avoit ſignée, ſous prétexte qu'il avoit été violenté, & forcé à faire cet accommodement. Il obtint enſuite de

Lettres de Rescision quelque tems après mon départ, qui ne parurent que quand je fus arrivé à Alger, & qu'il y fut arrivé lui-même pour se mettre en possession des deux Places. Cela remit les affaires dans le même état qu'elles étoient auparavant.

Comme c'étoit par les ordres du Roi que cette Compagnie devoit me défrayer, il fallut qu'elle me fournît une voiture. Le Sieur de la Font fréta la Barque du Patron Legier pour me transporter à Alger, & pendant qu'on accommoda ce Bâtiment, j'eus le tems de mettre ordre à mes affaires. Ce que je trouvai de plus difficile, fut de tirer de l'argent de M. de la Font. Il m'en falloit pourtant pour mon équipage, mes provisions & les salaires de mes domestiques. J'en reçûs à la fin, & je n'attendois plus que le beau tems pour mettre à la voile.

Dans cet intervalle une Barque d'Alger ayant été battuë de la tempête, vint moüiller au port de Colioure en Roussillon. Mais comme elle ne put produire aucun passeport du Consul de France à Alger, le Gouverneur supposa qu'elle n'etoit point d'Alger. Il la fit désarmer, mit l'équipage en pri-

Barqu d'Alger brûlée à Coliour

ſon, & ayant abandonné la Barque au milieu de la rade, des Armateurs Eſpagnols y mirent le feu pendant la nuit.

Dès que j'eus appris cet accident, j'écrivis à M. Colbert, qui m'envoya les ordres du Roi pour faire mettre l'équipage en liberté. Je fis porter ces ordres par le Sieur Emanuel Payen, qui devoit venir avec moi à Alger. Il arriva à Colioure, d'où il envoya par mer une partie des Algeriens à Marſeille, le reſte vint par terre avec lui. Je leur fis donner par le corps du Commerce un Bâtiment pour les reporter à Alger avec leurs hardes, leurs armes, l'artillerie, & tous les agrets qu'on avoit ſauvés de leur Barque brûlée. On les fournit abondamment de proviſions, on les combla de careſſes.

Le Patron de cette Barque étoit un Renegat Genois, il s'en alla chez lui la veille du départ de la Barque qu'on leur avoit donné. Les Maures qui étoient Eſclaves ſe firent Chrétiens, & prirent parti dans la Compagnie d'Infanterie de M. Signoret. Les Renegats François revinrent à l'Egliſe; de ſorte qu'il n'y eut que les Turcs & les Maures naturels qui s'en retournerent, ſans ſe ſoucier beaucoup de

leurs camarades. Il n'en coûta au corps du Commerce que la Barque qu'on leur donna, les provisions de bouche & les dépenses qu'on fit pour leur nourriture & pour les malades, qui furent traitez à l'Hôpital du S. Esprit, & les presens qu'on fit aux principaux d'entr'eux.

J'écrivis par eux au Day, au Pacha, & aux Proprietaires de cet armement, & leur mandai que je les verrois au premier jour. Ils partirent fort contens, & nous promirent qu'ils n'oublieroient jamais les bons traitemens qu'on leur avoit faits, & qu'ils nous donneroient des marques de leur reconnoissance quand l'occasion s'en presenteroit.

Je reçûs les instructions du Ministre, & celles de la Compagnie du Bastion, & après avoir pris congé de Messieurs les Intendans & de mes amis, je m'embarquai le trente Août 1674. & nous mîmes à la voile le lendemain.

Départ Marseill pour Alg

Nous eûmes des vents variables, qui à la fin nous obligerent de relâcher à Bougie, parce que nous vîmes un Vaisseau sur notre route dont nous étions bien aises de nous éloigner.

Le six Septembre, jour de notre arrivée, j'envoyai le Sieur Payen à terre pour en avertir le Gouverneur, qui envoya aussi-tôt ses gens à bord pour recevoir les présens accoûtumez. Une quantité de Turcs vinrent aussi nous rendre visite ; ou pour parler plus juste, vinrent boire & manger chez nous.

Arrivée à Bougie.

Le lendemain matin nous allâmes à terre *incognito* pour voir la Ville. Nous nous promenâmes par tout avec une entiere liberté, & j'eus tout le tems necessaire pour voir sa situation, & ce qu'elle renferme de plus remarquable. J'en rendrai compte dans la description que j'en ferai à la fin de ce Journal.

Le huit nous partîmes de Bougie, & nous demeurâmes deux jours bord sur bord à cause des vents contraires.

Arrivée à Alger.

Le dix nous arrivâmes à Alger sur les trois heures après midi. Nous moüillâmes, & saluâmes la Ville, & un peu après le Day passa auprès de nous dans un petit batteau, accompagné seulement de deux personnes. Nous le saluâmes de cinq coups de canon. M. le Vacher Vicaire Apostolique vint me saluer avec Sid Ali, Renegat, Janis-

ſaire & Truchema n de notre Nation. Il me dit de la part du Day, que j'étois le bien venu, & que je pouvois débarquer avec mon équipage.

Je fis mettre quelques hardes neceſſaires dans la Chaloupe, où je m'embarquai avec mes gens, M. le Vacher, le Trucheman & quelques Marchands. La Barque me ſalua de toute ſon artillerie, & je fus ſalué de tous les Bâtimens François, Anglois & Livournois, qui tirerent chacun cinq coups de canon. J'avois mon épée au côté, ma canne à la main, & un habit aſſez propre pour être diſtingué de tous ceux qui m'accompagnoient.

Premiere viſite à Baba Haſſan gendre du Day.

Nous mîmes pié à terre à la porte de la Peſcaderie, & ayant traverſé la grande ruë du marché, nous entrâmes dans le lieu où ſe tient le Divan de la Milice. Ils l'appellent la Maiſon du Roy, non pas qu'il y ait un Roy à Alger, car il n'y en a point; mais parce que la Milice du Grand Seigneur y reçoit ſa paye, qu'on y traite les affaires de l'Etat, & que le Pacha qui repréſente ſa perſonne, y fait ſa réſidence.

Nous traverſâmes une grande cour où nous ne trouvâmes perſonne, la Garde étant déja retirée, & le Day

étoit encore à la Marine.

Son gendre appellé Baba Hassan y étoit assis dans un coin. Je trouvai un homme de fort mauvaise mine, & habillé d'une maniere peu convenable à une personne qui étoit la seconde de l'Etat, & réellement la premiere en puissance & en autorité, à cause du grand âge & de la foiblesse du Day. Je ne l'aurois jamais connu pour ce qu'il étoit, si le Trucheman ne me l'avoit dit, & si je n'eusse pas remarqué les reverences que lui faisoient ceux qui l'approchoient.

Après que je l'eus salué, il ne se donna pas le tems d'écouter mon compliment. Il m'en fit un de fort mauvaise grace & fort impoli, mais qui convenoit à un homme de son caractere, brutal, emporté, & n'ayant que les manieres d'un vrai Païsan, tel qu'il étoit. Il se leva sans regarder personne, & se mit dans une colere furieuse contre Sid-Aly le Trucheman, de ce qu'il m'avoit fait débarquer sans attendre qu'on eût déliberé avec le Day si on devoit me recevoir, parce qu'il sçavoit que sous prétexte d'exercer le Consulat, on ne m'envoyoit que pour favoriser les pernicieux desseins de la Compagnie du Bastion con-

tre leur bon ami Arnaud, & pour établir le nommé la Tour qui avoit conspiré contre la vie du Day & la sienne. Le Trucheman demeura si interdit qu'il ne pût répondre un mot. Je pris la parole, & je lui dis qu'on ne recevoit point ainsi les gens qui venoient à Alger de la part du Roy, sous la bonne foi de la paix, & je lui tournai brusquement le dos, appellant mes gens pour m'en retourner à la Barque.

Baba Hassan se repentit sur le champ de sa brutalité. Il envoya le Trucheman après moi, & pria M. le Vacher de me radoucir & de me mener à la maison Consulaire, & que le lendemain j'aurois audience du Day.

Nous arrivâmes à la maison Consulaire. J'y fus complimenté de tous les François, du Consul d'Angleterre, des Peres Mathurins Portugais qui étoient à Alger pour le rachat des Esclaves de toutes sortes de Nations : car les Esclaves ont toûjours recours au Consul de France, selon les Capitulations, parce qu'il est censé Consul de toutes les Nations qui n'en ont point auprès de cette République de Larrons.

J'allai ensuite me reposer dans la

chambre qu'on m'avoit préparée, où je reçûs beaucoup de visites dans lesquelles on parla beaucoup de l'accüeil que Baba Hassan m'avoit fait.

J'appris qu'avant mon arrivée le Sr. Estelle instruit par les lettres de la Demoiselle Arnaud de mon voyage, avoit fait entendre au Day & à son gendre, que pendant mon séjour à Marseille j'avois broüillé les affaires du Sr. Arnaud ; que j'étois entretenu par la Compagnie du Bastion ; que le Consulat qu'on m'avoit donné n'étoit qu'un prétexte que le Roy prenoit, pour se servir de moi contre les intérêts de la République, & qu'on feroit fort bien de me renvoyer au lieu de me recevoir.

Ces raisonnemens tout défectueux qu'ils étoient avoient engagé le Day d'écrire au Roy, & de le prier de ne point me donner cette Commission, si je devois ouvrir la bouche pour lui parler du Bastion & de sa Compagnie, & que si le Sr. de la Font y venoit, il en feroit un exemple, & qu'il l'envoyeroit pieds & poings liez comme un criminel qui avoit attenté à sa vie la derniere fois qu'il étoit venu dans le Païs.

Le Sr. Estelle vint le même jour

me faire ses froids complimens sur mon arrivée. Je les lui rendis de la même maniere, & sans entrer dans aucun détail avec lui ; mais je ne pûs m'empêcher de lui dire que si je m'appercevois qu'il me traversât, j'en donnerois avis en Cour, & qu'il pourroit s'en repentir.

Le jour suivant onze Septembre M. le Vacher & le Trucheman s'en allerent voir le Day de grand matin, & lui parlerent assez vigoureusement sur la maniere dont son gendre m'avoit reçû en arrivant. Ils lui firent connoître que j'étois dans le dessein de me rembarquer, & qu'il en pourroit arriver du désordre, & l'assurerent que je ne me souciois plus d'avoir audience, après ce qui m'étoit arrivé le jour précédent.

Le bon homme appellé Agy Mehmed, âgé de plus de quatre-vingts ans, lui répondit que son gendre n'avoit été en colere que parce que le Trucheman m'avoit fait débarquer sans attendre qu'il fût de retour de la Marine, dans l'intention où il sçavoit qu'il étoit d'envoyer au devant de moi les Officiers du Divan pour me recevoir en cérémonie, & honorer ma personne & mon caractere tout autant

qu'il dépendoit de lui, & qu'il me prioit de le venir voir le plûtôt que je pourrois.

Premiere audience du Day.

Je me mis en marche aussi-tôt que j'eus reçû cette réponse. J'étois accompagné de M. le Vacher, du Trucheman dont je n'avois pas besoin, de mes domestiques, & de toute la Nation. Je trouvai le Day dans le Divan avec tous ses Officiers, & Baba Hassan auprès de lui. Après lui avoir fait mon compliment, je lui presentai la Lettre du Roi; il la prit, & après s'en être fait expliquer les premieres lignes où il étoit parlé de moi, il n'en voulut pas sçavoir davantage, il la rendit au Trucheman pour la lui garder, & me dit que j'étois le bien venu, qu'il me reconnoissoit comme le Consul de France, & qu'il auroit pour moi toutes les considerations qu'il devoit avoir pour l'emploi que Sa Majesté m'avoit donné.

Ce n'est pas la coûtume de parler d'affaires à la premiere audience. Celle-ci se passa toute en civilitez reciproques. Baba Hassan voulut encore gronder le Trucheman, & rejetter sur lui son emportement du jour précédent, je pris la parole & lui en fis quelques petits reproches. Il m'en fit

des excuses en riant,& nous nous séparâmes bons amis.

J'allai rendre visite le même jour à Ismaël Pacha, que j'avois connu autrefois à Seïde dans le tems qu'il en étoit Gouverneur.

Visite Pacha d'Alger.

De la cour du Divan, nous entrâmes chez lui par un vestibule qui nous conduisit à l'entrée d'un petit jardin où étoit sa chambre. Le Pacha faisoit alors sa priere, & son Kiahia qui m'étoit venu recevoir, me fit asseoir dans un grand fauteüil de velours cramoisi pour l'attendre. Il vint quelque tems après, m'embrassa, & me donna mille témoignages de son amitié. Le Trucheman qui étoit venu avec moi, & dont je n'avois que faire, me demanda permission de se retirer, je le lui permis aisément: nous demeurâmes donc tête à tête, & pendant une conversation de deux heures, il me conta les chagrins qu'il avoit reçûs de la Milice d'Alger depuis qu'il étoit Pacha. Il me disposa par ce recit à ce que je devois attendre de cette Milice dans les affaires que je devois faire. A la fin il fit servir le caffé, le sorbet & le parfum à la maniere du Levant.

Le Day ne fait cette honnêteté que

qu'il dépendoit de lui, & qu'il me prioit de le venir voir le plûtôt que je pourrois.

Premiere audience du Day.

Je me mis en marche aussi-tôt que j'eus reçû cette réponse. J'étois accompagné de M. le Vacher, du Trucheman dont je n'avois pas besoin, de mes domestiques, & de toute la Nation. Je trouvai le Day dans le Divan avec tous ses Officiers, & Baba Hassan auprès de lui. Après lui avoir fait mon compliment, je lui presentai la Lettre du Roi; il la prit, & après s'en être fait expliquer les premieres lignes où il étoit parlé de moi, il n'en voulut pas sçavoir davantage, il la rendit au Trucheman pour la lui garder, & me dit que j'étois le bien venu, qu'il me reconnoissoit comme le Consul de France, & qu'il auroit pour moi toutes les considerations qu'il devoit avoir pour l'emploi que Sa Majesté m'avoit donné.

Ce n'est pas la coûtume de parler d'affaires à la premiere audience. Celle-ci se passa toute en civilitez reciproques. Baba Hassan voulut encore gronder le Trucheman, & rejetter sur lui son emportement du jour précédent, je pris la parole & lui en fis quelques petits reproches. Il m'en fit

des excuses en riant, & nous nous séparâmes bons amis.

J'allai rendre visite le même jour à Ismaël Pacha, que j'avois connu autrefois à Seïde dans le tems qu'il en étoit Gouverneur. Visite Pacha d'Alger.

De la cour du Divan, nous entrâmes chez lui par un vestibule qui nous conduisit à l'entrée d'un petit jardin où étoit sa chambre. Le Pacha faisoit alors sa priere, & son Kiahia qui m'étoit venu recevoir, me fit asseoir dans un grand fauteüil de velours cramoisi pour l'attendre. Il vint quelque tems après, m'embrassa, & me donna mille témoignages de son amitié. Le Trucheman qui étoit venu avec moi, & dont je n'avois que faire, me demanda permission de se retirer, je le lui permis aisément: nous demeurâmes donc tête à tête, & pendant une conversation de deux heures, il me conta les chagrins qu'il avoit reçûs de la Milice d'Alger depuis qu'il étoit Pacha. Il me disposa par ce recit à ce que je devois attendre de cette Milice dans les affaires que je devois faire. A la fin il fit servir le caffé, le sorbet & le parfum à la maniere du Levant.

Le Day ne fait cette honnêteté que

quand il eſt dans ſa maiſon particuliere. On n'en ſert jamais au Divan.

Le douze, je fis débarquer mes hardes, & je paſſai toute la journée & le lendemain à m'établir dans la maiſon Conſulaire, d'où je ne voulus pas faire retirer M. le Vacher, & ma politeſſe fut cauſe que je n'eus qu'une ſeule chambre & un cabinet pour moi, & la moitié d'un magazin pour mes domeſtiques.

Le quatorze, le Sieur Eſtelle vint me propoſer des moyens pour mettre le Sieur de la Font en poſſeſſion du Baſtion, & l'y établir à la place du Sieur Arnaud; mais je connoiſſois trop cet homme pour m'ouvrir avec lui; je lui dis pour toute réponſe, que je ne me mêlois point de ces affaires-là

Le quinze, j'envoyai mes preſens au Pacha, au Day, & à Baba Haſſan. Ils conſiſtoient en draps de Hollande couleur de feu, en brocards de ſoye, & en boëtes de confitures, qui valoient chacun environ deux cens piaſtres. Outre cela j'envoyai une veſte couleur de feu au Kiahia du Pacha. Tous ces preſens furent bien reçûs; mais comme le Day & Baba Haſſan vouloient être diſtinguez du Pacha, & avoir leur preſent en argent, ce qui eſt contraire

à la coûtume, ils me renvoyerent le même jour les draps & les brocards, disant que cette couleur n'étoit pas à leur usage, qu'ils ne me demandoient rien, & que les confitures suffisoient pour regaler leurs petits enfans. Je leur fis offrir d'autres étoffes, ils me remercierent, en disant qu'ils me parleroient de cela dans une autre occasion.

Un des domestiques du Day, à qui j'avois fait une gratification, vint m'avertir que le Sieur Estelle voulant me rendre désagréable au Day, l'avoit dégoûté de mes presens, en lui disant que selon les apparences, je ne venois pas de la part du Roy, puisque je lui faisois un present si mediocre; que je n'étois qu'un homme que la Compagnie du Bastion avoit supposé pour en chasser le Sieur Arnaud. Le Day & son gendre le crurent, & m'envoyerent le Trucheman me faire défendre de me mêler de ces affaires, parce qu'ils ne vouloient rien avoir à démêler avec leur ennemi irréconciliable le Sieur de la Font. Je leur envoyai dire que je ne m'en mêlerois jamais de mon chef; mais que si le Roy me l'ordonnoit, je serois obligé de lui obéïr.

Le 16. Septembre. Le Day m'en-

voya chercher, pour se plaindre de ce qu'on avoit retenu quelques Turcs à Marseille. Je lui dis ce qui en étoit, parce que ces Turcs étoient arrivez quelques jours avant mon départ. Je lui dis que le Capitaine Mathieu Fabre, venant de Constantinople avec son Vaisseau, apperçût une Chaloupe dans le Canal entre la Sicile & Malte, qu'il l'alla reconnoître, & qu'il y trouva dix Turcs qui s'étoient échapez des Galeres de Naples, & qui alloient vers Tripoli, ils n'avoient ni pain ni eau. Il les mit dans son bord & les conduisit à Marseille. Je lui dis que je les avois été voir dès que je sçûs leur arrivée; que j'en avois trouvé quatre d'Alger, quatre de Tunis & deux de Constantinople; que j'avois representé à l'Intendant que nous avions la paix avec tous ces gens-là, & que nous ne pouvions pas les retenir sans qu'il arrivât du désordre, mais que je n'avois pû empêcher qu'on ne les mît aux Galeres; mais qu'après avoir verifié leurs noms sur les Registres de leurs chambres, j'écrirois à M. Colbert pour avoir leur liberté.

Après cela, je representai au Day que j'avois été surpris qu'il m'eût renvoyé mes presens après les avoir re-

çûs, que je voyois bien par là qu'on me rendoit de mauvais offices auprès de lui, & qu'on lui vouloit persuader que j'étois d'intelligence avec des gens qu'il croyoit être ses ennemis, ce qui n'étoit point.

Obstination du Day à ne vouloir point recevoir le Sieur de la Font au Bastion.

Le Day me répondit qu'il étoit maître du Bastion; qu'il le donneroit à qui bon lui sembleroit; qu'il étoit content du Sieur Arnaud, parce qu'il avoit de l'amitié pour lui, & qu'il lui tenoit parole sur tout ce qu'il lui avoit promis; qu'il n'y souffriroit jamais le Sieur de la Font, à cause de sa conspiration, & que je ne devois me mêler que des choses qui regardoient ma Charge, si je voulois bien vivre avec eux. Il me demanda ensuite si j'avois autre chose à lui dire.

Difficultez sur les Esclaves François.

Je lui répondis qu'après le Traité qu'ils avoient fait avec M. le Duc de Beaufort, & depuis confirmé avec M. le Marquis de Martel, j'étois surpris de trouver à Alger une quantité de François qu'on avoit fait Esclaves contre la bonne foi de la paix. Je le priai de se souvenir, que dans la Lettre que je lui avois donnée de la part de Sa Majesté, elle entendoit que non-seulement ses Sujets pris de cette maniere, fussent mis en liberté; mais qu'elle

vouloit encore que tout ce qu'on leur auroit enlevé leur fût rendu conformément aux Traitez.

Je lui dis que le Roy avoit fait rendre une Barque que les Espagnols avoient brûlée devant Collioure, & que leur ayant donné cet exemple de notre justice & de notre bonne foi, ils devoient nous imiter, & concourir aux bonnes intentions de Sa Majesté pour l'entretien de la paix. Je le priai de me dire son sentiment là-dessus, afin que je le fisse sçavoir à la Cour.

Réponse arrogante du Day.

Il me répondit que les Corsaires d'Alger n'avoient garde de toucher aux Bâtimens François, attendu les défenses qu'on leur avoit faites; mais que les François servoient leurs ennemis, & leur faisoient la guerre sous leur Banniere; qu'ils avoient déja declaré au Roy, que leur intention étoit de prendre indifferemment tous les François qu'ils trouveroient avec des Nations leurs ennemies; qu'il en écriroit encore une fois au Roy, à condition que la réponse ne seroit pas si longtems à venir que les autres fois, & qu'il ne tiendroit qu'à Sa Majesté que la paix ne fût ou rompuë ou entretenuë.

Je trouvai cette réponse bien fiere,

& bien peu respectueuse pour un aussi grand Monarque que le nôtre. Cela m'obligea de lui dire que cette résolution étoit d'une grande consequence, & que les suites en pourroient être fâcheuses; qu'il falloit necessairement distinguer ceux qui doivent être Esclaves d'avec ceux qui ne le doivent pas être; que le Roy s'expliqueroit sur cette generalité; mais que je pouvois lui dire de mon chef, qu'il ne devoit pas être défendu aux François de naviger dans les Bâtimens de leurs amis par tout où ils voudroient, pourvû qu'ils ne fussent point à leur solde & simples Passagers, & qu'ils se fussent laissé prendre sans resistance, ce qui n'étoit pas leur faire la guerre. J'ajoûtai qu'étant le Maître du Païs, il étoit de son honneur de concourir à la tranquillité de son Peuple, & d'éviter les malheurs que ces sortes de captures pourroient attirer à sa Nation, devant être persuadé de la justice du Roy, & se conformer par consequent à la declaration qu'il lui feroit de ses intentions.

Le Day s'étant levé pour s'en retourner chez-lui, me dit à l'oreille en passant auprès de moi : *Je devrois bien être le Maître, mais je ne le suis pas.*

Réponse insolente de Baba Hassan.

Baba Hassan prit la parole, & me dit d'un ton insolent: Après que nous aurons reçû la réponse de la Lettre que nous voulons écrire au Roy votre Maître, nous ferons assembler le Conseil de la Milice, & alors nous délibererons de la paix ou de la guerre. Ainsi finit cette audience pendant laquelle nous avions contesté près de deux heures.

Le 18. Septembre, j'allai demander au Day la liberté des quatre Passagers François, que ses Corsaires avoient pris sur un Vaisseau Portugais, comme il me l'avoit promis quelques jours auparavant. Je lui offris même une gratification pour lui & pour ses Soldats. Il me dit que les choses étoient changées, qu'il n'osoit le faire de crainte que la Milice ne s'en formalisât; mais qu'ils ne seroient point vendus, qu'ils demeureroient en dépôt dans la Bagne de la Doüanne jusqu'à la réponse de Sa Majesté.

Résolution de la Milice à l'égard des François.

Il me signifia ensuite, que le Divan avoit déliberé de faire Esclaves, non-seulement tous les François qu'ils trouveroient sur les Vaisseaux ennemis; mais qu'ils prendroient encore tous les Etrangers qui passeroient sur les Vaisseaux François excedans le nombre de

trois, qu'ils voudroient bien considerer comme un Marchand, un Commis, & un Valet, parce que leurs ennemis prenoient un François dans leurs bords, quand ils y en trouvoient, supposant qu'on le faisoit passer pour le Capitaine, en mettant un pavillon de France pour éviter d'être pris. Je sçavois déja cette résolution, parce que j'avois gagné trois Turcs qui avoient entrée au Divan, & qui m'avertissoient en secret de tout ce qui s'y passoit.

Le Day me dit encore que les Espagnols abusans du Pavillon du Roy, avoient pris des Maures qu'ils avoient été vendre à Oran. C'est, ajoûta ce Barbare, une chose inconcevable, on trouve des François par tout, je crois que si on levoit un caillou dans la campagne, on y trouveroit un François dessous.

Je lui répondis que nous trouvions de ses Sujets de tous côtez, & qu'ils prenoient les François sous la Banniere de Salé. Il me dit qu'en ce cas il nous étoit permis de les mettre aux Galeres; que nous pouvions en prendre tant que nous pourrions; qu'il ne le trouveroit pas mauvais, & qu'il le feroit sçavoir à Sa Majesté; mais que pour faire cesser tout ce qui pourroit troubler la paix, il souhaitoit que je priasse

ſe bien fort le Roy de défendre à tous ſes Sujets de ſe mettre ſur les Bâtimens de leurs ennemis, puiſque nous ne manquions pas en France de Vaiſſeaux, pour aller par tout où nous voulions.

Mort du Sieur Arnaud.

Le 21. on reçût nouvelle du Baſtion, que le Sieur Arnaud y étoit mort le dix du mois précedent. Le Sieur Eſtelle vint me le dire, & me demanda mon ſentiment ſur ce qu'il y avoit à faire pour la conſervation de ce commerce, je lui répondis que le Day m'avoit défendu de m'en mêler; mais que s'il m'en parloit le premier, je verrois ce que j'aurois à lui répondre. Je fus bien aiſe de trouver cette occaſion pour mortifier le Sieur Eſtelle, pour les embarras qu'il m'avoit cauſés depuis mon arrivée. Je conſiderai encore que j'avancerois moins, ſi je témoignois de l'empreſſement, que ſi je marquois de l'indifference.

Le Sieur Eſtelle étant allé porter cette nouvelle à Baba Haſſan, parce que le Day étoit abſent: Celui-ci lui dit, qu'il falloit faire venir à Alger l'aîné des enfans du défunt, & qu'on l'inveſtiroit à la place de ſon pere, ou qu'on l'y mettroit lui-même. Eſtelle répondit qu'il n'avoient pas aſſez de bien

l'un

l'un & l'autre, ni assez d'experience pour se charger de ce fardeau.

Le Trucheman qui avoit accompagné le Sieur Estelle, vint me rendre compte de ce qui s'étoit passé à cette Audience. Je le renvoyai representer au Day, que le Sieur de la Font étoit connu pour un honnête homme dans toute la France; que j'étois bien fâché de voir cet établissement à la veille d'être perdu par les impressions malignes que ses ennemis avoient données de lui; que s'il étoit une fois abandonné, il n'y auroit plus personne en France qui osât entreprendre ce commerce, & qu'il y avoit de la justice à le donner au Sieur de la Font, après les dépenses que lui & sa Compagnie y avoient faites.

Négociation de l'Auteur pour le Bastion.

Je sortis ensuite, & j'allai trouver un des principaux Officiers du Divan. Je le priai de voir le Day pendant la nuit, & de lui representer, comme de son chef, toutes mes raisons dont je l'instruisis, avec promesse, si l'affaire réüssissoit, d'une récompense proportionnée au service que j'attendois de lui. Il m'assura qu'il y alloit travailler.

Le 22. le Day m'envoya prier de venir au Divan, & me demanda ce

que je croyois qu'il falloit faire du Bastion, puisqu'Arnaud étoit mort. Je lui répondis qu'il étoit le maître du Bastion, comme il me l'avoit dit plusieurs fois, & qu'il en pouvoit faire tout ce qu'il voudroit. Il me demanda si je ne connoissois pas quelqu'un à Marseille qui pût entreprendre ce commerce. Je lui dis qu'il n'y avoit point de particulier assez riche pour cela, & que personne n'y songeroit dès que la Compagnie l'auroit abandonné.

Le Day repliqua qu'au défaut des François, il y avoit assez de gens à Gênes qui s'empresseroient à faire ce commerce, & qu'il étoit résolu de le leur donner. Je répondis à cela que ce commerce étoit depuis très-long-tems entre les mains des François; que c'étoient eux qui l'avoient établi; qu'ils avoient fait des dépenses immenses pour mettre les Forts du Bastion & de la Calle en l'état où ils étoient; qu'il n'avoit été rétabli qu'en consideration d'une paix, dont il semble être le lien, & que j'aurois peine à croire qu'il pensât à établir dans ces postes des gens qui n'ont jamais été amis de la République.

Le bon homme après avoir rêvé quelque tems, me dit, qu'il étoit de la

justice de le laisser à la Compagnie Françoise ; mais qu'il ne pouvoit se résoudre à y placer un homme qui avoit attenté à sa vie, en promettant vingt mille piastres au Beig de Constantine, pour le faire mourir avec son gendre, & qu'il me le prouveroit en me montrant les originaux des Lettres que la Font avoit écrites à ce Beig.

Je lui repartis que dans le poste où Dieu l'avoit élevé, il devoit rendre la même justice aux Etrangers qu'il vouloit que l'on rendît à ses Sujets. Qu'il falloit entendre les parties avant de les condamner. Que le Roy n'auroit pas accordé sa protection au Sieur de la Font, s'il l'avoit crû capable d'une semblable lâcheté, & de la perfidie dont il étoit accusé, & qu'après que la Compagnie du Sieur de la Font avoit dépensé près de cent mille écus pour l'établissement de ce commerce, il y auroit de l'injustice à l'empêcher de revenir à son fond, & d'en retirer quelque profit.

J'ajoûtai que selon la Transaction qui avoit été passée à Marseille, le Sieur de la Font & ses Associez s'étoient chargez de toutes les dettes & de toutes les dépenses, outre les douze mille écus dont ils étoient convenus pour le dédommagement du feu

Sieur Arnaud, & qu'il exposeroit sa famille à les perdre, s'il faisoit passer le Bastion & son commerce en d'autres mains qu'en celles de la Compagnie,& qu'enfin les redevances qu'Alger enretire étoient assez considerables pour le faire penser serieusement à la conservation de ce commerce.

Le Day m'interrompit, & me dit que quand le Bastion avoit été abandonné, la Milice n'avoit pas laissé d'être payée, & qu'il lui paroissoit que j'étois un bon ami du Sieur de la Font. Je lui dis que les membres de cette Compagnie étant François, & moi le Consul de la Nation, le devoir de ma Charge m'obligeoit de prendre soin de leurs interêts, que le Roi m'avoit recommandez très-expressément.

Le Day me pressa encore de lui dire mon sentiment sur ce qu'il devoit faire pour la satisfaction des deux parties & pour la sienne. Je le priai de considerer que le Bastion ne pouvoit subsister qu'entre les mains de la Compagnie du Sieur de la Font. Que si on l'abandonnoit, les enfans du feu Sieur Arnaud perdroient les douze mille écus de la Transaction, & seroient punis comme étant cause de la perte de ce commerce, & qu'on se pourvoiroit

contre eux pour les dommages & interêts. Je lui dis ensuite, que si le Sieur de la Font avoit pû lui parler la derniere fois qu'il étoit venu à Alger, il n'auroit pas eu de peine à se laver de cette fausse accusation; mais qu'il n'avoit osé débarquer, pour ne pas s'exposer aux premiers mouvemens de Baba Hassan, qui ne le menaçoit de rien moins que de la mort.

Après que le Day m'eut écouté avec beaucoup d'attention, il me dit ces paroles. *Eh bien, puisqu'il faut pardonner & rétablir les affaires, écrivez-lui de ma part qu'il vienne. Que l'accusation soit vraye ou fausse, le passé est passé, j'oublie tout cela, & je vous en donne ma parole qu'il ne lui arrivera rien, ni en sa personne, ni en ses biens. Dépêchez incessamment la Barque du Patron Legier pour le faire venir, & pour porter en France la Lettre que j'écrirai au Roy sur les affaires presentes.*

Cette affaire ayant été ainsi terminée, le Day me retint encore pour me parler d'autres affaires qui n'étoient pas moins importantes. Après les avoir expediées, il me chargea d'écrire à la Cour, que quand les Vaisseaux du Roi voudroient toucher à Alger, ils y seroient les bien venus, & qu'on ne leur

refuseroit rien de tout ce qu'ils pourroient avoir besoin ; mais que s'ils recevoient les Esclaves qui se sauveroient chez-eux à la nâge ou autrement, on les feroit payer au Consul dès le lendemain de leur départ.

Il me parla ensuite de dix Turcs que le Capitaine Fabre avoit conduits à Marseille, & me dit que ses Sujets se sauvant des mains des Espagnols, & allant se refugier en France sous la bonne foi de la paix, on ne devoit pas les mettre aux Galeres ; mais leur donner toute sorte d'assistance tant par mer que par terre. Je lui dis que cela étoit vrai ; mais qu'il ne prenoit pas garde qu'il devoit la même justice aux François, & qu'il ne la leur rendoit pas, puisqu'il avoit permis que l'on vendît comme Esclaves ceux qui sortant des prisons de leurs ennemis, & ne trouvant pas de Bâtimens François, s'étoient embarquez sur les premiers Vaisseaux qu'ils avoient trouvez pour s'en retourner chez-eux, & qui avoient été pris par ses Corsaires & vendus avec sa permission. Cette réponse dont il sentit toute la force le piqua au vif. Il feignit une affaire, & en se levant il me remit au jour suivant pour la décider.

Le 23. Septembre, Baba Hassan m'envoya chercher, & me remit trois Lettres pour le Roi. Elles étoient écrites en Turc. Elles étoient de la part du Pacha, du Day & de la Milice, toutes trois de même teneur. Il me dit avec sa grossiereté ordinaire que j'écrivisse selon leurs intentions, & que j'en fisse venir la réponse au plûtôt, puisque j'expediois exprès une Barque pour les porter. Il me declara en même-tems, que si la réponse ne venoit pas dans un tems raisonnable qui devoit être court, vû le peu de distance qu'il y a de Marseille à Alger, je n'aurois qu'à me retirer en France.

J'eus une autre prise avec ce brutal, sur ce qu'il ne vouloit pas que son Secretaire donnât la qualité de Padischah, qui veut dire Empereur ou Roi. Il prétendoit que leur conscience & leur Loi ne leur permettoient pas de donner cette qualité aux Princes Chrétiens; & je lui fis voir que le Grand Seigneur la donnoit au Roi de France. A la fin je l'emportai après une longue contestation, & je ne voulois point recevoir les Lettres, à moins qu'elles ne fussent dans des bourses de satin. Il fallut y venir, & les trois Lettres furent mises dans des bourses de satin.

blanc avec les qualitez convenables. En voici la teneur.

Traduction des Lettres du Pacha, du Day, du Divan & Milices d'Alger, écrites au Roi le 23. Septembre 1674.

Lettre du Day d'Alger au Roi.

AU plus glorieux & plus majestueux Prince de la croyance de Jesus, choisi entre les Grands, magnifiques, honorez dans la Religion Chrétienne; arbitre & pacificateur des affaires qui naissent dans la communauté des Peuples Nazaréens; dépositaire de la grandeur, de l'éminence & de la douceur; possesseur de la voye qui conduit à l'honneur & à la gloire, l'Empereur de France, Loüis. Dieu veüille le combler de prosperité & de bonheur, & affermir ses pas dans les sentiers de la droiture. Après avoir donné le salut à celui qui a suivi le Conducteur.

Les Turcs entendent par cette phrase, ceux qui suivent la Loi de Mahomet qu'ils prétendent être les seuls qui meritent le salut.

Suite de la Lettre.

Votre Majesté sçaura que votre Ser-

viteur le Consul d'Arvieux est heureusement arrivé en cette Ville d'Alger, dans les premiers jours du mois de Septembre de notre année mil quatre-vingt-cinq. Il est le bien venu. Nous le recevons avec plaisir & à notre contentement. Nous le reconnoissons pour Consul. Tout ce qu'il fait nous est agréable, parce que tous ceux qui viennent de la part des Grands doivent être considerez comme la personne de ceux qui les envoyent. Mais nous n'avons la paix qu'avec vous, & non pas avec les autres Nations. Nous n'avons rien à voir sur vos Navires, & nous ne consentons pas aussi qu'aucun de nous les trouble & les inquiete. Cependant vos Vaisseaux reçoivent des Chrétiens Etrangers dans leurs bords, qu'ils transportent de côté & d'autre; il n'y a personne de nous qui soit content de cela. Si on trouve deux ou trois Etrangers dans un Vaisseau François, on ne leur dira rien; mais s'il y en a davantage nous prendrons nos ennemis sans toucher au chargement où nous ne prétendons rien. Nous vous avertissons aussi que vos Sujets navigent avec les Vaisseaux de Livourne, de Génes, de Portugal, d'Espagne, de Hollande & de Malte; si nous les trouvons dans les

Navires de nos ennemis, nous les prendrons, parce qu'ils se battent contre nos gens, & en blessent, & en tuent. Lorsque nous en trouverons en cet état, nous ne leur donnerons point de quartier & les ferons Esclaves. Nous ne les considererons plus comme vos Sujets, d'autant que depuis vingt ou trente ans qu'ils ont passé dans ces Païs-là, ils s'y sont mariez & habituez, ils servent nos ennemis & font la course avec eux. Nous vous declarons donc que nous en prendrons tout autant que nous en trouverons de cette maniere. Nous vous avons écrits deux ou trois Lettres sans recevoir de réponse.

Ainsi dès que cette Lettre sera arrivée en votre présence, faites-nous sçavoir en diligence par une autre Lettre de votre part quelle est votre intention là-dessus, afin que nous prenions nos mesures, & que nous sçachions si vous desirez que nous soyons en paix. Le moyen de l'affermir, est que vous fassiez défendre à vos Sujets de recevoir dans leurs bords plus de trois Chrétiens qui ne soient pas de nos amis, & que vos Sujets ne navigent point dans les Vaisseaux de nos ennemis, parce que ce procedé pourroit être cause de quelque rupture, qui se-

soit en ce cas contre notre volonté. De votre part quand vous prendrez quelques Vaisseaux sur vos ennemis, comme ceux de Salé & de Tripoli, s'il se trouve quelqu'un qui se reclame d'Alger, nous le désavoüerons, & nous ne le reconnoîtrons point.

Au surplus, si vos Navires venant dans le Port d'Alger, pour avoir de l'eau, du biscuit, & autres provisions dont ils auront besoin, les ayant reçûës & étant sur le point de partir, reçoivent dans leurs bords les Esclaves des particuliers qui s'y refugient avec des Chaloupes ou à la nâge, & les amenent avec eux, leurs Patrons viennent ensuite nous faire enrager, c'est ce que nous ne pouvons souffrir en aucune maniere, & pour ce sujet aussi défendez-leur qu'ils n'enlevent aucun des Esclaves de cette Ville quand ils y viendront.

Il y a aussi des Turcs qui se sauvent de Génes, de Livourne, d'Espagne & des autres Païs où ils étoient captifs, & s'en vont dans votre Royaume, à cause de la paix qui est entre nous. Nous ne consentons point aussi que vous les fassiez Esclaves, & qu'on les mette aux Galeres. Nous finissons en vous souhaitant une longue vie pleine de felici-

té. Ecrit dans les derniers jours de la Lune Gemad, le second de l'année 1085. c'est environ le 23. Septembre 1674.

Au bas de cette Lettre étoit le chiffre du Pacha, qui contenoit ces mots, le pauvre, l'abject, le Prince des Princes Ismaël Pacha Viceroi d'Alger.

Les deux autres Lettres n'étoient que des copies de celle-ci, l'une signée du Day, & l'autre au nom du Divan & de la Milice, qui composent la République d'Alger.

J'eus soin de les traduire en François avant de les envoyer. Elles me parurent bien fiéres. Mais que peut-on attendre de gens Barbares comme les Algeriens, qui n'ont pas encore éprouvé la puissance du Roi. Il seroit à souhaiter qu'il les châtiât une bonne fois, ils deviendroient plus respectueux.

Lorsque Baba Hassan me remit ces Lettres, il me recommanda d'écrire au Sieur de la Font, que s'il alloit au Bastion avant de passer à Alger, qu'il prît bien garde de ne commettre aucune violence contre qui que ce fut, s'il vouloit s'établir dans un Païs où il n'étoit point aimé.

Il avoit raison : car on n'entend

point raillerie à Alger sur le chapitre de l'argent & de l'interêt particulier, on y sacrifie tout pour cela.

Le 24. Septembre, les Peres Trinitaires Portugais partirent d'Alger, & ramenerent à Lisbonne trois cens Esclaves de leur Nation qu'ils avoient rachetez, & deux jours après les Corsaires amenerent trois cens Esclaves qu'ils avoient pris sans résistance.

Il me semble qu'il seroit plus avantageux aux Chrétiens d'employer l'argent qu'ils apportent tous les ans à Alger pour acheter les Esclaves, à entretenir un nombre de Vaisseaux armez pour prendre ces Ecumeurs de mer & s'en défaire une bonne fois. Cela n'est pas si difficile qu'on se l'imagine.

J'obligeai le Sieur Estelle d'écrire au Sr. de la Font en conformité de ce que le Day m'avoit dit, & ayant fait un état de tout ce que le Bastion devoit à Alger qui se montoit à douze mille piastres, j'envoyai le tout par la Barque de Legier.

Le 27. Septembre, Baba Hassan m'envoya dire qu'il prétendoit que la Barque de Legier allât en droiture à Marseille, sans toucher au Bastion ni en aucun lieu de la côte, afin que la réponse des Lettres arrivât plûtôt; qu'il

vouloit l'avoir dans un mois ; qu'autrement il nous declareroit la guerre, étant extrêmement fatigué de nos longueurs ; & qu'il lui convenoit de rompre une bonne fois avec nous & me renvoyer en France. Je répondis que la réponse du Roi dépendoit de sa volonté, & qu'étant à la tête de ses armées dans un Païs éloigné de près de trois cens lieuës de Marseille, on ne pouvoit pas fixer un tems si court ni commander aux vents.

Histoire de Baba Hassan.

Baba Hassan qui avoit alors tant de crédit dans cette République de Corsaires, n'étoit il y a quelques années qu'un Chaoux, c'est-à dire, un Sergent ou Huissier du Divan, gueux & miserable. Sa brutalité l'ayant rendu odieux à la Milice, il fut résolu de le faire expirer sous le bâton, il fut averti & s'enfuit, & s'étant retiré secretement au Bastion, le Sieur Arnaud le cacha & étoit sur le point de l'envoyer en France pour lui sauver la vie, lorsque par un bonheur extraordinaire ses mauvaises affaires s'accommoderent. Des services importans qu'il rendit à Mehmed Rais, surnommé Tricq, Capitaine General des Vaisseaux d'Alger, & à present Day de la République, le tirerent de la poussiere. Ce General lui

donna sa fille en mariage, & se trouvant accablé de vieillesse, il le chargea de la plus grande partie du Gouvernement de la République en qualité de son Lieutenant. Le service que le Sieur Arnaud lui avoit rendu lui avoit attiré l'amitié, la reconnoissance & la protection de ce Barbare & de son beau-pere.

Le Sieur Estelle demeuroit à Alger en qualité d'Agent du Bastion avec deux mille piastres d'appointemens. Mais il étoit caution de toutes les redevances & de toutes les dettes de la Compagnie. Mauvaise foi du Sieur Estelle.

On l'accusa d'avoir dit au Day que la Barque de Legier avoit un fond considerable, qui appartenoit aux Associez du Sieur Arnaud, & qu'il étoit à propos de le prendre à compte de ce que le Bastion devoit à la République. Quoique cela fut faux, cela flatoit trop l'avidité du Day & de son gendre pour le negliger.

Il m'envoya chercher le 29. Septembre avec le Patron Legier, à qui il ordonna de mettre à terre les fonds qu'il avoit appartenans à la Compagnie du Bastion, & sans lui donner le tems de répondre, il lui dit & à moi aussi qu'il ne vouloit point de remontrances, &

qu'il falloit obéir sur le champ.

Baba Hassan fait enlever le fond de la Barque du Patron Legier.

Je ne laissai pas de lui dire que la Compagnie du Bastion n'avoit rien sur la Barque de Legier ; que ce Patron avoit emprunté de plusieurs Marchands environ mil piastres à payer à retour du voyage ; que si le Bastion devoit quelque chose à la République, c'étoit à Estelle à qui il falloit s'adresser, puisqu'il en étoit l'Agent & la caution ; qu'on ne pouvoit rien prétendre du Sieur de la Font, qu'après qu'il auroit été mis en possession du Bastion; qu'il étoit inoüi qu'on eût enlevé par force le bien d'un Marchand pour payer les dettes d'un autre ; que cette violence se répandroit de tous côtez, & empêcheroit qu'on osa venir trafiquer à Alger ; que le Patron Legier seroit entierement ruiné, s'il ne rapportoit les fonds qu'il avoit emprunté pour employer en marchandises à Alger & à la côte, & enfin que le Roi ne manqueroit pas de s'en formaliser.

Toutes mes raisons qui auroient été bonnes pour tout autre que pour un Barbare brutal, ne firent aucune impression sur Baba Hassan. Il envoya le Trucheman avec le Gardien du Port visiter la Barque, & apporter au Divan tout l'argent qu'ils y trouveroient,

& se contenta de répondre à mes oppositions ; que puisque la Barque de Legier ne s'en alloit que pour revenir, il vouloit que l'argent demeurât à terre entre les mains de M. le Vacher. Le voyant dans une résolution déterminée de passer outre, j'envoyai mon Chancelier pour observer ce qui se passeroit, & faire les procedures necessaires.

J'envoyai chercher le Sieur Estelle, & après lui avoir reproché qu'il étoit l'auteur de cette avanie, dont il ne put disconvenir, je lui fis mes protestations en forme, qu'il seroit responsable en son propre & privé nom de tous les évenemens. Nous étions encore ensemble quand on le vint appeller de la part du Pacha. Il y alla & ne revint plus me retrouver.

Je sçûs quelques heures après que le Patron Legier étoit de retour de sa Barque, & qu'on avoit apporté au Divan tout l'argent qui s'y étoit trouvé, consistant en neuf cens piastres, y compris les fonds particuliers des Matelots. J'allai promptement au Divan y renouveller mes oppositions,

Baba Hassan voulut alors tourner la chose en raillerie, parce que Estelle lui avoit dit que je l'avois menacé. Il

me dit qu'on n'avoit pas trouvé grand argent dans la Barque de Legier, & qu'il falloit necessairement qu'il m'eût remis les trois mille piastres de la Compagnie du Bastion. Il me dit ensuite qu'il avoit fait attention à mes raisons, qu'il ne vouloit pas retenir le bien des Marchands, qui venoient sous la bonne foi de la paix ; mais que s'il en avoit trouvé de celui qu'il cherchoit, il l'auroit retenu pour les dettes du Bastion ; mais que sur ce que j'avois avancé, il le renvoyeroit à ma Chancellerie pour le rendre au Patron Legier, & qu'il partît aussi tôt.

Je pris cette occasion pour dire à Baba Hassan que les Corsaires d'Alger partoient sans prendre de passeports du Consul de France, parce que nous avions trente Vaisseaux de guerre en mer, qui les pourroient enlever, & les prendre pour des Tripolins ou des Saltins, & qu'il pourroit leur en arriver autant qu'à la Barque qui fut brûlée devant Colioure. Il me remercia de mon avis, & me promit d'y donner bon ordre.

Le second jour d'Octobre 1673. je menai le Patron Legier au Divan pour prendre congé du Day, selon la coûtume d'Alger. Je trouvai qu'Estelle

nous avoit suscité de nouvelles broüilleries. En effet Baba Hassan dit au Patron Legier qu'il l'envoyoit en France pour porter ses lettres, & lui en rapporter la réponse dans un mois au plus tard, & que pour assurance de sa parole, il falloit qu'il laissât ses fonds entre les mains du Tresorier du Divan.

J'eus là-dessus un démêlé terrible avec ce brutal, nous nous poussâmes à bout reciproquement, & comme il vouloit l'emporter absolument, je le quittai brusquement, en lui protestant que s'il s'obstinoit à retenir les fonds de cette Barque, le Patron & la Barque ne partiroient point du Port d'Alger, que ce procedé mettroit la confusion dans la place de Marseille, & qu'il n'en viendroit plus personne, & que les fonds de cette Barque étant arrêtez par les intrigues d'Estelle, on les lui feroit payer à Marseille avec les dédommagemens, ou sur ses biens, ou sur les douze mille écus promis au feu Sieur Arnaud par la transaction. Cette derniere raison frappa vivement Baba Hassan. Il donna congé au Patron Legier, lui souhaita un bon voyage & le congedia. Il fut à son bord & en moins d'une heure il mit à la voile.

Baba Hassan s'étant trouvé avec le Day, ils voulurent entrer dans une autre matiere. Ils me demanderent si je n'avois jamais exercé des Consulats ou d'autres Charges publiques. Je leur répondis que je n'avois jamais fait autre chose, & que j'avois vû toutes les Echelles du Levant. Ils dirent alors que tous les Païs que j'avois vûs étoient bien differens d'Alger, & qu'il y falloit vivre d'une maniere toute differente. Ils ajoûterent que c'étoit grand dommage que je fusse Chrétien, & qu'on feroit de moi un bon Gouverneur, si j'étois assés heureux pour embrasser leur Religion. Je reçûs cela comme une raillerie, & je leur répondis que la justice devant être égalle par tout, je ne m'appercevrois point de cette difference, quand ils voudroient nous la rendre, & qu'alors je trouverois les mêmes agrémens à Alger, que j'avois trouvé par tout ailleurs. Qu'à l'égard du changement de Religion, que ce n'étoit pas la premiere fois que l'on me l'avoit proposé; mais qu'outre le baptême qui est commun à tous les Chrétiens, j'avois encore une Croix & un caractere qui m'obligeoient à une plus étroite observance, & que je souhaitois de tout

mon cœur d'avoir l'occasion de le leur faire connoître.

Le cinq Octobre, Estelle employa l'autorité du Day pour faire enlever trois cens cinquante piastres appartenantes à un Espagnol, qui étoient en dépôt dans la Chancellerie, à cause qu'un Majorquain devoit pareille somme au défunt Sieur Arnaud. Je dis à Estelle que la Chancellerie étoit un lieu sacré, où tout ce qu'on y déposoit devoit être en sûreté. Que s'il avoit des prétentions, il devoit donner sa requête & ses preuves, & qu'on lui rendroit justice; mais que s'il continuoit à faire agir la violence des Turcs, je serois obligé de faire un procès verbal contre lui.

Le douze Octobre, le Day m'envoya chercher pour me dire que le terme des payemens du Bastion étant expiré, il vouloit que je lui trouvasse de l'argent. Je lui répondis que j'étois Consul, & que je n'étois ni Agent ni interessé dans la Compagnie du Bastion. Je vis bien que c'étoit un tour du Sieur Estelle qui cherchoit toutes sortes de moyens pour me broüiller avec les Puissances d'Alger. Je dis au Day que je m'étonnois qu'il eût oublié qu'Estelle étoit l'Agent & la caution de

la Compagnie du Bastion, & que par conséquent c'étoit à lui qu'il se devoit adresser.

Le Day me repliqua qu'il étoit informé avant mon arrivée, que je soutiendrois les interêts de la Compagnie, qui me donnoit trois mille piastres par an, que l'exercice du Consulat n'étoit qu'un prétexte, & qu'ayant la connoissance des Langues Orientales, je n'étois pas obligé de m'en rapporter aux Truchemans. Qu'il sçavoit que j'avois apporté dix mille écus du Bastion, & qu'il vouloit que je lui trouvasse de l'argent, sauf à moi à m'en faire rembourser par le Sieur de la Font ou par les heritiers du Sieur Arnaud. Je lui dis qu'Estelle l'avoit instruit très-mal, contre la verité, & seulement pour me broüiller avec lui. Qu'il étoit vrai que je m'étois mêlé des differends qui étoient entre le Sieur Arnaud & ses associez, qui avoient été terminez par la transaction, sans laquelle le Bastion auroit été abandonné. Que ceux qui avoient visité mes hardes par son ordre, & contre les droits & les privileges de tout tems des Consuls, n'avoient trouvé qu'un sac de cinq cens piastres que j'avois apporté pour ma dépense. Que je ne devois pas emprunter de l'argent pour les affaires

d'un particulier, ni même avancer pour les uns & les autres, & ne sçachant point comme les affaires du Bastion se termineront & si le Sieur de la Font acceptera le parti qu'on lui proposoit; qu'on ne peut rien prétendre de ce qui est porté par la transaction que quand il sera en possession de son commerce; que dans ce tems-là il aura un Agent à Alger pour payer les redevances, & répondre de tout au Divan. Que le Sieur Estelle étoit encore dans la fonction d'Agent, & qu'ayant du credit dans le Païs, il lui étoit facile de donner ce qu'on demandoit. Que si après l'arrivée de la Barque de Legier, le Sieur de la Font étoit dans la résolution de passer à Alger, il ne perdroit point de tems, & la satisfaction de la Milice ne seroit pas beaucoup retardée, & qu'enfin il falloit se donner patience.

Le Day me congedia après ces paroles, en disant qu'il aviseroit à ce qu'il auroit à faire. Que les Soldats ne connoissant que Dieu & leurs interêts, n'entendoient pas de raillerie sur l'argent qui est destiné pour leur paye, & qu'ils auroient bien le moyen de m'en faire trouver, ou de me renvoyer en France. Ce dernier compliment, qui

étoit la conclusion ordinaire de toutes mes audiences, ne m'effraya pas beaucoup.

Arrivée à Alger du fils du Sieur Arnaud.

Le quatorze Octobre le Sieur Arnaud fils aîné du défunt arriva à Alger. Il fut voir le Day dès qu'il fut débarqué, & le Day lui promit de lui tenir lieu de pere. Il me vint voir ensuite, accompagné du Sieur Estelle, & après son compliment, il m'assura que son pere avoit des sentimens de moi bien opposez à ceux de son parti, tant à Alger qu'à Marseille, & qu'il étoit mort avec le regret de n'avoir pû me remercier des soins que j'avois pris pour leur accommodement.

Prise de deux Vaisseaux Portugais.

Le vingt-deux, deux Corsaires d'Alger arriverent avec deux prises Portugaises chargées de planches, de goudron, & d'une centaine d'hommes. Ils avoient brûlé le Vaisseau garde-côte de Portugal monté de trente-six pieces de canon, & de quatre cens hommes d'équipage. Le Capitaine Portugais selon ses ordres, devoit prendre chasse & ne se point battre contre un nombre inégal de Vaisseaux ennemis. Il fut attaqué par ces deux Algeriens, qui lui tirerent toutes leurs bordées & leur mousqueterie, qui tuerent plusieurs Officiers & beaucoup de

Soldats. Le reste de l'Equipage se jetta à fond-de-calle, après avoir tiré quatre coups de canon, & se laisserent brûler sans résistance. On ramassa sur l'eau environ cent hommes, qui avoient leurs Chapelets au col ou à la main.

Esclaves Anglois rachetez par le Consul.

Le 27. Un Corsaire de Salé qui s'étoit trouvé dans un combat, & y avoit été maltraité, vint à Alger pour se radouber. Il avoit sept Esclaves Anglois & un François de la Ciotat qu'ils vouloient vendre au marché, pour avoir des vivres pour son Equipage. Il en demanda la permission au Day qui la lui refusa, parce qu'il étoit en paix avec ces deux Nations, & qu'il ne pouvoit lui permettre cette vente, qu'en cas que leurs Consuls ne voulussent pas s'en accommoder avec lui. Le Corsaire alla trouver le Consul Anglois, qui lui donna 700 piastres pour les sept Anglois. Il vint ensuite chez moi, & comme la planche étoit faite, je lui donnai aussi cent piastres pour le François, & par là j'évitai qu'il fût vendu au Batistan deux ou trois fois autant.

Les Anglois ont toûjours des fonds entre les mains de tous leurs Consuls d'Afrique, pour retirer les Esclaves

de leur Nation qu'ils seroient en droit de réclamer selon leurs Traitez. Cette maniere est plus abregée, & les Anglois ne laissent pas de publier qu'on leur a rendu leurs compatriotes, & se font honneur de ce dont ils ne sont redevables qu'à leur argent.

Offre des enois our avoir Bastion.

Le 28. Le Consul Anglois, qui l'est aussi des Genois, eut une audience secrette du Day, dans laquelle il lui proposa de la part du Sr. Lomellini Genois Gouverneur de Tabarque, de ruiner le Bastion de France, & de le lui abandonner, aux offres de lui payer toutes les sommes qu'il recevoit des François. On avoit fait ci-devant la même proposition au Sieur Arnaud, & on lui avoit fait pour cela des propositions avantageuses, avec un dédommagement raisonnable.

Cela donna occasion au Day de m'envoyer dire par le Trucheman que les soldats vouloient être payez, qu'il ne se soucioit plus que le Sieur de la Font vînt ou non, puisqu'il tardoit tant à venir, & qu'il étoit dans la résolution de donner le Bastion à des gens qui lui offroient de plus grands avantages.

Il y avoit déja long-tems que je voyois le Day & la Milice dans la

résolution d'accepter ce parti. Je chargeai le Truchemán de dire à son maître de ma part, qu'il n'avoit pas encore lieu de s'impatienter depuis que nous avions écrit au Sr. de la Font; que les lettres de Tabarque marquoient qu'on le croyoit déja arrivé au Bastion avec un secours considérable; que je sçavois les offres que les Genois lui faisoient, mais que j'étois bien assuré qu'ils n'osoient les executer, parce que le Roy qui protegeoit la Compagnie ne manqueroit pas de leur faire sentir les effets de son ressentiment. Le Day ne répliqua rien, & ne m'en parla plus.

Le 5. Novembre 1674. on apprit la mort de Regab, Beig ou Gouverneur de Constantine. Il avoit fait mourir son frere Farhat Beig, & avoit épousé sa veuve, qu'il avoit fait étrangler quelque tems après par deux de ses esclaves. Ce barbare avoit fait massacrer beaucoup de soldats: il ne vouloit plus reconnoître l'autorité du Day, & vouloit s'ériger en petit Souverain dans son Gouvernement. Il avoit épousé une belle Esclave Espagnolle, dont la mere qui étoit aussi Esclave à Alger me venoit voir quelquefois. Le Day & Baba Hassan trou-

verent le moyen de le ſurprendre, le firent mourir, & donnerent le Couvernement à un de ſes neveux fils de Farhat.

Le même jour un Renégat de Marſeille appellé Mahmy Samſon, rentra dans le Port ſans autre priſe que d'une Tartane qu'il avoit repriſe ſur les Eſpagnols. En voici l'hiſtoire.

Hiſtoire du Patron Prudent.

Le Patron Jean Prudent de Frontignan en Languedoc montoit une petite Tartane de Martegues qui n'avoit que quatre pierriers & huit hommes d'Equipage. Il avoit pris du bled à Gibraltar dans le Détroit, & en s'en retournant en Provence, le vent contraire l'obligea de moüiller à couvert d'une petite Iſle. Il y fut attaqué par trois Fregates Eſpagnolles armées & montées chacune de cent hommes. Il ſe défendit vigoureuſement, ſoûtint trois abordages, tua plus de cent hommes de ſes ennemis; mais ayant perdu deux de ſes meilleurs hommes, il fut enlevé à un quatriéme abordage. Les Eſpagnols enragez de leur perte, uſerent cruellement de leur victoire. Ils ſabrerent & poignarderent les ſix François qui reſtoient. Ils couperent les cables de la Tartane, pour la conduire dans un de leurs Ports le plus

voisin. Tout ceci se passa pendant la nuit ; mais à la pointe du jour le Rais Mahmy Samson se trouva auprès d'eux, porta dessus, les contraignit d'abandonner la Tartane, les canona vivement, & les auroit enlevez, s'ils ne se fussent mis si près de terre, que tirant beaucoup plus d'eau, il ne put les joindre ; de sorte qu'après les avoir bien maltraitez il revint s'emparer de la Tartane, & ayant sçû qu'elle étoit Françoise, il fit passer dans son bord les blessez, les fit panser avec soin, & les traita avec beaucoup de bonté. Dès qu'il fut moüillé il les fit conduire chez moi. Le Patron Prudent étoit blessé de plusieurs coups de sabre & de poignards à la tête & dans le corps, & ses Matelots étoient aussi maltraitez que lui. J'allai sur le champ au Divan réclamer la Tartane, son chargement & son équipage. Le Day balança long-tems s'il me l'accorderoit ; à la fin il m'accorda le corps de la Tartane & l'équipage, me faisant valoir cette justice comme un présent qu'il me faisoit en considération de ma bien venuë & des soins que j'avois pris pour l'équipage de la Barque brûlée devant Colioure ; mais comme le bled avoit été repris sur les Es-

pagnols qui s'en étoient rendus maîtres, il ne voulut pas le rendre, d'autant plus qu'on en manquoit à Alger, où il vint tout à propos, & fut vendu sur le champ.

Le 9. Novembre, le Sieur Arnaud vint me rendre une lettre du Sieur Villecroche qui commandoit au Bastion par ordre du Day, qui me marquoit la disposition où il étoit de bien vivre avec le Sr. de la Font.

Prise de plusieurs François par Mezamorto.

Le 21. Novembre, un Vaisseau Corsaire d'Alger commandé par Hussein Rais, surnommé Mezamorto, amena deux prises qu'il avoit faites, l'une d'un Vaisseau Genois, & l'autre d'une Barque de Livourne, commandée par le Patron Nicolo Picotti. Elle étoit partie de Marseille, & vingt François qui vouloient voir les cérémonies de l'Année Sainte à Rome, s'y étoient embarqués, & l'avoient preferée à d'autres Bâtimens François, craignant d'être pris par les Espagnols, & ils furent pris par les Turcs. On eut raison de dire d'eux ce qu'avoit dit un ancien : *Incidit in Scyllam cupiens vitare Caribdim.*

Le Corsaire rencontra la Barque si près de Livourne, qu'elle auroit pû aller à terre ; mais comme il avoit ar-

boré la Banniere de Hollande, elle poursuivit sa route, dans la pensée, comme on l'a sçû depuis, de livrer ces François à leurs ennemis les Hollandois, & de partager leurs dépoüilles. Ils furent trompez, & devinrent la proye des Algeriens : leurs noms sont ici inutiles. On verra dans la suite ce qui leur arriva, puisqu'ils eurent le même sort que les cinq autres François qui étoient en dépôt dans le Bagne du Divan d'Alger.

Mezamorto étoit né à Constantinople, & plus poli, plus moderé, plus honnête homme qu'on n'en trouve dans les gens de ce métier. Dès qu'il eût examiné les passeports de nos François, il leur dit qu'il tâcheroit de les mettre à terre, ou avec quelques-uns de leurs amis ; mais ces gens peu instruits des manieres des Barbaresques, & croyant qu'on auroit plus de respect & d'attention pour eux, s'ils se disoient tous gens de qualité, s'aviserent de se traiter entr'eux de Marquis & de Chevaliers, comme en effet quelques-uns étoient, & étant d'ailleurs très-bien vêtus, & quelques-uns ayant des boucles de pierreries; l'Equipage les prit pour des Chevaliers de Malte, ne connoissant point

Politesse de Mezamorto pour les François.

d'autre Chevalerie, & protesterent au Capitaine que s'il les relâchoit, sa tête en répondroit au Divan & à la Milice d'Alger. Mezamorto fut forcé de les conduire à Alger; mais il leur fit toutes les caresses imaginables, les traita bien, les logea le mieux qu'il lui fut possible, les assûra qu'ils ne seroient point Esclaves, & que dès qu'il seroit arrivé il feroit avertir le Consul de France, afin qu'il les allât réclamer, & qu'assûrément le Day les mettroit en liberté. Il fit porter dans sa chambre toutes leurs hardes, de crainte que les soldats ne les pillassent, & il fit au Day la relation la plus avantageuse qu'il pût pour leur procurer la liberté.

J'envoyai mon Chancelier à bord du Corsaire, dès qu'il fut moüillé, afin d'être informé de leurs qualitez & de quelle maniere ils avoient été pris, afin de les réclamer; entre autres le Sieur Vaillant s'étoit qualifié homme du Roy, parce qu'il alloit chercher des médailles par ordre de M. Colbert. Il prétendoit par cette qualité se faire distinguer des autres, & il ne prenoit pas garde que c'étoit le moyen de rendre sa délivrance plus difficile, & sa rançon plus considérable. Le

Chancelier revint si tard que je ne pus rien faire ce soir-là.

Le 12. Novembre 1674. Je priai M. le Vacher de m'accompagner au Divan où j'allois réclamer ces François.

Gran contesta tions p les Fra çois pr sur la 1 que de vourne

Le Day n'attendit pas que je lui parlasse. Il se déchaîna d'abord contre moi, disant qu'il m'avoit recommandé d'écrire en France que leur intention étoit de prendre tout ce qu'ils trouveroient sous la banniere de leurs ennemis : que la Barque qui avoit portée leurs lettres étoit arrivée à Marseille vingt jours avant que ces François en fussent partis : que puisque le mépris que nous avions pour ses sentimens le rendoit odieux à la Milice, il vouloit les faire Esclaves pour la satisfaire, afin que par cet exemple ils cessassent de s'embarquer avec leurs ennemis une bonne fois : ainsi que je n'avois qu'à me retirer.

Je lui représentai que la crainte des Espagnols, & la confiance que ces François avoient euë à la paix d'Alger & de Tunis, les avoient obligez à préferer cette Barque de Livourne aux autres Bâtimens François dont ils auroient pû se servir. Qu'il ne doit pas être défendu aux François de

passer sur les Navires de leurs amis, puisque les Turcs se servent bien des nôtres, par la même raison. Qu'une marque de cela, étoit que depuis deux jours la Barque du Patron Lombard venoit de lui amener une quantité de Pelerins de la Mecque embarquez à Tripoli de Barbarie, qui n'avoient pas voulu se servir des Bâtimens de leur Nation, à cause des Corsaires de Malte & de Livourne. Qu'il devoit se souvenir que le Roi les lui auroit fait rendre, s'ils avoient été pris par les Maltois, comme il avoit fait ceux qui avoient été pris sur le Vaisseau S. Barthelemy, & ceux que le Sieur Picquet avoit vendus à Livourne. Que dans la Lettre qu'il avoit écrite au Roi, en parlant des François qui passent sur les Vaisseaux des ennemis d'Alger, il alleguoit que c'étoit à cause qu'ils les servoient, qu'ils se battoient contre eux & qu'ils leur tuoient du monde. Que les François dont il étoit question n'étoient ni Matelots, ni Soldats payez par les Livournois. Que non-seulement ils ne s'étoient point battus ; mais qu'ils avoient empêché que les autres se défendissent, & qu'ils avoient declaré au Patron qu'ils ne pouvoient point se battre contre des gens avec lesquels ils

étoient en paix, & qu'ainsi s'étant donnez à eux de bonne foi, il ne pouvoit pas les retenir ni les faire Esclaves sans rompre la paix, & s'attirer tout le ressentiment du Roi.

Le Day répondit qu'il se soucioit peu qu'ils fussent Matelots, Soldats ou Passagers, qu'il lui suffisoit seulement pour être Esclaves qu'ils fussent François pris sous la Banniere de leurs ennemis. Qu'ils l'avoient marqué au Roi dans leurs Lettres, que c'étoit à lui à prendre ses mesures, & qu'ils ne le vouloient pas autrement.

Je lui dis que le Roi ne pouvoit pas encore avoir reçû leur Lettre, ni fait aucune défense à ses Sujets selon leurs desirs, supposé que Sa Majesté le trouva à propos; mais que je ne croyois pas qu'elle voulût fermer ses Ports, ni empêcher ses Sujets d'aller par tout où ils voudroient avec leurs amis. Que les Vaisseaux d'Alger alloient à Toulon & à Marseille, où on leur donne *gratis* toutes les munitions de guerre & de bouche dont ils ont besoin. Qu'au sortir de nos Ports, ils pourroient rencontrer des Passagers François & les prendre, & que je ne souffrirois jamais qu'on les exposa en vente.

M. le Vacher s'appercevant que

nous commencions à nous échauffer bien fort, & que je protestois que je ne sortirois point du Divan qu'on ne m'eût rendu ces François, proposa un expedient qui fut agréé sur le champ, qui fut que ces Passagers demeureroient en dépôt dans le Bagne de la Doüanne, jusqu'à ce qu'on vît par la réponse du Roi, si nous aurions la paix ou la guerre, & juger par là de leur sort.

.es Passa-ers Fran-ois mis en épôt.

Le Day s'y rendit d'abord, à condition que je leur fournirois leur subsistance, sinon qu'il en feroit vendre quelqu'un pour donner du pain aux autres. Je demandai que leurs hardes leur fussent renduës, & l'argent que leur Capitaine leur gardoit, & que cela serviroit à les entretenir. Il ordonna que les hardes fussent renduës, & que l'argent fut mis en dépôt chez le Receveur du Battistan.

On avoit rangé ces Passagers sur l'aîle gauche de la cour, & les Equipages des deux prises de l'autre côté. Ils virent pendant plus d'une heure de quelle maniere j'en usai avec les Turcs pour leur obtenir la liberté. Ils ne se déclarerent que dix-neuf, & ne me dirent point que le vingtiéme qui se nommoit Jean de Banneux, avoit

été mis parmi les Esclaves ; il étoit jeune, blond, & avoit l'accent Flamand, aussi étoit-il de Mastreix, & à cause de cela on ne voulut pas le mettre avec les François. Il ne m'auroit pas été plus difficile d'en avoir vingt que dix-neuf, si j'avois été averti ; mais le Sieur Vaillant avoit dit à ceux qui le vouloient faire qu'on les vendroit tous s'ils en parloient.

Les Passagers François furent donc envoyez au Bagne du Divan. Leur dépense fut reglée par eux-mêmes, je leur envoyai de l'argent, des couvertures, des planches, & tout ce qui leur pouvoit être necessaire.

Le Day me renvoya leurs hardes, après qu'elles eurent été visitées au milieu du Divan, afin que les Soldats vissent qu'il n'y avoit point de trésors dedans.

La discorde se mit d'abord entre eux, & j'eus bien de la peine à empêcher qu'ils ne se perdissent par les reproches qu'ils se faisoient les uns aux autres en presence des Turcs, dont il y en avoit toûjours quelqu'un qui entendoit leur Langue.

Je fus encore au Divan le treize pour reclamer Jean de Banneux ; mais il avoit été vendu à un Chaoux, qui

en avoit donné trois cens piastres. Le Day me dit que je perdois mon tems, & que c'étoit un Hollandois, qu'on le connoissoit bien, & que les François n'étoient ni de ce poil, ni de cette couleur.

Barque Françoise coulée à fond par un Algerien.

Le 18. Le nommé Jussouf Rais Majorquin Renegat, & un autre Corsaire amenerent treize Matelots François. C'étoit l'Equipage d'une Barque de Martegues, qui avoit chargé des amandes & du cuivre à Sainte Croix dans le Royaume de Fez, & qui alloit à Lisbonne.

Ces Corsaires l'ayant découverte à la hauteur du Cap S. Vincent lui donnerent la chasse. Elle mit la Banniere de France au haut de son mât pour se faire connoître.

Le Majorquin Renegat eut tant de rage de l'avoir poursuivie inutilement, que s'en étant approché de bien près, il lui fit une décharge de toute son artillerie & de sa mousqueterie, & le Patron ayant fait serrer ses voiles pour attendre les Corsaires, celui du Majorquin qui venoit vent arriere sur elle, & qui pouvoit passer à bas bord ou à tribord, puisqu'elle ne gouvernoit plus, arriva sur elle malicieusement, la brisa & la coula à fond, & vouloit faire

périr l'Equipage, pour éviter qu'on ne se plaignît au Day de sa méchante action. La Barque ayant demeurée sur l'eau environ un quart-d'heure, il la pilla autant qu'il pût, & fit jetter les Matelots à la mer. La Chaloupe de l'autre Vaisseau les retira & les traita fort humainement. Le Majorquin fit ensuite passer dans son bord une partie des François, & leur fit donner des coups de bâton, pour les obliger de déclarer devant ses Soldats qu'ils n'étoient pas François, ou du moins qu'ils étoient mariez en Portugal, afin d'être en droit de les faire Esclaves.

Le 19. Je reçûs la plainte du Patron Antoine qui commandoit la Barque, & de ses Matelots, & j'allai porter mes plaintes au Day à qui je contai toute l'Histoire. Il envoya d'abord chercher Issouf, & le maltraita de paroles en ma presence. Celui-ci voulut faire passer sa mauvaise action pour un accident, assurant que la Barque s'étoit venuë briser contre son Vaisseau; mais je lui repliquai vivement que les coups de bâtons qu'il avoit fait donner aux Matelots, & la morsure qu'il avoit faite au visage du Patron marquoient trop sa mauvaise volonté, de sorte qu'il demeura convaincu.

Baba Hassan prit la parole, le chargea d'injures à son ordinaire, & lui reprocha qu'on ne l'envoyoit pas en mer pour y être le maître absolu & piller les François, & donner lieu par ses violences à la rupture de la paix, & sur le champ il appella deux Chaoux, pour lui faire donner des coups de bâton en ma presence. Mais comme je me doutai que ce seroit avec cette monnoye qu'il payeroit la Barque, je demandai sa grace, & elle lui fut accordée, & Baba Hassan lui ordonna de rendre à ce Patron une Barque toute équipée, pour s'en retourner avec ses gens.

Le 21. Issouf acheta une méchante Barque toute délabrée, & le Patron Antoine fut obligé de la prendre avec les procès verbaux de toute son avanture, pour se disculper auprès de ses Bourgeois. J'allai trouver le Day, & lui faire mes remercîmens de la justice qu'il avoit voulu nous rendre, & me plaindre de la mauvaise foi d'Issouf, & l'obliger de consigner huit mille piastres au Divan pour la valeur de la Barque & des fonds. Je le quittai en lui disant, qu'il avoit bien-tôt oublié ce que le Roi avoit fait pour la Barque que les Espagnols avoient brûlée de-

vant Colioure. A ma requisition le Day ordonna que le Corsaire rendroit les hardes des Matelots ; mais comme les Soldats d'Issouf en avoient fait leur profit, il envoya quelques capotes à la Marine, & il fallut que le Patron Antoine s'en contentât & s'en allât en Provence demander justice.

Le même jour on fit venir le Sieur Estelle au Divan. Le Day lui dit qu'il y auroit trois termes échûs à la fin de la Lune courante, & qu'il lui falloit trouver de l'argent pour la paye des Soldats. Il lui répondit qu'il n'avoit plus de crédit depuis la mort du Sieur Arnaud, & que tout ce qu'on pouvoit faire étoit d'envoyer le jeune Arnaud au Bastion, pour apporter tout le corail & tout l'argent qu'il y trouveroit. Cet expedient ne plût point au Day, qui lui donna jusqu'à la fin de la Lune pour le payer. D'ailleurs le jeune Arnaud ne voulut point aller au Bastion, craignant d'y être malade, & que pendant son absence le Sieur de la Font arriva, & que son oncle Estelle ne gâta toutes choses par ses vivacitez.

Le 22. le Sieur de la Tour la Font arriva à Bougie dans le Vaisseau du Capitaine Colin. Il m'écrivit par un exprès, & me pria de voir le Day, &

d'obtenir la confirmation de ce qu'il m'avoit promis pour lui. Le Messager alla d'abord chez le Sieur Estelle, qui prit la Lettre qui m'étoit adressée, l'ouvrit, la lût, & lui ordonna de me l'apporter sans enveloppe, & de me dire pour excuse que les Maures de la campagne la lui avoient prise, & l'avoient ouverte, croyant qu'il y avoit de l'argent dedans. Je le dis à M. le Vacher, & nous découvrîmes bien-tôt la verité.

J'allai d'abord au Divan porter cette nouvelle au Day & à son gendre qui la sçavoient déja, parce que le Sieur Estelle les en avoit instruits, & leur avoit montré la Lettre avant de me l'envoyer. Ils me dirent que la nouvelle que je leur donnois, leur faisoit bien du plaisir, qu'il pouvoit débarquer sur l'assurance qu'ils m'avoient donnée, & qu'ils me confirmoient encore, & que quand il ne voudroit pas demeurer à Alger, il lui seroit permis de se retirer, sous la bonne foi avec laquelle il étoit venu.

Arrivée du Sieur de la Tour la Font à Alger.

Le Vaisseau du Capitaine Colin arriva le 23. à Alger, & moüilla à trois heures après midi. Le Day me permit d'aller à bord avec mon Trucheman & mes gens. Après que j'eus témoigné ma

joye à M. de la Font sur son arrivée, il me fit entrer dans sa chambre, nous raisonnâmes sur ses affaires, je l'informai de l'état où elles étoient à Alger, & je lui dis que le Day m'avoit assuré qu'il ne devoit rien craindre. Il me dit les raisons pourquoi la Transaction n'avoit pas été executée, & me les donna dans un mémoire. Il me pria de les faire sçavoir au Day avant qu'il débarquât, afin qu'il y fût préparé. Il me rendit une partie de mes Lettres, & intercepta les autres par une défiance qui lui est naturelle, & je m'en retournai à la Ville.

Le 24. Novembre, j'allai à six heures du matin prier le Day de permettre que le Sieur de la Font débarquât. Je pris ce tems pour lui dire les raisons qu'il avoit euës de ne pas executer la Transaction avant de partir de Marseille, la premiere desquelles étoit que les facultez du Bastion avoient été enlevées; la seconde que les Creanciers du Sieur Arnaud avoient fait saisir les douze mille écus; & la troisiéme, l'incertitude où étoit la Compagnie si elle soûtiendroit le commerce du Bastion ou si elle l'abandonneroit.

Audience du Sieur la Font.

Le Day & son gendre n'ajoûterent pas beaucoup de foi à ce que je leur

dis. Ils me dirent seulement d'aller au Vaisseau le faire débarquer, & que le tems découvriroit la verité, & qu'on en auroit assez pour en raisonner à fond quand il seroit entré.

J'allai aussi-tôt au Vaisseau avec le Trucheman & mes gens, nous débarquâmes à la Pescaderie, & nous conduisîmes le Sieur de la Font au Divan.

Le Day & son gendre le reçûrent comme ils me l'avoient promis. On voulut entrer en matiere, mais comme je jugeai qu'il avoit besoin de tems pour se préparer, je dis au Day que la premiere visite n'étant ordinairement que de civilité, il falloit lui donner le tems de se reposer, & qu'il leur demanderoit Audience pour parler d'affaires. Il prit congé aussi-tôt, & je le logeai chez-moi.

Je connus bien-tôt par ses discours que ses affaires n'étoient pas en bon état, & qu'il avoit besoin de plus de prudence que je ne lui en connoissois. Il n'avoit rien fait de ce que je lui avois marqué, & au lieu de douze mille piastres qu'il devoit apporter, il n'en avoit que six mille, s'étant flatté qu'il en trouveroit assez à Alger sur son crédit, sans songer que le Sieur Estelle en avoit

encore plus pour lui nuire.

Le Day m'envoya dire le 25. de ne me plus mêler des affaires du Bastion, puisque le Sieur de la Font étoit à Alger, & de ne point assister aux Audiences qu'il lui donneroit. Cette précaution lui étoit aussi avantageuse qu'elle l'étoit peu au Sieur de la Font. Je l'en avertis. Il me demanda conseil sur ce qu'il devoit proposer à sa premiere Audience, & me dit qu'il étoit résolu d'abandonner le commerce du Bastion, plûtôt que de mettre en dépôt les douze mille écus portés par la Transaction. Qu'il aimeroit mieux en faire un present au Day & à son gendre ; mais qu'il se chargeroit volontiers de payer generalement tout ce que le Bastion devoit à Alger & sur les lieux, sans distinction d'affaires ni de personnes. Je lui conseillai de dire au Day en peu de mots qu'il étoit venu sur la parole qu'il m'avoit donnée ; qu'il offroit de payer ce que le Bastion devoit justement, s'il lui en vouloit donner l'investiture ; & qu'à l'égard de la Transaction, c'étoit une affaire entre deux François qui n'étoit pas de son ressort, & qui devoit être terminée en France par la justice du Roi.

Le lendemain 26. Le Sieur de la Font

fut mandé au Divan. Il y alla seul avec mon Chancelier.

Mon Officier me dit au retour, que le Day l'avoit reçû avec politesse & beaucoup de marques d'amitié; qu'après qu'il eût écoûté son compliment, il lui avoit répondu en termes honnêtes; mais qu'il avoit jugé à propos de ne parler que des deux premiers points, remettant le troisiéme à une autre occasion. C'étoit pourtant le principal & le plus important pour lui. Je n'eus pas de peine à comprendre que les Turcs ne vouloient pas l'effaroucher, mais lui tirer doucement tout ce qu'il avoit d'argent, après quoi ils parleroient de la Transaction, & lui feroient faire tout ce qu'ils voudroient de gré ou de force.

Il reçût pourtant les caresses du Day & de son gendre, comme les prémices d'une sincere amitié qui lui fit chanter victoire, & lui fit croire qu'il n'avoit plus besoin de moi ni de mes conseils.

Engagemens du Sieur de la Font avec le Day d'Alger.

Ils convinrent dans cette premiere Audience, que le Sieur de la Font payeroit toutes les redevances échûës, trois mille piastres de present pour la paye des Soldats, deux mille piastres de gratification au Day & à son gendre,

mille piastres au Day pour autant que le Sieur Arnaud lui devoit, deux mille cinq cens piastres qu'il lui avoit promis pour le rachat du Capitaine Jean Baron, que le Day avoit envoyé au Bastion pour y être gardé par le Sieur Arnaud : toutes ces sommes montoient à huit mille cinq cens piastres.

Après que le Sieur de la Font eût donné sa parole pour ces payemens, il fut proclamé Capitaine du Bastion. Il revint au logis tout joyeux pour recevoir les complimens de ceux qui lui en voulurent faire.

Les Sieurs Estelle & Arnaud ne parurent point. Ils étoient sûrs de leurs affaires, & ils avoient la parole du Day qu'il ne les abandonneroit pas, & que de gré ou de force, il leur feroit donner des Emplois convenables.

Il étoit dû trois mille piastres au Sieur Estelle pour ses appointemens, environ huit mille pour les redevances échûës & dettes sur la place d'Alger, vingt mille aux Maures du Bastion & de Bonne, & aux Garnisons, sans les munitions & autres choses necessaires à son établissement, ce qui montoit environ à quarante mille piastres. Le Sieur de la Font n'en avoit apporté que six mille qui furent bien-tôt employez : Eta dettes Bastio

car dès le même jour le Day lui fit payer trois mille piaſtres pour les redevances échûës qu'ils appellent limes, & deux mille piaſtres pour le preſent qu'il lui avoit promis.

Il ne reſtoit plus au Sieur de la Font que mil piaſtres, & on le preſſoit d'en payer encore cinq mille cinq cens; d'ailleurs les Creanciers d'Alger vouloient être payez, & ce fut le commencement de l'embarras où il ſe trouva. Pour y remedier, il envoya chercher un Juif nommé David Scyari Cenſal de la Nation pour lui en faire trouver. Toute la journée ſe paſſa inutilement à cela, & le Sieur de la Font commença à ſe déſabuſer de ſon prétendu crédit.

Le Sieur Eſtelle qu'on alloit conſulter ſur les emprunts qu'on vouloit faire, dépeignoit la ſituation des affaires du Sieur de la Font, ſa conduite & ſon honneur d'une maniere qui fit fermer toutes les bourſes, & cela obligea ſes Creanciers de le pouſſer encore plus vivement. Il n'y eut qu'Ibrahim Coulogti General des Galeres d'Alger, qui envoya offrir ſix mille piaſtres, à condition que je ſignerois le billet & que j'en ſerois caution. Le Sieur de la Font me le fit propoſer, & je répondis qu'étant

tant personne publique, il m'étoit défendu de m'engager pour un particulier, parce que faute de payement on pourroit prendre la somme sur la Nation, & enlever les fonds des Navires François, & que par consequent cela étoit contre le devoir de ma Charge.

Ce fut alors que le Sieur de la Font commença d'éclater contre moi. Il vint me trouver, en disant que faute d'être sa caution dans cet emprunt, je serois cause que le commerce du Bastion périroit. Que comme Consul, j'étois obligé de lui faire trouver de l'argent, selon la promesse que j'avois faite à M. Colbert de proteger & soûtenir les interêts de cette Compagnie. Je lui répondis que M. Colbert sçavoit très-bien ce que sa Compagnie vouloit ignorer, c'est-à-dire, qu'un Consul ne peut & ne doit jamais se rendre caution que pour les affaires du public. Que je serois réellement obligé à le défendre, si on vouloit lui faire payer avec injustice quelque somme qui dût être supportée par le corps du commerce; mais que je n'avois garde d'engager le public pour les affaires d'un particulier; que je sçavois mon devoir, & que je serois toûjours prêt d'en rendre compte à la Cour. Qu'ayant les

affaires du Roi & celles de ses Sujets à ménager, je devois me tenir dans un état libre, & être toûjours prêt à me retirer, & à executer les ordres qui me seroient donnez, sans me faire retenir pour les dettes d'un particulier. Que je ne devois pas risquer de me faire griller selon la coûtume du Païs, c'est-à-dire, d'être mis en prison.

Il me repliqua que M. du Bourlieu mon prédécesseur avoit fait trouver de l'argent au Sieur Arnaud & qu'il avoit été sa caution. Ces raisons ne m'ébranlerent point, & je tins ferme, d'autant plus que le Day & son gendre m'avoient défendu de me mêler de ses affaires, & ils avoient leurs raisons, comme il parut dans la suite.

Il eut enfin recours au Capitaine Colin, & voulut l'obliger à remettre le fond de son Vaisseau; mais il s'en excusa.

Le vingt-huit, le Sieur de la Font alla dire au Day que la difficulté qu'il avoit à trouver de l'argent pour terminer ses affaires l'obligeoit de le prier de trouver bon qu'il envoyât quelqu'un en sa place au Bastion pour y commander & continuer le Négoce. Le Day lui répondit qu'il étoit plus à propos qu'il y allât lui-même.

Le Day & Baba Haſſan qui vouloient que le Sieur Eſtelle continuât de faire la fonction d'Agent du Baſtion, lui dirent que le bien des affaires demandoit qu'il lui donnât cet emploi, & qu'ils le ſouhaitoient. Le Sieur de la Font leur répondit qu'il vouloit en conferer avec moi. En effet il vint me communiquer la propoſition du Day. Je l'exhortai à s'y rendre pour pluſieurs raiſons. 1°. Parce que ſans cela il ſe broüilleroit avec le Day, qui ſe porteroit peut-être à des extrêmitez. En ſecond lieu, parce qu'il ne trouveroit de l'argent à Alger que par l'entremiſe du Sieur Eſtelle, 3°. parce que le Sr. Arnaud étant mort, Eſtelle s'attacheroit à la Compagnie où il trouvoit ſon avantage, & où il riſquoit même plus que lui. Et enfin qu'il falloit donner quelque choſe à l'affection du Day & de ſon gendre, quand ce ne ſeroit que pour l'empêcher de lui faire du mal. Le Sieur de la Font s'étant rendu à mes raiſons, j'envoyai chercher le Sieur Eſtelle, je lui parlai en particulier, & enſuite en preſence du Sieur de la Font. Je les reconciliai, je les fis embraſſer, & quand ils ſe ſéparerent ils paroiſſoient les meilleurs amis du monde.

Reconciliation des Srs de la Font & Estelle.

Le Day que j'eus le ſoin de faire

avertir de cette reconciliation, m'en sçût bon gré, & envoya m'en remercier, & fit venir les Srs de la Font & Estelle. Il les exhorta à bien vivre ensemble & à s'aimer réciproquement. Chose difficile à deux hommes dont les humeurs ne simpatisoient point du tout.

Le Sr. de la Font quitta ma maison, & s'en alla loger dans celle de son Agent, & ne vint plus me voir: je m'en consolai aisément.

Corsaire de Sal qui prend un Vaisseau Anglois.

Le trente Novembre, Abullach Ben Haïche Corsaire de Salé, qui avoit armé un mois auparavant à Alger, y vint avec un petit Vaisseau Anglois qu'il avoit pris. Ce bâtiment venoit de Marseille, où il avoit chargé du savon & de la soye. Le Day permit à ce Corsaire d'entrer dans le Port au préjudice de la paix qu'il avoit avec les Anglois. De dix hommes dont l'équipage de ce petit Bâtiment étoit composé, il n'en étoit resté que deux, tous les autres ayant été tuez dans le combat. Une Belandre Angloise armée en course qui étoit à la rade, mit à la voile, & envoya défier le Saltin. Le Day & le Corsaire se mocquerent de cette fanfaronnade, & dirent qu'il avoit dû attaquer le Corsaire avant qu'il entrât dans le Port, comme il auroit pû le faire.

Le Consul Anglois racheta le Vaisseau & les deux Esclaves. Ce fut le seul expedient qu'il trouva pour empêcher la rupture de leurs Traitez.

Le second jour de Decembre, le Sieur de la Font trouva par le moyen du Sr. Estelle quelques sommes d'argent, pour lesquelles, & pour ce qu'il devoit aux Juifs, il fournit des lettres de change payables à Marseille & à Livourne, & par ce moyen il continua de payer ce qu'il avoit promis.

Le quatre, le Day & son gendre voulant reconnoître les presens que le Sieur de la Font leur avoit faits, lui envoyerent une écharpe de soye blanche, & une couverture de laine rouge. Ces deux pieces pouvoient valoir dix à douze écus. Ils donnerent aussi au Sr. Estelle une toilette en broderie, à peu près de la même valeur, dont il fit present à son nouveau Gouverneur.

Le Day envoya chercher le Sieur de la Font, & lui ordonna d'employer les enfans du Sieur Arnaud dans le Bastion. Il lui promit un emploi pour l'aîné, mais il lui déclara qu'il ne pouvoit rien faire pour le cadet avec qui il étoit extrêmement broüillé. On lui donna toutes ses dépêches le lendemain, moyennant deux cens écus

qu'il fallut trouver sur le champ sans aucune modération.

Le sept, les Sieurs de la Font & Estelle furent appellés au Divan où étoi l'aîné des enfans du Sieur Arnaud. Le Day lui dit qu'il vouloit non seulement qu'il employât les deux Arnauds mais encore que la transaction de Marseille fût executée de point en point Le Sieur de la Font au lieu de se défendre comme il le pouvoit & le devoit, se contenta de dire qu'il n'avoit pas executé la transaction, parce qu'il ne croyoit pas être aussi bien reçû à Alger comme il l'avoit été, & que quand il auroit vû l'état des affaires du Bastion, il leur donneroi toute sorte de satisfaction.

Le Day m'envoya avertir dès le lendemain par le Trucheman, de la parole que le Sieur de la Font lu avoit donnée, afin que je ne fusse pa surpris de leur ressentiment en cas qu' y manquât.

Je fus si fort surpris de cette nouvelle que je voulus la sçavoir d'original. J'allai sur le champ chez le Sieur Estelle, j'y trouvai le Sieur de la Font extrêmement chagrin, se promenant à grands pas dans sa chambre Il me dit brusquement que les Ma

dragues des Provençaux lui avoient toûjours été funestes. Je reçûs ce mauvais compliment d'une maniere qui le fit rentrer en lui-même, il vint me trouver dans la chambre du Sieur Estelle & m'en fit des excuses.

Le douze, il alla prendre congé de Baba Hassan, il étoit accompagné des Sieurs Estelle & Arnaud. Baba Hassan lui recommanda les interêts des Sieurs Arnaud & la transaction, & dit au Sieur Arnaud de revenir sur ses pas, si le Sieur de la Font ne lui tenoit pas exactement la parole qu'il lui avoit donnée, tant pour l'emploi que pour la transaction. Départ Sieur de Font p le Bastio

Il s'embarqua le lendemain après m'être venu dire adieu, & je le conduisis jusqu'à son Vaisseau.

Le dix-huit Decembre, une Escadre du Roi d'Angleterre composée de cinq Navires de guerre & d'une Belandre, moüilla sans saluer à la rade d'Alger. Elle étoit commandée par le Chevalier Jean Narborovv. Elle apportoit une somme d'argent pour retirer les Esclaves Anglois qui étoient restez depuis le Traité de paix.

Le Consul Anglois alla dire au Day que le Roi son Maître avoit ordonné à ceux qui commandoient ses Vaisseaux

de guerre, d'exiger le salut des Forteresses de la Ville.

Le Day lui répondit qu'il verroit lui-même de quelle maniere on alloit tirer, & le congédia avec cette réponse équivoque. Il en fut si content qu'il envoya en donner avis à l'Escadre, afin qu'elle se prépara à répondre.

Avanture [d]es Anglo[i]s [p]our le sa[lu]t.

Il se trouvoit justement ce jour-là que le fils du Day appellé Mehmed Rais, devoit rentrer dans la Ville venant de Malte, où il avoit payé vingt mille piastres pour sa rançon. La ville en vouloit témoigner sa joye au Day. Toutes les Forteresses & les Vaisseaux arborerent leurs pavillons, & quand ce Capitaine fut à la vûë, on le salua de tous les canons & de toute la mousqueterie.

Les Anglois voulurent croire que ce salut si solemnel étoit pour eux, & en consequence le Commandant y répondit par trente & un coups de canon, & le reste de l'Escadre à proportion; de sorte que croyant être saluez, ils saluerent sans y penser le fils du Day, & s'exposerent ainsi aux railleries des Algeriens. Mais en gens sages ils s'en tinrent à la méprise, & publierent par tout, même en Angleterre, que la Ville d'Alger les avoit saluée d'une ma[nie]re particuliere.

Le vingt-quatre le Sieur Brisban Secretaire de Marine du Roi d'Angleterre, & commis pour l'échange, ou pour parler plus juste, pour le rachat des Esclaves de sa Nation, alla proposer au Divan de payer les Esclaves, moitié en piastres, & moitié en aspres, parce qu'il croyoit gagner un tiers sur cette monnoye. Baba Hassan lui répondit qu'on ne fabriquoit point des aspres en Angleterre, & qu'il vouloit être payé avec la même monnoye que le Roi d'Angleterre avoit envoyé. Le Sieur Brisban s'échauffa, & Baba Hassan encore davantage, de sorte qu'il lui tourna le dos & s'en retourna à bord, avec résolution de ne plus avoir affaire à ce brutal, laissant au Consul & au Truchemen le soin de démêler cette fusée.

Autre [difficulté] Anglois avec le Day.

Baba Hassan ayant sçû qu'on cherchoit par tout des aspres, fit publier une défense d'en changer avec les Anglois.

Le vingt-six, le Commandant des Vaisseaux Anglois, & les Capitaines de son Escadre m'envoyerent souhaiter de bonnes fêtes, selon l'ancien Calendrier. Messieurs Herbert & Hamilton Capitaines de l'Escadre Angloise, qui avoient été élevez en France, vinrent le lendemain me rendre visi-

Polit[esse] des An[glois] pour [le] Cheva[lier] d'Arvi[eux].

te. Je leur donnai la colation, après quoi ils me menerent coucher à bord de leurs Vaisseaux.

Je fus reçu du Chevalier Narborovv avec beaucoup de cérémonies. Les politesses continuerent pendant le souper, qui dura presque toute la nuit. On se coucha ensuite pour se délasser de la fatigue du souper, ce qui n'empêcha pas qu'on ne se levât d'assez grand matin, & on servit aussi-tôt un déjeûné, qui fut assez long pour tenir lieu d'un dîné très magnifique & très-bien servi. Les canonades avoient accompagné les santés des deux repas; quand je m'embarquai pour venir à terre avec les deux mêmes Capitaines qui m'avoient conduit à bord. Je fus salué du canon & des cris des Matelots.

Le 28. Les Turcs célébrerent leur Pâques ou Baïram. Le Day après la priere alla à l'Alcassade pour recevoir les complimens de ses Sujets. Il ne voulut pas qu'aucun Chrétien s'y trouva, quoique ce fut la coûtume ancienne, pas même les Consuls; mais il ordonna aux Truchemans de les conduire au Divan, qu'ils appellent la Maison du Roi.

Je m'y rendis le premier accompa-

gné de mes gens & de toute la Nation. Le Pacha & Baba Hassan avoient déja reçû les complimens de la Milice ; mais avant d'avoir audience, il fallut attendre qu'une troupe de Luiteurs eussent achevé leurs exercices. Une partie de la grande cour étoit couverte d'une toile de Navire, & on l'avoit sablée pour empêcher les Luiteurs de se blesser en se jettant à terre. Ils n'avoient que des caleçons assez courts. Le reste du corps étoit nud & oint d'huile d'olives depuis la tête jusqu'aux pieds, de maniere que quand ils vouloient s'empoigner, les mains glissoient sur la peau huilée ; mais ils y laissoient des égratignures, qui marquoient qu'il y avoit long-tems qu'ils n'avoient coupé leurs ongles.

Diverti mens d[u] Baïram.

Il ne suffisoit pas pour remporter la victoire, d'avoir mis son ennemi par terre, il falloit, s'il étoit tombé sur le ventre, le mettre sur le dos, ou par force ou par adresse, ce qui ne se fait pas sans peine & sans un long combat. A la fin le vainqueur reçoit le prix de la main de Baba Hassan, & il le comble de souhaits & de benedictions.

Comme le Consul de France a le pas sur toutes les autres Nations, je m'avançai le premier avec ma suite. Le

Com ment a Seigne[ur] de la [...]

nce d'Al- r Consul des Anglois vint après moi avec ses gens. Baba Hassan qui étoit resté seul dans la salle du Divan reçût nos complimens, & y répondit un peu moins brutalement qu'à l'ordinaire à cause de la Fête.

Nous montâmes dans le même ordre à l'appartement du Pacha. Il répondit à nos complimens avec beaucoup de politesse, nous embrassa & nous fit asseoir à ses côtez. Après un peu de conversation, il nous fit servir le caffé, le sorbet, & ensuite le parfum qui est par toute la Turquie le congé honnête que l'on donne à la Compagnie.

Le même jour après dîné, nous allâmes dans les Chaloupes des Vaisseaux Anglois à la porte de Babal Ouesd, c'est-à-dire, à la porte de la riviere, voir les divertissemens dont les Turcs accompagnent leur Fête.

On y voyoit plusieurs sortes d'escarpolettes, où ceux qui y étoient assis étoient poussez en l'air par douze hommes des plus forts, six de chaque côté, qui avec de longues sangles les élevoient de part & d'autre avec une vigueur extraordinaire. Il y avoit des escarpolettes de differentes façons, & ce qui nous parut de plus bizarre, ce fut

vertissemens des rcs au ivan.

d'y voir des vieillards, qui avec de longues barbes & blanches se divertissoient à ces jeux comme des enfans.

Il y avoit aussi un grand nombre de tentes sous lesquelles les Esclaves Chrétiens, qui ont droit de tenir cabaret vendoient du vin, & donnoient à manger aux Soldats qui réparoient alors abondamment ce que le jeûne du Ramadan avoit retranché de leurs excès ordinaires.

On voyoit tout le Peuple d'Alger paré de leurs plus beaux habits, se promener & se divertir sur le bord de la mer, & dans les cimetieres. Ceux qui avoient des chevaux les exerçoient & faisoient des courses de cannes & de gerid. En un mot, toute la Ville étoit en joye.

Le lendemain second jour de la Fête, le Pacha ayant le Day à sa droite, alla à son jardin, à un quart de lieuë de la Ville où il a fait bâtir une petite Mosquée, avec un Hermitage où est enterré un de ses enfans. Il étoit précedé de tous les Officiers de la République en habits & turbans de cérémonie, & accompagné de Baba Hassan & du Kiahia ou Lieutenant du Pacha, & suivis de tous leurs domestiques à pied & à cheval. Cette troupe

étoit fermée par les tambours, les trompettes & les hautbois du Pacha. Ils passerent toute la journée dans cet Hermitage, où le Pacha les regala magnifiquement. Les principaux du Païs lui vinrent rendre visite, & y furent regalez, & après la priere du soir, toute cette grande compagnie revint à la Ville.

Le premier jour de Janvier *1676.* fut employé aux complimens ordinaires, & à donner les étrennes aux domestiques & aux Officiers du Divan, qui viennent en foule les demander avec autant d'importunité que ceux de la Cour de Rome.

Le second, j'allai à bord du Vaisseau le Cambridge commandé par M. Herbert. Après y avoir dîné, nous allâmes rendre visite au Chevalier Narborovv Chef d'Escadre, & nous revînmes souper chez M. Hamilton où je couchai. On me fit pourtant beaucoup de politesses, & quand je revins à terre je fus salué de l'artillerie.

Le troisiéme, le Sieur Brisban revint à terre, & paya tous les Esclaves de sa Nation & les fit embarquer, à l'exception de ceux qui avoient été pris sous d'autres Bannieres que l'Angloise. Il y en eut plusieurs qui se firent Turcs le même jour.

Le onze, le Vaisseau du Corsaire Samson, & celui de Mezamorto revinrent de Marseille. Ils y avoient escorté le Vaisseau du Capitaine David, & un autre Vaisseau Marchand qui venoient de Syrie très-richement chargez, & qui de crainte de tomber entre les mains des Corsaires Espagnols, s'étoient accommodez avec ces deux Algeriens pour les convoyer. Les Echevins de Marseille avoient très-bien reçûs ces Corsaires, les avoient bien regalez, & leur avoient donné outre les provisions dont ils avoient besoin pour leur retour, du vin, des fruits, des confitures, du rossoli, de l'eau de vie & autres choses; de sorte qu'ils ne furent pas plûtôt moüillez, que les Capitaines & les Equipages publierent par tout les bons traitemens qu'ils avoient reçûs à Marseille, ce qui fit un honneur infini à la Nation, & qui me donna bien de la joye.

Corsaires d'Alger escortent des Vaisseaux Fançois.

Le douze Janvier, la Chaloupe du Commandant de l'Escadre Angloise, ayant ramené le Consul à la porte de la Pescaderie, les Matelots en ayant donné la garde à deux de leurs camarades, s'en allerent au cabaret selon leur coûtume. Dix-sept Esclaves Majorquins qui les observoient depuis long-tems,

Fuite des Esclaves Majorquins.

comploterent de l'enlever & de s'en servir pour se sauver. Ils crurent que le moment étoit favorable pour executer leur projet. Ils sauterent dans la Chalouppe, jetterent les deux Anglois à la mer, se saisirent des avirons, & pousserent la Chalouppe avec tant de force & de vigueur, qu'ils passerent à travers des Vaisseaux & sous les Forteresses du Port, au milieu des coups de canon qu'on leur tiroit de tous côtez, & même des Vaisseaux Anglois qui envoyerent leurs Chalouppes après eux. Le Day dépêcha une Belandre excellente voiliere; mais le vent étant tombé, tout fut inutile, en moins de rien ils furent hors de vûë. Ils enleverent avec la Chalouppe le tendelet, le pavillon & les provisions qu'on avoit embarquées pour les Vaisseaux, lesquelles avec le biscuit que chacun d'eux avoit eu soin d'emporter dans leurs capots, servirent à leur faire gagner Majorque, où ils arriverent en deux fois vingt-quatre heures, ayant été favorisez d'un calme & du plus beau tems qu'ils pouvoient souhaiter.

Cette action vigoureuse & si bien conduite mit tout le monde dans l'étonnement. Les Anglois en furent consternez, ne sçachant ce qui leur en pourroit arriver.

Leur Consul fut appellé le lendemain au Divan. Les Proprietaires vouloient l'obliger à payer les Esclaves qui s'étoient échappez. Sa prudence étouffa cette affaire. Il envoya secretement un present de mil piastres à Baba Hassan. Il parla, fut écoûté, ses raisons furent si bien goûtées, que le Day dit aux Proprietaires des Esclaves qu'ils étoient des marousles, de n'avoir pas sçû mieux garder leurs Esclaves, & qu'il alloit les condamner à payer la Chalouppe aux Anglois, puisqu'elle avoit été enlevée par leurs Esclaves. Ils eurent tant de peur de cette menace, qu'ils s'enfuirent, & on ne parla plus de cette affaire.

C'est ainsi qu'on accommode toutes choses avec les Turcs. L'argent est le premier & le meilleur mobile pour les faire agir, & quand on sçait le répandre à propos, il n'y a rien dont on ne puisse venir à bout.

Le quinze, les Anglois ayant retiré & embarqué leurs Esclaves, le Commandant en renvoya dix-neuf, que le Sieur Brisban avoit rachetés d'un Corsaire de Salé à cent cinquante piastres la piece. Baba Hassan traita cette action de cruauté, & les reçût pour ne les plus vendre. Il y avoit parmi ces

Mauvaise action du Chevalier Narborovv.

Esclaves un garçon tout jeune, le Day en eut pitié & le renvoya à Messieurs Herbert & Hamilton, qui étant des gens de qualité & très-genereux désapprouverent l'action de leur Chef d'Escadre, & ayant fait faire une quête dans leurs Vaisseaux, ils fournirent du leur de quoi achever la somme de deux mille huit cens cinquante piastres, & retirerent tous ces pauvres malheureux. Baba Hassan loüa beaucoup la charité de ces deux Capitaines, & blâma hautement la brutalité du Commandant.

Le 17. Janvier, Bekir Hoya Corsaire d'Alger ayant trouvé un jeune garçon de Marseille tout seul dans une Barque, que l'Equipage Génois avoit abandonnée, me l'envoya d'abord. Je le conduisis à Baba Hassan, & je lui representai que ce jeune garçon nommé Jean-Baptiste Bault, fils d'un Calfat de Marseille, avoit été pris par les Majorquins sur une Barque Françoise. Il me le rendit sans aucune difficulté, & même fort honnêtement, & je le renvoyai à Marseille.

Le 22. Le Sieur Brisban accompagné du Consul de sa Nation, alla prendre congé du Day, qui lui donna deux Lettres pour le Roi d'Angleterre sans bour-

ſes, & des plus ſimples. Elles étoient ſignées du Pacha, du Day & de Baba Haſſan. L'une parloit avantageuſement du Commandant de l'Eſcadre, & l'autre rendoit au Sieur Samuel Martin Conſul, la juſtice que meritoient ſon zele & ſa prudence.

Je fus prié de traduire ces Lettres, je le fis, & j'aurois eu lieu d'être ſurpris de leur ſechereſſe, ſi je n'avois été accoûtumé aux manieres impolies de ces gens, qui écrivent à un grand Roi comme ils auroient fait à un Marchand.

On s'étoit attendu que le Chevalier Narborovv demanderoit raiſon au Day du Vaiſſeau Anglois, que le Corſaire de Salé armé à Alger avoit pris, conduit & vendu dans la même Ville, au préjudice de leurs Traitez ; mais il n'en parla point, & laiſſa ainſi ſa Nation expoſée aux pirateries des Algeriens ſous la Banniere de Salé.

Dép l'Eſca Anglo

Le 24. Janvier, j'allai ſouhaiter un bon voyage aux Capitaines de l'Eſcadre, qui mit à la voile le même jour & ſalua la Ville. Les Fortereſſes rendirent le ſalut, parce que le Conſul avoit eu ſoin de leur envoyer quelques barils de poudre plus qu'elles n'en avoient beſoin pour ce ſalut, ſans quoi

elles n'auroient pas tiré un coup. C'est ainsi que cette République se mocque insolemment de toutes les Nations Chrétiennes.

Le 26. Abdalach Rais Corsaire de Salé, ayant armé un Vaisseau dans le Port d'Alger pour courir sur les François & sur les Anglois, se mit en Rade: j'allai representer au Day que selon nos Traitez, il ne devoit pas souffrir que nos ennemis armassent dans ses Ports, ni qu'ils prissent nos Vaisseaux, & les vinssent vendre chez-lui; que cela seroit un grand obstacle à la continuation de la paix, & je le priai d'y faire une sérieuse attention. Il me répondit qu'il avoit défendu à ce Corsaire de toucher aux Bâtimens François, qui viendroient à Alger ou qui en seroient sortis, & qu'il avoit reçû caution pour cela.

Arrivée du Patron Legier avec ses dépêches de la Cour.

Le premier Février 1675. Je reçûs par la Barque du Patron Legier les dépêches de la Cour. On me renvoya la Lettre du Day apostillée à chaque article, avec une Lettre du Roi pour le Day, qui n'étoit qu'une nouvelle Lettre de créance. On remit mon Audience au lendemain, parce que c'étoit un jour de Divan où toute la Milice seroit assemblée, & que le Day étoit bien

aise qu'elle fut presente à l'ouverture des Lettres.

Je traduisis en Turc la Lettre du Roi, les articles des Traitez dont j'avois ordre de demander l'execution plus expressément, & les autres choses que je devois communiquer, afin que je pusse faire lire toutes ces pieces toutes de suite par un des Secretaires du Divan.

Le Chevalier d'Arvieux presente la Lettre du Roi au Divan.

Je fus appellé le jour suivant. J'entrai au Divan ayant la Lettre du Roi à la main. A peine Baba Hassan me donna-t'il le tems de saluer le Day & de m'asseoir, qu'il me demanda de quel Seigneur de France étoient les Lettres que e portois.

Ne vous trompez pas, répondis-je. Il y a en France quantité de très-grands & de très-puissans Seigneurs. Mais la Lettre que je porte est de l'Empereur mon Maître, auquel Sultan Mehmed votre Maître donne le titre d'Empereur de France. Ce grand Prince, par la grace de Dieu & ses armes victorieuses, est connu & respecté de tous les Potentats de la terre, & vous devez craindre que vos mauvaises manieres ne vous le fassent connoître fort à vos dépens. Ces paroles exciterent un grand murmure dans cette assemblée tumultueuse, dont le bruit fut si grand que

je ne pus entendre ce qu'on y dit.

Copie de la Lettre du Roi au Day d'Alger.

Lettre du Roi au Day d'Alger.

ILlustre & Magnifique Seigneur, nous avons reçû les Lettres que vous nous avez écrites au mois de Septembre dernier, & comme nous avons chargé le Sieur Chevalier d'Arvieux notre Consul en votre Ville d'Alger, de vous faire sçavoir nos intentions sur tous les points qui y sont contenus: Nous sommes bien aise de vous dire que vous pouvez donner une entiere confiance à tout ce qu'il vous dira de notre part, & que nous ne doutons pas que vous ne mainteniez exactement les articles des Traitez qui ont été faits avec vous en notre nom par notre cousin le Duc de Beaufort en *1666*. & en 1670. par le Marquis de Martel Lieutenant General de nos armées Navales. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait, Illustre & Magnifique Seigneur en sa sainte garde. Ecrit en notre Château Royal de S. Germain en Laye le 4. Decembre 1674. Signé LOUIS, & plus bas, Colbert.

Je quittai la conversation dans la-

quelle Baba Hassan m'avoit voulu engager, je m'adressai au Day son beau-pere, je baisai la Lettre du Roi, & je la lui presentai: il la reçût avec respect, me la rendit, & me pria de la lire tout haut. Je la lus, & après la lui avoir renduë, je lui fis connoître que j'avois beaucoup de choses à lui dire sur ce qu'il avoit écrit au Roi, & que je les avois mises en écrit, afin que tout le Divan en pût avoir connoissance. Je lui remis mon cahier, & il le fit lire à haute voix à l'assemblée par le premier Secretaire du Divan.

Je m'attendois que cette Lettre causeroit beaucoup de bruit, cependant cette troupe tumultueuse ne dit rien jusqu'à l'article des François, qui seroient trouvez sur les Vaisseaux Etrangers. Alors le Day prit la parole, & déclara qu'il feroit Esclaves tout autant de François qu'on lui en ameneroit. Je lui montrai les articles des Traitez, & je lui demandai si la Milice étoit dans la résolution de les observer ou non.

Contestations sur les articles des Traitez.

Le Day me répondit que ces articles n'avoient point été faits de son tems, & que tous les Traitez qu'il vouloit observer consistoient dans un seul article, sans s'embarrasser l'esprit

de tant d'écritures inutiles, qui étoit que la Milice d'Alger avoit la paix avec la France, & qu'elle ne toucheroit point aux François ni à leurs effets, ni aux Bâtimens qui portent la Banniere de France; mais que voulant avoir la guerre avec toutes les autres, ils prendroient indifferemment tous les François qu'ils trouveroient avec elles sans distinction, parce que les Soldats & les Matelots François se voyant pris, ne manquent pas de se dire Passagers pour éviter l'esclavage, & les contestations qui surviennent à ce sujet troublent la bonne correspondance qu'ils prétendoient conserver avec nous.

Il ajoûta, que si Sa Majesté n'étoit pas contente, elle pouvoit prendre tel parti qui lui plairoit. Qu'ils alloient lui écrire encore une fois leur derniere résolution, après quoi il n'y auroit plus à repliquer.

La Milice opina après que le Day eût achevé de parler. C'est-à-dire, qu'on entendit de tous côtez de grands cris d'applaudissemens qui durerent longtems.

Le tumulte appaisé, je voulus parler; mais m'étant apperçû que ces brutaux se mettoient en fureur, je fus obligé de me taire & de ne point parler

des

des vingt-cinq François qui étoient en dépôt, de crainte que quelque miserable n'eût demandé qu'ils fussent vendus, & je n'aurois pas été en état de l'empêcher. Ainsi je fis ma révérence, & je me retirai.

Mais ayant appris le lendemain matin que le Day étoit seul avec son gendre dans la salle du Conseil, je l'allai trouver, & je lui dis que la réponse du Roi étant venuë comme il l'avoit desiré, je venois le faire souvenir de me rendre les vingt-cinq François Passagers qu'il tenoit en dépôt. Je le priai de marquer par leur élargissement la considération qu'il avoit pour les intentions du Roi. Il me répondit cruëment qu'il vouloit les vendre. Je lui dis qu'il avoit trop de prudence pour le faire pendant que nous avions la paix, que ce seroit la rompre que d'en user ainsi au préjudice des Traitez, & de la parole qu'il m'avoit donnée de les mettre en liberté, dès que le Roi lui auroit écrit de quelque maniere que ce fut. Je lui representai que sa résolution, si elle étoit sincere, ne pouvoit avoir que des suites funestes à la République, par le ressentiment que le Roi seroit obligé d'en avoir, à moins qu'il ne

voulût nous déclarer la guerre par cette action.

Nous nous échauffâmes terriblement dans ce long entretien, & quoique je mesurasse toutes mes paroles, le Day & son gendre me dirent que jamais Consul ne leur avoit parlé de cette maniere, & qu'il sembloit qu'on m'avoit envoyé exprès pour les faire enrager. Baba Hassan me menaça de me faire mettre en pieces, & me montrant du doigt une pierre de marbre qui est au milieu de la cour : Voilà, me dit-il, un lieu où l'on a mis en pieces des Consuls comme vous, & vous meritez qu'on vous en fasse autant. Les Officiers du Divan & quantité de Turcs qui s'étoient assemblez, crierent qu'il se falloit défaire de moi & me tailler en pieces; & je ne sçai comment ils ne le firent pas. Tous les François qui m'avoient accompagné se retirerent plus vîte que le pas, & furent dire à M. le Vacher qu'il n'avoit qu'à prier Dieu pour moi, & qu'assurément je n'étois plus en vie. Je crus moi-même être arrivé à mon dernier moment ; mais sans faire paroître la moindre foiblesse, je dis à Baba Hassan : Ce dont vous me menacez est une Loi que tous les hom-

Danger où fut exposé le Chevalier d'Arvieux.

mes doivent ſubir, tôt ou tard il y faut venir : ma conſolation eſt que je mourrai en ſervant mon Maître. Il a pluſieurs millions d'hommes dans ſon Empire qui envieront mon ſort. Voyez-vous, lui dis-je, en ouvrant mon juſte-au-corps avec violence : voyez-vous cette croix & ce ruban où elle eſt attachée, l'Empereur mon Maître me l'a donnée, afin de me faire ſouvenir que je dois répandre mon ſang pour ma Religion & pour ſon ſervice, c'eſt ce que je fais en défendant les interêts de mes Compatriotes, & la gloire de mon Maître. Après une telle déclaration, qu'attendez-vous ? je ſuis prêt & je mourrai content.

Le Day & ſon gendre me laiſſerent parler tant que je voulus, ils m'écoûterent attentivement, en me regardant fixement pour connoître ſi la crainte n'opereroit point quelque changement ſur mon viſage, & n'y remarquant pas la moindre alteration, ils dirent à ceux qui étoient proche d'eux : C'eſt un Dely, c'eſt-à dire, c'eſt un fol. Ce terme n'eſt pas injurieux chez les Turcs, comme je l'ai remarqué dans d'autres endroits, il ſignifie dans un ſens figuré un déterminé qui ne craint point la mort.

Après quelques momens de silence le Day me dit que je pouvois me retirer chez moi, & qu'ils verroient ce qu'ils auroient à faire.

Je me retirai donc, & je surpris bien du monde; on m'avoit crû mort, mes amis vinrent me faire compliment, & me conseillerent de mieux ménager ma vie, qui assurément n'étoit pas en sûreté parmi ces gens. Les Turcs & les Juifs qui s'étoient trouvez au Divan, publierent par toute le Ville ce qui s'étoit passé, de sorte qu'on ne m'appelloit plus que le Consul Dely.

Deux heures après, le Day envoya chercher le Trucheman, & le gronda fort de ce qu'il m'avoit laissé parler. Ce pauvre homme s'excusa sur ce que je sçavois la Langue du Païs, que j'avois toûjours parlé seul au Divan, & qu'il ne venoit avec moi que par cérémonie. Il lui commanda de me venir dire que si ces vingt-cinq passagers vouloient lui donner quinze mille piastres pour la paye des Soldats, il les mettroit en liberté.

Je lui envoyai dire qu'il n'y avoit point de justice à les faire Esclaves, ni à exiger une rançon, & qu'ils étoient trop pauvres pour lui pouvoir

faire un present, que j'en donnerois avis au Roi, & que j'attendrois ses ordres.

Cette démarche du Day me fit connoître que ma fermeté avoit produit un bon effet sur son esprit, cela me fit plaisir; mais elle me fit conjecturer que mes envieux en profiteroient pour obliger ces Barbares à me chasser, & la suite m'a fait voir que ma conjecture étoit bien fondée,

Mau-action Sieur d Font.

Le cinq Fevrier 1675. nous aprîmes par les lettres du Bastion, que le Sieur de la Font avoit oublié tout ce qu'il avoit promis au Day & à Baba Hassan, protecteurs des enfans du feu Sieur Arnaud. Dès qu'il se vit établi au Bastion, il songea à en chasser les Sieurs Arnaud & Ville-Crose, & pour cet effet il ménagea quelques Commis & Soldats de la Place; & accusa ces trois personnes de l'avoir voulu faire empoisonner. L'accusation étoit grave, mais il en étoit l'auteur, & s'en fit lui-même le Juge. Il décreta contre eux, les fit arrêter, & sans garder aucune des formes ordinaires de la justice, il supposa qu'il n'étoit pas en sûreté dans sa Forteresse, il fit dresser de longs procès verbaux, & il les fit embarquer bien enchaînez dans

là Tartane du Patron Prudent, & les envoya à Marseille pour être mis dans les prisons, & leur procès leur être fait sur les pieces qu'il envoyoit.

La Tartane ayant été prise par le Corsaire Fleck Majorquin, il mit en liberté les trois prisonniers & l'équipage, & les débarqua en Sicile. Ville-Crose y mourut, l'aîné des Arnauds y fut malade à la mort, & le cadet passa à Livourne avec les lettres & toute la procedure du Sieur de la Font, que le Corsaire lui avoit renduë.

Le Sieur de la Font m'écrivit une longue lettre dans laquelle il m'exposa la conspiration des trois accusez, en me priant d'en instruire le Day, & de lui representer ses raisons. Cela étoit inutile, le Sieur Estelle qui avoit été instruit de toutes choses avant moi, en avoit instruit le Day à sa maniere ordinaire, c'est-à-dire, en irritant le Day & Baba Hassan contre le Sieur de la Font & contre moi.

Baba Hassan m'envoya appeller, & me reprocha en termes très-durs ce que j'avois fait pour le reconcilier avec un fourbe, & après bien des discours fâcheux auxquels je répondis, il me dit qu'il m'envoyeroit chercher le lendemain au Divan, où on me parle-

roit en presence de M. le Vacher & du Sieur Estelle.

En effet je fus appellé le jour suivant. Le Day me demanda quel accord il avoit fait avec le Sieur de la Font, & pourquoi il ne l'executoit pas après le lui avoir promis ?

Je lui répondis que cette affaire ne me regardoit point, qu'il étoit vrai que j'avois travaillé à leur reconciliation pour le bien commun, & que lui-même m'ayant défendu de me mêler de cette affaire, je n'y avois aucune part; qu'il devoit s'adresser au Sieur Estelle qui étoit son Agent.

Le Day me dit que ce n'étoit que sur mes instances qu'on l'avoit reçû, & que puisqu'il lui avoit manqué de parole, il vouloit le chasser du Bastion, & me renvoyer en France. Je lui dis que je n'avois rien fait que par les ordres de l'Empereur mon Maître. Baba Hassan se mit à crier, qu'il vouloit donner le Bastion aux Génois, & qu'il alloit envoyer chercher leur Consul pour cela. Je lui dis que je croyois qu'il n'iroit pas si vîte, & que quand même le Sieur de la Font auroit fait quelque faute, il devoit en écrire en France, & attendre la volonté du Roi, puisque ce commerce n'avoit été rétabli qu'en considera-

tion de la paix. Le Day s'emporta beaucoup contre moi. Il fit une récapitulation de tous les griefs qu'il avoit contre le Sieur de la Font, & dit qu'assurément j'avois interêt dans cette Compagnie.

M. le Vacher lui dit que je n'avois agi que par ordre du Roi, & que le Sieur de la Font étoit parti fort indigné contre moi, parce que je n'avois pas voulu être caution des sommes qu'il vouloit emprunter à Alger, & que cela marquoit assez que je n'étois point interessé dans la Compagnie.

Cette déclaration étonna beaucoup le Day & son gendre. Ils demeurerent assez long-tems sans rien dire. A la fin ils convinrent d'écrire au Roi & au Sieur de la Font, comme je leur avois proposé.

Voici la copie de leur lettre au Sieur de la Font.

Au Capitaine la Font Consul du Bastion : Dieu veüille le mettre dans le chemin du salut.

NOus vous faisons sçavoir qu'étant venu dernierement de votre Païs en cette Ville d'Alger, & vous étant

trouvé en notre presence, après avoir fait assembler le Divan & toute la Milice, où étoit aussi le Seigneur Day & Baba Hassan, vous fûtes par déliberation du Conseil établi Gouverneur du Bastion, après avoir oüi vos raisons & vos propositions sur ce que vous nous promîtes, conformément à l'accord que vous avez fait en France, de payer aux enfans d'Arnaud les douze mille piastres que vous leur devez. Vous nous avez témoigné que vous étiez dans cette résolution, comme votre propre Consul le sçait bien, & vous nous avez réïteré les mêmes assûrances dans le tems de votre départ pour aller au Bastion. Après tout cela nous voyons que vous avez oublié ce que vous nous avez promis, & tout ce dont nous étions convenus avec vous. Vous avez non seulement abandonné les enfans d'Arnaud; mais vous leur avez fait ressentir les effets de votre indignation & de votre inimitié. Au lieu de les caresser & de leur donner de l'emploi, vous les avez mis en arrêt & envoyé en France de votre chef, sans nous avertir & sans nous consulter. C'est de quoi nous sommes fâchez & mécontens au dernier point, vous déclarant que nous ne pouvons con-

ſentir à ce que vous avez fait. Donc ayant reçû cette lettre, il faut que ſans y contrevenir en aucune façon, vous payiez entierement aux enfans d'Arnaud douze mille piaſtres que vous leur devez, ſelon votre accord & la parole que vous nous avez donnée, ſans leur retenir un ſol de cette ſomme. Si par votre réponſe nous voyons que vous executiez votre promeſſe ſelon nos intentions, nous vous conſidererons comme le Conſul du Baſtion, conformément à nos accords & à nos déliberations, nous vous tiendrons la parole que nous vous avons donnée, & vous ſerez le Gouverneur du Baſtion. Que ſi au contraire vous n'executez pas ce que nous vous demandons, qui eſt de payer aux enfans d'Arnaud la ſomme de douze mille piaſtres, vous ſçavez nos affaires; nous vous expulſerons du Baſtion, & n'en donnerons jamais le Gouvernement, ni à vous, ni à aucun de votre Nation, & nous le donnerons aux Génois ou autres, & il ſera trop tard de vous en repentir dans la ſuite. Si parce que vous avez écrit ou écrirez en France, il arrive quelque mal aux enfans d'Arnaud, ſoyez aſſuré que nous le ferons tomber ſur vous-même, dès

que nous en aurons reçû la nouvelle; car ce ſont des gens qui ont ſervi cette République avec beaucoup de fidélité : nous les aimons, & nous ne voulons pas qu'il leur arrive aucun mal. Enfin écrivez en France, & bien diligemment, qu'on n'inquiette en aucune façon les enfans d'Arnaud, & recommandez-le bien fortement, de peur que vous ne reſſentiez vous-même tout le mal qu'on leur fera. Si vous ne faites ce que nous vous ordonnons, nous écrirons en France pour avertir Sa Majeſté de toutes nos raiſons & de vos actions, d'une maniere que vous aurez ſujet de vous en repentir. *Et au deſſous eſt écrit :* De la part du Divan & de la Milice d'Alger.

Il faut à preſent revenir à nos vingt-cinq Paſſagers qui étoient en dépot.

Après les priſes que j'avois eûës avec le Day à leur ſujet, je ne crus pas qu'il fût à propos de lui en parler ſitôt, & je ceſſai de me trouver à l'audience.

Ces Paſſagers s'ennuyoient très-fort de leur détention. Ils me preſenterent une requête pour m'engager à faire des offres au Day pour obtenir leur liberté. Comme cela étoit contraire à

nos Traitez, & que je prétendois les avoir sans rien débourser, je répondis simplement que cela ne se pouvoit pas.

Ils m'en presenterent une seconde, & me representerent qu'ils étoient dans un Païs où rien ne se fait que par argent, & qu'ils étoient résolus d'en donner pour se tirer de cette mauvaise affaire. Sur cela j'indiquai une assemblée de toute la Nation, où se trouveroient quatre Passagers au nom de tous les autres. Après d'assez longues discussions, je fus prié d'un commun accord d'accommoder cette affaire comme je le jugerois à propos, & on m'en donna tous les pouvoirs necessaires.

Le Day voyant que je ne demandois plus d'audience, m'envoya un Juif appellé Aaron Cohen son Ministre secret. J'eus une conference secrette avec lui, qui dura plus de deux heures. Il me dit que le Day seroit ravi de bien vivre avec moi, qu'il ne trouvoit pas mauvais que je lui fisse des instances, puisque le devoir de ma charge m'y obligeoit; mais que je devois considerer aussi que sa tête n'étoit gueres en assûrance dans le rang qu'il tenoit parmi une Milice bruta-

le & dangereuse, qui n'avoit ni honneur ni religion. Que je devois sçavoir que toutes les affaires ne se terminoient à Alger qu'avec de l'argent, & que par consequent je devois suivre cette route, & songer à terminer l'affaire des Passagers avant que la Milice se mît en tête de les exposer en vente.

Cette démarche m'obligea d'entrer en négociation avec le Juif. Après plusieurs allées & venuës, il me vint dire à la fin que le Day moderoit sa demande de quinze mille piastres à onze mille à cause de moi. A la fin nous demeurâmes d'accord à mil cinq cens piastres, à condition que le Day feroit rendre l'argent & les médailles qui étoient en dépôt au Batistan.

Le 14. Fevrier Aaron Cohen vint me dire que le Day ne vouloit plus tenir le traité que nous avions fait le jour précedent ; & qu'outre les quinze cens piastres, il vouloit qu'on fît venir tous les Turcs qui étoient aux Galeres de France, si je voulois qu'il mît en liberté les passagers François. Je répondis que le Day ne m'avoit jamais demandé que ceux qui s'étoient sauvez d'Espagne & d'ailleurs, & qu'il avoit offert de l'argent ou une échan-

ge pour les autres, & que je n'avois pû marquer ses nouvelles prétentions à la Cour. Que j'étois garant de ce que Sa Majesté lui avoit promis touchant les premiers; mais que je ne pouvois l'être des autres sans un ordre exprès du Roi, à moins qu'il ne voulût aussi me promettre de rendre généralement tous les François qu'ils ont pris depuis, & au préjudice des Traitez.

J'ajoûtai qu'il paroissoit que le Day cherchoit des impossibilitez, afin d'avoir occasion de nous déclarer la guerre, & qu'en ce cas je n'avois qu'à lui demander l'exécution d'un seul article, puisque tous les autres devenoient inutiles, & cet article étoit de me donner le tems d'écrire en France, & d'avertir les Sujets de Sa Majesté, afin que chacun songeât à ses affaires.

Le 15. Le Day m'envoya chercher en particulier : il me dit qu'il n'étoit pas le maître des Soldats qui gouvernent la République comme il leur plaît; que la Milice lui avoit signifié plusieurs fois qu'elle ne souffriroit jamais que ces Passagers s'embarquassent qu'après que tous les Algeriens qu'on retenoit en France seroient

revenus à Alger ; que ſans cela il me les auroit rendus pour les quinze cens piaſtres dont nous étions convenus, mais qu'il ne pouvoit pas joüer ſa tête, & qu'il en étoit au déſeſpoir. Ce diſcours me fit faire des reflexions : je vis ſans peine que tous mes raiſonnemens étoient inutiles avec des gens qui ne cherchoient qu'à nous déclarer la guerre ; qu'il falloit leur paſſer quelque choſe, & gagner du tems, pour pouvoir avertir le Roi de l'état des affaires, afin que s'il jugeoit à propos de déclarer la guerre à ces canailles, ils n'euſſent pas la gloire de l'avoir prévenu. Je conſiderai encore le mal qui en arriveroit au Commerce, s'ils prenoient ce parti les premiers, parce qu'ils ſaiſiroient nos Bâtimens qui ne devant pas s'attendre à une rupture ſeroient pris au dépourvû. Tout cela m'obligea de parler doucement au Day, & de lui repréſenter en termes polis que ces innovations ne pouvoient pas être du goût de Sa Majeſté, & qu'il falloit attendre qu'elle s'expliquât là-deſſus. Il en convint avec moi, & me dit qu'il alloit en écrire au Roi, & que je devois écrire de mon côté, & faire préparer une Barque pour porter nos

paquets dans huit jours.

Le 17. Février, le Day me remit sa lettre pour le Roy; mais malgré toutes mes instances il ne voulut point la mettre dans une bourse de satin, ni avec la subscription que le Grand Seigneur a coûtume d'y mettre, me disant pour derniere excuse que ces sortes de cérémonies étoient inutiles, & qu'ils ne devoient pas changer leur ancien style. En voici la traduction.

AU Très-Puissant entre les Grands des Chrétiens le Roi de France, qui est l'appui & le soûtien de la Magnificence dans la Religion de Jesus. Dieu veüille le diriger dans les sentiers de la Justice.

Lettre du Day d'Alger au Roi.

„ Après avoir supplié Votre Majesté „ d'agréer nos très humbles saluts, si „ Elle est bien aise de sçavoir l'état „ où nous sommes, nous lui dirons „ que nous joüissons d'une santé par- „ faite, graces à Dieu très-haut. En- „ suite nous représentons à Votre Ma- „ jesté que, loüange à Dieu, nous „ avons la paix avec Elle. Il n'a pas „ permis que depuis que cette paix „ a été contractée jusqu'à présent, il „ se soit rien passé entre nous qui ait „ pû la rendre défectueuse. Nous es-

perons, s'il plaît à Dieu, qu'il en “
ſera de même à l'avenir. Cependant “
il s'eſt trouvé vingt-cinq de vos “
François dans les Navires de nos “
ennemis, que nos Vaiſſeaux ont “
amenez à Alger : nous les avons “
arrêtez, non pas dans l'intention de “
les vendre, parce que nous avons “
un Traité de paix avec vous. “

Votre Majeſté ſçait que le Païs “
eſt gouverné par une Milice, dont “
l'emploi eſt de le ſervir par mer & “
par terre. Préſentement l'intention “
de ces ſoldats nos enfans eſt fondée “
ſur ce raiſonnement. Ils diſent : il “
y a quantité de nos freres Muſul- “
mans eſclaves en France, nous de- “
ſirons qu'on les mette en liberté ; “
qu'on nous les amene ici, & auſſi- “
tôt nous relâcherons ces François, “
afin que l'amitié étant augmentée “
de part & d'autre, notre paix ſoit “
d'autant plus affermie ; c'eſt dont “
nous devons avertir Votre Majeſté “
par cette lettre d'amitié. Ainſi lorſ- “
que, s'il plaît à Dieu, Elle aura “
reçûë cette lettre, nous la prions de “
nous déclarer ce qu'Elle trouvera “
bon & convenable de faire là-deſſus, “
de ſorte qu'il ne ſoit pas beſoin “
d'attendre pour cela une ſeconde “

„ réponse pour terminer cette affaire.

„ Au surplus le Sr. de la Tour la „ Font, un de vos Sujets, qui est venu „ ici de la part de V. M. pour être „ Gouverneur du Bastion, étant arri- „ vé en notre présence, nous a pro- „ mis de payer aux enfans d'Arnaud „ douze mille piastres qui sont dûs „ à leur pere pour l'accord qu'ils ont „ fait ensemble en France. Etant en- „ suite arrivé au Bastion, il n'a satis- „ fait à aucune de nos conventions, ni „ exécuté ce que nous lui avions re- „ commandé. Au contraire il a arrêté „ les enfans d'Arnaud d'une autorité „ violente, & les a renvoyez en „ France, pour ne leur pas donner „ satisfaction. Nous avons recomman- „ dé au Consul d'informer Votre Ma- „ jesté de ce qui se passe là dessus, & „ de lui déclarer que si la Font ne paye „ pas ces douze mille piastres aux en- „ fans d'Arnaud, nous le chasserons „ du Bastion, & le donnerons à qui „ il nous plaira.

„ Enfin pour conclusion, il y a de „ nos Freres Musulmans dans les Ga- „ leres de France qui écrivent conti- „ nuellement ici à leurs parens, & „ ceux-ci demandent que nous n'élar- „ gissions point les François détenus

ici, que generalement tous ces Turcs «
ne soient revenus ici. C'est de quoi «
Votre Majesté sera avertie de la part «
de votre parfait ami, Mehemed, «
Day d'Alger. «

On voit par le titre de cette Lettre la grossiereté & l'impolitesse de ces gens qui semblent traiter de pair avec un des plus grands Monarques du monde; que l'on juge par là de ce qu'un Consul a à souffrir dans un Païs où les Traitez, les paroles, les raisonnemens, les promesses, les menaces, tout se trouve en défaut. Il n'y a que la puissance du Roi qui puisse fixer ces Peuples, & les contraindre à devenir un peu moins déraisonnables; mais pour cela il ne faut pas se contenter de leur montrer les verges, en faisant prome-er sur leurs côtes des Escadres en état de les châtier; il faut les châtier réellement, leur enlever leurs Bâtimens, à mesure qu'ils sortent ou qu'ils rentrent, & se passer plûtôt du commerce peu considérable que l'on fait chez eux, que de souffrir davantage leurs pirateries.

La déclaration que le Day avoit faite de ne vouloir plus rendre les vingt-cinq Passagers pour les quinze

cens piastres dont nous étions convenus, fut une nouvelle occasion au Sieur *** de recommencer les intrigues qu'il faisoit contre moi, pour obliger ces Barbares à me renvoyer en France, dans le dessein d'être revêtu de ma Charge, ou de la partager avec M. le Vacher. Toutes les dispositions du côté des Barbares étoient faites : il s'agissoit de me décrier à la Cour, afin qu'étant décrié des deux côtez, ces deux Messieurs eussent moins de peine à profiter de mes dépoüilles. Il fit si bien par ses faux rapports, que le Sieur Vaillant cessa de me venir voir; j'en fus surpris sans en être affligé : ma surprise augmenta quand on me rendit de sa part le billet suivant, avec ce titre :

Pour M. le Chevalier d'Arvieux, à Alger.

Monsieur, je croïois que vous me procureriez ma sortie par ce Vaisseau Anglois, pour aller achever le voyage de Venise que Monseigneur Colbert m'ordonne derechef par la lettre que M. de Carcavis m'écrit par ses ordres, & que vous avez lûë. Je n'ai pas encore écrit, & le Vaisseau n'est pas en

core parti ; ainsi que voulez-vous que je mande à Monseigneur ? Vous avez pû procurer ma liberté, vous le pouvez encore, & vous le pourrez encore quand vous voudrez. On m'a donné de fortes impressions que vous m'immolez ici à vos propres interêts ; il n'y a que ce moyen qui puisse effacer mes pensées. J'attens par vos réponses le sujet de mes lettres. Votre très-humble serviteur, Vaillant.

Je n'eus pas plûtôt reçû ce billet, que j'entrai chez M. le Vacher où je trouvai le Trucheman de la Nation, le Sieur Estelle, & six ou sept de ces Passagers dont il étoit question. Je lûs le billet devant eux, aussi-bien qu'au Sieur de Challons, Capitaines, Officiers des Vaisseaux & Barques qui arriverent un moment après. Tous en ayant témoigné leur étonnement, je leur demandai s'ils croyoient que le contenu de ce billet fût veritable. Ils me répondirent unanimement qu'ils me donneroient un acte du contraire, & que je n'avois qu'à le faire dresser par le Chancelier.

Celui-là même que tout le monde connoissoit pour le promoteur de cette intrigue, ne laissa pas de dire que cela étoit très-méchant, & qu'il seroit le

premier à signer le certificat du contraire. Je fus bien aise de me précautionner contre les malignités de cet homme; ainsi le certificat fut dressé, & on en fit quatre copies originales qui furent signées sur le champ, dont j'en envoyai une à M. Colbert.

Attestation contre le Billet du Sieur Jean Vaillant.

Nous soussignez Capitaines, Officiers des Vaisseaux & Barques, Marchands François, residans, trafiquans en cette Ville d'Alger, & les Passagers François dans le Bagne de la Doüanne. Ayant été appellez dans la Chancellerie de la part de M. le Consul, pour déclarer la verité de ce que nous avons vû, & appris d'ailleurs sur un Billet qui lui a été envoyé par le Sieur Vaillant Antiquaire de Sa Majesté, écrit & signé de sa propre main, dont la teneur est cidessus écrite.

Nous certifions & attestons à tous ceux qu'il appartiendra la verité être telle, que depuis l'arrivée du Vaisseau qui a porté lesdits Passagers en cette Ville, ledit Sieur Consul a fait toutes les instances necessaires, & s'est servi de tous les moyens dont il a pû s'avi-

ſer pour obtenir leur liberté, s'étant exposé même à tout ce qu'il y a de plus fâcheux, non-ſeulement pour ce ſujet; mais encore pour toutes les autres choſes qui regardent l'honneur, la gloire & le ſervice du Roi, le bien de ſes Sujets & l'avantage du commerce, où il a fait paroître ſon zele, ſa fidelité & ſon affection dans toutes les occaſions qui ſe ſont preſentées. Et par ainſi que tout ce qui eſt contenu au ſuſdit Billet n'eſt point veritable. En témoignage de quoi nous avons ſigné la Preſente à Alger le 21. Février 1675. Signé Pierre Eſtelle, de Châlon, B. Lanteri, J. Hubert, E. Paul, P. Cardaillée, N. Fabre, André Morin, Giraud, Fournier, Fumée, Eſtienne, Girard, Jouſſelin, Palaſſe, du Manou, Dupré, Caſtinat, & Bruë Chancelier.

Deux jours après, M. le Vacher m'amena les Sieurs Vaillant & Tulle, qui ſe jetterent à mes pieds, & les larmes aux yeux me demanderent pardon, je les relevai, je les embraſſai, & je leur pardonnai.

Le 25. Février. Les Sieurs Vaillant & Tulle ayant ſouhaité qu'on tentât encore une fois la liberté de tous les Paſſagers, ou la leur en particulier, nous nous aſſemblâmes chez M. le Vacher.

Estelle ne manqua pas de s'y trouver. Il fut conclu que M. le Vacher iroit en parler au Day en particulier, & saisiroit l'occasion qui se presenteroit pour terminer cette affaire, mais il ne fit rien. Le Day lui dit qu'il craignoit que la Milice ne se soulevât contre lui, parce qu'elle ne vouloit pas qu'on rendît aucun des Passagers, que les Turcs qui étoient à Marseille ne fussent revenus à Alger.

Tentative heureuse pour le Sr. Vaillant.

Le 2. de Mars, j'envoyai le Truchemen au Day qui étoit malade, & je lui fis dire qu'il me paroissoit très à propos d'envoyer le Sieur Vaillant porter la Lettre au Roi, parce qu'ayant une entiere connoissance des affaires, il presseroit plus qu'une Lettre pour la délivrance des Turcs qui étoient à Marseille, & par consequent pour la sienne & celle de ses compagnons de fortune.

Le Day y rêva quelque tems, & ensuite il approuva mon expedient, & dit qu'il l'executeroit, & je le fis sçavoir au Sieur Vaillant. Cet homme transporté de joye en fut porter la nouvelle à Estelle, & celui-ci lui fit croire que c'étoit lui qui lui avoit procuré cette faveur, par une visite qu'il avoit renduë au Day & à Baba Hassan pendant la nuit.

Le

Le lendemain le Day ayant envoyé chercher le Sieur Vaillant, lui dit honnêtement qu'il y avoit long-tems qu'il l'auroit renvoyé en France, s'il avoit été maître de la Milice ; qu'il allât à la bonne heure porter la Lettre du Roi, & travailler à l'élargissement des Turcs qui étoient aux Galeres de France, & qu'aussi-tôt il relâcheroit tous ceux qui étoient en dépôt dans le Baigne.

Estelle lui en fit compliment, s'attribua l'honneur de l'avoir mis en liberté, lui offrit de l'argent & de lui faire rendre ses médailles, ce qui étoit son endroit le plus sensible.

Le 14. Mars, la Barque du Patron Fabre que j'avois fait préparer pour porter la Lettre du Roi étant prête à partir ; le Sieur Vaillant vint prendre congé de moi. Je le conduisis au Divan pour prendre congé du Day avec M. de Châlon, le petit Jean-Baptiste Baudt & quelques Esclaves rachetez.

Baba Hassan me demanda, si je n'avois pas chez-moi un homme qui parloit Turc. Je lui dis que j'en avois un qui étoit mon Valet de Chambre. Il me dit qu'il ne vouloit plus qu'il demeurât à Alger, & que je le fisse embarquer sur le champ sur la Barque qui partoit pour Marseille. Je lui dis

que cet homme ayant fait toute la dépense de ma maison, il étoit à propos qu'il me rendît ses comptes, & que je le priois d'attendre le départ d'une autre Barque qui partiroit dans quinze jours. Il me dit d'un ton élevé, que s'il ne s'embarquoit pas sur le champ, il le feroit mettre à la chaîne. Je n'eus point d'autre parti à prendre, & j'allai le faire embarquer. Ceux qui me témoignerent leur surprise de cet embarquement précipité, m'avertirent en secret qu'il avoit été résolu de me faire embarquer moi-même; mais qu'après une plus mûre déliberation, ils avoient résolu de faire prendre le devant au Sieur Vaillant, qui s'étoit chargé de solliciter mon rappel. On ajoûta qu'on s'étonnoit que M. le Vacher ne me donnoit point d'avis sur cela, puisqu'il étoit en tiers dans cette intrigue avec Estelle & le Trucheman.

Cet avis réïteré me fit penser tout de bon à mes affaires.

Le 16. Mars, la Redemption d'Espagne arriva sur un Vaisseau Génois. Elle étoit composée de trois Religieux de la Mercy, qui apporterent cent trente-six mille piastres, & racheterent environ six cens Espagnols qu'ils embarquerent quelques jours après.

Le 17. les Corsaires Samson & Mezamorto arriverent avec un gros Vaisseau Venitien chargé de laines & de barilles qui venoit d'Espagne, & une Barque Génoise. Ils les avoient pris dans les Isles d'Hieres presqu'à terre. Cette circonstance m'obligea d'aller au Divan, & je réclamai ces deux Bâtimens, avec menaces d'en écrire au Roi. Quoiqu'on vit bien la consequence de cette affaire, on ne voulut pas m'écoûter; & Baba Hassan me dit qu'on sçauroit bien m'ôter le moyen de tant écrire, & qu'on répondroit à ce que le Roi diroit là-dessus.

Le 18. On amena dans une Barque d'Alger l'Equipage d'un Vaisseau Anglois, qui avoit échoüé devant Bougie. Les Espagnols & les Italiens qui se trouverent avec l'Equipage furent vendus sur le champ; on rendit les Anglois à leur Consul. J'allai réclamer trois François qui en étoient. On me donna sans difficulté un Provençal, & le Chirurgien qui étoit vassal de Madame la Maréchale de la Mothe; mais pour le troisiéme qui étoit un Venitien marié à la Cioutat depuis trente ans, on me le refusa; sous prétexte qu'il n'étoit pas François naturel. Je representai au Day que puisqu'il vendoit les François ma-

riez en Eſpagne, parce qu'il ſuppoſoit qu'ils avoient perdu leur droit de naturalité, il devoit auſſi me rendre les Etrangers mariez en France, parce qu'ils l'avoient acquis. Il me le rendit à la fin, en me diſant qu'ils ſeroient bien-tôt délivrez de mes perſecutions; d'où je tirai une nouvelle conjecture qu'il me feroit embarquer dans la Barque du Patron Legier.

Le 22. Mars, M. le Vacher me fit connoître qu'un Conſul qui n'étoit pas de ſa Congregation, comme il y en avoit eu quelques-uns, ne l'accommodoit pas dans ſa maiſon où étoit l'Egliſe. Cela m'obligea d'en faire chercher une. J'en trouvai ſans peine, mais je ne pus conclure de marché. Tantôt le Day s'y oppoſoit, tantôt c'étoit Baba Haſſan, & tantôt M. le Vacher lui-même avoit des raiſons pour y mettre des obſtacles : je fus obligé d'avoir recours à mon ami le Conſul d'Angleterre, qui m'offrit la moitié de la ſienne. M. le Vacher trouva le moyen d'y faire mettre obſtacle par le Day. Je ſçus enfin que la raiſon principale étoit que je devois partir au premier jour, & que ce n'étoit pas la peine de prendre une autre maiſon pour ſi peu de tems.

Je paſſai dans ces inquietudes juſ-

qu'au 20. Avril, que la Barque du Patron Legier se trouva en état de mettre à la voile. Je considerai que si on me faisoit embarquer avec violence, mes effets, & sur tout mes papiers pourroient être dissipez. Je les envoyai secretement chez le Consul d'Angleterre, & j'allai trouver le Sieur le Vacher. Je lui dis sans façon que j'étois averti de bonne part, que le Sieur Vaillant portoit des Lettres contre moi à la Cour, & qu'il avoit été résolu qu'on me feroit partir au premier jour pour me renvoyer en France; que je sçavois qu'il étoit de cette intrigue avec le Day, Estelle & le Trucheman.

M. le Vacher fit l'étonné, & me demanda d'où je tenois cet avis. Il n'est pas necessaire, lui répondis-je, de vous le dire; mais vous le sentez, & votre conscience n'est pas d'accord avec votre bouche. Quoiqu'il en soit, je suis obligé de vous consulter comme experimenté dans le Païs. Dites-moi, je vous prie, ce que vous jugez à propos que je fasse dans cette occasion. Je le laissai, & je vis un moment après, qu'Estelle & le Trucheman le vinrent joindre. Leur conference fut longue, & quand ils se quitterent ils me parurent interdits.

Il vint me trouver ſur le ſoir, & me dit que l'affaire étoit d une conſequence qui meritoit que l'on fît expliquer le Day, & qu'il faloit préparer le Trucheman, afin qu'il pût aller à l'Audience, & le faire expliquer cathegoriquement. Cela fut fait.

Le 21. Avril, j'allai au Divan. J'y trouvai le Day & ſon gendre. Je lui dis qu'il s'étoit répandu un bruit dans la Ville, qu'il avoit réſolu de me renvoyer en France, & que comme il n'étoit pas juſte que je demeuraſſe à Alger contre ſon inclination, je le priois de s'expliquer ſur cet article, & de vouloir bien me dire quels ſujets de plaintes il avoit ſur ma conduite, afin que je me préparaſſe à m'en retourner avec les mêmes agrémens, & ſur la même bonne foi que j'étois venu.

Le Day après avoir beaucoup rêvé, peigné ſa barbe avec ſes doigts, & rongé ſes ongles, me pria de me retirer chez-moi, & d'attendre qu'il me fît ſçavoir ſes intentions, & qu'il me les feroit ſçavoir. Je lui avois parlé avec un viſage ouvert & riant, il me répondit de même.

Deux heures après, il m'envoya dire par le Trucheman, que puiſque j'étois venu ſur la bonne foi de la paix, il ſou-

haitoit que je m'en retournasse de même, que je fisse embarquer mes hardes promptement, & qu'en me donnant congé il me diroit ses raisons.

Le 22. Avril, je commençai à faire emballer mes meubles, & à donner ordre à mes affaires.

M. le Vacher ne douta plus que je ne fusse informé du sujet de son alliance avec Estelle & le Trucheman. Cependant je ne lui fis rien paroître, remettant sa conduite au jugement de Dieu. On sçait ce qui lui arriva quelques années après, lorsque le Roi fit bombarder Alger.

J'avois peine à me résoudre de passer dans la Barque du Patron Legier, à cause des Corsaires Majorquins qui désoloient la Mediterranée. Le Consul Anglois me tira d'inquiétude, en m'offrant mon passage dans une grosse Flûte de prise qu'il avoit achetée pour son compte. Il l'envoyoit à Livourne, & m'offrit de la faire passer à Marseille à cause de moi. J'acceptai son offre, d'autant que je n'avois aucun ennemi à craindre dans ce Bâtiment.

On y mit l'Equipage du Vaisseau Anglois échoüé à Bougie, & on fit toute la diligence necessaire pour se mettre à la voile au plûtôt.

J'arrêtai mes comptes & je payai mes dettes. Je n'eus de la difficulté qu'avec M. le Vacher, qui me traita de Turc à Maure. Il m'obligea de payer la moitié de toute la dépense de sa maison, quoique la plus grande partie roula sur les aumônes pour lesquelles il avoit des fonds. Quoiqu'il en soit, je fus obligé de lui abandonner tous mes meubles, vaisselles d'argent & d'étain, ma batterie de cuisine, mon linge de table, & quantité de meubles qu'il ne voulut prendre que sur le pied d'une estimation, dont je n'eus pas lieu d'être tout-à-fait content. J'en sortis à la fin.

Le 25. Avril, Baba Hassan m'envoya dire secretement, qu'il ne prétendoit pas que je quittasse le Païs sans lui donner les présens que je lui avois destiné, & que j'eusse à lui envoyer deux cens piastres, ou qu'il m'en feroit donner deux fois autant avant de m'embarquer. Cette demande incivile dans un tems où je m'étois défait de tout mon argent m'auroit embarrassé si je n'avois été maître de la bourse du Consul Anglois. Je l'accommodai de quelques meubles que je ne voulois pas emporter, & j'envoyai les deux cens piastres à ce brutal. Il m'étoit dû beaucoup de droits de Consulat.

Le 28. Juin, j'allai prendre congé du Day & de son gendre. Je menai avec moi le Truchemen, le Patron Legier, les Sieurs Estelle, Turin, Paul & Cauvin, afin qu'ils vissent de quelle maniere se passeroit cette derniere Audience, & j'affectai de parler toûjours François. Je leur dis que n'ayant plus rien à faire dans la Ville, j'étois bien aise de m'embarquer, & d'attendre le beau tems dans le Vaisseau qui étoit à la rade; mais que je les priois de me dire pour quel sujet ils me renvoyoient en France, sans attendre que le Roi en fut informé. Ils me répondirent qu'ils n'avoient rien à dire ni sur ma personne, ni sur ma conduite. Qu'il étoit vrai que depuis mon arrivée je les avois fait enrager, qu'ils ne le trouvoient pas mauvais, parce que le devoir de ma Charge m'obligeoit à soûtenir l'interêt de ma Nation, comme ils soûtenoient celui de leur République; qu'ils étoient satisfaits de moi pour tout le reste, & que cela ne me devoit point chagriner; que cet Emploi étoit trop peu de choses pour un homme comme moi; qu'ils esperoient encore me revoir à Alger avec une Commission bien plus considerable & plus convenable à ma qualité; que M. le Vacher leur suffi-

Audience de congé du Chevalier d'Arvieux.

soit pour le Consulat, & pour tout ce qu'il y auroit à faire; qu'ils esperoient que mon absence ne gâteroit rien, & que ce qu'ils avoient à me recommander, étoit d'assurer tout le commerce de leur bonne volonté pour la conservation de la paix. Ils me prierent ensuite de travailler fortement pour faire renvoyer les Turcs que la Milice demandoit au Roi, afin qu'ils renvoyassent promptement les Passagers qui étoient en dépôt.

Baba Hassan ajoûta avec un visage plus riant qu'à l'ordinaire, qu'il alloit partir pour faire la guerre aux Maures de la campagne, & que si le Roi vouloit attaquer Oran par mer, il le secoureroit si bien par terre qu'il en seroit bien-tôt le maître, & que comme nous serions alors plus voisins, nous serions peut-être meilleurs amis.

Le Day me dit que je leur avois écrit quelquefois avant mon arrivée. Qu'il me prioit de ne le pas oublier, & de lui donner souvent de mes nouvelles; qu'ils en feroient de même dans les occasions, & qu'ils me considereroient comme leur Agent à la Cour de France. Je me levai, & je m'avançai vers le Day pour le saluer. Le bon homme m'embrassa, en me disant: Adieu

mon enfant, Dieu vous conduise ; Souvenez-vous de moi. Son gendre en fit autant, & comme je fus au milieu de la cour, ils appellerent le Truchemán, & lui dirent de faire porter à bord des poules & des moutons pour le present de mon bon voyage.

Je revins ainsi chez-moi avec ceux qui m'avoient accompagné, qui ne s'attendoient pas que je dusse être traité si honnêtement. Le dépit & la confusion paroissoient sur leurs visages. Je ne laissai pas de leur donner à dîner, après quoi j'allai voir mes amis.

J'allai prendre congé d'Ismaël Pacha sur le soir. Il se mêloit si peu des affaires, qu'il fut extrêmement surpris, quand je lui dis que je m'en retournois en France. Il me mena dans son jardin, & me dit certaines choses qui lui étoient revenuës, qui me confirmerent toute l'intrigue d'Estelle & de ses Associez. Il me conta ensuite ses chagrins particuliers, qui l'avoient obligé d'écrire à la Porte & de demander son rappel. Il l'attendoit avec impatience, pour être délivré de l'esclavage où il étoit, qui ne convenoit ni à lui ni au Sultan, dont il devoit representer la personne. Nous retournâmes ensuite dans sa chambre, nous fumâmes ensemble, nous

prîmes du caffé, & quand je me levai, il m'embrassa les larmes aux yeux, me baisa plusieurs fois, & me conduisit jusqu'au haut de son escalier, où après avoir réïteré toutes les marques de son amitié, il se mit à la fenêtre pour me voir plus long-tems, en me criant toûjours : Dieu vous conduise mon bon ami.

Le 29. Je fis dresser le Procès Verbal de ce qui s'étoit passé à ma derniere Audience du Day, dont je fis faire deux copies originales. J'en déposai une dans la Chancellerie, & je portai l'autre avec moi pour la presenter au Roi & aux Ministres. Elles furent signées de M. le Vacher & de tous ceux qui m'avoient accompagné. Après cela, je remis le sceau du Consulat & les Registres de la Chancellerie à M. le Vacher, afin qu'il fit faire ma Patente de Santé & les autres dépêches.

Je fis embarquer le reste de mon bagage & une partie de mes gens. Le Consul Anglois chez qui j'avois envoyé mes papiers, les fit porter à bord dans des caisses qui lui appartenoient, & je n'attendis plus que l'heure de mon départ.

Le 30. Le Consul d'Angleterre m'envoya prier à dîner. Le repas dura jus-

qu'au ſoir: tous les Capitaines, les principaux Officiers & les Marchands de la Nation furent de la partie. Il recommanda à ſes gens de me traiter avec plus de reſpect & de ſoin qu'ils ne le traiteroient lui-même; & le ſoir il eut une converſation à la Marine avec le fils du Day à mon ſujet. Le Conſul lui dit que le Roi trouveroit fort mauvais que l'on me renvoyât ſans attendre ſes ordres; à quoi il répondit qu'Eſtelle étoit aſſez puiſſant à la Cour, pour empêcher tout le mal que mon renvoi pourroit cauſer, & qu'ils ne vouloient reconnoître que lui dans Alger.

Le premier May, après avoir oüi la Meſſe, nous dînâmes de bonne heure. J'envoyai à bord le reſte de mon bagage & de mes gens. Je reçûs les complimens des François libres & Eſclaves, des Anglois, des Juifs, & des autres qui vinrent me ſouhaiter un bon voyage. Je pris congé en leur préſence de M. le Vacher, qui voulut me conduire à la Marine. Je l'en empêchai. Je paſſai à la maiſon du Conſul Anglois, il fallut encore boire, & ſur le ſoir tous ces Meſſieurs vinrent me conduire. Le Conſul me dit qu'il viendroit dîner avec moi le lendemain.

Il y vint en effet, me fit grande chere, & nous saluâmes les santez de nos Princes avec des boëtes qu'il avoit fait apporter, le Vaisseau n'ayant point de canons. Il écrivit au Sieur Robert Lang Consul des Anglois à Marseille, de me donner tout l'argent dont j'aurois besoin. Nous nous dîmes le dernier adieu avec des larmes, & nous nous séparâmes à la fin.

Le 3. May. Le tems n'ayant pas été propre pour mettre à la voile, les Sieurs Tulle & Grisard Passagers, qui étoient en dépôt au Baigne de la Doüanne, me vinrent voir secretement avec quelques autres.

Baba Hassan qui avoit fait filer ses troupes depuis quelques jours, partit avec le reste le 3. de May. Son dessein étoit de surprendre ou d'assieger Oran, dont il avoit appris que la Garnison Espagnolle s'étoit revoltée faute de vivres & de payement. Il avoit fait partir huit jours auparavant quelques Vaisseaux de guerre avec des canons, & des munitions qu'il vouloit mettre dans un Fort, qu'il vouloit faire élever sur un Cap qui est à la vûë de cette Place. Son entreprise manqua entierement, aussi bien que le dessein qu'il avoit de remettre la Ville de Trémé-

sen sous l'obéïssance de la République, parce qu'il ne pût obliger les Maures de la campagne à rentrer dans leur devoir, ce qui sauva la Ville d'Oran.

M. le Vacher m'envoya des Lettres de M. Colbert qu'il avoit reçûës le jour précédent : je lui en envoyai copie, afin qu'il suivît les ordres du Roi. Je reçûs aussi un pacquet des Associez au Bastion, par lequel je connus que les faux avis du Sieur la Font m'avoient broüillé avec eux, comme Estelle m'avoit broüillé avec la Régence d'Alger.

Le 4. May, le tems ne fut point propre pour partir. Le Day s'appercevant que la Milice commençoit à murmurer de ce qu'on m'avoit fait embarquer, & jugeant que mon séjour à la Rade pourroit causer quelque soulevement, envoya le Trucheman du Consul Anglois commander de sa part au Capitaine du Vaisseau de mettre à la voile. Le Capitaine s'en étant excusé sur ce que le vent étoit tout-à-fait contraire, il vint d'autres Officiers lui dire que s'il n'obéïssoit pas, on alloit le couler bas. Alors il fit mettre dix de ses meilleurs hommes dans sa Chaloupe, avec une grosse ancre qu'ils jetterent au large, sur laquelle le reste de l'Equipage se toüa.

Pendant qu'on étoit occupé à ce rude travail, le vent changea tout d'un coup avec tant de violence, d'éclairs, de tonneres & de pluyes, qu'il fallut couper les cables, abandonner les deux grosses ancres, & enfin la Chaloupe avec ceux qui étoient dedans, que nous ne pûmes jamais reprendre; de sorte que nous fûmes forcez de mettre à la voile, n'étant plus que douze hommes pour conduire ce gros Bâtiment. Mais malgré le peu d'agrément que j'ai eu à Alger, & le chagrin que mon départ précipité me devoit donner, j'avois avec le témoignage de ma conscience & celui de tous les honnêtes gens, le plaisir d'être hors du plus mauvais endroit qu'il y ait au monde.

La connoissance du Pacha & de quelques autres Turcs, la Langue & les Coûtumes des Turcs que je sçavois depuis bien des années, jointes aux fourberies de certaines gens, m'avoient rendu si suspect aux puissances du Païs, que je ne faisois pas un pas dont ils ne se crussent en devoir de se formaliser ; de sorte que je ne sortois de ma maison, que pour aller au Divan essuyer quelque bourasque, ou pour m'opposer aux injustices continuelles de ces

brutaux. J'aurois été réduit à ne voir que les murailles de ma maison, si le Consul Anglois ne m'eût fourni les moyens de voir les environs de cette mauvaise Ville. Le Day & Baba Hassan s'en formaliserent à la fin. Il est vrai que ce fut un peu tard, & j'avois pris toutes les connoissances que j'avois envie d'avoir du Païs. J'en ferai part au Public, après que j'aurai rapporté les Capitulations qui ont été faites avec M. le Duc de Beaufort.

Traité de Paix fait entre le Royaume de France & la Ville & Royaume d'Alger.

L'An *1666.* le dix-septiéme jour de May, du Regne du Très-Chrétien, très-puissant, très-excellent & invincible Prince Loüis XIV. du nom, par la grace de Dieu, Empereur de France & de Navarre. Le Sieur André François Trubert Gentilhomme ordinaire de la Maison de Sa Majesté, & Commissaire General de ses Armées Navales, envoyé par le très-haut & puissant Prince Monseigneur François de Vendôme Duc de Beaufort, Prince de Martigues, Pair, Grand-Maître, Chef

brutaux. J'aurois été réduit à ne voir que les murailles de ma maiſon, ſi le Conſul Anglois ne m'eût fourni les moyens de voir les environs de cette mauvaiſe Ville. Le Day & Baba Haſſan s'en formaliſerent à la fin. Il eſt vrai que ce fut un peu tard, & j'avois pris toutes les connoiſſances que j'avois envie d'avoir du Païs. J'en ferai part au Public, après que j'aurai rapporté les Capitulations qui ont été faites avec M. le Duc de Beaufort.

Traité de Paix fait entre le Royaume de France & la Ville & Royaume d'Alger.

L'An 1666. le dix-ſeptiéme jour de [illegible] du Regne du Très-Chrétien, [illegible] très-excellent & invinci- [illegible] XIV. du nom, par la [illegible], Empereur de France & de N[illegible] le Sieur André François [illegible] ordinaire de la [illegible], & Com[illegible] [illegible]poli, [illegible] puiſſent ſe [illegible] de la Langue [illegible] ne ſera permis

& Surintendant General de la Navigation & Commerce de France. En consequence des Lettres écrites par les très-Illustres Pacha, Divan & Milice de la Ville & Royaume d'Alger, par lesquelles ils auroient témoigné être en volonté de rétablir l'ancienne amitié, & bonne correspondance qui étoient autrefois entre les Sujets de Sa Majesté & eux, se seroit presenté en cette Ville d'Alger, où après avoir rendu les Lettres de créance de Son Altesse en réponse, lesdits très-Illustres Pacha, Divan & Milice en expliquant les ordres du Grand Seigneur, & en executant la Capitulation ci-devant faite entre les Empires de deux si grands Monarques, auroient d'un commun consentement résolu de rétablir, & même de conserver & maintenir à l'avenir une bonne paix & amitié, & pour cet effet sont convenus des articles qui suivent.

I. Que les Capitulations faites & accordées entre les deux Empereurs & leurs prédécesseurs, ou celles qui seront accordées de nouveau à l'Ambassadeur de France, envoyé exprès à la Porte du Grand Seigneur pour la paix & repos de leurs Etats, seront exactement & sincerement gardées & obser-

vées, sans que de part & d'autre il y soit contrevenu directement ou indirectement.

II. Que toutes courses & actes d'hostilitez tant par mer que par terre cesseront, sans qu'à l'avenir les Corsaires du Royaume d'Alger rencontrant les Navires & autres Bâtimens François, tant de Levant que de Ponant, ensemble tous les Négocians sous la Banniere de France Sujets de Sa Majesté, puissent visiter, prendre ni toucher aux personnes, robes, Vaisseaux & marchandises, ni autre chose leur appartenant, ayant passeport de l'Amiral de France. Et pour appuyer d'autant plus le present Traité qui n'a été rompu que par des particuliers Armateurs, les très-Illustres Pacha, Divan & Milice leur ordonneront de n'y contrevenir en aucune maniere que ce soit, & seront obligez avant de sortir de leurs Ports, de prendre un certificat du Consul François résidant en ladite Ville d'Alger, pour être reconnus des Navires, Galeres & Bâtimens de France, afin que les Corsaires de Tripoli, & autres de Barbarie ne puissent se prévaloir de la conformité de la Langue & de l'Etendart.

III. Comme aussi ne sera permis

que dans les Ports de France soient armez aucuns Vaisseaux pour courir sur ceux d'Alger, & en cas que les Sujets de Sa Majesté se missent au service d'autres Princes, & fassent le cours sous la Banniere d'iceux, Sa Majesté les desavouëra, & ne leur donnera aucune retraite dans ses Ports pour y conduire les Turcs desdites Ville & Royaume, & si tant est qu'ils y abordent, Sa Majesté les fera mettre en liberté avec leurs Navires & facultez. De même s'il étoit mené par les Corsaires des autres Royaumes & Païs de la domination du Grand Seigneur quelques François par force dans la Ville & Royaume d'Alger, il leur sera donné à l'instant la liberté, avec une entiere restitution de leurs facultez.

IV. Que tous les Esclaves François qui sont dans l'étenduë du Royaume d'Alger, pris sous quelque Banniere que ce soit, ou qui pourroient être pris à l'avenir, de quelque qualité & condition qu'ils soient, sans en excepter aucun, seront mis en liberté, & rendus de bonne foi, ainsi que les Janissaires qui sont en France, pris sous la Banniere, dans les Vaisseaux de la Ville & Royaume d'Alger, seront pareillement rendus.

V. Les Navires, Galeres & autres Bâtimens, tant de guerre que de marchandises de part & d'autre se rencontrant à la mer après s'être reconnus par les Patentes de l'Amiral de France, & par le certificat du Consul des François, qu'ils feront voir réciproquement par le moyen de leurs Chaloupes & de leurs Bateaux, se donneront nouvelles, & seront reçûs dans tous leurs Ports & Havres comme vrais & bons amis, & leur sera fourni tous les vivres, munitions & marchandises dont ils auront besoin, en payant au prix courant des marchez publ cs, & les droits ordinaires.

VI. Et pour travailler à l'établissement d'un commerce ferme & stable, les très-illustres Pacha, Divan & Milice envoyeront, s'il leur plaît, deux personnes de qualité d'entre eux resider en la Ville de Marseille, pour entendre sur les lieux les plaintes qui pourroient arriver sur les contraventions au present Traité, auxquels sera fait en ladite Ville toute sorte de bons traitemens. Comme aussi le Consul des François fera le même office en la Ville & Royaume d'Alger.

VII. Ledit Consul joüira des mê-

mes honnêtetés, facultés & pouvoirs dont il doit joüir en consequence des Capitulations qui ont été faites, ou qui le seront ci-après entre les deux Empereurs, & à cet effet avec la prééminence sur tous les autres Consuls, il aura chez lui l'exercice libre de la Religion Chrétienne, tant pour lui que pour tous les François qui se trouveront en ladite Ville. Il aura aussi le privilege de changer de Truchemant, quand il le jugera necessaire.

VIII. Qu'icelui Consul ni autre sujet de S. Majesté ne sera contraint de payer les dettes d'aucun François ou autre, s'il n'y est obligé par écrit, & que toutes les autres Nations qui négocieront en ladite Ville & Royaume d'Alger, & qui n'auront point de Consul, reconnoîtront celui de France & lui payeront les droits accoûtumez sans difficulté.

IX. Que les étoffes & vivres que le Consul François fera venir pour son usage ou pour present seulement, ne payeront aucuns droits ni impôts, non plus que ce qu'il achetera sur les lieux pour la provision de sa Maison. Que si quelque François ou autre étant sous sa protection meurt dans l'étenduë du Royaume d'Alger, son bien

ſera mis entre les mains de celui en faveur de qui il aura teſté, ſinon entre celles dudit Conſul, pour en rendre compte à qui il appartiendra, & en cas qu'il arrivât quelque differend tel qu'il puiſſe être, qui causât la rupture du preſent Traité, il ſera permis au Conſul François de ſe retirer où bon lui ſemblera, & d'emmener les Marchands François & ſes domeſtiques qui ſe trouveront dans la Ville & Royaume d'Alger avec tous leurs biens & équipages en toute ſûreté.

X. Que ſi un Vaiſſeau ou autre Bâtiment François fait naufrage aux côtes deſdites Ville & Royaume d'Alger, il ſera ſecouru par mer & par terre des habitans des côtes, & les marchandiſes & les Bâtimens remis à qui ils appartiendront, ou entre les mains du Conſul, & que tant celles-là que les autres qui ne ſeront point conduites dans ladite Ville d'Alger, ne payeront aucuns droits, quoiqu'elles ayent été déchargées, non plus que les Vaiſſeaux & Barques qui reprendront les marchandiſes non venduës, ne payeront point d'ancrage pour leur ſortie, & en cas qu'il arrivât le même accident aux Vaiſſeaux & autres Bâtimens du Royaume d'Alger ſur les côtes de France, ils rece-

vront un traitement pareil.

XI. Si quelqu'un des Sujets de Sa Majesté frappe ou maltraite un Turc ou un Maure, on pourra le punir après en avoir donné avis au Consul; mais en cas qu'il se sauve, on ne pourra s'en prendre audit Consul ni à aucun autre. On demeure d'accord aussi que nul des Turcs ou Maures qui ont des Esclaves François, ne pourront les contraindre ni forcer à changer de Religion, ni leur faire aucune menace pour les y obliger.

XII. Que les Marchands François, négocians dans tous les Ports & Rades du Royaume d'Alger seront traitez pour les levées & impositions autant & plus favorablement qu'aucune autre Nation étrangere. Et si à l'avenir il arrivoit de part & d'autre quelque action qui pût être prise pour un sujet de mécontentement, il ne sera pas pour cela permis à celui qui s'estimera offensé, d'user de force & d'hostilité, jusqu'à ce que l'on ait refusé de faire justice à ceux qui se plaindront. Et pour le surplus seront les Capitulations ci-devant faites, ou qui le seront ci-après entre les deux Empereurs, comme le present Traité, observez de part & d'autre de point

en

en point selon leur forme & teneur. Et afin que nul Sujet des deux Empires n'y puisse contrevenir, on les fera publier dans toute leur étenduë, incessamment, & le plûtôt qu'il se pourra.

Le tout ayant été accordé dans une assemblée générale; ainsi arrêté & signé en presence du Divan, & scellé, tappé en l'original de la marque du Pacha, & signé, André-François Trubert.

Description de la Ville & du Royaume d'Alger, de son Gouvernement, & de ce qui s'est passé depuis l'année 1660. jusqu'en 1675.

CE n'est pas mon dessein de repeter ici ce que tant de gens ont écrit sur l'antiquité de la Ville & de l'Etat d'Alger, sur l'étenduë du Royaume, sur les changemens qui y sont arrivez, sur les révolutions qu'il a souffertes, ses differens Gouvernemens, ses guerres, ou intestines, ou étrangeres. On peut voir toutes ces choses dans plusieurs Ecrivains. Je me contenterai de donner au public les remarques particulieres que j'ai faites

étant sur les lieux, c'est-à-dire, l'état present de ce Royaume, son étenduë presente, & ce qui a échapé à ceux qui en ont traité avant moi.

iduë ...s au- l'Al-

Le Royaume ou l'Etat d'Alger s'étend depuis l'Isle de Tabarque & les frontieres de l'Etat de Tunis, jusqu'aux environs d'Oran, qui appartient aux Espagnols ; ce qui fait d'Orient en Occident environ deux cens lieuës de côtes. Il est borné au Septentrion par la Mer Méditerranée, & au Midi par la Numidie. Cela compose à peu près cette partie de la Mauritanie que l'on appelloit Césarienne.

La Ville Capitale est Alger, qui donne le nom à tout le Royaume. Les autres Villes sont Constantine, Bonne, Calle, Gigeri, Bougie, Tenos, Esthara, Tadalis, Telmestam, & quelques autres de moindre consideration, qui sont plûtôt des monceaux de ruines que des Villes, ou même de méchans Villages.

De la Ville d'Alger & de son Territoire.

LA figure de la Ville d'Alger n'est ni tout-à-fait triangulaire, ni tout-à-fait quarrée. Comme tous les Bâtimens sont blancs & élevez presque en amphiteâtre, elle paroît de loin comme un gros Vaisseau qui est sous voile. Le sommet de la Ville sur lequel elle est bâtie, est occupé par l'Alcassabe. La pente se termine au rivage de la mer. Ses murailles suivent la disposition de la colline : elles sont simples, & sans autres défenses que quelques tours qui les flanquent d'espaces en espaces. Elles sont pourtant assez épaisses, bâtiës de pierres de taille & surmontées de créneaux. Celles du côté du Port paroissent les plus anciennes ; mais elles sont moins fortes, & tombent en ruine en bien des endroits. Situation & figure d'Alger.

Cette Ville a plusieurs portes. Je ne parlerai que des plus remarquables. Celle qu'on appelle Bal-Aazon est au Midi. Il y a au dehors une longue ruë comme une espece de Fauxbourg, où l'on vend la viande & les autres provi-

sions de bouche qu'on apporte de la campagne. Les Maures qui y viennent vendre leurs denrées, logent en ce quartier-là.

Ce fut par cet endroit que la Ville fut assiegée par Aazon Prince de Mauritanie, & cette porte a retenu son nom. Il y a au-dessus de grands crochets de fer, qui servent de supplice aux traîtres & aux criminels d'Etat. Un peu au-delà on voit un grand Cimetiere de Mahometans. Les Sépultures des Familles particulieres sont enfermées dans des enclos de petites murailles. Celles des personnes de distinction ont de petits bâtimens quarrez en forme de Chapelles, couvertes d'une voûte & d'un dôme. Celles du menu peuple sont répanduës de côté & d'autre sans régularité. Il y a des Cimetieres hors de toutes les autres portes, & un grand nombre de fourneaux à cuire de la brique. Ce sont des bâtimens ronds & élevez comme les tours de nos moulins à vent.

On voit aussi quantité de petits Hermitages où demeurent des Marabous qui sont comme les Derviches de Turquie, & qui affectent plus de régularité que les autres.

La seconde porte se nomme Bal-el-

Gedid, ou la Porte neuve. C'est par cette porte qu'on va au Château de l'Empereur. Elle n'a rien de remarquable.

La troisiéme est celle de l'Alcassabe, parce qu'elle èst voisine de ce Château, qui est comme l'Arsenal & le Trésor de l'épargne de la République. Il y a une Place tout auprès, où l'on faisoit mourir autrefois les Chrétiens, & ceux qui l'avoient mérité, selon les loix du Païs. Le dernier qui y fut brûlé vif étoit un Italien qui ne se trouva pas en état de payer ses dettes.

La quatriéme est Bal-al-Ouad, c'est-à-dire, Porte de la riviere, parce que ce côté qui est au Nord-Oüest est arrosé par un ruisseau ou torrent, qui se forme des eaux qui tombent des montagnes après les grandes pluyes.

Il y a hors de cette Porte une grande Place où l'on brûle les Chrétiens qui sont condamnez à ce supplice. Le bois y est tout porté ; c'ar c'est le lieu où l'on le vend. C'est aussi en cet endroit qu'est le Cimetiere des Chrétiens.

La cinquiéme est celle de la Marine. C'est par elle que l'on sort pour faire le tour du Môle. C'est une grosse mas-

se de pierres qui forme à peu près un demi cercle. Il est large de quatre à cinq toises, long de plus de cent cinquante, & d'une toise & demie de hauteur, depuis le Château jusqu'à la Porte de la Ville. Ce Môlle ou chaussée forme le Port, & met les Vaisseaux à couvert des vents du Nord, qui les incommodent beaucoup en toutes les saisons.

La sixiéme & derniere Porte est celle de la Pescaderie, parce que les bateaux des Pêcheurs se rangent de ce côté-là, & dans une vieille Darce à moitié comblée, qui entre dans la Ville par deux arcades fort hautes & fort larges, qui paroissent d'une grande antiquité. C'est en cet endroit qu'on bâtit aujourd'hui les Galeres & les autres petits bâtimens, à cause de la facilité qu'on trouve à les mettre à l'eau.

Toutes ces Portes sont gardées par des détachemens de la Milice. On les ferme quelque tems après le coucher du Soleil, & on ne les ouvre jamais, quelque necessité qu'il pût arriver, de sorte que ceux qui arrivent trop tard sont obligez de coucher dehors.

On compte environ cent vingt-cinq Fontaines dans la Ville. C'est un Aqueduc très-ancien qui leur fournit de

l'eau qui vient de deux lieuës de la Ville. L'eau est très-bonne & très-necessaire dans un Païs aussi chaud que celui-là.

On compte plus de cent mille habitans dans cette Ville, C'est ce qu'on en peut juger par la quantité prodigieuse de Peuples que l'on voit dans les ruës. Il est vrai que comme elles sont toutes extrêmement étroites, le Peuple y paroît beaucoup plus que si elles étoient plus larges. Elles sont presque toutes obscures & incommodes. Ce qui les rend telles, ce sont les balçons fermez de jalousies qui avancent hors des maisons.

Le Peuple est mêlé de Turcs naturels, qui sont tous Soldats, & par consequent les membres de la République, qui la gouvernent, & qui en changent assez souvent la face & le gouvernement. Outre ceux-là il y a des Renegats, qui sont de toutes sortes de Nations, & qui assurément ne sont pas les plus honnêtes gens & les plus tranquilles. Les Culongli sont les enfans des Soldats Turcs & des Maures. Les Maures qui sont les Naturels du Païs, sont en grand nombre ; mais ils n'ont aucune part dans le Gouvernement. Les Morisques descendent de

ceux qui furent chassez d'Espagne & de Portugal. On les appelle Andalous ou Tagarins. Nous les nommons Grenadins, parce que les premiers qui s'y refugierent venoient du Royaume de Grenade. Il y a encore plusieurs races differentes de Juifs. On prétend qu'ils sont dix à douze mille ames, & que les Esclaves Chrétiens sont à peu près en pareil nombre.

La plus grande & la plus large de toutes les ruës est celle qui va de la Porte de Bal al-Ouad à celle de Bal-Aazon. Elle est dans l'endroit le plus commode & le plus beau de toute la Ville. Celles qui en approchent sont celles des marchez, & où sont les boutiques des Marchands. Mais quoiqu'assez larges elles sont incommodes, par la quantité de gens & de bestiaux dont elles sont toûjours pleines. On en ferme les extrêmitez toutes les nuits avec de grandes portes, que l'on n'ouvre point dès qu'elles sont une fois fermées. Cette précaution est tout-à-fait necessaire pour empêcher les vols que l'on commettroit aisément sans elle; car les Maures sont naturellement voleurs, & les Esclaves Chrétiens les imitent de bien près; supposé même qu'ils ne les surpassent

pas ; car tous les Esclaves ne sont pas enfermez dans les Baignes. Il y en a beaucoup qui logent chez leurs Patrons, & ceux-là ayant la commodité de sortir la nuit, ils s'attroupent & vont percer les murs des magasins & des boutiques, & en une couple d'heures ils vuident les magasins les mieux remplis. Ce qui leur facilite ces vols, c'est que les Marchands & les Artisans ne logent point dans leurs boutiques. Ils n'ont que les gardes de nuit à craindre, & quand la Patroüille est passée, ils ont tout le tems necessaire pour faire leurs enlevemens. S'ils sont surpris ils n'ont que des coups de bâton à craindre : car on est persuadé que tous les Esclaves Chrétiens sont voleurs de profession. La necessité les y contraint, le mauvais exemple les entraîne; & quand ils pensent que les Turcs les ont volez eux-mêmes, ils se mettent en tête aisément qu'ils peuvent leur rendre la pareille.

On prétend qu'il y a quinze mille maisons à Alger. C'est beaucoup ; mais il faut sçavoir qu'il est très-rare qu'il y ait plus d'une famille dans une maison, & que les plus grandes sont petites. Elles sont toutes de brique, posées avec un mortier de simple terre

& blanchies dehors & dedans avec de la chaux. Cette propreté leur donne quelque chose de fort agréable, & elles en ont besoin pour plaire; car elles sont peu capables d'attirer la vûë, surtout par le dehors. Elles n'ont qu'un étage au-dessus du rez-de-chaussée. Elles n'ont du côté de la ruë d'autre ouverture que la porte, sans fenêtres, & tout au plus quelques ouvertures étroites comme des meurtrieres, fermées d'une jalousie, par le moyen desquelles les femmes, aussi curieuses que par tout ailleurs, peuvent voir ce qui se passe dans la ruë sans être vûës.

La plûpart ont des Kioschk, qui sont de petits cabinets en saillie sur la ruë, où les femmes vont se reposer: ils gâtent absolument les ruës, les retressissant & leur ôtant l'air & le jour. Elles sont toutes bâties dans le même goût.

Le dedans des plus grandes & des plus belles, consiste en une cour quarrée, environnée de chambres étroites & longues qui composent quatre corps de logis. L'étage du rez-de-chaussée a des portiques comme nos cloîtres, celui de dessus une galerie sur laquelle donnent les portes des

chambres & les fenêtres quand il y en a ; car il y en a beaucoup qui n'ont du jour que par les portes. Leurs escaliers sont assez commodes , ils sont de pierres ou de briques dans les grandes maisons , & de bois dans les autres. Les galeries sont portées sur des colonnes de pierres ou de briques , & même de marbre dans quelques-unes , que l'on regarde comme des Palais. Toutes les maisons sont couvertes en terrasses bien pavées de briques. C'est une promenade le soir, & l'on y va prendre le frais & joüir de la vûë de la mer dans la plûpart; car comme la Ville est bâtie en amphitéâtre , que les maisons sont de même , elles ne se dérobent point l'air & la vûë les unes aux autres. Les terrasses sont bordées de murs assez hauts pour ne pas tomber , & pour empêcher qu'on ne passe aisément de l'une à l'autre , & qu'on ne se voye ; car la jalousie est extrême dans tous ces Païs. Les portes des chambres sont aussi hautes que toute la chambre & se ferment à deux batans, & les murs jusqu'à la hauteur de six pieds sont incrustez de carreaux vernissez comme notre fayance , qui font un fort

bon effet, & donnent de la fraîcheur & un air de propreté aux maisons.

Divan l.é la ..en du

La Maison du Roi où s'assemble le Divan, & où est le logement du Pacha, est grande & assez bien bâtie. On entre d'abord dans une très-grande cour, au fond de laquelle est un grand vestibule soutenu par des colonnes : les murs sont couverts de nattes de jonc fort propres jusqu'à la hauteur de six pieds, & le dessus est tapissé d'armes & de grosses massuës de bois propres à assommer des bœufs. Le dessus du vestibule est en terrasse, & fait partie du logement du Pacha. Un des pilliers qui la soûtiennent est creux, & renferme un corps de pompe qui porte l'eau dans un bassin où il y a quelques jets d'eau. La salle du Divan est environnée d'une estrade de pierres où la Milice se place dans les jours d'assemblée. Au reste tous ces bâtimens ont si peu de simétrie, qu'il seroit fort difficile d'en faire un plan un peu juste, & d'ailleurs la plûpart des pieces sont inaccessibles.

Les Baignes sont de vastes maisons où l'on met les Esclaves pendant la nuit. Ce sont des prisons affreuses où ces pauvres gens sont plûtôt entassez

les uns ſur les autres que logez. Ce ſont des lieux d'horreur, où la fumée des cuiſines que l'on fait de tous côtez, le bruit, les cris, les coups & le tumulte regnent de toutes parts.

Il y a cependant une Chapelle & une chambre pour le Prêtre qui y réſide, & qui dit la Meſſe avant le jour aux Eſclaves, afin qu'ils puiſſent l'entendre avant d'aller au travail, où on les conduit au point du jour. La porte de ces *Baignes* eſt gardée par un Turc qu'on appelle Gardien Bachy, & par les gens qu'il a ſous ſes ordres : il tire un revenu conſidérable de la permiſſion qu'il donne aux Eſclaves de tenir cabaret, & de vendre des viandes cuites, du tabac & autres choſes. Ce ſont les lieux d'aſſemblée, où les ſoldats, les matelots & le menu peuple viennent boire, manger & fumer, & où ils paſſent les journées entieres. On ne ſçauroit mieux comparer ces lieux & le commerce qui s'y fait qu'à la vie & au négoce de nos Forçats ſur les Galeres.

On appelle Caiſſeries, de grandes & vaſtes maiſons faites comme nos Cloîtres, où logent les Soldats. Elles ont une vaſte cour, au milieu de laquelle il y a pluſieurs fontaines & des

baſſins pour leur commodité. Les chambres qui ſont tout autour ſont diſtribuées de maniere qu'il y a huit hommes dans chacune. Ce grand nombre d'hommes qui logent dans le même lieu, n'empêche pas que tous ces appartemens ne ſoient fort propres par les ſoins de quelques Eſclaves, qui payent un tribut au Divan pour y demeurer, & pour y vendre du vin, du tabac & des viandes cuites.

Les Fondučks ſont de grands bâtimens quarrez où logent les Marchands Etrangers. Quoiqu'il y en ait pluſieurs, on n'y eſt jamais à ſon aiſe, à cauſe du grand nombre de gens qui s'y retirent, & de la quantité de marchandiſes que l'on y apporte continuellement.

La Maiſon Conſulaire de France eſt une des plus grandes. Il y a une Chapelle où l'on fait le Service Divin avec toute la ſolemnité & la liberté dont on joüit dans les Villes Chrétiennes.

Les Juifs, quoiqu'en grand nombre, ont très-peu de Synagogues. Les Turcs qui les mépriſent au ſouverain degré ne leur permettent pas volontiers ces lieux d'Aſſemblées, & leur en font payer un tribut conſidérable.

Les Turcs ont quantité de très-belles Mosquées, avec des tours ou minarets très-magnifiques. Il est difficile de rien ajoûter à la délicatesse de ces ouvrages, & c'est des galeries saillantes de ces Tours que les Marabous appellent le Peuple à la priere. Il y a une haste ou bâton de pavillon au sommet de ces Tours : on y éleve une banniere blanche tous les jours de la semaine, & une bleüe ou verte le Vendredy, dès que le Marabou commence ses cris, & on l'amene aussi-tôt qu'il a achevé ; c'est ce que je n'ai jamais vû pratiquer dans les autres Païs des Turcs. Il n'est pas permis aux Chrétiens d'entrer dans les Mosquées, excepté quand ils y sont nécessaires pour travailler à quelques réparations ; mais ils n'empêchent pas qu'on n'y jette les yeux en passant.

Il y a plusieurs Forteresses ou Châteaux pour la défense de la Ville. Elles sont toutes bien pourvûës d'artillerie de fonte, mais leurs fortifications sont peu de choses & fort irrégulieres.

Château appellé l'Alcassabe.

Le principal Château est appellé l'Alcassabe. Ses murailles sont une partie de celles de la Ville. Il est situé sur le sommet de la colline, il a un large fossé qui se termine des deux

côtez de la pente. Autrefois on y tenoit le Divan quatre jours de la semaine : on le tient à présent à la Maison du Roi comme en un lieu plus commode pour le Day & pour ceux qui ont affaire à lui. Le Day n'y monte qu'aux deux Fêtes du Baïram, ou quand on doit traiter des affaires d'une extrême conséquence. L'entrée en est à présent défenduë aux Chrétiens. Les Turcs même n'y vont qu'avec peine, à cause de l'incommodité qu'ils ont à y monter, & parce qu'ils y voyent les mortiers & les pilons dont on s'est servi & dont on se sert encore quelquefois pour piler des hommes tout vifs, & d'autres instrumens de supplices qui sont exposez à la vûë du public. Le penchant de la colline derriere le Château est si roide, qu'il rend ce Château entierement escarpé & hors d'attaque.

Il y a près de la Ville deux éminences qui la commandent, & d'où on la pourroit battre en ruines : on y a bâti deux Châteaux, pour empêcher les ennemis de s'en rendre maîtres. Le plus proche est une Etoile à sept angles : il n'est ni fort grand ni capable d'une grande résistance.

Fort de l'Etoile & Château de l'Empereur.

Le second qu'on appelle le Château

de l'Empereur, eſt beaucoup plus grand. C'eſt un quarré, dont les angles ſont couverts de quâtre petites Tours rondes, avec un Donjon quarré au milieu : il n'eſt pas d'une grande défenſe.

Le quatriéme Château porte le nom de la porte de Bal-al Ouad. Il en eſt éloigné d'environ trois cens pas. Ce n'eſt qu'une groſſe tour ronde, avec une eſpece de Baſtiòn ou batterie fermée qui en eſt proche. Château de Bal-al-Ouad.

Le cinquiéme eſt hors de la porte Bal-Aazon C'eſt un octogone aſſez régulier. Celui-ci & le precedent ne ſont bons que pour s'oppoſer à une deſcente, & ne valent preſque rien. Château de Bal-Aazon.

Le ſixiéme n'eſt qu'un boulevard bâti auprès de la porte du Môle.

Le ſeptiéme eſt bâti ſur un écüeil dans la mer au bout de la premiere face du Môle. Il eſt octogone : ſon rempart eſt chargé de gros canons pour défendre l'entrée du Port.

Le huitiéme eſt à l'autre bout du Môle : il a une batterie à fleur d'eau.

Toutes ces Forteresses ont des garniſons, & ſont aſſez bien fournies de canons & de munitions pour ſe bien défendre dans le beſoin. Elles n'ont pas beaucoup coûté à bâtir : on y a

employé les Esclaves Chrétiens, & même les Juifs & les Maures de la campagne. Avec toutes ces précautions on ne peut pas regarder Alger comme une Ville forte & d'une longue défense: si on étoit une fois descendu à terre, & qu'on se fût retranché, tous ces petits Forts tomberoient aisément d'eux-mêmes, & la Ville seroit bientôt réduite aux dernieres extrêmités.

Les environs de la Ville ne présentent qu'une chaîne de collines à peu près de même hauteur & de même figure qui font un assez beau païsage, & qui s'abbaissent insensiblement jusqu'au rivage de la mer. Elles sont en valeur par le travail des Esclaves : ce sont des jardins, des terres labourables, des vignes & des plans d'arbres fruitiers; mais il n'y a point d'autre eau que celle des puits que l'on y a creusés de tous côtés.

On donne environ seize lieuës d'étenduë au territoire d'Alger, & on y compte plus de dix-huit mille maisons de campagne que l'on appelle Maceries. Elles font à peu près le même effet que les Bastides qui sont aux environs de Marseille.

Les Maures qui cultivent les terres plus éloignées, campent sous des ten-

tes qu'ils transportent de côté & d'autre, selon que le besoin des pâturages le demande. On appelle une tente Dar & Doüar au plurier. Ainsi un Adoüar est un amas de plusieurs tentes, ce qui fait un Village portatif & ambulant.

La diversité des Nations Chrétiennes que cette Ville retient toûjours dans l'esclavage, a formé peu à peu une Langue dont tout le monde se sert, sur-tout les Patrons, pour se faire entendre de leurs Esclaves. C'est proprement un composé corrompu de l'Espagnol, de l'Italien, du Provençal, & autres qui ont du rapport avec celles-là. On appelle ce langage la Langue Franque.

Les Maures Naturels du Païs ne se servent entre eux que de l'Arabe Mauritanique fort differente de l'Arabe Oriental.

Les Soldats ne parlent jamais entre eux que la Langue Turque. On s'en sert au Divan, dans les assemblées, & parmi les personnes de consideration.

Il y a un Trucheman au Divan, pour expliquer aux Maures qui ne l'entendent pas les résolutions qu'on y prend. Les Soldats se font sur-tout un point d'honneur de ne pas se servir de l'Ara-

be, & les Maures ont un éloignement infini de celle des Turcs, parce qu'ils les regardent comme les usurpateurs de leur Païs.

De la Ville de Bougie.

Situation & grandeur de la Ville de Bougie.

CEtte Ville est située sur le penchant d'une Montagne, qui est jointe à d'autres beaucoup plus hautes, qui l'incommoderoient peu, si elles étoient moins éloignées. Elle est presque ruinée. Ses maisons sont petites, basses, mauvaises, mal bâties, éparses de côté & d'autre, séparées par des pieces de terres & de petits jardins. En un mot, cette Ville autrefois si considerable n'est plus qu'un miserable Village.

Sa figure est à peu près celle d'une harpe, dont l'angle aigu est au plus haut de la Montagne, & est terminée par une grosse Tour. Toutes les murailles sont abattuës & ruinées. On ne sçauroit pas qu'il y en a eu, si on n'en voyoit pas quelques pans répandus de côté & d'autre. On connoît aisément qu'elle a été fort grande : ses murailles du côté du Midi, sont appuyées sur un rocher taillé à plomb, au-delà duquel est une plaine qui s'étend plus de deux lieuës vers le Midi.

Elle n'est habitée que de cinq à six cents personnes, & de 150 Soldats qu'on y envoye d'Alger pour garder les Châteaux. Ils n'oseroient sortir de leurs postes, & sont obligez d'être continuellement sur leurs gardes, à cause des Maures de la campagne, qui ne leur font jamais de quartier. Reciproquement ceux-ci n'en approchent que les jours de marché. Il y a tréve ces jours-là, à cause des besoins pressans des uns & des autres, encore les vendeurs ne viennent-ils pas à la Ville. Il y a une grande halle dans la plaine, à un quart de lieuë de la Ville, où les vendeurs & les acheteurs s'assemblent auprès d'un palmier : ils trafiquent paisiblement les uns avec les autres depuis le point du jour jusqu'à midi, & dès que ce moment est venu, ils se séparent & se pillent avec autant d'avidité & d'animosité, qu'on voyoit de paix & d'union entre eux un moment auparavant.

Plaisant marché de Bougie.

Il y a un Marabou ou Religieux Mahometan, appellé Cheixh Abdelkader, que les Turcs & les Maures regardent comme un Saint. C'est un grand homme brun, sec, maigre, d'une mauvaise phisionomie, qui est toûjours enveloppé d'un drap de lin fort blanc. Ce

Cheixh Abdelxader Marabou.

galant homme qui passe pour un Docteur les prêche tous les jours de marché, & tâche de leur inspirer de vivre en paix. Il est tellement estimé dans Alger, que le Day lui confie son sceau pour les passeports, dont les Habitans de Bougie ont besoin. Cependant malgré le respect que l'on a pour sa personne & pour ses Sermons, dès que le coup de mousquet qui marque le midi, est tiré, la tréve cesse, le marché finit, & on voit tous les Marchands se jetter les uns sur les autres, se voler & se battre à l'ordinaire.

Il y a trois Châteaux dans Bougie qui forment un triangle irrégulier. Celui de l'Occident est presque au milieu de la Ville. Il est nouveau, ce n'est qu'une grosse maison quarrée, bâtie par les Turcs. L'épaisseur de ses murs fait toute sa force. Il y a dedans un Soubachi avec une Garnison de quinze à vingt hommes, & quelques petites pieces de canons.

Les deux autres sont sur le bord de la mer. Celui du Nord est bâti sur une langue de rochers, qui commande un petit Port où l'on peut retirer des Bateaux, & dont on pourroit faire une Darce pour des Galeres. Il est ovale, fort vieux & fort en désordre. Le troi-

ſiéme eſt au Midi. C'eſt le meilleur, le plus grand & le plus en état de défenſe. Il eſt quarré, tout bâti de briques. Son donjon eſt quarré & crenelé avec des guerites aux encognûres. Les courtines ſont flanquées de baſtions à oreillons; mais ſans foſſez ni chemins couverts. C'eſt ſans contredit ce qu'il y a de meilleur, & de mieux conſervé de toutes les antiquitez de cette Ville ſi ancienne & ſi célébre.

Il y a une Moſquée fort belle dans l'enceinte de cette Fortereſſe, qui ſert de demeure au Gouverneur de la Ville, qui l'eſt auſſi de tout le Païs des environs.

La porte Occidentale de cette Ville eſt encore fort entiere. Elle eſt flanquée de deux groſſes Tours rondes, avec de grands reſtes de murailles garnies de Tours quarrées, qui ſe terminent au premier Château dont j'ai parlé, au ſommet de la montagne.

Il y a une groſſe ſource d'eau, qui étoit portée dans la Ville par des aqueducs qui ſont à preſent ruinez; mais qu'on pourroit rétablir en peu de tems, & preſque ſans frais auſſi bien que les murailles, & en faire une très-bonne Place. Les pierres ſont ſur les lieux, la chaux & le ſable y ſont auſſi.

On dit que les Châteaux & les murailles dont on voit les restes, ont été bâtis par les Génois lorsqu'ils étoient maîtres du Païs.

La Rade est à l'Orient, elle est grande, sûre, & d'un fond excellent pour l'ancrage. Gigery est à l'Est, & l'extrêmité Occidentale de la Rade est appuyée à un gros Cap fort avancé dans la mer, où il y a un rocher percé qui fait une Darce naturelle, où les Bâtimens qui s'y retirent sont dans une entiere sûreté. Il y a un Hermitage & un Marabou chez qui les enfans de la Ville vont apprendre à lire. Cet Hermitage accompagne le sepulcre d'un prétendu Saint Mahometan, que les Turcs croyent avoir obtenu de Dieu une source de très-bonne eau, qui sort de sa sepulture. Les Montagnes qui sont aux extrêmitez de la rade sont fort hautes, & tellement escarpées qu'elles paroissent inaccessibles. Il y a sur une de ces Montagnes une grosse Tour avec deux pieces de canon, & une petite Garnison dont les Soldats font garde jour & nuit, pour découvrir ce qui se passe à la mer, & en donner avis à la Ville par un ou plusieurs coups.

La Rade est accompagnée d'une grosse riviere qui vient de fort loin, & qui

qui sert à voiturer tous les bois de construction qui s'employent à Alger. Si on se rendoit maître de Bougie, les Turcs ne sçauroient où prendre des bois pour leurs Bâtimens, & cette entreprise ne seroit pas si difficile qu'on se l'imagine. Un débarquement de deux mille hommes prendroit les Châteaux en peu d'heures, & on auroit bien-tôt rebâti les murs de la Ville. Tous les Maures des environs qui sont ennemis jurez des Turcs, bien loin de s'opposer à l'établissement des Chrétiens, les seconderoient de tout leur pouvoir, & pourvû qu'on les traitât avec douceur, on auroit bien-tôt gagné leurs Chefs, & ils apporteroient pour de l'argent tout ce qui seroit necessaire pour l'entretien des troupes qu'on y laisseroit.

Ceux qui voyent cette Place s'étonnent avec raison qu'on se soit emparé de Gigery, au lieu de s'attacher à cette Place qui auroit été dans peu en état de brider les trois Républiques de la côte d'Afrique, Alger, Tunis & Tripoli, & qui auroit mis tout le commerce des Chrétiens hors d'insulte.

La campagne est fertile en froment, en ris, en vin, en huile, en fruits, en pâturages. Il est vrai qu'on n'auroit

pas d'abord joüi de ces avantages, & qu'on auroit été obligé d'entretenir dans les commencemens quelques camps volans; mais on se seroit à la fin accommodé avec les Maures, & on se seroit mis en état de ne plus craindre les Turcs qui resserrez dans leurs Villes, sans commerce & sans courses auroient été à la fin contraints de se retirer dans l'Asie ou dans l'Egypte.

Du Gouvernement d'Alger.

LE Royaume ou Etat d'Alger, avoit été gouverné, comme les autres Provinces de l'Empire Ottoman, par des Pachas que le Grand Seigneur y envoyoit, depuis que ce Païs s'étoit soumis à son obéïssance, & qu'il s'étoit mis sous sa protection. Outre les contributions & redevances qu'ils payoient à la Porte, ils avoient soin de retirer les revenus & les taxes qu'ils imposoient sur les Maures de la campagne, & sur les Habitans des Villes dont ils payoient la Milice. Mais ces Officiers avoient souvent plus soin de leurs interêts particuliers que de ceux du Public & de la Milice; il falloit faire de nouvelles exactions, & ils pousserent si loin leur

avarice que la Milice se souleva, & quand elle eut une fois pris ce train, les Pachas se trouverent exposez à tout son ressentiment, & sans autre forme de procès, ni porter leurs plaintes au Grand Seigneur, ils les piloient tout vifs dans ces grands mortiers que l'on voit encore dans l'Alcassabe.

Cela arriva tant de fois, que le Conseil de l'Etat, qui n'est composé que des Officiers & des vieux Soldats, résolut de changer la forme du Gouvernement, & de se faire un Chef qu'ils choisirent entre les plus vieux Soldats & les plus propres au Gouvernement. Ils ne lui donnerent d'abord que le titre d'Aga, c'est-à-dire, Chef ou Capitaine. Ils l'obligerent de se tenir tous les jours dans la Maison du Roy, depuis la pointe du jour jusqu'à quatre heures du soir, afin qu'il fût toûjours prêt à écoûter les plaintes, & à rendre justice à ceux qui se presentoient. Cette regle s'observe encore aujourd'hui. Mais sur-tout il faut qu'il pense & bien serieusement à donner la paye à la Milice tous les deux mois, & cela sans retardement.

Le Grand Seigneur ne laisse pas d'envoyer un Pacha qui represente sa personne. On le reçoit, on lui donne

quatre cens cinquante piastres tous les mois, on défraye sa maison de pain, de viande, de ris, de légumes, & de toutes les autres provisions de bouche necessaires; mais à condition qu'il ne se mêle de rien, qu'il demeure enfermé dans ses appartemens, & qu'il n'en sorte que par la permission du Divan, soit pour aller à la promenade, soit pour vacquer à d'autres affaires. Il est vrai qu'on ne la lui refuse jamais, & qu'il est aussi prisonnier chez lui que le Doge de Génes, qui ne sort jamais de chez-lui sans un Decret du Sénat. Du reste il a tous les honneurs, son nom est à la tête de tous les actes, de tous les traitez, on lui rend les premieres visites au Baïram & aux autres jours de cérémonies. Il est à Alger comme les faux Dieux chez les anciens, il avale l'encens quand on lui en presente sans avoir le pouvoir d'en exiger.

Au reste il y a peu d'emploi au monde plus dangereux que celui de Chef de cette République. La Milice qui est la maîtresse est la plus turbulente, la plus séditieuse & la plus déraisonnable qu'il y ait au monde. Baba Kalib qui fut son premier Aga fut assassiné en 1660. par quelques Soldats

qu'il n'avoit pû contenter. C'étoit pourtant un homme fort équitable, & très-porté pour les interêts de la Milice.

Ramadam Aga lui succeda & gouverna assez paisiblement pendant quelques années. A la fin on s'apperçût qu'il se faisoit adjuger à vil prix les prises que l'on vendoit au Batistan. Il s'enrichissoit aisément par ce moyen; mais quelques Soldats lui en ayant fait des reproches, il crut les pouvoir faire punir pour lui avoir manqué de respect. Il voulut les faire arrêter, ne les croyant pas si bien soûtenus qu'ils étoient. Leurs camarades prirent leur parti, & s'étant jettez sur l'Aga & sur ses gens, ils leur couperent la tête & les pendirent par leurs choufs à des ceps de vignes, qui sont devant la maison du Pacha.

Cette execution rendit les Soldats plus puissans & plus insolens. Ils élûrent pour Aga un Renegat Portugais nommé Chaaban. Il étoit fort âgé & homme de bon sens, cependant il ne fut pas plus heureux que ses prédécesseurs.

Les Agas qui veulent gouverner un peu long-tems doivent observer trois choses. Ne choquer jamais aucun Soldat, avoir soin que leur solde soit payée

régulierement & sans le moindre retardement, & augmenter tous les ans le trésor public.

Après la mort des trois premiers Agas on élût un nommé Aly, avec lequel M. le Duc de Beaufort fit la paix en 1666. Il étoit homme d'esprit & d'un merite singulier. Il gouverna quelque tems avec assez de tranquillité. Mais comme il occupoit trop les Soldats à la guerre contre les Maures de la campagne ; parce qu'il n'avoit pas beaucoup d'inclination pour la pyraterie, la Milice se mit en tête qu'il vouloit la détruire. Ce soupçon joint aux mécontentemens de quelques Soldats, les fit soulever contre lui, ils l'assassinerent dans sa maison, & envoyerent sa tête au marché, où les enfans s'en servirent à joüer à la boule. Ils prirent ensuite sa femme & la tourmenterent, pour lui faire déclarer le lieu où son mari avoit caché ses richesses. Ils s'aviserent de lui mettre des chats affamez dans ses caleçons, & de les foüetter avec des houssines. Ces petits tygres enragez la mordoient & la déchiroient, & l'obligerent à la fin à montrer une muraille où le trésor étoit enfermé. La Milice s'en saisit & le porta dans l'Alcassabe.

On changea alors la forme du Gouvernement, & on en établit un nouveau sur la forme de celui de Tunis. Hagy Mehmed fut élû premier Day d'Alger. Il avoit été long-tems General des Vaisseaux. C'est celui qui gouverne aujourd'hui. Il est âgé de quatre-vingts ans, d'un temperamment si robuste, que s'étant marié depuis trois ans à une jeune Angloise qui s'est faite Mahometane, il en a eu deux enfans mâles.

Son fils aîné appellé Mehmed Rais commandoit un Vaisseau, avec lequel il avoit fait des profits immenses; mais il avoit tout dissipé, & s'étant trouvé dans la necessité de continuer son métier de Pyrate, il fut pris & mené à Malte où il seroit mort dans les chaînes, si son pere ayant été élû Day n'avoit pas été forcé par la Milice de le racheter par honneur. C'étoit un grand borgne, yvrogne, brutal & débauché autant qu'on se le peut imaginer. Son pere ne l'aimoit point, & l'auroit laissé périr dans l'esclavage malgré sa qualité de Day, si la Milice, les Juifs & le Commerce du Bastion n'avoient pas déboursé les vingt-cinq mille écus qu'il falloit donner pour sa rançon.

Baba Hassan gendre du Day avoit

été Chaoux, avant d'être adjoint au Gouvernement de son beau-pere : il est grand, maigre, brun, mélancolique. Il a l'air rustique, brutal & insolent. Il ne laisse pas d'avoir beaucoup d'esprit, de raisonner juste & de bien conduire les affaires de l'Etat. Il est à present assez aimé de la Milice, dont il ménage les interêts avec soin. Il est avide d'argent & d'honneur, bon ami, c'est lui qui fait toutes les affaires, & à qui il faut s'adresser pour toutes choses. Je remarquai pourtant avant mon départ, que la Milice commençoit à se lasser de lui, & l'on disoit que sa tête n'étoit pas bien assurée sur ses épaules, s'il manquoit de réüssir dans la campagne qu'il entreprenoit contre Oran & Trémesen.

Le Day avoit des filles mariées à des Tailleurs & autres Artisans, qui depuis l'élevation de leur beau-pere profitoient à merveille de son crédit, & de celui de leur beau-frere Baba Hassan, & s'enrichissoient, sans se souvenir qu'il y a peu de Païs au monde où les fortunes soient moins sûres qu'en celui-là. C'est un crime de passer pour riche, & ce crime est bien-tôt suivi du dernier malheur.

De la Milice, du Conseil d'Etat d'Alger, & du nombre & des fonctions des Officiers de la République.

DEpuis que la Milice d'Alger, c'est-dire, les Soldats se sont mis en possession de l'autorité Souveraine, & qu'ils se sont érigez en République sous la protection du Grand Seigneur, il ne se fait rien que par la déliberation du Conseil qu'ils appellent Divan.

Divan ou Conseil d'Etat d'Alger.

Il est composé d'un nombre indéterminé de vieux Officiers & d'anciens Soldats, qui ont passé par toutes les Charges de la Milice.

On l'assemble tous les Samedis dans la Maison du Roy, & extraordinairement toutes les fois qu'il se presente des affaires importantes que le Day ne doit ou ne veut pas prendre sur son compte.

Quoique le Pacha qui represente la personne du Grand Seigneur n'y assiste jamais, parce qu'il ne doit se mêler d'aucune affaire, on ne laisse pas de mettre son nom à la tête de tous les actes, de tous les traitez, de toutes les proclamations qui se font. Il signe le premier toutes les dépêches. En un mot,

il paroît être le Chef de la République ; mais à condition qu'il ne la gouvernera non plus que s'il n'y étoit pas.

Voici de quelle maniere se font les proclamations publiques. Le Chaoux qui en est chargé va dans les principales ruës, & dit à haute voix ces paroles : *De la part de très-Illustre & très-Fortuné Ismaël Pacha Viceroi d'Alger, de la Milice, du Day & du Divan, je fais sçavoir à la Milice, aux Marchands & Habitans ou trafiquans par mer & par terre en cette Ville de quelque Nation & condition qu'ils soient que, &c.* Puis ayant fini ce qu'il a à dire, il acheve sa criée par ces mots. *Que les presens en informent les absens, afin qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance.*

[M]aniere de [pu]blier les [or]dres du [D]ivan.

Le nombre des Soldats qui composent cette Milice n'est jamais fixe. Il trouve plus grand quand les recruës arrivent, & moindre au retour des campagnes sur terre ou sur mer, parce qu'il en périt toûjours quelqu'un.

Etat de la [M]ilice [d]'Alger.

Il y avoit pendant mon séjour environ vingt mille Soldats de solde, dont les uns étoient Turcs Naturels, les autres étoient Coulogli, les autres Renegats de toutes sortes de Nations. Ces derniers sont ordinairement les plus

estimez, pour peu qu'ils soient capables de quelque chose, ou pour aller sur mer, ou pour servir sur terre.

Etat d Renegat

Les Renegats ne peuvent pas être mis sur le rôle de la paye s'ils ne sont affranchis. Car un Esclave Chrétien qui se fait Turc ne recouvre point sa liberté en changeant de Religion. Il est toûjours Esclave de celui qui l'a acheté, à moins qu'il ne l'affranchisse en consideration de ses services, & qu'il ne traite avec lui pour son rachat.

Les Maures, les Arabes, les Morisques, les Grenadins, les Andalous ou Tagarins, aussi bien que les enfans d'Alger qui sont nez d'un Turc & d'une Maure jusqu'à la seconde génération, ne sont point inscrits au rôle des Soldats de paye, & n'ont jamais de Charge dans la Milice ou dans le Divan, de crainte que venant à se multiplier & à avoir du crédit dans l'Etat, ils n'en chassent les Turcs & les Renegats. Aussi quand leur nombre est diminué, & qu'ils n'ont pas assez de Turcs Naturels pour commander, & pour remplir les postes des Soldats, les Vaisseaux d'Alger vont de tems en tems dans le Levant, & y font des recruës ; c'est-à-dire, qu'ils ramassent tous les bandits, les rebelles, les fugi-

tifs pour dettes ou pour crimes ; les jeunes gens incorrigibles dont les parens veulent se défaire ; en un mot, tous les excrémens des Etats du Grand Seigneur. Voilà ce qui compose la Milice, le Sénat & le Divan d'Alger. Qu'on voye après cela, si on doit attendre autre chose de ces sortes de gens, que ce qu'on en éprouve tous les jours.

Dès que ces gens ramassez sont arrivez à Alger, on les écrit sur le Livre de la paye, & selon leurs talens on les employe ou sur mer ou sur terre, ou dans les armées, ou dans les Garnisons, & s'ils vivent long-tems ils peuvent esperer de parvenir à leur tour aux plus hautes Charges de la République.

Paye des Soldats.

La premiere paye de ces nouveaux Soldats est de quatre doubles par mois, qui font un écu monnoye de France, ou une piastre d'Espagne, un double n'étant qu'un quart de piastre, ou quinze sols de notre monnoye. Outre cette somme qui se paye en argent régulierement tous les mois, ils ont quatre pains de munition tous les jours, & leur logement dans une des chambres des Caisseries. Ceux qui ne sont point employez peuvent travailler pour leur compte.

On ne donne point de pain à ceux

qui sont mariez ; mais on leur permet de demeurer dans leur famille, & de faire tel trafic qu'ils peuvent pour s'entretenir.

Si un de ces Soldats venant à mourir laisse des enfans, on leur continuë la paye de leur pere, quand même ils seroient à la mammelle, afin de les nourrir & les élever, & quand ils sont en état de servir, on les enrôle, & on les met à la paye de quatre doubles par mois, comme leurs peres ont commencé.

Cette solde s'accroît d'un double toutes les fois qu'un Soldat va en campagne, pour faire payer les contributions que les Maures de la campagne sont obligez de payer à la Milice. Ainsi cette solde va en montant jusqu'à quarante doubles par mois, qui font dix écus ou dix piastres, & alors elle est fermée, c'est-à-dire, qu'elle n'augmente plus, quelque Charge ou Dignité que l'on ait dans la Milice.

On envoye ces Soldats en Garnison dans les Villes ou Forteresses des Frontieres. Ils sont relevez régulierement tous les six mois. On appelle ce changement *Noublet*, & l'on reserve toûjours quatre ou cinq mille hommes dans la Ville, pour les besoins imprévûs que l'on peut en avoir.

Degrez par lesquels les Soldats montent aux Charges.

Il n'y a pas un de ces Soldats, qui par l'ancienneté de sa reception ne puisse parvenir à son tour jusqu'à la dignité d'Aga, qui est le Chef de la Milice après le Day. Cette Charge le met à la tête du Conseil d'Etat. En voici l'ordre & comment cela se fait.

Les simples Soldats à qui on donne la qualité de Janissaires, s'appellent entre eux *Jaldach*, c'est-à-dire, Compagnons, Camarades ou Freres, & *Coul*, qui signifie Serviteur, eu égard au service qu'ils rendent à l'Etat.

Ils deviennent ensuite *Vekilkharge*, ou Pourvoyeurs, parce qu'ils ont soin de la dépense de bouche dans les Caisseries, dans les Camps & dans les Garnisons. Ils font aussi quelquefois l'Office de Maîtres Cuisiniers, pour apprêter ou faire apprêter à manger pour les Officiers de cette Milice, particulierement quand ils sont en campagne.

De *Vekilkharge*, ils deviennent *Oda Bachi*, ou Chefs de chambrée, qui sont comme les Brigadiers d'une Compagnie qui commandent un nombre de Soldats. Cet Officier passeroit parmi nous pour celui de Lieutenant, puisque l'Oda Bachi commande la Compagnie au défaut du Buluc Bachi, ou Chef de troupe qui est le Capitaine.

L'Oda Bachi ayant été fait Buluc Bachi devient ensuite Aga Bachi. Il y en a vingt-quatre qui entrent au Conseil avec l'Aga, pour déliberer des affaires de l'Etat & de la guerre.

De cette qualité ils passent à celle d'Aga, mais ils ne le sont que deux mois, après lesquels on les fait *Manzoul*, c'est-à-dire, hors d'office & de fonction dans le corps de la Milice.

Ces Manzouls Agas sont comme des Veterans, qui ont accompli les services qu'ils devoient à la République. C'est de leur nombre qu'elle tire les Généraux pour commander les Armées, les Gouverneurs des Places, & les autres Officiers pour remplir les premieres Charges de l'Etat. Ils ont toûjours leur paye fermée de dix écus par mois leur vie durant, & sont les principaux Conseillers du Divan.

L'Aga de la Milice choisit quatre Soldats parmi les Janissaires pour l'accompagner. On les appelle *Salaks*. Ils ont toûjours le sabre attaché à la ceinture, & une marque de cuivre doré sur le turban pour les faire connoître.

Habits turbans distincti des Officiers.

Tous les Officiers de la Milice sont distinguez par leurs bonnets & par leurs habits.

Les Chaoux qui sont comme des Ser-

gens ou Huissiers ont leurs turbans en pyramide, faits d'une piece de mousseline roulée en forme de limaçon, depuis la tête jusqu'à l'extrêmité qui se termine en pointe. Leur habit a de grandes manches serrées au poignet.

Les Oda Bachi ont le bonnet de la même maniere; avec une piece triangulaire de drap rouge attachée dessus.

Le bonnet de l'Aga est comme un mortier renversé, c'est-à-dire, plus gros par le haut que par le bas. Quelques-uns ont des aigrettes & des ornemens, qu'il est plus aisé de dessiner que de décrire.

Les Soldats ne reconnoissent que leurs Agas. C'est lui qui leur rend justice dans les choses qui regardent le corps de la Milice.

Ils s'adressent à son Kiahia, qui est comme son Lieutenant ou Substitut, & qui est obligé de demeurer toute la journée assis dans une boutique devant la Maison du Roi, avec un nombre d'autres Officiers qui lui tiennent lieu de Conseillers.

Il y a dans Alger un Cady pour les Turcs, qui juge toutes les affaires civiles, & un autre pour les Maures, qui décide celles du Peuple & des Païsans vassaux de la République. Ce dernier

doit parler Arabe, parce que les Païsans sont censez ne pas entendre la Langue Turque.

Il y a aussi un Mufty que l'on consulte sur les points de la Religion, & qui donne ses décisions par écrit.

On leve tous les ans les *Lizmes* & les *Garames*, qui sont comme les Tailles, les Impositions & les Contributions que les Maures de la campagne payent à la Milice.

L'Ecrivain du Divan qui est le Secretaire de l'Etat, a soin de dresser le rôle des Soldats qui doivent composer les trois Armées ou les trois Camps, que l'on envoye tous les ans en campagne pour faire payer les contributions: car les Maures ne payent point qu'on ne les y contraigne les armes à la main. Il les y employe selon le tems qui s'est écoulé depuis leur derniere campagne, & selon l'ancienneté de leur reception. Ces Camps sont plus ou moins forts, à proportion des difficultez qui se rencontrent à faire payer ces Païsans. Ils sont commandez par un de ces Manzouls Agas, qui prennent alors la qualité de Beigs. C'est un Emploi d'autant plus lucratif qu'il se trouve d'opposition à la recette des droits: car ces Beigs ont bien soin de se faire payer de leurs peines.

Un de ces Camps est envoyé du côté du Levant vers Bonne & Constantine, & il y demeure ordinairement. L'autre tire au Couchant de Trémelcem, & le troisiéme au Midi jusqu'au Païs des Negres.

Il ne faut que trois cens Soldats pour tenir dans le respect sept ou huit mille Maures. Leur attention doit être d'empêcher qu'ils ne s'enfuyent dans les Déserts, ou dans les Montagnes avec leurs bestiaux. Pour cela, ils tâchent de les surprendre dans le tems de la moisson. Ils taxent les Adoüars selon leurs facultez, & enlevent leurs bestiaux quand ils n'en peuvent tirer de l'argent comptant.

Les Beigs afferment quelquefois ces contributions; mais il faut qu'ils soient bien sûrs de leur fait: car leurs têtes & leurs biens répondent de leurs promesses. Au reste, il ne faut pas s'imaginer que ce soit par indigence qu'ils manquent à payer le prix de leurs Fermes. C'est une chose qu'on ne peut pas leur reprocher; mais les Maures sont quelquefois assez fins pour cacher leurs moissons, & pour s'échapper dans les Déserts ou dans les Montagnes avec leurs bestiaux, & pour lors c'est au Beig à payer pour eux, sans esperance d'en

pouvoir rien tirer une autre année.

Beaucoup de gens croyent que le Day est le Roy d'Alger. Ils se trompent : les Algeriens ne connoissent pour Roy que le Grand Seigneur, encore ne le reconnoissent-ils que sous benefice d'inventaire. C'est-à-dire, qu'ils reçoivent ses ordres & ses Officiers avec respect, & lui obéïssent quand cela leur convient, & qu'ils ne peuvent faire autrement.

Le mot Day, signifie en Langue Turque, un oncle du côté maternel. La raison pour laquelle ils ont donné ce nom au Chef de leur République, c'est qu'ils regardent le Grand Seigneur comme le pere, la République comme la mere des Soldats, parce qu'elle les nourrit & les entretient, & le Day comme le frere de la République, & par conséquent comme l'oncle maternel de tous ceux qui sont sous sa domination.

Le Day étant mort, on fait l'élection d'un autre par la déliberation du Conseil. On choisit ordinairement le plus vieux & le plus experimenté, & celui qui par ses services est parvenu aux principales Charges du Gouvernement. Il faut qu'il soit Turc Naturel, qu'il ait fait le voyage de la Mecque, qu'il

soit homme d'esprit, de bonne vie & mœurs, intelligent, zelé, affectionné au bien des Soldats, & qu'il ait l'approbation du Divan, du Conseil & de la Milice.

Le Day n'a ni Gardes ni beaucoup de Domestiques, ni aucun train considerable. Il va sans façon seul dans les ruës, & on ne remarque en lui ni chez-lui aucune sorte de magnificence. Il préside au Divan, & l'obéïssance qu'on lui rend, est ce qui le distingue. Les Turcs ne l'appellent ordinairement que Denletli, c'est-à-dire, l'heureux, le fortuné. Le Siege du Day est dans un angle de la salle du Divan, sur un banc de pierre élevé d'environ deux pieds, qui regne sur les trois côtez de la salle. Le quatriéme est ouvert du côté de la cour.

Maniere de tenir le Divan.

Le premier Secretaire du Divan est à sa droite accompagné de plusieurs Ecrivains. L'Aga de la Milice est assis à la gauche du Day, & après lui tous les Officiers du Divan, chacun selon leur rang & leur ancienneté. Ils sont tous revêtus d'un Bournou, qui est une espece de manteau noir comme une cappe de Bearn. Ce Bournou a un coqueluchon qu'ils mettent par respect sur leur turban. Ils ressemblent alors à des Augustins Déchaussez.

Le Day étant assis propose doucement les matieres qui doivent être mises en déliberation. Les quatre Officiers qu'on appelle Bach-Adalar les font entendre à haute voix àtout le Divan, sans se remuer de leurs places. Après que la parole a passé jusqu'au dernier Officier, le premier commence à opiner, & les autres continuent jusqu'au bout. Les opinions remontent du bas en haut jusqu'à l'Aga, & puis au Day, lequel fait la conclusion qui est publiée à haute voix, pour avoir l'approbation de toute l'assemblée, après quoi l'Ecrivain la met sur son registre en peu de paroles.

Cette assemblée qui est toûjours tumultueuse fait un bruit horrible, quand les propositions ou la résolution ne sont pas de son goût. Il faut être fait à leurs manieres pour distinguer ce qui est résolu d'avec ce qui a été rejetté : car ces gens parlent tous à la fois, cependant les Chefs sans s'inquieter vont toûjours en avant, & il faut que les autres en passent par là.

Les vingt-quatre Agas Bachis se trouvent à ces assemblées revêtus de leurs bournous comme les autres, les Baluc-Bachis n'y entrent point non plus que les Oda-Bachis ; mais ils demeu-

rent dans le fond de la cour debout les mains croisées sur le ventre, sans les remuer pendant tout le tems que dure l'assemblée.

Punition des Soldats.

Lorsqu'un Officier, un Soldat ou autre a commis une faute qui ne merite pas une peine capitale, on le conduit au milieu de la salle du Divan, & en la presence de l'assemblée, on le couche sur le ventre, & on lui donne sur la plante des pieds, & sur les fesses le nombre de coups de bâton qui est déterminé par le Divan. Ce sont les Chaoux qui font alors l'execution. Mais quand les troupes sont en campagne, ce sont les Capitaines qui châtient eux-mêmes leurs Soldats. Personne n'a ce droit qu'eux seuls, & après qu'ils les ont châtiez, ils leur font une remontrance paternelle & leur donnent leur main à baiser.

De la maniere dont les Algeriens font leurs courses, du partage des prises, & du rachat des Esclaves.

IL est surprenant que des Peuples aussi brutaux & aussi Barbares que les Algeriens gardent autant d'ordre & de justice, qu'ils en gardent dans leurs

brigandages, on ne voit jamais entre eux la moindre difficulté ſur leurs partages, & pendant qu'ils ſont des injuſtices à tout le monde, ils ſe rendent entre eux une juſtice que l'on remarque à peine entre les Chrétiens les plus parfaits. J'ai admiré étant à Alger leur diligence à armer & déſarmer leurs Bâtimens.

Il n'y avoit de mon tems que trois Galeres dans le Port d'Alger ſans aucune Chiourme. Ils n'y entretiennent que deux ou trois gardiens, pour la conſervation des choſes que l'on ne juge pas à propos de mettre dans les magaſins ; de ſorte que pendant tout l'Hyver elles demeurent comme abandonnées. Elles ſortent au mois d'Avril, ou au plus tard au mois de Mai. Leurs campagnes ne ſont que de quarante jours, après quoi elles reviennent pour eſpalmer, ſoit qu'elles ayent fait priſe ou non.

Les Eſclaves Chrétiens paſſent l'Hyver dans les Baignes ou chez leurs Patrons. On leur remet leurs chaînes quand on les embarque, & on les leur ôte quand on déſarme les Galeres. Elles ſont ordinairement fort bien armées ; elles côtoyent l'Italie, l'Eſpagne & les Iſles de la Mediterra-

née, ce sont leurs Galeries ordinaires. Les corps des Galeres appartiennent à plusieurs particuliers associez, & ceux qui y fournissent leurs Esclaves ou quelqu'autre chose, tirent leur part du profit selon la chasse-partie qu'ils font entr'eux.

Armement des Vaisseaux d'Alger.

Il y avoit environ trente Vaisseaux de guerre à Alger de differentes grandeurs. Le plus considerable n'étoit que de cinquante pieces de canon, & les autres en diminuant jusqu'à dix ou douze. Les Bâtimens fabriquez à Alger & des bois du Païs sont ordinairement fort legers & bons voiliers. Ils ont des constructeurs Renegats fort habiles, & comme ils ne les chargent point de tant de choses que les nôtres, ils sont plus propres à donner chasse & à la prendre. Outre leurs munitions de guerre ils n'ont que de l'eau, du biscuit, des légumes, des oignons, de l'ail, du fromage, outre quelques legeres provisions que les Soldats ont dans leurs havresacs. On voit que ces munitions de bouche ne coûtent pas beaucoup, & occupent peu de place. On ne connoît ni les branles, ni les matelats, ni les coffres & autres meubles. Chacun couche dans son capot avec son sac

sac pour chevet. Ils sont extrêmement propres. Leurs équipages sont toûjours nombreux, & c'est par cet endroit que leurs abordages sont à craindre. Lorsqu'ils ne sortent point de la Mediterranée, ou qu'ils n'entrent point dans l'Archipel, leurs campagnes ne sont que de quarante ou cinquante jours. Soit qu'ils ayent fait prise ou non, ils reviennent au Port après cela, désarment, espalment, arment de nouveau, & tout est prêt en huit ou dix jours.

Dès que le Vaisseau est entré dans le port, les Soldats s'en vont chez eux avec leurs havresacs sur leurs épaules, ou aux Caisseries où ils logent, & quand le Vaisseau est prêt à partir, il tire un coup de canon, & on voit accourir de tous côtez des Soldats pour le monter. Le nombre en est quelquefois si grand, qu'on est obligé d'en renvoyer plus de la moitié.

Le Vaisseau étant sous voile, l'Aga de la Milice qui y est embarqué, fait la revûë, & fait écrire les noms de ceux qui doivent faire le Voyage, en commençant par le Capitaine, les Officiers, les Soldats & les Esclaves, qui le plus souvent servent de Matelots. Le Baïa ou Ecrivain garde ce rôle,

certifié par le Capitaine & l'Aga. C'est sur ce rôle que se fait le partage du profit. Le Capitaine ne se mêle que de la Navigation, & n'a presque pas de pouvoir sur l'Equipage, tout roule sur l'Aga.

Dès qu'un Vaisseau est arrivé de course, après avoir fait prise, on débarque les Esclaves, & on les conduit à la Maison du Roi. Le Day en choisit la cinquiéme partie, & toûjours les meilleurs, pour être vendus au profit du corps de la Milice : on les envoye au Baigne de la Doüanne : les autres sont conduits au Batistan; c'est une longue & large ruë, fermée aux deux bouts, où l'on vend toutes les prises. On y trouve des Délats ou Courtiers qui prennent les Esclaves par la main, les promenent d'un bout à l'autre en criant tout haut le prix que l'on en offre : c'est un encan où tout le monde a droit d'encherir, & où la marchandise est livrée au plus offrant & dernier encherisseur, pourvû qu'il ait de l'argent comptant pour la payer.

Vente des Esclaves.

Les Marchands qui trafiquent en Esclaves (car il y en a beaucoup qui n'ont point d'autre négoce) font tout ce qu'ils peuvent par de bonnes paro-

les, pour sçavoir des Esclaves qu'ils ont achetez, s'ils sont de bonne famille, & ce qu'ils peuvent leur donner pour leur rançon. Ils examinent leurs dents, les paulmes des mains, pour juger par la délicatesse de la peau s'ils sont gens de travail ; mais on observe sur tout ceux qui ont les oreilles percées, d'où ils inferent qu'ils sont gens de qualité & distinguez des personnes du commun, puisqu'étant enfans ils ont porté des pendans d'oreille.

Les François sont ordinairement ceux que l'on vend à meilleur marché, parce qu'outre qu'ils se font toûjours plus pauvres qu'ils ne sont en effet, les Patrons craignent toûjours que le Roi ne les retire par quelque Traité, & qu'ils ne soient obligez de les rendre pour le prix de l'achat.

Les Italiens sont à peu près sur le même pied que les François, quoique ce ne soit pas pour la même raison ; mais parce que les redemptions sont bien plus rares.

Mais les Espagnols qui ne veulent pas démordre de leur gravité, aiment mieux demeurer plus long-tems Esclaves, & même y mourir, que de s'abaisser un peu. Ils disent hautement

qu'ils sont Gentilshommes, qu'ils sont riches, & que leurs parens qui sont grands Seigneurs ne souffriront pas qu'ils soient Esclaves, & qu'ils envoyeront au plûtôt des sommes considerables pour les racheter.

On dit qu'un Espagnol ayant entendu qu'on l'avoit donné pour cent piastres, demanda tout bouffi de colere à celui qui le menoit, si on le prenoit pour une bourique, & si un homme de sa façon n'étoit estimé qu'à ce prix.

Quoique les acheteurs soient convenus du prix d'un Esclave au Batistan, on ne le lui livre pas encore: on le conduit à la Maison du Roi, & en presence du Day on fait une nouvelle criée, & l'enchere augmente beaucoup plus qu'au Batistan. Après cette derniere enchere le Juif Ecrivain du Batistan prend le nom de l'Esclave avec celui de l'acheteur, & l'écrit sur son livre, & y marque le prix de l'achat qui a été marqué en craye devant & derriere l'habit de l'Esclave, avec certaines marques qui font connoître combien il a été encheri. L'argent que l'on retire de ces ventes est porté sur le champ au Tresorier du Batistan, qui le garde jusqu'à ce que la

vente entiere de la prise soit achevée.

Tandis que ces Courtiers vendent les Esclaves ; d'autres vendent ce qu'on appelle la robbe taillée. On comprend sous ce terme toutes les hardes & les marchandises qui se sont trouvées dans la prise, jusqu'aux choses de la moindre valeur ; car il n'y a point de pillage dans ces Armemens.

Les Maures & le bas peuple sont assez superstitieux pour s'imaginer que ce qu'ils achetent des prises faites sur les Chrétiens apporte du bonheur dans leurs familles. Les Turcs les confirment autant qu'ils peuvent dans cette opinion, afin de leur vendre plus cher leurs prises.

Le corps du Vaisseau pris & les marchandises plus considerables se vendent aussi à l'encan. Ce sont pour l'ordinaire des Juifs & autres Marchands qui les achetent, & qui les font passer à Génes, à Livourne & autres lieux pour les y vendre avec profit, en quoi ils se trompent assez souvent, à cause de l'empressement qu'ont les Algeriens pour acquerir cette prétenduë bénédiction en les achetant, qui les fait souvent pousser à un prix beaucoup plus haut que leur valeur. J'ai vû une

Barque Françoise vendre à un tiers moins les mêmes marchandises de la même qualité & dans le même tems qu'étoient venduës celles qui provenoient d'une prise. On conseilla au Patron François de faire vendre les siennes comme faisant partie de celles de la prise; mais il n'osa l'hazarder, de crainte qu'on les fît passer réellement comme appartenantes à la prise.

L'argent provenu de la vente de toute la prise, & amassé chez le Trésorier du Batistan, on appelle le Baïa ou Ecrivain du Vaisseau Corsaire, qui avec le Trésorier fait le calcul de la somme qui doit revenir à ceux qui y ont part. Pour en venir plus aisément à bout, ils partagent la somme entiere en un grand nombre de parts. Le corps du Vaisseau & l'armement emportent la moitié du total. Sur le reste on donne quarante parts au Capitaine, l'Aga en a trente, les Officiers dix, les Soldats cinq, les Esclaves qui ont servi de Matelots deux ou trois, les Garçons ou Mousses une. Ce partage se fait avec tant de justice, que personne ne peut se plaindre, & l'on ne peut assez loüer la sagesse & la politique de ce Gouvernement qui tient en paix tant de voleurs.

Quand on veut racheter un Esclave, on fait parler à son Patron par le Truchemen de la Nation qui convient de prix avec lui. Après qu'il est payé, ils vont tous trouver le Cady pour lui faire donner sa carte franche ; c'est ainsi qu'on appelle le témoignage du Juge, comme le Chrétien a été mis en liberté moyennant une telle somme. On y déclare le nom, le surnom, la patrie, la taille, la couleur du poil de l'Esclave, les marques qu'il a sur le corps & sur le visage ; en un mot tout ce qui peut le faire connoître. Après cela il faut payer le droit des portes de la Ville, sans quoi il ne pourroit pas sortir. Ce droit est de cinquante piastres pour les cent premieres piastres qu'il a coûté, & dix piastres pour les autres centaines. Ainsi il faut cinquante piastres pour cent, soixante pour deux cens, soixante & dix pour trois cens, & ainsi en augmentant de dix pour chaque centaine. Ce droit est au profit du Divan, qui n'en fait graces à personne ; de sorte que si un Patron donnoit la liberté à son Esclave *gratis*, le Day ne lui permettroit pas de s'embarquer qu'il n'eût été estimé, & qu'il n'eût payé le droit des portes sur le pied de l'estimation,

& tout ce qu'on pourroit attendre de sa conduite, ce sera tout au plus quatre pour cinquante piastres.

Les Peres de la Redemption ne payent que cinquante piastres par tête d'Esclaves, parce que ce sont par les aumônes des Chrétiens qu'ils les rachetent, & que les Turcs ont assez de devotion pour prendre part à cette bonne œuvre. Mais ils leur font d'autres mangeries, c'est-à-dire, d'autres avanies qui les recompensent en partie de leur charité. C'est le plus souvent le Truchement de France qui se mêle de ces sortes de marchez, où il trouve un avantage considerable.

Des supplices qui sont en usage à Alger.

NOus avons chez nous l'épée, la potence & la rouë pour punir nos criminels. Ce dernier supplice n'est pas en usage chez les Turcs; mais ils en ont d'autres qui ne sont pas moins cruels. Les uns sont pour les voleurs, d'autres pour ceux qui ont malversé dans l'administration des affaires de la République, d'autres pour ceux qui ont peché contre la Loy, & pour

d'autres crimes capitaux.

Le supplice le plus ordinaire pour les Chrétiens, qui après avoir renié la Foy, s'en repentent, & déclarent qu'ils veulent mourir Chrétiens, est le feu. Ils sont jugés sur le champ & conduits hors de la Porte Bal-al-Oüad où est le marché au bois; on les dépoüille; on les attache à un poteau, & on les couvre de branches d'arbres seches, comme des fagots jusqu'à la tête, & on y met le feu. En peu de momens le patient est étouffé par la fumée; & quand on juge qu'il est mort, on l'abandonne aux enfans, qui lui attachent une corde à un pied, le traînent dans les ruës, le brisent à coups de pierres, & le traînent à la mer, ou le laissent sur le rivage à la merci des chiens & des loups. Supp du feu

Ils font moins de façon qu'en Europe pour pendre un homme. On ne dresse point de potence, ils se contentent d'attacher une cordelette savonnée avec nœud coulant. On l'éleve en l'air, on le soutient par les jambes, tandis que le bourreau attache la corde à une branche d'arbre, ou au treillis d'une fenêtre, ou à quelqu'autre chose capable de porter un homme, & on le laisse tomber tout Con on pe

d'un coup, & s'étrangler lui-même par son propre poids.

Supplice de l'empalement.

Quand ils veulent empaler quelqu'un, ils le dépoüillent, le font coucher sur le ventre, & font tenir les pieds & les mains étendus par quatre personnes; le boureau lui ouvre le fondement d'un coup de rasoir, & y fait entrer un pal pointu graissé de suif: ce pal est de la grosseur de la jambe. Le boureau tient le patient sous ses genoüils, & conduit avec ses mains le pal, afin de le faire aller droit, pendant qu'un autre le pousse à grands coups d'une masse de bois, jusqu'à ce qu'on le voye sortir par le col, les épaules ou l'estomac. Le patient est heureux quand le pal perce quelque partie noble qui le fait mourir sur le champ; car on peut s'imaginer que ce tourment est affreux. Ils lui attachent ensuite les jambes contre le pal, l'élevent & le plantent dans un trou qu'ils ont creusé exprès, & le laissent là pour servir d'exemple aux passans. Il ressemble alors à un lapin embroché. On a vû de ces miserables demeurer trois jours entiers embrochez, demandant continuellement à boire aux spectateurs, ou les prier de leur donner quelque coup pour les achever.

Il y a de grands crocs de fer en maniere d'ameçon, qui ſont ſcellez dans le mur de la Porte Bal-al-Oüad ; c'eſt le ſupplice ordinaire des Maures, des rebelles & de ceux qui ont trahi l'Etat, & auxquels on veut faire ſouffrir un long ſupplice. Ces crocs ſont aſſez près les uns des autres. Le patient étant dépoüillé, & ayant les pieds & les mains liées, le boureau le jette du haut des crenaux, de maniere qu'il ne peut manquer de s'accrocher par quelque partie de ſon corps. Le miſerable ſouffre bien des jours, s'il a le malheur de n'être accroché que par une cuiſſe, ou autre partie charnuë ; il y tombe preſque en pourriture avant de mourir, car on l'y laiſſe ſans miſericorde, & perſonne n'oſeroit lui donner le moindre ſecours, ou achever de le tuer.

On en fait mourir d'autres en les enfermant dans une eſpece de muraille que l'on bâtit autour d'eux, ſans leur laiſſer autre partie libre que la tête. Comme cette muraille eſt faite de briques & de plâtre, elle ſerre en ſéchant le patient d'une maniere cruelle, qui le laiſſeroit vivre bien du tems, ſi par une grace ſpeciale ils ne le jettent du haut en bas des murailles ; car

c'eſt ordinairement ſur les remparts que l'on fabrique ces fatales maiſons, qui en tombant briſent le corps qui y eſt enfermé.

minels
:hez

Il y en a que l'on écorche vifs. On dépoüille le patient juſqu'à la ceinture, & on lui attache les bras étendus à un gros bâton, on le couche ſur le ventre, & le boureau lui fend la peau ſous les bras juſqu'à la ceinture, & autour des bras juſqu'au col, & puis il écorche la peau juſqu'à ce qu'elle tombe ſur leurs cuiſſes. On le tourne enſuite ſur le dos, & on en fait autant à la poitrine & ſur le ventre. Il y a des boureaux ſi adroits, que le patient ne répand preſque point de ſang, & qu'il ſe leve, & même marche dans ce triſte état, mais telle que puiſſe être l'habileté du boureau, on n'en a jamais vû qui ayent vécu deux heures après l'execution.

tres
ces.

Il y en a d'autres dont on clouë les pieds & les mains contre une porte, & où on les laiſſe mourir dans cet état douloureux.

D'autres périſſent à force de coups de maſſuës qu'on leur donne ſur le ventre, ſur les cuiſſes & les feſſes, juſqu'à ce qu'ils ſoient tout briſez. Ce ſupplice eſt quelquefois fort long, & toûjours très-cruel.

Supplice du mortie

Les Gouverneurs qui ont mal administrez les interêts du public, qui ont fait des concussions, qui se sont enrichis du bien des Soldats, les Cadys dont la justice a été corrompuë par des presens; tous ces gens sont pilez dans de grands mortiers de bronze avec des pilons de fer, & leurs corps réduits en hachis sont jettez aux chiens.

On voit encore dans l'Alcassabe un mortier destiné à ce supplice, & qui a servi à plusieurs Pachas & autres Officiers de la Republique.

Supplice des Janissaires.

Les Janissaires qui ont mérité la mort sont étranglez dans le Baigne de la Doüanne, & jettez la nuit suivante à la mer par dessus les murailles.

Ils ont plusieurs manieres de donner la question, lorsqu'ils veulent faire déclarer quelque chose. La plus ordinaire est de faire entrer des éclats de roseaux entre les ongles des doigts des mains & des pieds.

Ils ont de petits os percez, & enfilez dans une corde forte. Ils en environnent la tête du patient, & la serrent avec un tourniquet, de telle maniere qu'ils lui font sortir les yeux hors la tête.

Il y a des criminels que l'on pend

par les pieds, ſur la bouche d'un puits ou d'une matamore ; c'eſt ainſi qu'on appelle des puits ſecs & profonds, où l'on conſerve les grains & les légumes, & on les laiſſe mourir en cet état.

Ils coupent rarement la tête. Ce ſupplice eſt trop doux pour eux & trop abregé. Il ne convient pas à leur naturel barbare.

Les tourmens que l'on fait ſouffrir aux femmes ſont differens de ceux des hommes.

Supplice des femmes infâmes.

Quand une femme s'eſt abandonnée au public, on lui couvre la tête, le col & les épaules avec des tripailles de bœuf & de mouton infectes & pleines d'ordures. On la fait monter ſur une bourique, la tête tournée vers la croupe, dont on lui fait tenir la queuë entre les mains, & en cet état on la promene par toute la Ville, & quand on eſt arrivé à la Marine, on la coût dans un ſac, & on la met dans une barquette, qui la va jetter bien loin dans la mer. Les femmes qui ont merité la mort pour d'autres crimes, ſont étranglées dans leurs maiſons, ou dans le Baigne de la Doüanne, ou couſuës dans un ſac & jettées à la mer.

Les Algeriens ont tant d'autres manieres de tourmenter les criminels, & sur-tout les Chrétiens, que j'ennuyerois les Lecteurs, si je voulois les écrire toutes. Je finirai par celle-ci.

Ils plantent deux poteaux en terre, qui sont joints par une traverse où il y a deux crochets attachez à des chaînes d'inégales longueurs. Le Boureau ayant fait monter le patient à une échelle, lui perce la main avec son coûteau, & fait entrer un des crochets dans la playe. Ensuite il lui leve le pied opposé, le lui perce de même entre les nerfs & le talon, & y fait entrer l'autre crochet; de sorte que le corps demeure étendu & suspendu par la main droite & le pied gauche, & demeure là plusieurs jours avant de mourir. D'autres fois ils cloüent les deux mains du patient à la traverse la plus élevée, & les deux pieds à une seconde traverse qui est plus basse, & posent une planche aiguë vers le milieu du corps, afin que le patient puisse s'y reposer s'il veut souffrir davantage.

Des habillemens des hommes & des femmes d'Alger, & des ornemens des nouvelles mariées.

LEs modes ne changent point chez ces Peuples ; mais les differens Peuples qui composent la République ont chacun leurs modes particulieres.

Habits des Maures de la campagne.

Les Maures de la campagne qui sont les Habitans Naturels du Païs, n'ont pour tout habillement qu'une longue piece de drap blanc dont ils s'enveloppent, quelques-uns ont des chemises & des caleçons, la plûpart n'en ont point, & sur-tout en été : la chaleur du climat les exempte de cette dépense.

Habits des Marabous.

Les Marabous de la campagne, qui sont leurs Docteurs de la Loi ont toûjours des chemises & des caleçons par bienséance, & au lieu de la couverture de laine que les autres portent, ils ont un grand drap de toile de lin, qui les enveloppe depuis la tête jusqu'aux pieds. Ils prétendent marquer par là la pureté de la Religion qu'ils professent & leur caractere.

Habits des femmes Maures.

Il n'y a rien de remarquable dans les habillemens des femmes de la campagne, qui ne sont que de toile bleuë ou

blanche, & composée d'une maniere assez difficile à écrire, elles ressemblent assez à celles que nous appellons en France Bohemiennes ou Egyptiennes. Les Turcs ont soin que ces Peuples ne soient jamais riches, & c'est pour ne pas exciter leur envie & leur cupidité, que ces gens affectent de paroître plus pauvres qu'ils ne le sont en effet.

Habits des Maures de la Ville.

Les Maures, les Maurisques & autres qui demeurent dans les Villes, & que les Turcs regardent comme les vassaux de la République, ne se distinguent de ceux de la campagne que parce qu'ils ont du linge un peu plus propre, un petit turban avec un bournous blanc sur les épaules qui leur tient lieu de manteau. Ils vont nuds pieds & nuës jambes, & n'ont pour toute chaussure que des babouches, qui sont des souliers plats ferrez sous le talon, & sans quartiers comme nos pantoufles.

Habits des Turcs.

Les Turcs que l'on doit regarder comme les principaux membres & les Chefs de la République, sont fort proprement vêtus & fort commodément. Outre la chemise & la camisolle de toile qu'ils mettent sur le caleçon, qui est fort large & pour l'ordinaire de toile rouge, ils ont des chaussettes de

gros drap de la même couleur, au bas desquelles est cousuë une paire de mules ou chaussons de maroquin jaune, ou rouge qu'ils mettent dans leurs babouches. Cette chaussure est commode pour ne pas gâter les tapis sur lesquels on marche dans les Mosquées, ou dans les maisons où l'on va en visite. Ils ont sur les épaules un bournous, avec un capuchon au bout duquel est un gros gland de soye. Ils sont coëffez d'un petit turban de mousseline blanche, roulée fort proprement sur un bonnet de laine rouge.

Habits des jeunes gens.

Mais les jeunes gens qui sont encore dans le service, qui vont en course sur mer ou à l'armée, n'ont qu'une petite calotte de laine rouge, qui ne descend pas jusqu'aux oreilles. Leurs jambes & leurs pieds sont nuds dans leurs babouches. Ils affectent cette negligence dans leurs habits, pour marquer leur bravoure, & combien ils sont endurcis aux ardeurs du Soleil & aux incommoditez de l'hyver.

Autre habillement des Turcs.

Le reste de l'habillement des Turcs d'Alger, consiste en une camisolle sans manches qu'ils appellent Sadderie. Elle n'a aucune ouverture par devant ni par derriere, mais seulement trois trous, un pour passer la tête, & deux pour les

bras. Ils passent d'abord les mains dans les deux trous, & élevant doucement les bras, la camisolle descend insensiblement, & la tête se trouve passée par le trou du milieu, & la camisolle couvre le corps fort juste. Ils mettent dessus une veste de drap qu'ils appellent Caftan. Elle est de la même longueur & faite à peu près comme un juste-au-corps. Elle est ouverte par le devant, pour laisser paroître la camisolle, qui est toûjours de couleur differente. Ils ne la font joindre que vers le milieu du corps, où ils la ceignent d'une écharpe si grande & si large, qu'elle leur vient jusques sur les reins. Leur manteau de cérémonie quand ils vont dans la Ville en visite ou au Divan, est un bournous de drap noir pour l'hyver, ou de crêpon de soye, ou de laine de la même couleur pour l'été.

Ces bournous tels que je les ai décrits ci-devant, sont bordez d'une frange de soye tout au tour. Ils sont étroits par le haut & fort larges par le bas, avec de grands capuchons comme ceux des Capucins, dont la pointe est chargée d'une grosse houppe de soye. Ils se couvrent la tête avec le capuchon quand il pleut.

Tous les bournous sont pour l'ordi-

naire noirs par modestie, & par une bienséance que les hommes affectent. Cette couleur n'est que pour les Juifs dans le Royaume de Maroc & de Fez, où ils les portent blancs ou rouges.

On en donne de rouges aux enfans à Alger, & les personnes de consideration s'en servent aussi à la campagne. Les gens de Lettres & les Muftis les portent blancs.

Bournous de Temessem.

On fait de ces bournous à Temessem, qui sont tissus d'une maniere qu'un côté est ondé comme du camelot, & l'autre ressemble à ces fourures d'agneaux frisez qui viennent de la mer Noire. Ils mettent le poil en-dedans pendant l'hyver, & en dehors en été, ou quand il pleut, parce que la pluye coule dessus sans pénétrer, & quand il a plû long-tems dessus, ils ne font que le secoüer, & il se trouve aussi sec que s'il n'avoit pas plû dessus.

J'ai remarqué que tout ce Peuple s'habille autant en été qu'en hyver. Ils ont raison. Le climat d'Alger est très-chaud, mais l'air y est humide & fort pénétrant; de sorte que s'ils ne prenoient pas ces précautions, ils seroient enrhumez & auroient des fluxions de poitrine, qui sont très-dangereuses dans le Païs.

Habi femm

Il n'est pas facile de décrire les habillemens des femmes : on n'a aucune communication avec elles : je n'en puis parler que pour m'être trouvé une fois à la nôce d'une Juive, où quantité de femmes & de filles assisterent. Elles étoient toutes vêtuës à la Moresque, & on m'assura que leurs habits étoient les mêmes que ceux des autres femmes d'Alger. Lorsqu'elles sortent en Ville, elles sont couvertes depuis la tête jusqu'aux pieds, de telle sorte qu'on ne peut voir qu'un de leurs yeux, sans pouvoir distinguer leur taille. Pour l'ordinaire elles sont assez petites & fort grosses, ce qu'on peut attribuer au peu d'exercice qu'elles font : car elles ne sortent presque jamais de leurs maisons que pour aller aux bains & aux cimetieres, où elles font porter par leurs Esclaves de grandes jattes de bois ou de cuivre remplies de couscous, de ris & de viande pour les pauvres.

Les femmes de quelque consideration ont des caleçons & des chemises fort longues par dessus, elles sont d'une toile de lin fort fine, brodées de soye de diverses couleurs sur les coûtures, le col, les manches & les bras. Elles mettent dessus une longue camisolle d'étoffe de soye ou de brocard, ouver-

te par devant pour laiſſer paroître leur gorge pendante, qui n'a aſſurément rien de beau. L'ouverture de la camiſolle ne ſe ferme que ſur le ventre, avec des boutons & des boutonnieres de ſoye ou d'or. C'eſt-là leur habillement d'été. En hyver elles mettent par deſſus une longue & large veſte de drap, dont les manches ſont aſſez larges, pour laiſſer paroître celles de leurs chemiſes. Elles ceignent cette veſte d'une écharpe de ſoye noüée negligemment, qui leur donne fort mauvaiſe grace, ſoit qu'elles marchent ou qu'elles ſoient aſſiſes. Leurs cheveux ſont nattez & pendans ſur le dos. Elles attachent au bout de petites pieces d'argent percées, qui flottant ſur leurs épaules, font à peu près le même effet que des grelots. Leur ornement de tête eſt un bonnet de velours de la figure d'une écuelle, qui leur tombe juſques ſur les oreilles. Ce bonnet eſt garni de pieces de monnoye d'or & d'argent, qui y ſont couſuës avec des compartimens de perles & de pierreries de couleur, qui pour l'ordinaire ſont fauſſes.

Elles ont les oreilles percées d'autant de trous que l'on y en peut faire, pour y mettre des boucles d'or, d'ar-

gent & d'autre métal. Avec tous ces ajustemens elles n'ont rien d'agréable. Elles sont bêtes au souverain degré, elles n'ont point de conversation. Elles sont capricieuses, têtuës comme des mules, gourmandes, faineantes. Aussi les Turcs ne s'en chargent que pour le besoin qu'ils en ont, & le plaisir d'avoir des enfans. On ne doit pas s'étonner après cela, que Mahomet les ait excluës du Paradis, quoiqu'il y ait mis son chameau, son chat, & bien d'autres bêtes.

On a soin de peindre les sourcils des nouvelles mariées, avec une espece d'encre de la Chine, ou de noir de fumée, & on leur met sur le visage des points noirs, rouges, bleus, ou tannez, en façon de mouches. On se sert de colle ou d'eau gommée pour faire tenir ces couleurs, & on seme dessus de la poudre de faux or, comme nous en mettons sur l'écriture. Leurs mains sont barboüillées d'un noir jaunâtre, qui leur tient lieu de gands, & ce qu'on peut voir de leurs bras est peint de plusieurs cercles de diverses couleurs. Leurs ongles tant des pieds que des mains sont teints en feüille morte. Elles sont chargées au col & aux poignets de quantité de bagues,

de coliers & d'autres colifichets qui n'augmentent point du tout la bonne grace qu'elles souhaitent avoir.

Les Juifs ont par tout une marque qui les distingue : ceux d'Alger portent sur leurs habits ordinaires à tous les autres Habitans, une espece de soûtanne de camelot noir plissée sur leurs reins, comme la robe de nos enfans rouges ou bleus. Sur cette robe ils ont leurs bournous, qu'ils ne quittent jamais, pour ne pas manquer au respect qu'ils doivent aux lieux où ils peuvent avoir affaire. Ils ont la tête couverte d'un bonnet de laine noire tricottée.

La difference de ceux d'Alger d'avec ceux qui viennent des Païs Etrangers, est que le bonnet de ces derniers est de drap noir terminé par une pointe d'un pied de long & large de deux pouces, qui leur pend sur les épaules. Ils vont tous les pieds nuds dans leurs babouches ; mais ceux de Livourne & d'Alexandrie d'Egypte portent le chapeau, & la plûpart sont habillez à l'Italienne ou à l'Espagnolle, dont ils conservent les habits & les manieres, même dans leurs maisons.

Voilà à peu près ce que je pouvois dire de ce mauvais Païs, qui n'est peuplé que de la lie des Provinces de l'Empire

pire Ottoman, & qu'on peut regarder ſans craindre de ſe tromper, comme la plus indigne canaille qui ſoit en Afrique, & comme une taniere de voleurs dont je ne me repentirai jamais d'être ſorti, quoique d'une maniere qui ne m'eût pas dû être agréable.

Arrivée à Marſeille.

NOus moüillâmes devant l'embouchure du Port de Marſeille le dixiéme de May, & ayant appellé un Bateau de Pêcheur de Sardines qui paſſa auprès de notre Vaiſſeau, je lui donnai une Lettre pour M. Robert Lang Conſul d'Angleterre, par laquelle je le priois de nous envoyer une Chaloupe, des cables & des ancres, parce que le vent d'Oüeſt fraîchiſſant, il étoit à craindre que nos foibles amarres venant à caſſer, nous n'allaſſions nous briſer contre la Tour du Fanal. Il nous envoya auſſi-tôt une Chaloupe, avec tout ce que nous avions demandé; mais comme nous n'étions pas en aſſez grand nombre pour faire nos manœuvres, toute la journée ſe paſſa à nous mettre en ſûreté.

Je fis dire aux Echevins de Marſeil-

le que j'étois arrivé, & que je les priois de faire assembler le Bureau de la Santé, & que je pusse avoir la liberté de mettre à terre. Comme il étoit tard, je fus remis au lendemain, & cependant le Sieur Emanuel Payen, me vint rendre visite, & me conta que le Sieur Vaillant avoit tenu exactement parole à Esselle, & qu'il m'avoit décrié autant qu'il avoit pû.

Le onze, les Intendans de la Santé étant venus aux Infirmeries, me firent débarquer avec mes gens & mon bagage; mais ils jugerent à propos que je fisse six jours de quarantaine. On me donna une chambre dans la galerie haute. J'y trouvai beaucoup de gens nouvellement arrivez de Constantinople, d'Alep, & de presque tous les autres quartiers du Levant, qui m'apprirent bien des nouvelles.

Je reçûs d'abord les visites de mes parens, de mes amis, & de presque toute la Ville. M. de Piles qui en étoit Gouverneur, M. Brodart Intendant des Galeres, qui n'y purent pas venir d'abord, m'envoyerent faire leurs complimens.

M. Roüillé Intendant de la Province, qui avoit beaucoup d'amitié pour moi vouloit que l'on me donnât l'en-

trée, parce qu'il avoit beaucoup de choses de conséquence à me communiquer. Mais les Intendans lui dirent, qu'étant responsables au Roi de la Santé de tout le Royaume, ils le supplioient de trouver bon que j'entrasse dans les formes pour leur décharge.

M. l'Intendant ne voulut pas leur faire violence; mais il vint aussi-tôt à la porte Meridionale des Infirmeries, où je me rendis aussi-tôt que j'en fus averti. Après les premiers complimens, il me demanda si la santé étoit bonne à Alger, & s'il n'y avoit rien à craindre pour Marseille. Je l'assurai qu'il n'y avoit point de maladie à Alger depuis très-long-tems. Cela l'obligea de s'écarter de sa compagnie, & de me faire venir assez près de lui, à l'ombre d'un petit bâtiment où nous nous assîmes.

Il voulut que je l'informasse de tout ce qui m'étoit arrivé à Alger & des raisons de mon renvoi. Je le fis aussi-tôt dans la plus exacte verité; il me remit ensuite toutes les dépêches qu'il avoit reçûës de M. Colbert, & plusieurs ordres du Roi, & me demanda mon sentiment sur leur execution.

Je le lui dis, & les mesures que j'avois prises à Alger, & que j'aurois executées si j'en avois eu le tems.

Il y avoit un ordre de faire mettre à la Citadelle les femmes & les enfans des Sieurs Villecorſe & Eſtelle, & de les y garder juſqu'à ce que ces deux hommes fuſſent revenus d'Alger & du Baſtion, à cauſe des deſordres qu'ils y cauſoient par leurs intrigues, dont j'avois reſſenti moi-même les ſuites. Je lui dis que je ne croyois pas qu'il en fallût venir-là ſi tôt, & qu'il valoit mieux ſonger au plus preſſé, qui étoit de retirer les François que j'avois laiſſé en dépôt, de crainte qu'Eſtelle ne ſe ſervît du pouvoir qu'il avoit dans le Divan, pour les faire vendre & pouſſer les choſes à l'extrêmité, & qu'après leur retour on pourroit s'aſſûrer de leurs perſonnes, ou les condamner à un banniſſement comme le Roi l'avoit ordonné. Je fus bien aiſe de trouver cette occaſion, pour rendre ce bon office à Eſtelle en échange de tous les mauvais qu'il m'avoit rendus.

M. l'Intendant approuva mes raiſons. Je lui rendis ſes papiers, & nous nous ſéparâmes avec toutes les marques de la plus parfaite amitié. Il alla faire ſes dépêches & moi les miennes, pour donner avis à M. Colbert de mon retour & de l'état des affaires.

Le 12. M. de Piles Gouverneur, &

tout ce qu'il y avoit de gens de distinction à Marseille me vinrent rendre visite aux Infirmeries. M. Brodart me dit qu'il m'avoit envoyé deux grands paquets de M. Colbert, par un homme qui alloit s'embarquer en Languedoc. C'étoit une espece de Peintre Barboüilleur, qu'Estelle faisoit venir pour peindre le Vaisseau que le Day faisoit faire pour son fils. Je fus bien chagrin qu'on eût confié mes paquets à un tel homme, qui n'eût pas manqué de les remettre à Estelle, & celui ci les auroit fait voir au Day & à son gendre, qui auroient pû prendre là-dessus des mesures nuisibles à l'Etat & au commerce. Je priai M. Brodart de les envoyer chercher en diligence par un Garde de la Marine. Il le fit partir sur le champ, & ce Garde trouva le Peintre à Frontignan, qui alloit s'embarquer. Il reprit les paquets qui me furent rendus, & j'y trouvai en effet des choses dont ces canailles auroient tiré avantage.

Le 16. May, mes six jours de quarantaine étant achevez, les Intendans de la Santé vinrent me donner entrée. Je fus parfumé dans ma chambre avec mes hardes, que j'envoyai sur le champ dans la Ville avec mes gens, & après avoir

été embrassé de tous mes amis, je me mis dans une chaise qui me porta chez Messieurs Roüillé & de Piles. Je m'entretins avec eux des affaires d'Alger jusqu'à la nuit, que je retournai chez moi me reposer, & mettre ordre à mes affaires.

Le 17. J'allai voir M. Brodart. Je lui donnai le rôle des Esclaves Turcs que le Day prétendoit qu'on lui rendît. Il me dit que cela excedoit son pouvoir; mais que dès qu'il en recevroit ordre de M. Colbert, il l'executeroit ponctuellement, & me pria d'en écrire à ce Ministre.

Je connus bien-tôt que je ne retournerois pas si-tôt à la Cour, & que je serois obligé de demeurer à Marseille jusqu'à la fin de toutes les affaires qui étoient en mouvement : car ce n'étoit pas assez pour moi d'avoir été à Alger, & d'y avoir beaucoup souffert pour entretenir la paix, & pour m'opposer aux injustices continuelles de cette République de voleurs ; il falloit finir ma Commission, & faire revenir les François qui y étoient en dépôt, & empêcher que cette Milice turbulente, ne trouvât quelque prétexte pour recommencer ses pirateries & désoler notre commerce.

D'ailleurs le Roi étoit en campagne, & on ne pouvoit rien faire avant son retour. J'étois encore bien aise de voir par les réponses de M. Colbert, ce que le Sieur Vaillant auroit operé contre moi, & en cas que le Roi voulût bien accorder la liberté aux Turcs qui étoient sur ses Galeres, il falloit attendre que les Galeres fussent de retour, afin que je pusse choisir ceux qui étoient veritablement d'Alger, & que l'on ne fût pas trompé dans le choix que l'on en feroit. Je résolus donc de demeurer à Marseille jusqu'au retour du Roi, & de vacquer en l'attendant à mes affaires particulieres.

Le deuxiéme Juin, je reçûs une Lettre très-obligeante de M. Colbert. Il me marquoit que mon retour l'avoit surpris, qu'il falloit dissimuler tout ce qu'on m'avoit fait à Alger, & faire cependant tout ce que je pourrois pour entretenir la paix, en attendant que le Roi jugeât à propos de se faire instruire sur toutes les infractions que ces Corsaires avoient faites aux Traitez de Paix, & que je n'avois qu'à me rendre au lieu de ma résidence pour lui donner mes avis.

Le troisiéme, je reçûs une Lettre de M. le Vacher. Il me marquoit que le

été embrassé de tous mes amis, je me mis dans une chaise qui me porta chez Messieurs Roüillé & de Piles. Je m'entretins avec eux des affaires d'Alger jusqu'à la nuit, que je retournai chez-moi me reposer, & mettre ordre à mes affaires.

Le 17. J'allai voir M. Brodart. Je lui donnai le rôle des Esclaves Turcs que le Day prétendoit qu'on lui rendît. Il me dit que cela excedoit son pouvoir; mais que dès qu'il en recevroit ordre de M. Colbert, il l'executeroit ponctuellement, & me pria d'en écrire à ce Ministre.

Je connus bien-tôt que je ne retournerois pas si-tôt à la Cour, & que je serois obligé de demeurer à Marseille jusqu'à la fin de toutes les affaires qui étoient en mouvement: car ce n'étoit pas assez pour moi d'avoir été à Alger, & d'y avoir beaucoup souffert pour entretenir la paix, & pour m'opposer aux injustices continuelles de cette République de voleurs; il falloit finir ma Commission, & faire revenir les François qui y étoient en dépôt, & empêcher que cette Milice turbulente, ne trouvât quelque prétexte pour recommencer ses pirateries & désoler notre commerce.

D'ailleurs le Roi étoit en campagne, & on ne pouvoit rien faire avant son retour. J'étois encore bien aise de voir par les réponses de M. Colbert, ce que le Sieur Vaillant auroit operé contre moi, & en cas que le Roi voulût bien accorder la liberté aux Turcs qui étoient sur ses Galeres, il falloit attendre que les Galeres fussent de retour, afin que je pusse choisir ceux qui étoient veritablement d'Alger, & que l'on ne fût pas trompé dans le choix que l'on en feroit. Je résolus donc de demeurer à Marseille jusqu'au retour du Roi, & de vacquer en l'attendant à mes affaires particulieres.

Le deuxiéme Juin, je reçûs une Lettre très-obligeante de M. Colbert. Il me marquoit que mon retour l'avoit surpris, qu'il falloit dissimuler tout ce qu'on m'avoit fait à Alger, & faire cependant tout ce que je pourrois pour entretenir la paix, en attendant que le Roi jugeât à propos de se faire instruire sur toutes les infractions que ces Corsaires avoient faites aux Traitez de Paix, & que je n'avois qu'à me rendre au lieu de ma résidence pour lui donner mes avis.

Le troisiéme, je reçûs une Lettre de M. le Vacher. Il me marquoit que le

Day lui avoit fait payer quatre cens piastres le lendemain de mon départ, pour un de ses Esclaves qui s'étoit sauvé étant à Tunis dans un Vaisseau du Roi, qui étoit alors à Porto Farine. Il me mandoit encore que la Milice d'Alger avoit envoyé un de ses Officiers au Bastion, pour se faire payer de ce qui lui étoit dû par le Sieur de la Font, & en cas de refus qu'ils avoient dessein d'y envoyer leurs Galeres pour l'amener à Alger.

Le quatriéme, j'interceptai vingt-sept Lettres que les Turcs Esclaves sur les Galeres du Roi, écrivoient au Day & à son gendre, & à plusieurs particuliers d'Alger, où il y avoit des choses qui auroient pû être préjudiciables au commerce & aux François qui étoient en dépôt.

Le deuxiéme de Juillet, on reçût à Marseille la nouvelle de la mort du Sieur Villecorse. Il avoit été embarqué par le Sieur de la Font avec les enfans du Sieur Arnaud, sur la Tartane du Patron Prudent. Elle avoit été prise par le Corsaire Flech Majorquin, & menée en Sicile où le Sieur Villecorse étoit mort, & l'aîné de ses neveux étoit malade à la mort. Le cadet étoit passé à Livourne, d'où il avoit envoyé

à sa mere les paquets que le Corsaire lui avoit remis.

M. de Drevon beau-frere de M. de Lalo, & Directeur de la Compagnie du Bastion à Marseille, souhaita d'avoir un éclaircissement avec moi sur les faits que le Sieur de la Font m'imposoit. Nous fûmes quatre heures en conference, & il resta entierement satisfait de mes raisons.

Le neuviéme, j'eus nouvelle que M. Colbert avoit ordonné aux Mathurins d'aller à Alger préferablement à Tunis, pour racheter les Esclaves. J'avois fait connoître au Ministre la necessité de les envoyer à Alger préferablement à Tripoli, parce que le Day de Tripoli étant mort, celui qui avoit été élû en sa place, ne vouloit pas qu'on y rachetât les Esclaves, dans le dessein qu'il avoit d'en armer les nouvelles Galeres qu'il faisoit construire.

Le deuxiéme Août, le Roi ayant accordé l'élargissement des Turcs d'Alger, je donnai à M. Brodart les memoires & tous les éclaircissemens dont M. Colbert m'avoit ordonné de lui faire part. Mais comme il y avoit apparence qu'elles y passeroient l'hyver, je résolus de me rendre en Cour.

Une Escadre de Vaisseaux de Sa Ma-

jesté commandée par M. de Gabaret, ayant moüillé à la rade d'Alger, on m'envoya demander, & comme M. le Vacher répondit que je n'y étois plus, le Commandant lui fit dire qu'il avoit des paquets de la Cour pour moi, qui étoient de conséquence; mais qu'il ne pouvoit les rendre qu'à moi, ni rien entreprendre de tout ce qu'il devoit faire, parce que ses ordres portoient absolument de suivre les instructions que je lui donnerois pour le bien des affaires. Deux des François qui étoient en dépôt furent assez hardis pour les aller joindre, il n'en arriva rien, & le Day n'en parla point, parce qu'ils n'avoient pas encore été vendus.

Le 8. Août, les Peres de la Trinité partirent dans une Barque qu'ils avoient fretée, avec une modique somme d'argent. Je leur donnai tous les avis dont ils pouvoient avoir besoin. J'écrivis en leur faveur à M. le Vacher & au Truchemán, & je leur donnai une Lettre en Turc pour le Day, par laquelle je lui donnois avis que le Roi avoit accordé la liberté des Turcs qu'il avoit demandez, & qu'il avoit donné ses ordres à son Intendant pour les renvoyer, dès que les Galeres seroient revenuës. Je crus lui devoir donner cet

avis, de crainte que le retardement ne le portât à faire vendre ces François, qui étoient en dépôt; ce qui auroit rendu leur liberté plus difficile à obtenir.

Troisiéme Journal de Paris.

JE partis de Marseille le 28. d'Août. Je demeurai trois jours à Lyon; & j'allai m'embarquer à Roüanne dans une Cabane, que j'achetai en compagnie de cinq ou six personnes avec lesquelles je m'associai. Départ de Marseille

Nous arrivâmes à Paris le 23. Septembre, & j'allai le 29. à Versailles rendre compte au Roi & aux Ministres du succès peu heureux de mon Voyage. Arrivée à Paris.

J'attendis le Roi à l'issuë du Conseil, & j'eus l'honneur de lui faire la révérence. Il me reçût avec cet air de bonté qui lui est naturel, & me dit qu'il étoit bien aise de me voir de retour d'un Païs aussi miserable, qu'il l'avoit vû dépeint dans mes Lettres. Je répondis en peu de mots à quelques questions qu'il me fit sur l'humeur des Algeriens, & sur le Gouvernement de leur République; & voulant l'entretenir plus à fond, il me dit d'un air doux & gracieux, qu'il sçavoit tout Audience que le Roi donne au Chevalier d'Arvieux

ce que je pourrois lui dire, parce qu'il avoit lû d'un bout à l'autre les longues Lettres que j'avois écrites à ses Ministres. Que tout cela étoit fort bien, & qu'il étoit plus content de ce que j'avois fait à Alger, que je ne devois l'être du traitement que j'y avois reçû, & qu'il falloit m'en consoler.

J'allai ensuite voir Messieurs Colbert & Pomponne, j'en eûs de longues audiences. Après eux, j'allai rendre mes respects à Madame la Maréchale de la Mothe & aux Seigneurs de la Cour. J'étois obligé par tout de faire des Relations de mon Voyage, les Dames même en vouloient avoir leur part, & j'avois assez de peine à contenter les curieux & les curieuses.

[M]. Colbert [p]ropose le [C]onsulat [d]'Alep au [C]hevalier [d]'Arvieux.

Le 4. Novembre. M. Colbert me fit proposer le Consulat d'Alep par M. de la Garde un de ses premiers Commis. Je le priai de representer à ce Ministre, que le commerce étoit très-miserable dans ce Païs-là, & la dépense très forte, à cause de la concurrence des Consuls d'Angleterre & de Venise, qui y font une très-grande figure. Que je ne pouvois m'endosser ce fardeau, à moins que je n'eusse de quoi me soûtenir avec dignité dans cet Emploi.

On m'avoit parlé de ce Consulat à Marseille, & je sçavois le mécontentement qu'avoit le commerce, à cause de la mésintelligence qui étoit entre M. du Pont, un des Proprietaires qui exerçoit ce Consulat, & les Marchands qui y négocioient.

Les principaux interessez au commerce d'Alep m'avoient fort sollicité d'accepter cet emploi, & sur les raisons que je leur avois apporté pour m'en défendre, ils m'avoient offert tout ce qui étoit necessaire pour mon établissement.

Je revins le sept de Versailles à Paris avec deux Commissaires de la Terre-Sainte, qui sollicitoient à la Cour des Lettres du Roi pour le Grand Seigneur, afin d'être rétablis dans les Saints Lieux, d'où les Grecs les avoient chassez en vertu d'un Khat-Cherif que Panayaoti leur avoit obtenu quelque tems avant sa mort.

On doit avoir vû dans mon Journal d'Andrinople, que ce Schismatique favorisoit de toutes ses forces l'Eglise Grecque, & empêchoit par son crédit & ses intrigues toutes nos négociations, qui tendoient à faire rendre aux Catholiques les Lieux Saints que les Grecs avoient usurpez sur eux. Il

obtint à la fin un Khat-Cherif, & le remit au Patriarche des Grecs, & celui-ci jugea à propos de ne le pas faire paroître jusqu'à ce qu'il en eût une occasion favorable.

Ce que c'est que Khat-Cherif.

On appelle Khat-Cherif un Ordre ou Commandement du Grand Seigneur, conçû dans les termes ordinaires, au bas duquel le Sultan écrit de sa main ces mots : *Que mon Commandement soit executé selon sa forme & teneur*. C'est à cause de cela qu'on l'appelle *Khat-Cherif*, c'est-à-dire, ligne noble.

Le Patriarche Grec ne fit paroître cet ordre que quand il sçût que M. de Nointel avoit été en Jerusalem, pour faire restituer aux Religieux Latins ce que le Grand Seigneur leur avoit accordé dans le renouvellement des Capitulations.

Traduction du Khat-Cherif du Grand Seigneur en faveur des Grecs, contre les Religieux Latins possesseurs des Saints Lieux de Jerusalem, & autres de la Terre-Sainte.

SEigneur des premiers honorez, Grand des Grands qualifiez, Patron de l'estime & de la valeur, Possesseur de l'honneur & de la magnificence, digne des faveurs infinis du Roy Suprême. Celui qui possede présentement l'appanage de Jerusalem, que sa felicité soit continuée. Et au Juge des Juges des vrais Croyans choisi entre les Professeurs de l'unité, source de vertu & d'éloquence, Définiteur des affaires du Peuple, Heritier de la science des Apôtres & des Prophetes, qui merite l'infinité des graces de Dieu, & présentement par son assistance Cadi de Jerusalem, dont la doctrine soit augmentée.

Titres fa tueux qu l'on don au Pacha au Cady d Jerusalem

Ce signe haut & Imperial étant parvenu à vous, Nous vous faisons sçavoir que le Patriarche des Grecs assistant en Jerusalem, ses Religieux & son Peuple notre Tributaire, ont présenté une Réquête à ma sublime Por-

te, nous faisant connoître qu'ayant entre leurs mains des Traitez qu'ils avoient faits depuis environ quinze ans avec le Prédicateur Ahmed, que le Dieu Très-Haut veüille être content de lui, sur le fait du S. Sepulcre qui est en la possession de la Nation Grecque, dans lequel entrant les premiers, ils doivent y faire leurs fonctions avant les autres Chrétiens, qui ne pouvoient faire la même chose qu'après eux par la permission & du consentement du Patriarche des Grecs.

Et comme ces Traitez n'ont été accordez qu'en confirmation des Khat-Cherifs, & des Commandemens des Empereurs passez nos Suprêmes ayeuls d'heureuse memoire, de Sultan Murad Kan mon grand oncle, qui par la misericorde du Miserateur, ayant regné heureusement dans son Empire, est maintenant colloqué dans le Royaume des Cieux, par lesquels il est défendu de troubler les Grecs dans la possession qui leur a été accordée du lieu de la naissance de Jesus appellé Bethléem, celui de sa mort violente dit Camané, ou le Sepulcre de Christ, & le Calvaire appartenant déja au Patriarche des Grecs, avec les clefs des deux Portes qui sont du

côté du Midi & du Septentrion, avec tous leurs jardins, appartenances & dépendances ; moyennant une contribution de mille piastres tous les ans, appliquée à la Mosquée de Sultan Ahmed Kan de glorieuse memoire.

Il est arrivé que la Nation des François ayant alteré l'explication de leur volonté, en ont chassé entierement les Grecs contre notre consentement, & contre les anciens usages, se sont saisis des trois clefs, présupposant qu'une d'icelles leur appartenoit & leur auroit été donnée, & se sont comme cela rendus les maîtres absolus de leurs Eglises.

Il se trouve maintenant que le Monastere de Bethléem est un Bâtiment dont la structure & les fondemens peuvent le faire passer pour une Forteresse, & que depuis qu'ils se le sont appropriez, l'autorité des Francs s'accroît si fort de jour en jour dans tous les environs de cette Place, en réduisant les Peuples des environs à embrasser leur abominable Religion, & à leur donner de jeunes enfans pour les faire élever dans le Païs de France.

Ces Religieux Francs en sont venus à un tel excès que de tout entreprendre contre l'autorité & la for-

ce des Khat-Cherifs & des Commandemens qui les déboutent de ce qu'ils prétendent leur appartenir, déclarant que les Eglises de Bethléem, du Saint Sepulcre, avec leurs jardins, appartenances & dépendances devant être remises au pouvoir & à la Jurisdiction du Patriarche des Grecs & de ses Religieux, il étoit enjoint aux Francs de leur en remettre les clefs, avec défense de s'y ingerer davantage, mais pourtant que selon leur faux écrit, ils pourroient visiter ces Saints Lieux, sans faire ni souffrir aucune violence, avec la permission, & sous le bon plaisir du Patriarche des Grecs.

Cependant nous ayant exposé que la Nation Françoise, bien loin d'obéir à ces ordres, s'est non seulement portée à cet excès de posseder le Saint Sepulcre de vive force, d'y faire commettre une infinité d'insolences, d'y introduire des droits contre l'ancienne coûtume, & d'avoir corrompu tous les usages ordinaires depuis quelques années en ça, ils ont encore fait des insultes aux Religieux Grecs, & en ont tué un, & blessé dangereusement deux autres de ceux qui étoient dans cette Eglise; sur quoi les deux partis se seroient poursuivis en jugement extraor-

dinaire pardevant le Grand Visir Ahmed Pacha Conseiller magnifique, ornement de l'Univers, dont la gloire soit continuée, & de mes Cadilesquers.

Il fut representé par les Francs qu'ils avoient en main des Ecritures authentiques. On leur donna six mois pour les produire, ce qu'ils ne firent pas. Les Grecs demanderent notre noble Commandement, afin que le Saint Sepulcre fût remis à leur Patriarche, comme il l'avoit été de tout tems. Que cette Nation le visitât la premiere, que les autres Nations Chrétiennes le visitassent après avec la permission du Patriarche des Grecs, & que les nouveaux usages que les Francs y avoient introduits fussent supprimez, d'autant qu'ils n'avoient aucune écriture authentique de posterieure datte qui pût annuler ces Commandemens & ces Ecritures Imperiales de notre propre main bienheureuse.

Et parce que les Francs ont été jusqu'aujourd'hui dans une impossibilité manifeste de representer les Ecritures posterieures à celles des Grecs qu'ils disoient avoir entre leurs mains :

J'ai ordonné conformément aux Commandemens & aux Khat-Cherifs

du Grand Sultan Murad mon oncle ; qu'en vertu du Present, vous ayez à les executer selon leur forme & teneur, parce que les Francs n'ont aucune Ecriture posterieure pour annuller celles qui sont entre les mains des Grecs, puisqu'ils ne les ont pas produites dans le tems qu'il leur étoit ordonné de les representer, ni dans un terme plus long qui leur a été accordé. Ce qui est une marque évidente qu'il leur a été impossible de prouver ce qu'ils avoient avancé.

Donc j'ai commandé que conformément, & en execution du Commandement que mondit oncle d'heureuse memoire avoit confirmé par son Khat-Cherif ; le Patriarche des Grecs assistant en Jerusalem, ses Religieux & ses Peuples nos Tributaires, soient remis dans la possession de l'Eglise du Saint Sepulcre, de celle de Bethléem avec leurs jardins, circonstances & dépendances, & les clefs d'icelles que ledit Patriarche a gardées de toute ancienneté, sans permettre que les Francs puissent s'ingerer dans les uns & les autres lieux, ni avoir aucune clef contre l'ancienne coûtume, & s'ils veulent les visiter selon leur Rit abominable, vous leur permettrez de le faire, après

qu'ils en auront demandé la permission & le consentement au Patriarche des Grecs. Vous défendons très expressement de permettre qu'il soit rien innové dans les susdits Lieux ; & si à l'avenir les Francs vous presentoient quelque sorte d'Ecritures, vous les renvoyiez à ma sublime Porte, par la foi & l'obéïssance que vous devez à ce noble signe. DONNE' à Andrinople dans la Lune de Régol, l'an 1086. de l'Egire du Prophete.

Traduction du Certificat des Interpretes Catholiques qui ont assisté à l'audience que le Grand Visir a donné au Patriarche des Grecs sur les affaires de la Terre Sainte.

NOus soussignez les Interpretes Catholiques Romains, assistans par l'ordre des Excellentissimes dans cette Ville d'Andrinople, où réside à present la Cour du Grand Turc, & autres Chrétiens du même Rit, qui nous y sommes rencontrez pour d'autres interêts particuliers. Lesquels comme veritables Catholiques, mûs par la pieté & le zele, sommes obligez de notifier à tous qu'il appartiendra, tout

ce que le Patriarche des Grecs accompagné de plusieurs autres de sa Nation a dit à ladite Cour contre les Religieux Catholiques, sans aucun respect de Sa Sainteté & tous les Princes Chrétiens, prétendant par ce moyen inique & frauduleux inspirer aux principaux Officiers de l'Empire, combien il leur est important que les Religieux Catholiques ne demeurent point dans Jerusalem sans se soumettre & faire un tribut annuel au Patriarche des Grecs.

Le Patriarche de Jerusalem arriva en cette Ville quelques jours après que le Grand Seigneur fut revenu de sa campagne de Pologne, & ayant surpris quelques papiers par ses inventions contre nos Religieux de Terre-Sainte, & voyant de la difficulté à les mettre en execution, il s'avisa de prêcher le Dimanche sixiéme Janvier, & se déchaîna si fort contre les Latins, qu'il traitoit toûjours de chiens & de perfides, qu'il irrita si étrangement tout le Peuple contre eux, que le Sermon étant achevé, il s'en alla chez le Grand Visir suivi de tout son Peuple, où en presence de son Lieutenant & de son premier Interprete, il lui dit:

Que les Grecs avoient été de toute ancienneté les maîtres de tous les Saints Lieux qui étoient dedans & dehors de Jerusalem, & que les Religieux Francs qui y alloient reconnoissoient leur Patriarche comme Chef de l'Eglise, & ne pouvoient visiter ces Sanctuaires sans sa permission, & sans lui donner annuellement une somme d'argent, en qualité de ses Tributaires & de ses dépendans.

Il ajoûta contre la verité, qu'il ne demeuroit jamais plus de trois Religieux Latins dans l'Eglise du Saint Sepulcre de Notre-Seigneur, & qu'à present il y en a un fort grand nombre qui maltraitent les Grecs à un point que l'année précédente ils avoient tué un Religieux Grec & en avoient blessé deux autres.

Que les Latins s'y augmentoient tous les ans par le nombre d'étrangers qu'ils y entretiennent, & en subornant les Grecs simples & idiots pour les attirer à leur Rit à force d'argent.

Qu'autrefois les Religieux Francs & les Laïques qui venoient à Jerusalem s'en retournoient chez eux immediatement après la Pâque; mais que depuis quelques années en ça, une gran-

de partie de ceux qui y viennent y demeurent.

Que l'on voyoit ces Religieux Francs armez à la tête des autres Francs aussi armez composer des grosses troupes, qui cherchent à les outrager & à les chasser entierement de Jerusalem.

Que cette année l'Ambassadeur de France étoit allé à Jerusalem suivi de quantité de gens armez; qu'il avoit fait rompre les portes & chassé les Grecs de ces Sanctuaires, y avoit introduit les Latins, & avoit fait beaucoup de violence aux Caloyers jusqu'à leur couper leurs bonnets.

Que le Roi de France est dans le dessein de se rendre maître de Jerusalem qu'il prétend lui appartenir.

Que le Roi d'Espagne, traître & ennemi déclaré du Grand Seigneur y envoye tous les ans quantité d'or pour entretenir les Religieux Latins rebéles à Sa Hautesse, & ennemis de son Etat, qui sont la plûpart Espagnols, afin d'en chasser les Grecs fidéles Sujets du Grand Seigneur. De-là vient que les Ministres corrompus par argent font des écritures en leur faveur, pour faire entendre aux autres Princes Chrétiens qu'il est Roi de Jerusalem,

lem. C'eſt pour cela qu'ils ont eu l'audace de mettre ſes armes dans le Saint Sepulcre, & que le Roi d'Eſpagne envoye tous les ans une tapiſſerie pour le couvrir, à l'imitation du pavillon que le Grand Seigneur envoye à la Mecque, pour couvrir celui de Mahomet.

Que depuis un an ils ont mis le nom du Roi d'Eſpagne ſur une grande lampe, & ſur pluſieurs autres qui occupent toutes les places, & n'en laiſſent aucune pour celles des Grecs.

Que les Francs ont mis nouvellement l'image de leur Pape ſur le Sepulcre de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt.

Que les Francs ſe battent tous les jours dans les Lieux Saints à qui dira la Meſſe le premier; les uns prétendent qu'elle doit être pour le Roi d'Eſpagne; les autres pour celui de France, pour le Pape, pour Malte & autres ennemis du Grand Seigneur.

Nous ſouſſignez avons entendu toutes ces propoſitions fauſſes & ſcandaleuſes de la propre bouche du Patriarche Grec de Jeruſalem à la Cour Ottomane. En foi de quoi nous avons ſigné de nos propres mains. A Andrinople le vingt-quatre Janvier 1675.

J'ai soussigné Interprete de l'Excellentissime Ambassadeur de Sa Majesté Britannique, me trouvant ici pour des affaires pub iques dans le Palais du premier Visir : J'ai entendu de la propre bouche du Patriarche Grec de Jerusalem, ce qui est contenu ci-dessus & pour être la verité, je l'affirme de ma propre main. Signé, Antoine Peroné.

Moi Thomas Tarsia Interprete de la Sérénissime République de Venise, destiné par ordre de l'Excellentissime Jacques Querini Baile de Constantinople, pour résider à la Cour du Grand Seigneur : certifie comme le même jour étant chez le Grand Visir pour les interêts publics, je vis comparoître le Patriarche Grec de Jerusalem, suivi d'une grande troupe de Grecs, qui faisant une espece de sédition, dirent ce qui est contenu ci-dessus. Et m'ayant même pris à partie dans son appartement, me fit mener & conduire devant le Lieutenant du Grand Visir, où il repliqua ce que dessus avec audace, ce que j'atteste & confirme de ma propre main.

Moi Luca Barca Ragusois de Nation, Interprete de ladite République en cette Cour Ottomane, fus present dans le Palais du suprême Visir, com-

me en jugement contradictoire à tout ce que le Patriarche Grec de Jerusalem suivi de son Peuple Grec, dit avec emportement tout ce qui est contenu ci-dessus, & en foi de la verité, je l'atteste de ma propre main.

Moi Antonio Laurenzi Marchand, me suis trouvé lorsque le Patriarche Grec de Jerusalem, étant arrivé au Palais avec une grande quantité de Grecs: J'ai entendu de sa propre bouche tout ce qui est contenu ci-dessus, & c'est la verité que j'atteste de ma propre main.

Moi Georges Fenqui de Nation Maronique natif d'Alep, fus present à cette Cour du Grand Seigneur, à tout ce que le Patriarche Grec de Jerusalem dit aux principaux Officiers du Grand Seigneur, comme il est rapporté ci-dessus, & c'est ce que j'affirme de ma propre main.

Le Patriarche des Grecs qui étoit muni du Khat-Cherif, que j'ai rapporté ci-dessus, ne se pressa point de le faire paroître. Il laissa aller M. de Nointel à Jerusalem. Il y eut de grands démêlez entre les Francs & les Grecs, & cet Ambassadeur s'étant convaincu par lui-même des fourberies & des mauvaises manieres des Grecs, dépêcha des Reli-

gieux de la Terre-Sainte, en Espagne, en France, en Italie & à Malte, avec une Lettre circulaire pour engager toutes les Puissances Chrétiennes à donner ordre à leurs Vaisseaux de faire toutes sortes d'actes d'hostilité aux Bâtimens Grecs qu'ils rencontreroient à la mer, pour les punir de leur perfidie, & attendu que le plus souvent les Bâtimens qu'ils montent, & les marchandises dont ils sont chargez appartiennent aux Turcs, à qui ils ne font que prêter leur nom, pour les exempter d'être pris par les Chrétiens.

M. de Nointel lui-même fut insulté à Chio par deux Corsaires de Tripoli, qui étoient dans la rade. Les Soldats entrerent dans sa Barque, déchirerent les pavillons, & battirent le Capitaine & les Matelots. Les gens de M. de Nointel y étant accourus bien armez tirerent sur les Tripolins, en tuerent quelques-uns, & en blesserent d'autres : ceux-ci s'étant enfuis, les François se retirerent aussi, & la Barque entra dans le Port. Mais les Tripolins étant revenus en grand nombre assiegerent la maison où son Excellence étoit logée, & pousserent leur attaque si vivement, qu'il fut obligé de se refugier au Château.

Cela fut cause qu'il envoya un Messager au Sieur Etienne-Jean Capitaine d'un Vaisseau de guerre qui étoit à Smyrne, pour escorter les Vaisseaux Marchands, le prier de le venir dégager. Les Tripolins se tirerent au large dans le dessein d'enlever la Barque quand elle sortiroit ; mais comme ils apprirent que le Vaisseau du Roi venoit, ils rentrerent dans le Port. Alors M. de Nointel sortit avec sa Barque, & les Corsaires n'oserent le suivre, se doutant bien qu'il ne seroit pas sorti s'il n'avoit été assuré que le Vaisseau du Roi étoit proche.

En effet, la Barque le rencontra sous Cara-Bournou, qui est un Cap à l'embouchure du Golphe de Smyrne. M. de Nointel avoit fait mettre un pavillon quarré au grand mât de sa Barque. Le Capitaine Jean lui envoya dire de faire abattre ce Pavillon. Son Excellence répondit qu'étant dans ce Bâtiment, il avoit droit d'y faire arborer ce Pavillon. Mais le Capitaine repliqua, qu'il sçavoit ce qui étoit dû à la personne de M. l'Ambassadeur ; mais qu'il sçavoit aussi ce qui étoit dû au Vaisseau du Roi, & on amena aussi-tôt ce Pavillon. Son Excellence alla à bord du Vaisseau, & y fut reçûë avec beaucoup

de civilité. Il s'en servit jusqu'à Smyrne suivi de sa Barque. Il fut logé dans la maison Consulaire où il demeura quelques jours. Un de ses gens y mit le feu par accident, elle pensa être brûlée entierement; mais elle fut si bien secouruë, qu'on en fut quitte pour le pont de bois, qui traverse la ruë pour aller à la Maison des Capucins, qui est de l'autre côté, qui fut entierement brûlé.

M. de Nointel voulant faire réparer ce dommage, envoya chercher des Charpentiers & des Maçons, sans avoir demandé la permission selon la coûtume. Les Ouvriers travaillerent deux jours. Le Vayvode s'en plaignit au Cadi, & ces deux Officiers en donnerent avis au Grand Visir d'une maniere qui obligea ce premier Ministre d'envoyer un commandement du Grand Seigneur, pour faire démolir non-seulement le pont, mais encore l'Eglise des Capucins.

La Nation voyant le danger qu'il y avoit de perdre cette Eglise, sans esperance de l'avoir jamais, si elle étoit une fois détruite, crurent qu'il falloit accommoder cette affaire pour de l'argent. On la fit négocier, & moyennant trois mille piastres on l'accommoda.

M. Colbert avoit reçû tant de plaintes des Consuls du Levant, qu'il résolut de faire un Code pour mettre le bon ordre dans ces Consulats. Il envoya sur cela un ample memoire à M. Roüillé Intendant de Provence, qui écrivit à M. Foucault Secretaire du Conseil, qu'il n'y avoit personne en Provence plus capable que moi de satisfaire le Ministre. Cela obligea M. Colbert de me donner ordre d'y travailler avec M. Roüillé. Voilà le memoire & les réponses que j'y fis. Je crois faire plaisir au Public de le mettre ici.

MEMOIRE

Sur les Consulats de la Nation Françoise au Levant.

ARTICLE PREMIER.

AUcun ne pourra prendre la qualité de Consul de la Nation Françoise dans les Echelles du Levant, & autres Païs Etrangers, sans avoir des Lettres Patentes du Roy, ou une Commission qui ne sera accordée qu'à ceux qui auront atteint l'âge de trente ans.

RE'PONSE.

Ce n'eſt pas aſſez d'avoir trente ans pour s'acquitter d'une ſemblable Commiſſion, il faut encore avoir une grande experience dans le commerce, & être bien inſtruit des coûtumes & des uſages du Païs où il réſide, afin qu'il ſe conduiſe avec la prudence qui eſt neceſſaire par tout, & ſingulierement chez ces Peuples & avec les Miniſtres du Grand Seigneur, & les Marchands ſoit Turcs, ou de differentes Nations, qui ayant entre eux des conteſtations ſur le fait de leur commerce, font pour l'ordinaire appeller leurs parties devant le Conſul.

Il faut encore que le Conſul ait la réputation d'homme de bien & d'honneur, & qu'il le ſoit en effet, qu'il donne bon exemple, & même qu'il ait quelque qualité au-deſſus du commun des Marchands, afin de s'attirer par là leur conſideration & leur reſpect, & les contenir plus aiſément dans leur devoir, & les empêcher de faire de méchantes affaires à la Nation: car les Turcs aiment l'argent ſur toutes choſes, & ſont fort attentifs aux fauſſes démarches des François, ils en profitent à merveilles,

& un Conſul prudent ne ſçauroit trop tôt accommoder les avanies par quelques préſens. Il doit pourtant prendre ſur cela l'avis des Marchands aſſemblez, & quand il ſe trouve des gens opiniâtres & portez à la violence, il doit paſſer outre, & accommoder l'affaire. C'eſt en cela qu'il a beſoin de beaucoup de prudence & d'experience.

ARTICLE II.

Le Conſulat venant à vacquer, les Marchands François réſidans ſur les lieux, choiſiront un d'entre eux pour exercer la Charge, juſqu'à ce qu'il ait été pourvû par nous ſur l'avis que nous leur enjoignons de nous donner auſſitôt après la vacance.

REPONSE.

Les Conſulats du Levant ne peuvent vacquer que par révocation ou par mort. Ceux qui ont fini le terme de leur Conſulat, ou qui ſont révoquez, doivent partir ſur le premier Vaiſſeau qui ſe rencontre, & même ſans attendre leur ſucceſſeur, & laiſſer au Vice-Conſul choiſi ou approuvé par les Marchands, qui gerera les affaires juſqu'à

l'arrivée du nouveau Consul. Ce Vice-Consul peut se faire ou par l'élection des Marchands, ou par la nomination du Consul mourant, pour éviter la jalousie qui regne ordinairement entre les Marchands, ce qui causeroit du désordre & du scandale.

ARTICLE III.

Celui qui aura obtenu nos Lettres de Consul, en fera faire la publication aux Marchands assemblez, & fera publiquement le serment de bien & fidélement exercer sa Charge, & le tout sera enregistré en la Chancellerie du Consulat.

REPONSE.

Dès qu'un Consul est arrivé au lieu de sa résidence, il fait convoquer l'assemblée des Marchands. Le Chancelier y publie ses Provisions & les enregistre. La Nation le reçoit & promet de lui obéïr, comme à une personne que Sa Majesté leur a donné pour les gouverner, & les Marchands signent sur le Registre de la Chancellerie. Il n'est point d'usage qu'un Consul prête serment en public : car il ne doit le prêter

qu'à son Superieur, & il n'en reconnoît aucun dans son départem ent: il paroît qu'il seroit plus à propos de le lui faire prêter avant de s'embarquer pour aller au Levant, à moins que la Cour ne jugeât à propos qu'il le prêtât entre les mains du Chapelain ou du Curé de l'Echelle, ce qui pourroit lui faire croire qu'il auroit quelque autorité sur le Consul, & qui pourroit avoir quelque suite fâcheuse.

ARTICLE IV.

Pourront les Consuls commettre à l'exercice de la Chancellerie, & pour l'execution de leurs Jugemens, Ordonnances & autres Actes, telles personnes qu'ils en jugeront capables, & ausquelles ils feront prêter le serment.

RE'PONSE.

Les Consuls doivent nommer à la fonction de Chancelier une personne capable de s'en bien acquitter, & dont ils puissent répondre pour la sûreté publique, & qui prêtera le serment entre les mains du Consul.

ARTICLE V.

Les droits de tous les Actes de Jus-

tice & Expeditions de la Chancellerie du Consulat, seront reglez & fixez par les Consuls & par l'avis des plus anciens Marchands, & le tableau d'iceux sera mis au lieu le plus apparent de la Chancellerie. Défendons aux Officiers de prendre plus grands droits directement ou indirectement, à peine d'être poursuivis comme pour concussions.

RE'PONSE.

On n'a jamais accusé de concussion les Chanceliers des Consuls. Leurs droits sont reglez & fixez sur un pied si raisonnable, que personne ne s'en plaint. Ils font même graces à ceux qui sont pauvres. L'usage les autorise, il n'y a point à disputer là-dessus, il est pourtant bon de faire faire un tableau avec le tarif pour les expeditions, de même que les Marchands en ont chez-eux pour les droits qu'ils payent aux Turcs.

ARTICLE VI.

Les Consuls connoîtront dans l'étenduë de leurs Consulats, de tous procès & differends civils entre les Marchands François & autres nos Sujets, & même les Etrangers trafiquans sous la Banniere de France.

Cet article a été répondu avec le précédent.

ARTICLE VII.

Pourront juger en dernier reſſort & ſans appel juſqu'à la ſomme de trois mille livres, ayant appellé avec eux ſept autres notables Marchands de la Nation, qui ſeront tenus de ſigner la minutte du jugement.

REPONSE.

Les Conſuls ont jugé en dernier reſſort de plus grandes ſommes que trois mille livres, dont on n'a point appellé. Le Conſul nomme des gens pour lui faire le rapport ſur les pieces, & quand la queſtion eſt un peu difficile, il fait appeller les Marchands les plus experimentez, qui donnent leurs avis en ſa préſence; mais ils ne ſignoient point la minutte, il eſt bien mieux qu'ils la ſignent.

ARTICLE VIII.

Tous les autres jugemens rendus avec pareil nombre de Juges, ſeront executez par proviſion, nonobſtant &

ſans préjudice de l'appel, en donnant bonne & ſuffiſante caution.

RE'PONSE.

Cela coupera court à bien des chicannes. Le commerce eſt établi ſur la bonne foi, & il faut qu'un Marchand faſſe valoir ſon bien particulierement en ce Païs-là. Ainſi les appellations pourroient amortir les capitaux, accrocher les affaires, & cauſer des préjudices conſiderables.

ARTICLE IX.

Les Conſuls connoîtront pareillement de toutes matieres criminelles entre les perſonnes ci-deſſus mentionnées, & pourront juger en dernier reſſort dans les cas où il n'échera peine capitale, ayant appellé avec eux ſept des plus notables Marchands.

RE'PONSE.

Les Conſuls ont des priſons, des chaînes & des ceps pour châtier les criminels, qui n'ont point encouru de peine capitale, & jugent en dernier reſſort pour la ſatisfaction des Parties.

Ce cas arrive rarement pour les Marchands, & fort souvent pour les Artisans & pour les Valets.

ARTICLE X.

Et où il écheroit peine capitale, ils instruiront le procès jusqu'à Sentence définitive exclusivement, pour le procès porté au Greffe du Parlement où les appellations du Consulat ressortissent, & l'accusé traduit ès prisons d'icelui par la voye la plus prompte & la plus sûre, être fait droit ainsi que de raison.

REPONSE.

Lorsqu'il écheoit peine capitale, ils instruisent le procès jusqu'à Sentence définitive exclusivement, & si le criminel est pris, on le retient en prison jusqu'à ce qu'il y ait quelque Vaisseau prêt à partir de l'Echelle, on l'y embarque, on charge le Capitaine de sa personne & de son procès, pour remettre l'un & l'autre au Greffe du Parlement d'Aix.

ARTICLE XI.

Seront tenus les Consuls dans l'ins-

truction des procès criminels, de garder notre Ordonnance du mois d'Août 1670. & de commettre des personnes capables âgées au moins de vingt-cinq ans, pour en notre nom faire les poursuites & requisitions necessaires, & prendre telles fins & conclusions qu'ils verront bon être.

REPONSE.

On aime tant le Roi dans toutes les Echelles du Levant, & les Consuls sont si jaloux de son honneur & de sa gloire, qu'ils n'ont garde de manquer à leur devoir sur l'execution de ses Ordonnances.

ARTICLE XII.

Les appellations des jugemens des Consuls aux Echelles du Levant, ressortiront en matieres civiles & criminelles au Parlement d'Aix.

L'on desire être informé de l'usage sur cet article, & si toutes les appellations des Echelles du Levant ressortissent à Aix; si on a des exemples, que des accusez appellans des condamnations capitales contre eux renduës par les Consuls, ayent été traduits & ju-

gez au Parlement d'Aix, & quelle est la forme de cette tradition?

D'ailleurs si les appellations des jugemens rendus par les Consuls des autres Consulats, sont portées au Parlement d'Aix ou en d'autres Parlemens, quel est l'usage & la raison de l'usage?

RE'PONSE.

Comme il ne s'agit au Levant que de commerce & de Marine, toutes les appellations des jugemens des Consuls, tant pour le civil que pour le criminel ont toûjours ressorti au Lieutenant General de l'Amirauté, d'où l'on appelle encore au Parlement d'Aix. On se pourvoit au Conseil pour les affaires de grande conséquence pardevant Messieurs les Ministres, qui ont le département de la Marine & du Commerce. On n'a point accoûtumé d'aller directement aux Parlemens pour les affaires du Commerce & de la Marine. Les Lieutenans de l'Amirauté, & les Juges Consuls en décident ordinairement; ou bien M. l'Intendant de la Province.

ARTICLE XIII.

Le Consul sera tenu de veiller à la

conſervation des biens de ceux qui décederont ſans heritiers ſur les lieux, enſemble des effets ſauvez des naufrages, & de s'en charger par inventaire qui ſera fait par lui en préſence du Commiſſaire ou du principal Domeſtique du défunt ſi aucun y a, & de deux notables Marchands François réſidans ſur les lieux.

REPONSE.

Il ne méſarrive jamais des biens de ceux qui meurent au Levant ſans heritiers ou ſans Aſſociez, on les met en dépôt dans la Chancellerie, ou bien on en charge quelqu'un par inventaire avec toutes les formes requiſes. On fait le même auſſi de tout ce qu'on retire du naufrage, du feu, ou autre accident, juſqu'à ce qu'un dépoſitaire ſoit valablement déchargé.

ARTICLE XIV.

Le Conſul ſera pareillement tenu d'envoyer par la voye la plus prompte & la plus ſûre, deux copies de l'inventaire des biens du décedé; l'une au Procureur General du Parlement d'Aix, & l'autre à notre Procureur du Siege le plus proche du domicile dudit défunt,

auxquels nous enjoignons d'en avertir les parties interessées.

RE'PONSE.

On avertit tout aussi-tôt les parens ou les heritiers du décedé. On leur envoye les inventaires. Les Consuls en envoyent des copies à leurs correspondans à Marseille, pour les faire tenir à qui il appartient, afin qu'ils mettent ordre à leurs affaires.

ARTICLE XV.

Les Consuls tiendront bons & fidéles memoires des affaires les plus importantes, tant publiques que particulieres de leurs Consulats, même des noms de ceux qui sont décedez, & les envoyeront tous les six mois au Secretaire d'Etat, ayant le département de la Marine, afin de nous en informer.

RE'PONSE.

Il est très-bon que M. le Ministre d'Etat ayant le département de la Marine, soit bien informé de toutes ces sortes d'affaires, & de tout ce qui se passe dans les Echelles du Levant, &

qu'on lui envoye un Journal tous les six mois, ou même plus souvent quand il en sera besoin.

ARTICLE XVI.

Ce que dessus sera observé en ce qui ne se trouvera pas contraire aux traitez faits entre nous, & les Etats où les Consuls sont établis.

L'on demande aussi d'être informé s'il seroit à propos de permettre aux Consuls de faire commerce, ou de le leur interdire. Il paroît y avoir des inconveniens de part & d'autre : car si le Consul n'a pas la liberté de trafiquer, il prendra par tout ailleurs ses avantages au préjudice du commerce, & ne considerant que ses interêts particuliers dans l'établissement de sa Commission, il abandonnera les Négocians dans les occasions les plus importantes.

Si d'ailleurs il fait négocier, il y aura par tout des concurrences avec les autres Marchands, il prendra des préferences sur leurs marchez, les intimidera & employera par tout l'autorité de sa Charge, pour établir son négoce particulier au préjudice de celui du Public. Outre que s'il a procès contre quelqu'un des Négocians ; qui en voudra être le Juge ?

L'on demande ce qui feroit plus expedient, & fur-tout quel eft l'ufage tant fur cet article que fur les autres du titre.

RE'PONSE.

C'eft une neceffité qu'un Conful ait de quoi fe foûtenir, finon il eft impoffible qu'il faffe rien de bon. Dans le tems où le commerce fleurira, les émolumens de la Charge pourront lui fuffire, & il aura même du revenant bon toute dépenfe faite.

On eft toûjours fort embarraffé dans les Confulats où il y a des Pachas, parce que les Confuls font obligez de leur faire des préfens frequens & confiderables.

Il n'y a qu'à Smyrne, qui étant gouvernée par un Cady ou Juge, les préfens ne font pas fi confiderables, & le commerce eft toûjours bon ; de forte que c'eft la feule Echelle de tout le Levant, où un Conful puiffe trouver tous fes avantages.

Les Marchands ont fait des Compagnies où les Confuls avoient interêt, quoiqu'indirectement ; mais on n'a jamais vû que les Confuls d'Egypte, de Seïde, d'Alep & de Smyrne ayent trafiqué en leur nom.

Ils ſont en chef Conſuls d'une Nation nombreuſe, compoſée ſouvent de plus de cent cinquante Marchands, qui le ſuivent quand il ſort, ou pour ſes viſites, ou pour la promenade. Ils le conſiderent comme une perſonne qui eſt la dépoſitaire de l'autorité du Roi. Il reçoit les honneurs à l'Egliſe & par tout où il ſe trouve. Dans le Levant, il eſt habillé de rouge comme la marque de ſa dignité. Son Prie Dieu & ſon fauteüil ſont couverts de velours cramoiſi. En un mot il fait, ou il doit faire la figure d'un grand Seigneur, & aſſurément il ne pourroit pas être Marchand avec tout cet attirail de grandeur, ſans préjudicier à ſa dignité. Les Marchands perdroient bien-tôt toute l'eſtime & toute la conſideration qu'ils doivent avoir pour ſa perſonne & pour ſon caractere.

La jalouſie qui eſt naturelle à tous les Marchands, & ſur-tout à ceux du Levant, ne manquera pas de le leur rendre odieux, & ſans qu'ils prennent la peine de s'aſſembler & de rien conclure entre eux, ſa perte ſera réſoluë, ils y travailleront avec feu & ſans relâche, quand bien même la perte du Conſul devroit entraîner celle de toute la Nation. Par cet endroit

ſeul il ſemble que tout commerce doit être interdit à un Conſul.

Un Conſul qui n'aura point de part au trafic, & qui ne ſe mêlera que de ſa charge, ne peut tomber dans cet inconvenient, que par le plus grand de tous les malheurs.

D'ailleurs la Cour ni le Corps du commerce n'ont point à craindre qu'il faſſe ſes affaires aux dépens du public, & s'il ne franchit les bornes de ſon devoir & des uſages, il n'eſt pas poſſible qu'on le puiſſe ſoupçonner. En voici la raiſon. On fait tous les ans deux Députez de la Nation, qui reçoivent les levées des deniers qu'on eſt obligé de faire par des taxes impoſées ſur les Bâtimens François pour payer les dettes de la Nation, ou pour fournir aux avanies, aux preſens & autres dépenſes indiſpenſables dont ils rendent compte à l'Aſſemblée. Les Auditeurs & les Controlleurs les examinent, & mettent leur rapport à la Chancellerie. Le Conſul ne touche jamais à aucuns deniers. Il propoſe les affaires, le Corps de la Nation délibere, & ce n'eſt que ſur leur conſentement par écrit que le Conſul agit. Ainſi ne touchant à rien, ne faiſant rien de ſon chef, il ne peut ni travailler à

ſes avantages particuliers, ni être reſponſable du ſuccès des affaires.

Un Conſul eſt établi pour être le Juge des Marchands; s'il avoit quelque interêt ou trafic, il ſeroit toûjours ſoupçonné d'être partie, quand même il ne le ſeroit pas, & tout cela ne pourroit rien produire que de mauvais effets.

Il n'en eſt pas de même pour les Conſulats de la Morée, Athenes, Napoli de Romanie, Patras, Modon, &c. celui de Satalie, de Candie, de Chypres, de Tripoli, de Barut, de Saint Jean d'Acre & des Iſles de l'Archipel, ces Conſuls n'ont aucune diſtinction. Ce ſont des Marchands qui tâchent d'avoir ces Commiſſions pour ſe faire conſiderer de leurs Compatriotes & des Turcs, & faire leur commerce plus aiſément, & faire tête aux Turcs, en leur impoſant leur caractere & les Capitulations dont ils ſont Porteurs. Le commerce doit être permis à ces petits Repreſentans, la facilité qu'ils trouvent à le faire eſt leur ſeul émolument, & ils ne laiſſent pas d'être utiles à la Nation, quand des Bâtimens ſont obligez de relâcher dans leurs Ports, ou qu'ils y viennent charger.

Avis

Avis sur les droits des Consuls.

Les Consuls d'Egypte doivent prendre trois pour cent, & ceux des autres Echelles seulement deux pour cent sur l'évaluation de tous les effets des marchandises chargées, tant sur les Bâtimens François que sur les Etrangers. Ce que les Etrangers chargent sur les Navires François, s'ils ne sont point sous la protection de la France, comme les Anglois, les Venitiens, les Hollandois & les Génois, doivent deux pour cent d'entrée aux Consuls.

Les Consuls d'Egypte ont un pour cent plus que ceux des autres Echelles, à cause que les dépenses y sont plus fortes & leur ressort plus étendu, & qu'ils sont obligé de tenir des Vice-Consuls à Alexandrie & à Rosset.

Quoiqu'il paroisse que les Consuls des autres Echelles retirent deux pour cent, il est certain qu'ils ne retirent gueres plus d'un pour cent, & c'est sur ce droit modique qu'ils doivent compter. La raison de cela est que dans le temps que le commerce du Levant étoit bien plus florissant qu'il n'est aujourd'hui, la grande quantité d'argent & de marchandises qu'on

y apportoit de tous côtez donnoit aux Consuls des droits si considerables, qu'ils vouloient bien faire graces aux Commis d'un demi pour cent. D'ailleurs les marchandises étoient évaluées à un prix beaucoup moindre que celui de l'achat, & cette diminution alloit encore à un demi pour cent. De sorte que tout bien compté, le Consul ne retiroit jamais que la moitié de ses droits.

Les Ecrivains des Bâtimens bien souvent corrompus par leurs Marchands, ne declaroient aux Consuls que les deux tiers, & souvent la moitié de leurs chargemens. Cela a passé comme en usage aujourd'hui, & le commerce étant extrêmement diminué, le Consul ne retire presque plus rien de ses droits, pendant que les dépenses au lieu de diminuer, se sont si fort augmentées, qu'un honnête homme doit y regarder plus d'une fois avant de s'engager dans cet embarras.

Le remede qu'on pourroit apporter à cet abus, seroit que Sa Majesté ordonnât de nouveau de payer ponctuellement ces droits sur le pied de l'ancien usage, sçavoir trois pour cent à ceux des autres Echelles du Levant.

Que les Marchands & les Ecrivains des Navires donnassent fidélement leurs déclarations ou manifestes avec serment, sous peine d'une amande considerable.

On pourroit encore, à l'imitation des Anglois, élire un Trésorier de la Nation pour percevoir les droits du Consulat & en payer la dépense, la table & les presens du Consul, & lui regler ses appointemens, afin qu'il ne se mêlât de rien, que de remplir dignement les devoirs de sa charge.

Le Corps du commerce feroit très-bien de donner une somme aux Consuls des Echelles, où il y a plus à dépenser qu'à recevoir, comme sont ceux d'Alep & de Seïde. La raison de cela est qu'il y a une grande concurrence dans la premiere de ces Villes entre les Consuls de France & ceux de Venise & d'Angleterre. Celui de Venise est toûjours un Noble Venitien, celui d'Angleterre est aussi le plus souvent un Gentilhomme; ils font l'un & l'autre de grandes affaires, ils ont des droits très-considerables, & font une dépense éclatante & proportionnée à leurs grands profits.

Le Consul de France a le pas sur eux, & par une suite necessaire il doit

y apportoit de tous côtez donnoit aux Consuls des droits si considerables, qu'ils vouloient bien faire graces aux Commis d'un demi pour cent. D'ailleurs les marchandises étoient évaluées à un prix beaucoup moindre que celui de l'achat, & cette diminution alloit encore à un demi pour cent. De sorte que tout bien compté, le Consul ne retiroit jamais que la moitié de ses droits.

Les Ecrivains des Bâtimens bien souvent corrompus par leurs Marchands, ne déclaroient aux Consuls que les deux tiers, & souvent la moitié de leurs chargemens. Cela a passé comme en usage aujourd'hui, & le commerce étant extrêmement diminué, le Consul ne retire presque plus rien de ses droits, pendant que les dépenses au lieu de diminuer, se sont si fort augmentées, qu'un honnête homme doit y regarder plus d'une fois avant de s'engager dans cet embarras.

Le remede qu'on pourroit apporter à cet abus, seroit que Sa Majesté ordonnât de nouveau de payer ponctuellement ces droits sur le pied de l'ancien usage, sçavoir trois pour cent à ceux des autres Echelles du Levant,

Que les Marchands & les Ecrivains des Navires donnassent fidélement leurs déclarations ou manifestes avec serment, sous peine d'une amande considerable.

On pourroit encore, à l'imitation des Anglois, élire un Trésorier de la Nation pour percevoir les droits du Consulat & en payer la dépense, la table & les presens du Consul, & lui regler ses appointemens, afin qu'il ne se mêlât de rien, que de remplir dignement les devoirs de sa charge.

Le Corps du commerce feroit très-bien de donner une somme aux Consuls des Echelles, où il y a plus à dépenser qu'à recevoir, comme sont ceux d'Alep & de Seïde. La raison de cela est qu'il y a une grande concurrence dans la premiere de ces Villes entre les Consuls de France & ceux de Venise & d'Angleterre. Celui de Venise est toûjours un Noble Venitien, celui d'Angleterre est aussi le plus souvent un Gentilhomme; ils font l'un & l'autre de grandes affaires, ils ont des droits très-considerables, & font une dépense éclatante & proportionnée à leurs grands profits.

Le Consul de France a le pas sur eux, & par une suite necessaire il doit

paroître plus qu'eux, s'il veut n'être pas méprisé par les Turcs & par les Francs, de quelque Nation qu'ils soient. Mais les profits qu'il retire de son Consulat sont trop modiques pour fournir à ces dépenses; de sorte qu'il est obligé de laisser avilir la dignité de sa Nation, ou de chercher de quoi la soutenir par un commerce particulier, & ce commerce lui étant interdit par de très-justes raisons, il est impossible qu'il se soutienne, & qu'il soit en état de réprimer les entreprises des Turcs qui sont fomentées par leur avarice naturelle, & souvent par la jalousie de nos concurrens.

Voilà ce que l'experience de plusieurs années que j'ai passé dans le Levant m'a fait connoître, & dont je rends ici un témoignage sincere à la verité.

Je donnai ce Memoire à M. Foucault Secretaire du Conseil le quatre Decembre 1675. Il le presenta à M. Colbert, & me dit quelques jours après que le Ministre en avoit été content, & que l'on travailleroit à regler les affaires du Levant quand le Roi seroit parti pour ses campagnes.

Le dix du même mois M. Foucault

m'envoya chercher, & me donna un autre petit Memoire de la part de M. Colbert afin d'avoir mon avis. Je vis aisément que ceux qui s'étoient mêlez de donner des avis à ce sage & éclairé Ministre, avoient manqué eux-mêmes de lumieres, ou avoient eu des interêts particuliers bien opposez à ceux de la justice & du public.

Memoire de M. Colbert sur les désordres qui arrivent aux Echelles du Levant, avec mes Réponses.

ON suppose que tous les désordres qui arrivent au Levant viennent de la mauvaise administration des deniers que l'on y leve.

De la Reddition des comptes de ceux qui les administrent, des déliberations des assemblées, & de la qualité des personnes qui y assistent.

De l'élection des Deputez de la Nation qui se font annuellement, parce qu'on élit des gens qui n'ont pas les qualités requises.

REPONSES.

Il faut d'abord supposer comme une

verité que les Turcs aiment moins les François que toutes les autres Nations, & cela pour deux raisons. 1. Parce qu'ils ne craignent que le Roi de France, & point du tout les autres Rois ou Républiques, qu'ils regardent comme trop foibles, ou comme trop éloignez d'eux. 2. Parce qu'ils sont persuadez que nous ne les aimons que pour l'avantage que nous tirons du commerce que nous faisons chez eux, ce qui est cause que nous faisons semblant d'être de leurs amis, quoique dans le fond nous ne les soyons point du tout. On doit inferer de là qu'ils ne nous souffrent que pour avoir notre argent, soit en achat de leurs denrées, soit par les injustices qu'ils font aux Marchands, qui est ce qu'on appelle avanie.

Il faut remarquer que les autres Nations portent peu d'argent comptant, & qu'ils font presque tout leur commerce en draps, toiles, papiers, plomb, étain, poudre, cordages, bois de construction, mâts & autres choses pour la Marine; les François n'osent porter la plûpart de ces marchandises, de crainte d'encourir l'excommunication portée par la Bulle *In Cœna Domini*. Il semble qu'on devroit être re-

venu de cette crainte depuis longtems.

Les Anglois, les Venitiens, les Hollandois même & les Genois font ordinairement de grosses depenses, & sur-tout les premiers. Ils comblent les Pachas & les Cadis de presens ; ils achetent leur protection, & se tirent ainsi de toutes les mauvaises affaires qui leur arrivent. Les François dont le negoce est plus resserré, ne peuvent pas s'exempter de leur faire des presens, mais ils n'achetent la protection des Turcs que quand ils en ont besoin, & l'achetent toujours plus cher; de là vient que les Turcs les comparent aux noix qu'il faut briser pour en tirer quelque chose de bon, & aux huitres dans lesquelles il faut introduire le couteau pour avoir ce que les écailles renferment. Jamais les François ne conviennent de prévenir les Officiers Turcs par des presens pour gagner leur protection. Ils attendent qu'il leur soit arrivé quelque mauvaise affaire, & pour lors ils s'empressent d'y remedier ; ils font parler, ils sollicitent, & les Turcs se roidissent, & comme je l'ai remarqué dans l'affaire arrivée à Seïde, une Nation entiere est en danger d'être ruinée par

une œconomie mal entenduë, par une lesine hors de propos, & par un entêtement. Les Turcs étant Juges & Parties, avares au souverain degré, & n'aimant que l'argent, ils ont toûjours des moyens de tirer le nôtre. Ils ne demeurent jamais courts avec nous, & quand ils manquent de bonnes raisons pour soûtenir une avanie, ils supposent qu'un Turc a été battu par des Chrétiens, ou bien ils enlevent le chapeau de quelqu'un qu'ils trouvent dans une ruë écartée, publient qu'ils l'ont trouvé avec des femmes, le mettent en prison. On ne parle que de le faire brûler vif s'il ne prend pas le turban, & il faut que la Nation trouve de l'argent pour assoupir cette affaire.

La Nation s'assemble là-dessus, on est convaincu de l'injustice, mais on sçait que les meilleures raisons sont inutiles, si elles ne sont soutenuës par l'argent; on délibere sur la somme qu'on doit offrir, & comme il n'est jamais arrivé que la Nation ait eu de l'argent en caisse, elle est obligée d'en emprunter à deux ou trois pour cent par mois, soit qu'on le prenne des Marchands ou des Juifs, qui est la même chose; car les Marchands ont

besoin de leur argent pour leur commerce, & ne s'en défont pas gratuitement. Les sommes empruntées, quand on manque d'en payer les interêts, doublent bien-tôt les capitaux, & si les vaisseaux sur lesquels on peut faire les impositions pour les payer, manquent à venir, la Nation qui est caution de toutes les sommes empruntées & des interêts est bien-tôt accablée, comme on en a vû des exemples. D'ailleurs quand les Marchands sçavent qu'une Echelle est endettée, ils n'ont garde d'y adresser leurs bâtimens, de crainte qu'on en prenne les fonds, & le mal croîtroit à l'infini.

Voilà les raisons des emprunts que l'on est obligé de faire. Il est certain qu'ils ne se font jamais que par une mûre déliberation de la Nation assemblée, qui commet des gens pour en faire la répartition sur les marchandises qui arrivent d'Europe. C'est l'unique moyen que l'on ait, & c'est ce moyen qui fait crier le corps du commerce.

Les sommes levées sont fidélement administrées, selon les intentions de l'assemblée, & on ne peut former de plaintes raisonnables contre ceux qui en sont chargez; voilà pour le premier article.

Les Receveurs de ces sommes ne sont qu'une année en exercice. Quand le terme approche, la Nation assemblée nomme deux ou trois de ses principaux Marchands pour examiner les comptes des Receveurs, & verifier sur des pieces authentiques leur recette & leur dépense. Ensuite on assemble la Nation, les Examinateurs font leur rapport, on lit les comptes; ceux qui ont quelque objection à faire la font sur le champ, & les Receveurs sont tenus d'y répondre aussi-tôt, & quand il y a contestation, c'est le Consul avec les principaux qui en decident. Il semble que tout cela est dans l'ordre & satisfait au second point.

Quand il y a quelque chose à déliberer, si elle est de consequence, on fait assembler la Nation toute entiere, c'est-à-dire, tous les Marchands, parce qu'y étant tous interessez on ne peut les priver de leurs suffrages sans leur faire une espece d'injustice: Ils ne manqueroient pas de protester & d'en appeller, & cependant les affaires demeureroient en suspens & pourroient déperir. Quand elles ne sont pas d'une si grande conséquence, ou qu'une diligence extraordinaire est necessaire & le secret, alors le Consul se con-

mens d'assembler les Chefs & les plus anciennement des Marchands, & il détermine avec eux ce qu'il y a à faire. Mais lors qu'il y a une avanie de [illegible] à faire, la pratique ordinaire est d'assembler toute la Nation. Ainsi on peut assurer qu'un Consul ne fait jamais rien qu'on ne lui fasse une assemblée générale où l'avis des Deputez, & leurs emplois sont déterminés & marqués sur le Registre des délibérations & signés de tous les assistans. Voilà la réponse au troisième article.

Quant au quatrième article, c'est souvent un embarras continuel pour les Consuls de trouver des gens d'un âge & d'une capacité qui puissent remplir ce poste. Nous avons dit à l'article suivant que presque tous, ou du moins la plus grande partie de ceux qui composent le corps des Marchands d'une Échelle, ne sont de jeunes gens que l'on envoye pour se façonner au commerce, ou par leurs correspondans, ou à qui leurs parens donnent quelques parties de marchandises, pour voir comment ils se comporteront. Ce sont pour ainsi dire, des novices, des apprentifs. Le feu de la jeunesse ne leur permet pas de faire les réflexions nécessaires; ils sont bouillans & impé-

tueux, & ne ſongent pas qu'il *faut* être plus ſage & plus moderé en Turquie que dans bien d'autres endroits, parce qu'on paye les fautes bien plus cherement. C'eſt pourtant ſouvent de ces ſortes de gens que le gros de la Nation eſt composé; & c'eſt ce qui embaraſſe un Conſul quand il faut amener cette jeuneſſe à prendre un conſeil ſalutaire. Cela n'arrive pas quand il a le bonheur de trouver de vieux Marchands, ſages, éclairez dans les affaires, qui connoiſſent le Païs, qui raiſonnent ſolidement, & qui ſçavent entre les bons avis choiſir & ſuivre les meilleurs.

On pourroit remedier à cet inconvenient, ſi le Roi ordonnoit que les Marchands ne ſeroient point appellez aux aſſemblées qu'ils n'euſſent vingt-cinq ou trente ans accomplis, & qu'ils euſſent demeuré dans l'Echelle une année entiere. On pourroit alors compter davantage ſur leur ſageſſe & ſur leur experience,& que quand cela ne ſe trouveroit pas, le Conſul pourroit déliberer ſur toutes les affaires, quand il auroit avec lui ſept perſonnes qui auroient les qualités marquées ci-deſſus.

Il eſt vrai que quand on ſe trouve

exposé à des avanies, on a recours à la Porte ; mais il faut commencer par payer. Après cela, on peut deputer à l'Ambassadeur à Constantinople pour tâcher d'obtenir justice. On l'obtient quelquefois à force de présens & de dépenses, qui vont assez souvent deux ou trois fois plus haut que la chose dont on se plaint. On a quelquefois le plaisir de voir rappeller le Pacha ou le Cady ; on voit confisquer leurs biens & leurs familles réduites à l'aumône ; mais il n'est jamais arrivé qu'on ait recouvré la moindre partie de ce que les Officiers avoient extorquez par leurs avanies.

J'envoyai ce Memoire à M. Foucault le 15. Decembre avec une ample instruction, qui lui fit d'autant plus de plaisir qu'elle le détrompa de quantité de préventions, que les mauvais rapports avoient fait naître. Je lui prouvai que si les Ordonnances ou le Code que le Ministre meditoit de faire pour le commerce du Levant, se trouvoit chargé de beaucoup de procedures, il feroit beaucoup plus de mal que de bien, parce que le commerce du Levant est établi sur des usages anciens, dont on a banni autant qu'il a été possible toutes sortes de chican-

nes, & où l'on ne se regle que par la droiture & la bonne foi. Qu'il n'y avoit rien au monde que les Marchands apprehendassent tant que les procès, & qu'ils aimeroient mieux abandonner leur commerce & les Echelles, que de se voir exposez à des procès ruineux, qui seroient causez infailliblement par les nouvelles Ordonnances.

Le 16. Decembre, je reçûs des Lettres des Turcs d'Alger qui étoient à Marseille, qui se plaignoient amerement de ce que le Roi ayant donné depuis long-tems des ordres pour leur délivrance, M. Brodart Intendant des Galeres ne se mettoit point en devoir de les executer. Ils me demandoient mes bons offices auprès du Ministre, & témoignoient une grande impatience.

Je sçavois qu'il y avoit des Barques qui se préparoient pour Alger, & il étoit à craindre que si ces Turcs continuoient d'écrire au Day & à la Milice, ces gens violens ne se portassent à quelque extrêmité, ou contre la Nation en general, ou contre ces François qui étoient en dépôt au Baigne de la Doüanne, comme ils en avoient donné l'avis par les Lettres qu'on avoit interceptées.

D'ailleurs j'étois accablé des Lettres des parens des François qui étoient en dépôt à Alger, & ceux dont les parens étoient à Paris ne me donnoient pas un moment de repos ; de sorte que pour finir cette affaire, je trouvai moyen de faire mettre sur la table du cabinet de M. Colbert & de M. de Seignelay un ample memoire sur cette affaire. M. Colbert le lût & m'envoya chercher, & regla tout avec moi, & fit expedier l'ordre pour la liberté de ces Turcs.

Le 18. Les ordres furent expediez, & j'en fus averti, & M. Colbert m'ordonna d'écrire au Day sur la bonté que le Roi avoit de lui rendre les Turcs qu'il demandoit.

J'écrivis d'abord ma Lettre en François, & après l'avoir fait voir au Ministre, je la mis en Turc sur de grand papier à la mode du Païs, afin que le Day pût mieux l'entendre quand on la lui liroit, que si elle lui étoit expliquée par le Trucheman. En voici la copie.

Lettre au Day d'Alger Hagy Mehemed Tric-Ogli.

A S. Germain le 20. Decembre 1675.

TRès-Illustre & Magnifique Seigneur, je vous ai marqué par mes dernieres Lettres, que le Roi mon Maître étoit dans la disposition d'accorder à votre Milice ce que vous avez demandé, sur ce que j'ai fait connoître à M. Colbert les bonnes intentions, dans lesquelles je vous ai laissé pour l'entretien de la paix.

Je vous ai dit ensuite que Sa Majesté avoit accordé l'échange des vingt-deux Turcs contre les Passagers François que vous retenez.

A present je vous donne avis que Sa Majesté a donné les ordres à son Intendant de Marseille de les embarquer par la premiere occasion, ce qui auroit déja été fait, si on avoit pû vous les envoyer aussi-tôt que vous l'aviez desiré; mais les Galeres du Roi mon Maître ayant été en Sicile pendant toute la campagne, celà n'a pû se faire qu'après leur retour.

Il a fallu chercher les Turcs que vous demandiez, & les verifier sur le

rôle que vous me donnâtes à Alger. Il se passe du tems pour tout cela ; mais il ne s'en est point perdu. D'ailleurs il n'y a eu aucune occasion à Marseille pour les faire passer chez-vous.

Vous voyez par là que je me suis acquitté de la parole que je vous avois donnée. J'espere aussi que la vôtre sera inviolable, & que vos Vaisseaux feront non-seulement toutes sortes d'amitiez aux nôtres ; mais qu'ils les défendront même contre leurs ennemis, & continuëront de les escorter jusques dans les Ports de ce Royaume quand il en sera besoin.

Vos Sujets qui seront rencontrez par les Armées Navalles du Roi mon Maître, & par la grande quantité de Vaisseaux de guerre qu'il entretient dans les mers du Levant & du Ponant pendant toute l'année, vous feront connoître l'avantage que vous avez d'être de ses amis ; & ses ennemis ressentiront ce que peut la force de ses armes victorieuses, tant par mer que par terre, auxquelles les Hollandois, la Maison d'Autriche, & tous leurs Alliez joints ensemble ne sçauroient resister.

Ainsi quoique je sois persuadé que les échanges se font de bonne foi chez-

vous, & que vos Turcs ne feront pas plûtôt arrivez dans votre Ville, si Dieu veut les y conduire à sauvement, que vous nous renverrez nos vingt-deux François; je vous exhorte encore par l'amitié que j'ai pour vous & pour votre interêt particulier, de satisfaire à cet échange avec exactitude, puisque le Roi y a consenti, & que de ma part j'ai fait les sollicitations que je vous avois promises.

Vous sçaurez encore que Kior Aly Rais Capitaine du Vaisseau la Rose, ayant pris une Galiotte sur les Hollandois, l'avoit emmarinée avec douze Turcs que le nommé Ahmed commandoit pour aller à Alger. Deux Fregattes de S. Malo l'ont trouvée sans Banniere, sans Patente, ni aucun papier, & l'ont amenée en France, la croyant de Salé. Mais on n'a pas plûtôt sçû qu'ils étoient de vos Sujets, que Sa Majesté a donné des ordres très-précis pour vous les renvoyer avec ladite Galiotte, & leur a fait donner *gratis* tout ce qui étoit necessaire pour leur trajet.

Vous voyez de quelle maniere Sa Majesté en use avec vous. Cela doit vous exciter à faire la même chose envers les François, afin de faire cesser

tous les sujets qu'on auroit eu jusqu'à present de se plaindre de vous.

Souvenez-vous, je vous prie, de ce qui s'est passé entre vous & moi sur le sujet des injustices que les Armateurs particuliers de votre Ville ont fait à notre Nation durant que j'ai été à Alger. Il faut esperer que la bonne intelligence sera entierement rétablie par cet échange ; qu'à l'avenir les Sujets du Roi mon Maître se loüeront des vôtres, & que nos vingt-deux François Passagers seront contents des caresses, & des amitiés qu'ils recevront de vous avant leur retour.

On n'épargne rien pour vous marquer combien le Roi mon Maître veut bien entretenir la paix qu'il vous a accordée. Vous devez aussi tenir la main que les articles du Traité s'executent par vos Sujets d'une maniere qui puisse leur attirer l'amitié de Sa Majesté, au lieu de leur faire encourir son indignation.

Cependant s'il arrivoit par malheur quelque differend entre les deux Nations, qui pût troubler cette bonne correspondance (ce que je ne sçaurois croire) je vous prie de surseoir toutes choses jusqu'à ce que vous ayez ma réponse sur les avis que vous m'en aurez

donnez. Vous avez voulu que je fusse ici votre Agent, je vous promets aussi que je ménagerai vos raisons, vos sentimens & vos interêts d'une maniere que vous serez satisfaits des bontez du Roi mon Maître, des faveurs de M. Colbert, & des soins que j'y aurai employé.

Je baise les mains à Mehmed Rais votre fils, & à Baba Hassan votre gendre. Je vous envoye ci-jointe la réponse que je fais à la derniere Lettre qu'ils m'ont écrite, & vous offrant mes services, je vous prie de me continuer vos amitiez, & de croire que je suis votre affectionné serviteur, LE CHEVALIER D'ARVIEUX.

Le 22. Decembre ayant traduit cette Lettre en Turc dans les termes, & les cérémonies accoûtumées, je les donnai en original à Messieurs les Ministres pour avoir leur agrément.

Les Commis qui me les rendirent pour les envoyer à Alger, me dirent de la part de M. Colbert qu'ils en étoient contents, & que bien loin d'y trouver rien à redire, ils avoient fait leurs dépêches dans le même sens.

J'écrivis aussi à M. le Vacher, au Trucheman, au Consul Anglois, & à quelques autres de mes amis, pour con-

courir à la justice de cet échange ; & j'envoyai mon pacquet à M. Roüillé Intendant de Provence, pour le faire passer à Alger, & je marquai à M. Brodart Intendant des Galeres les avis dont il pouvoit avoir besoin touchant l'embarquement des Turcs, & afin qu'il executât plus aisément les ordres du Roi, que M. Colbert lui devoit envoyer.

Le 24. Toutes les dépêches du Roi étant parties, je sçûs que M. Colbert avoit ordonné à M. Brodart de mettre en liberté tous les Turcs qui étoient contenus dans mon memoire, & parce qu'il y en avoit qu'on ne trouvoit point sur le Registre des Galeres, & que d'autres étoient morts, il lui donnoit ordre d'accomplir le nombre de vingt-deux par tous les Invalides d'Alger, qui se trouveroient à la chaîne ou dans les Hôpitaux.

Les Echevins & les Députez du Commerce de Marseille, eurent ordre de fournir le Bâtiment pour les transporter, & toutes les provisions de bouche qu'il falloit pour leur voyage, ce qui fut executé ponctuellement. Ils partirent fort contents de la liberté que je leur avois procurée, promettant à mes amis qu'ils en rendroient compte au Day & à la Milice.

... ces dernieres années du siege ... qui fut prise enfin par ... Ahmed Pacha. Il m'a ... pour en priver le ...

TRADUCTION

D'UN MEMOIRE ECRIT

en Turc, qui contient les depenses que les Turcs ont faites au siege de ... par les Armées des ... commandées par Ahmed ... depuis le ... de l'année de l'Egire ... Premier ...

Memoire des pertes & des dépenses des quatre dernieres années du siege de Candie.

Je trouvai dans mes papiers un memoire écrit en Turc, qui m'avoit été donné par un de mes amis à Constantinople. Il contient les pertes & les dépenses que les Turcs ont faites pendant les quatre dernieres années du siege de Candie, qui fut prise enfin par le Grand Visir Ahmed Pacha. Il m'a paru trop curieux pour en priver le Public.

TRADUCTION

D'UN MEMOIRE ECRIT en Turc, qui contient les dépenses que les Turcs ont faites au siege de Candie par les Armées des vrais Croyans commandées par Ahmed Pacha Grand Visir, depuis le mois de Zilhugé de l'année de l'Egire 1077. jusqu'au Vendredy. Premier de la Lune Gemad-Oual de l'année 1081. que les troupes du Grand Seigneur sont entrées dans la Place, avec la Liste des morts.

PREMIEREMENT.

CEnt nonante six mille sept cens soixante & quinze boulets de canon qui ont été tirez.

Cent onze mille trois cens douze quintaux de poudre à canon.

Cent vingt-six mille huit cens cinquante-cinq grenades de verre.

Septante-cinq mille trois cens vingt-deux bombes de fer à mortier qui ont été tirées.

Cent quatre-vingt-cinq mille six cens vingt-quatre bombes de fonte.

Cent trente-deux mille huit cens vingt-deux mille bombes en boulets de pierre.

Trois mille neuf cens soixante mines qui ont joüé.

Trois cens cinquante mille piastres données comptant aux braves Soldats qui ont apporté des langues ou des têtes de Chrétiens.

Quarante-huit mille huit cens douze piastres données par gratification à ceux qui ont été blessez.

Dix Pachas ou Vicerois qui ayant été tuez, ont gagné la couronne du martyre.

Quatre-vingt-quatre Chorbagis martyrisez. Ce sont les principaux Officiers des Janissaires.

Cent soixante & quatre Chaoux martyrisez.

Vingt-quatre mille deux cens onze Janissaires morts martyrs, dont le bien

& la dépoüille sont revenus au fisc d
Grand Seigneur.

Quatre mille neuf cens vingt-troi Spahis, aussi martyrs, ayant ét tuez dans le nombre des Enfans Perdus.

Sept cens quatre-vingt seize Mestre de Camps aussi martyrs.

Trente-cinq mille deux cens quarante-cinq Soldats fournis par les Spahi des Timars & des Ziamets, qui sont morts martyrs.

Deux mille huit cens quatre-vingt-six Canoniers aussi martyrs.

Dix-huit mille sept cens vingt-sep Mineurs, qui ont péri dans les mine ou par les fourneaux.

Huit mille Volontaires ou environ le nombre n'en étant pas exactement connu, parce qu'ils ne sont pas écrit sur le Livre de la paye du Grand Seigneur.

Mil neuf cens vingt-deux Chrétiens transfuges, qui ayant quitté la Place sont venus se rendre aux Musulmans.

Mil neuf cens vingt-cinq têtes de Chrétiens que nos Soldats ont apportez.

Cent quatre-vingt-sept Turcs qui ont été mis en liberté, & délivrez des mains des Infidéles.

Trois

Trois cens vingt-neuf mines prêtes à joüer, que l'on a trouvé aux environs de la Place abandonnées par les Chrétiens lors de la réduction.

Quatre cens huit pieces de cānon prises sur les Chrétiens, tant dehors que dedans la Place.

Deux cens trente-sept mortiers à bombes pris de la même maniere.

La longueur de la Ville de Candie est de seize mille pieds, qui réduits à la toise de France, font cinq mille trois cens trente-trois toises, c'est peut-être la circonference au lieu de la longueur.

Le nombre de ses maisons étoit d'environ trente-deux mille, sauf erreur : il s'y est trouvé trois cens Eglises grandes ou petites.

Le tout à la loüange du Dieu très-haut.

L'an de l'Hegire 1081. le premier Jeudi de la Lune Babich Eltani, étant à l'heure de Vêpres, les Chrétiens ayant arboré la Banniere Blanche sur un Bastion pour demander composition, Ibrahim Pacha Lieutenant du Grand Visir, & Zalficar Aga Lieutenant General des Janissaires approcherent leurs tentes, après avoir correspondu à ce signal par une Banniere Blanche de la part des

troupes du Grand Seigneur, ils furent huit jours à négocier la paix. Le Jeudi suivant à la même heure, tout ayant été accordé, & les Officiers de la Place étant venus au camp du Grand Visir, y furent reçûs avec beaucoup d'honnêteté & de caresses. Ce premier Ministre leur fit present d'une veste à chacun, & leur donna vingt jours de tems pour vuider la Place, selon les conventions du Traité; & le premier Vendredi du mois Gemad-Cuvel à trois heures après midi, les clefs de la Ville ayant été portées au Grand Visir, les Chrétiens se retirerent à l'Estancie, qui est une Isle vis-à-vis la Place, où ils demeurerent vingt-deux jours avec leur armée, après lesquels ils se retirerent à la Suda. Ecrit en Candie les jour & an que dessus.

Le Chevalier d'Arvieux ayant eu plusieurs conferences avec le Résident de Portugal en France depuis son retour d'Alger, ce Ministre en écrivit quelque chose au Prince Régent de cette Couronne, & il reçût ordre de prier le Chevalier d'Arvieux, de lui donner un Memoire sur la maniere dont on pourroit se servir pour châtier ces Corsaires, dans le dessein que ce Prince avoit de mettre la campagne suivante une flotte considerable en mer,

pour les aller brûler & les détruire. Voilà une copie de ce Memoire.

MEMOIRE

Envoyé au Prince Régent de Portugal, pour châtier les Corsaires d'Alger & ruiner leur République.

LA Milice d'Alger ne subsiste que par les prises que ces Corsaires font continuellement sur les Chrétiens, dont ils ont l'insolence de se dire le fleau & la terreur. Il est certain que si on vouloit les détruire, la chose ne seroit pas si difficile qu'on se l'imagine. Il ne faudroit pour cela que détruire leurs Vaisseaux, & que tous les Etats Chrétiens convinssent ensemble de ne leur plus fournir les choses necessaires pour en armer d'autres, comme sont les mâts, les cordages, les ancres, & autres ferremens, les armes, la poudre, les boulets, les toiles à voile, le bray, le goudron, les bordages & autres choses necessaires pour la construction & l'armement des Bâtimens. Dès qu'ils seroient une fois renfermez dans l'enceinte de leurs murailles, ils se dévoreroient les uns les autres. C'est une

verité : car de ſonger à ſe rendre maître de la Ville, quoique ce ne ſoit pas une choſe abſolument impoſſible, quoiqu'elle ſoit très-peuplée, & qu'elle puiſſe être ſecouruë par le Païs des environs, qui quoiqu'ennemi des Turcs les ſecoureroit par zele de Religion ; ainſi quand on pourroit par des efforts extraordinaires, & par la jonction des troupes Françoiſes, Eſpagnolles, Portugaiſes, Italiennes, emporter la Ville, ce ſeroit une chimere de la vouloir garder. On n'en pourroit faire autre choſe que de la ruiner de fond en comble, faire ſauter les Fortereſſes, combler le Port, & puis l'abandonner : ce ſeroit un grand ouvrage ; mais comment aſſembler toutes ces troupes Chrétiennes ? Leurs Souverains ont tant de differens interêts à ajuſter, que la choſe paroîtra toûjours impoſſible à tout homme de bon ſens.

D'ailleurs il faudroit faire la même choſe à Tunis, à Salé, parce que les Corſaires chaſſez d'un endroit ſe jetteroient dans un autre, & tandis qu'ils auront des Bâtimens ou de quoi en conſtruire, ils feront toûjours la courſe.

Il ne faut donc ſonger qu'à leur ôter ce moyen, & détruire leur pyraterie en

prenant leurs Vaiſſeaux, ou en les brûlant dans le Port.

La quantité prodigieuſe d'argent qu'on y apporte tous les ans d'Eſpagne & de Portugal, pour le rachat des Eſclaves, peut ſervir en partie pour équipper quinze ou vingt bons Vaiſſeaux de guerre. Il n'en faut pas davantage pour les mettre à la raiſon. Ce nombre bien entretenu toûjours en mer, & toûjours ſur leurs côtes, ſuffit pour les déſoler, & même un plus petit ſuffiroit.

On peut même aſſûrer, que ſi Sa Majeſté Portugaiſe eſt dans la réſolution de châtier ces Corſaires & de les détruire, elle pourra en venir à bout avec dix ou douze bons Vaiſſeaux, cinq ou ſix Brûlots, & autant de Barques longues, avec deux Galiottes à bombes.

Cette Eſcadre ſera en ſûreté dans la Rade d'Alger, depuis le mois de May juſqu'en Octobre, parce que les vents de Nord qui ſont les plus dangereux ſur cette côte, n'y ſont pas fort à craindre ces cinq mois, & c'eſt le tems où ces Corſaires ſortent ou qu'ils rentrent.

L'Eſcadre ayant moüillé dans la Rade hors la portée du canon des Forts, peut y reſter ſans faire paroître ſon

dessein & sans se faire connoître, en attendant le moment favorable pour introduire ses Brûlots, & pendant ce tems-là, la moitié peut croiser au large pour attendre les Corsaires qui reviendroient : car comme ces Bâtimens n'ont jamais que pour quarante jours de vivres, il faut par necessité qu'ils reviennent au Port, dès que leurs vivres finissent, & on ne manqueroit pas de les prendre.

Ceux qui se trouveroient en Rade quand l'Escadre Chrétienne paroîtroit, rentreroient dans le Port, & n'auroient garde d'engager un combat avec de gros Bâtimens, avec lesquels ils n'auroient que des coups à gagner. De sorte que l'Escadre attendroit tranquillement une nuit, & un vent favorable pour faire entrer ses Brûlots dans le Port, & y mettre en feu tous les Bâtimens Turcs, qui se trouvant comme entassez les uns sur les autres, seroient bien-tôt embrasez, & l'incendie se communiqueroit infailliblement à tous les autres, & même aux chantiers de construction & aux magasins de bois qui sont à la Marine, & qui sçait si l'embrasement n'attaqueroit pas la Ville, & qu'elle ne pût être entierement consommée dans le trouble où seroient

tous ces voleurs dans une nuit si terrible.

Il faut observer quelques choses pour réüssir dans cette entreprise.

La premiere est de ne point introduire les Brûlots l'un après l'autre; mais deux ou trois à la fois, afin que si le canon des Forteresses en couloit bas quelqu'un, celui ou ceux qui en échapperoient pût entrer & s'approcher des Bâtimens le plus près qu'il pourroit avant d'y mettre le feu.

La seconde, que les Brûlots fussent conduits par des gens de cœur & de conduite, qui ne fissent mettre le feu que bien à propos, & qui eussent assez de fermeté pour s'approcher assez pour jetter leurs grapins sur les premiers Bâtimens qu'ils pourroient aborder.

La troisiéme, qu'il seroit bon qu'il y eût deux ou trois bombes chargées dans chaque Brûlot. Elles feroient un effet merveilleux en sautant en l'air pendant le désordre de l'incendie.

La quatriéme, que dans le moment que les Brûlots entreroient, il faudroit que toute l'Escadre s'approchât & canonât vivement les Forteresses, & que les Galiottes les bombardassent, afin de divertir & de partager l'attention des Turcs, & quand on verroit la réüssite

des Brûlots par le grand feu qui s'allumeroit dans le Port, ce qui feroit infailliblement diminuer celui des Forteresses, on pourroit s'approcher plus près & canoner vivement, & bombarder les Forteresses & la Ville sans leur donner de relâche ; mais éviter de vouloir faire une descente, à moins qu'on ne fût sûr que les Forts fussent abandonnez, comme cela pourroit arriver, & si on pouvoit se rendre maîtres de quelque Fort, tourner les canons contre la Ville, & faire promptement des fourneaux pour les faire sauter, aussi bien que les magasins à poudre.

On peut assûrer qu'une telle affaire bien conduite, leur ôteroit pour longtems le pouvoir de remettre en mer, pour troubler les Nations Chrétiennes.

Il est certain que dans le désordre de l'incendie, les Esclaves Chrétiens ne manqueroient pas de prendre la fuite, & de se sauver à la nâge ou dans les Bateaux qu'ils enleveroient. Il faudroit pour les aider autant qu'il seroit possible, envoyer des Chaloupes armées à l'entrée du Port & sur la côte pour les recevoir. On sçauroit par leur moyen ce qui se passeroit, & sur cela le General de l'Armée pourroit prendre des

mesures. On [illegible] de se tromper, que [illegible] plus ample [illegible] qui [illegible] faite.

L'action [illegible] que l'Escadre [illegible] do, ou [illegible] Vignes, [illegible] croisaient [illegible] large; mais [illegible] feroient [illegible] donner [illegible] roit à [illegible] nent [illegible] te du [illegible] voir [illegible]

I. [illegible] car [illegible] de [illegible] & sans prendre [illegible] feroient [illegible].

Les Esclaves qui [illegible] les Bâtimens que [illegible] manqueroient pas [illegible] ral de l'état des choses, [illegible] pourroit prendre les [illegible] & [illegible] re ces Barbares à [illegible] & à demander la paix qu'[illegible] vendre bien cherement, & [illegible] nant des ôtages de leurs paroles [illegible]

s'y fier en aucune maniere, parce qu'ils se font gloire de ne les tenir, que quand ils ne peuvent pas faire autrement.

Sur-tout il ne faut pas perdre un moment, car ces voleurs son habiles. Il faudra aussi faire embarquer sur l'Escadre, & particulierement sur les Brûlots les Portugais & autres Chrétiens intelligens, qui auront été Esclaves à Alger. Ils pourront donner de grandes lumieres, tant pour les conduire à l'entrée du Port, que pour leur faire éviter les dangers qu'il y a dans le Port.

L'Escadre entiere ou partagée pourra aussi visiter les autres Ports, & les calles de la côte pour enlever les Bâtimens qui s'y pourroient être retirez & cachez, & pour brûler les bois de charpente, & generalement tout ce qui pourroit être de quelque utilité à ces Barbares; plus on leur causera de dommage, & plus on peut s'attendre qu'il y aura de désordre parmi eux : car ils sont aussi déraisonnables entre eux, qu'ils le sont à l'égard des autres, & sont ravis de pouvoir trouver un prétexte pour s'en prendre à leurs Chefs. Le moins qu'il en pourroit arriver au Day, seroit d'être massacré & sa maison pillée, & dans un désordre pareil, les ordres cessent, on abandonne tout.

& qui sçait si au lieu d'un simple & mediocre bombardement, & une incendie dans le Port, la Ville ne seroit pas pillée & brûlée, & les Forteresses emportées de maniere à s'y pouvoir établir & à les ruiner, & le Port de maniere à être inutile pour toûjours.

A quoi je dois ajoûter que les Maures de la campagne ennemis irréconciliables des Turcs, parce qu'ils en sont traitez avec plus d'inhumanité que des Esclaves, saisiroient cette occasion pour secoüer le joug. Il est vrai que le zele de la Religion les empêcheroit peut-être de se découvrir dans le tems de l'action; mais il est hors de doute qu'ils le feroient bien-tôt après, & qu'ils ne perdroient pas l'occasion de recouvrer leur liberté. Mais qu'importe que cela arrive quelques momens plûtôt ou plus tard, pourvû que cela arrive, & que cette révolte contribuë, ou qu'elle acheve la ruine de ces Barbares. Cela sera toûjours infiniment glorieux à Sa Majesté Portugaise, & très-utile à la République Chrétienne.

Fin du Memoire.

J'ai tant parlé du renouvellement des Capitulations entre le Roi & le

Grand Seigneur, pendant l'Ambaſſade du Marquis de Nointel, que me trouvant un peu de loiſir, je réſolus d'en faire une Traduction litterale & très-exacte ſur l'original Turc, afin qu'étant envoyée à tous les Conſuls & Vice-Conſuls, ils ſçuſſent à quoi s'en tenir, & qu'ils ne fiſſent point de beyûës en ſoûtenant mal-à-propos des droits que les Capitulations ne leur donnoient pas, & qui étoient pour l'ordinaire des ſources de diſcuſſions, & enſuite d'avanies très-préjudiciables au commerce & à la Nation.

J'envoyai ma Traduction aux Conſuls de Marſeille pour les faire imprimer, & les envoyer dans toutes les Echelles du Levant.

CAPITULATIONS

Accordées entre l'Empereur de France & le Grand Seigneur.

Dieu qui eſt notre conſervateur & diſtributeur des graces, l'Empereur Sultan Mehemed fils de l'Empereur Sultan Ibrahim toûjours victorieux.

C'Eſt le ſigne glorieux & Imperial Conquerant du monde. La mar-

que noble & ſublime, exaltatrice de la Royauté, dont la puiſſance eſt ſoûtenuë par les faveurs infinies de l'Eternel diſtributeur des graces, & par la multitude des benedictions du Chef de ſes Prophetes, que le ſalut ſoit augmenté ſur lui & ſur ſes deſcendans.

Moi qui ſuis l'Empereur, l'appui des Grands du ſiecle, diſtribuant les Couronnes aux Rois qui ſont preſentement aſſis ſur les Trônes du monde. Le Serviteur des deux illuſtres & grandes Villes (Mecque & Medine) lieux auguſtes & ſacrez. Le Gouverneur & Protecteur de la Sainte Jeruſalem. Souverain de la Grece & de Temiſthvarc, du Païs de Boſſine & de Sukutvar, de la Forteresſe inexpugnable d'Agrades, Regions Orientales, l'Anatolie, la Caramanie & l'Arabie, de tous les Païs de Habkir-Krim & Desht, Kapchak; des Iſles de Crete, de Rhodes & de Chypres; de Zulcaderie, de Checherzout, de Diarbekir, de Racca, de Raccaſin, de Van, de Cheldir, d'Arzroum la fertile, de Damas & Syrie, Habitation de la Paix, de Bagdad Capitale de Catiphes, de Haiaz l'agréable, de Couffa, de Baſſora, de Lahhſſa, de Sevakin d'Ethiopie ou Ha-

bech, d'Egypte singuliere dans sa beauté, d'Alger Place de guerre, de Tunis, de la Goulette, de Tripoli d'Afrique, & autres Royaumes & Païs, particulierement de la Ville de Constantinople, lieu de la sûreté & de la protection où les Rois aspirent. Toutes lesquelles Places fortes, comme plusieurs autres Royaumes & Provinces, Villes, Seigneuries & Habitations, nous les avons prises & conquises par notre force Imperiale, & par notre puissance victorieuse avec l'assistance du Roy secourable, qui nous a mis en possession des Trônes & Couronnes. Et outre ce que dessus, Seigneur de la Mer Blanche, de la Mer Noire, de plusieurs autres Regions, Isles, Ports, Détroits, Havres, Passages, Peuples, Nations & Forteresses renommées, que nous possedons par notre justice Imperiale, & par la puissance victorieuse de moi, qui suis le Roi des Rois, l'Empereur Sultan Mehemed, fils de l'Empereur Sultan Ibrahim, fils de l'Empereur Sultan Ahmed fils de l'Empereur Sultan Mehemed, fils de l'Empereur Sultan Murad, fils de l'Empereur Sultan Selim, fils de l'Empereur Sultan Bayezid, fils de l'Empereur Mehemed, lesquels par la parfaite abondance des

graces de Dieu, liberal Seigneur du monde (dont la gloire soit exaltée à perpetuité) ont été le refuge & les défenseurs des Souverains Potentats oppressez, qui trouvent encore leurs felicitez vers notre haute & sublime Porte.

Au plus glorieux de tous les Princes majestueux de la croyance de Jesus, choisi entre les Grands, magnifiques, honorez dans la Religion Chrétienne, pour être l'arbitre & le pacificateur des affaires de la communauté des Peuples Nazaréens, dépositaire de la gravité, de l'éminence & de la douceur, possesseur du chemin qui conduit à l'honneur & à la gloire. L'Empereur des Royaumes de France, LOUIS, que la fin de ses entreprises soit dirigée par le bonheur & par la felicité.

Charles-François-Olier Marquis de Nointel, un de ses Gentilshommes des plus intelligens & des plus estimez, son Conseiller en ses Conseils d'Etat & du Parlement de Paris, faisant aujourd'hui la fonction de son Ambassadeur, au seüil heureux de notre Porte (qui represente la force des Princes Chrétiens, & l'appui des Grands parmi les Nazaréens, que ses fins soient terminées en bien) nous ayant rendu

une Lettre de la part de Sa Majesté, laquelle par dessus les témoignages d'une parfaite amitié, & de l'union d'une bonne correspondance, nous fait connoître encore, que les Traitez d'Alliance, en signe de l'amitié contractée entre nos très-honorez, nos magnifiques ayeuls de glorieuse memoire & les Empereurs de France, ayant été demandez dans les premiers tems, & qu'ils fussent exactement observez ensuite, comme ils l'ont été jusqu'à present, afin que sous l'ombre permanente de notre ferme justice, les Ambassadeurs des Empereurs de France, ses Consuls, ses Marchands, ses Truchemans & ses autres Sujets, ne fussent point inquietez, & pussent joüir d'une douce tranquillité : Les Capitulations leur en furent données pendant l'heureux regne de l'Empereur Sultan Mehemed (qui fut glorieux pendant sa vie & martyr dans sa mort, que le pardon & la misericorde soient sur lui) lesquelles furent confirmées & renouvellées depuis dans le regne de notre bienheureux ayeul l'Empereur Sultan Ahmed d'auguste renommée.

Ces Traitez Imperiaux nous ayant été produits, & Sa Majesté nous faisant representer, qu'étant un ancien ami de

notre heureuse Porte, elle desireroit en consideration de cette parfaite union & de cette sincere amitié, que ce pact Imperial fût renouvellé, & qu'on y ajoûtât quelques articles, sur quoi lui ayant benignement accordé sa demande, nous avons confirmé les Traitez Imperiaux, qui ont été donnez par ci-devant, & consenti que les nouveaux articles qu'il desire, soient ajoûtez dans ces Capitulations Imperiales, qui seront conçûës dans les termes suivans par notre commandement, dont le cours marque notre puissance absoluë.

ARTICLE PREMIER.

Tous les François qui iront & viendront à Jerusalem pour visiter les Saints Lieux, & les Religieux qui demeurent dans l'Eglise du Saint Sépulcre de la Résurrection, appellé *Camamé*, ne pourront être inquietez en aucune sorte de maniere.

II. Les Empereurs de France ayant été liez d'une ancienne amitié avec notre heureuse Porte, sans qu'elle ait été jamais diminuée, Nous avions déja accordé à leurs Sujets par notre commandement impérial, la levée des cottons & laines, des cottons filez,

des courdoüans & des autres marchandises défenduës pendant le regne du glorieux Empereur Sultan Selim (d'auguste renommée.) Maintenant en considération de cette parfaite amitié, Nous leur confirmons ce qui a été inseré dans les Capitulations. C'est qu'ils pourront encore lever pour leur argent les cuirs & les cires qui leur étoient défenduës du tems de nos magnifiques Ayeuls dont Dieu veüille illuminer le lieu de repos, sans qu'aucun puisse les empêcher, pour quelque raison que ce puisse être.

III. Et parce que les Marchands François & autres n'ont point payé de droits par ci-devant, des monnoyes & piastres qu'ils ont apportées dans nos Royaumes protegez, on ne leur en demandera point présentement aussi. Défendons à nos Trésoriers & à nos Officiers de la Monnoye de les molester aucunement, en voulant prendre de leurs piastres, sous prétexte d'en fabriquer des aspres.

IV. Si un François étant embarqué dans un Vaisseau de nos ennemis pour faire son trafic, on vouloit le dépoüiller & le faire Esclave, parce qu'il s'est trouvé dans un Navire ennemi de notre Etat, ce qui seroit in-

juste, d'autant que ce François n'ayant pas été surpris faisant des actes d'hostilité sur un Vaisseau Corsaire, & n'ayant pas d'autre dessein que celui de faire sa marchandise, son bien ne pourra être confisqué sous ce prétexte, ni sa personne faite Esclave.

V. Si un Vaisseau François ayant chargé des victuailles dans un Païs ennemi, pour les porter dans les Etats de nos ennemis, étoit rencontré par nos Sujets, on ne pourra point confisquer le Vaisseau, ni faire Esclaves les gens de l'Equipage, en disant qu'ils transportoient des munitions à nos ennemis.

VI. Si les Vaisseaux de nos Sujets ayant chargé des munitions & des victuailles pour le même sujet dans les terres de notre obéïssance, étoient pris pendant leur voyage, les François qui se trouveront dessus à la solde, ne seront point faits Esclaves.

VII. Si par un mutuel consentement, les Vaisseaux François ayant acheté quelques victuailles des Vaisseaux Turcs, étoient rencontrez par nos Navires en allant à leur Païs, & qu'ils en fussent pris; lesdits Vaisseaux ne seront point confisquez, & ceux qui seront dessus ne pourront être

faits Esclaves, supposé qu'on ne portât point ces victuailles en Païs ennemi : Et si quelque François a été pris de cette maniere, il sera d'abord élargi, & son bien restitué.

VIII. Les marchandises qui sous le bon plaisir de l'Empèreur de France, seront transportées de ses Etats, comme celles qu'on y apportera des nôtres, ne pourront être estimées à plus haut prix qu'elles ne l'ont été anciennement, pour en exiger les droits selon l'usage sur lequel on se réglera encore, sans innover aucune augmentation. On ne donnera aussi les droits que des marchandises qu'on aura débarquées, pour les vendre tant seulement, & non pas de celles qui resteront pour être transportées aux autres Ports ou Echelles, à quoi il ne sera mis aucune sorte d'empêchement lorsqu'ils voudront y aller.

IX. Les François ne payeront point le nouvel impôt sur la boucherie, appellé *Cassabié*. Le reste qui est sur les cuirs, le Bagé sur les Buffles, le Yassak couli pour la garde du Port & des Péages ; & on ne leur demandera rien au dessus de trois cens aspres pour le Salamet-Resmi, qui est une gratification pour le souhait d'un bon voyage.

X. Les Corsaires d'Alger étant traitez favorablement lorsqu'ils abordent les Ports de France, où on leur donne de la poudre, du plomb, des voiles, des autres agrez & des munitions, ne laissoient pas de faire Esclaves les François qu'ils rencontroient, & de piller le bien des Marchands. Ce qui leur ayant été plusieurs fois défendu pendant le regne de nos Ayeuls de glorieuse mémoire, ils n'auroient point discontinué leurs actes d hostilité, auxquels nous ne consentons point du tout. Doncques s'il y a quelque François qui ait été pris de cette maniere, nous ordonnons qu'il soit mis en liberté, & que ses facultez lui soient entierement restituées. Et si dorénavant ces Corsaires sont assez obstinez pour ne pas obéïr à nos ordres, dès que Sa Majesté Nous aura averti par ses Lettres du tems de quel Pacha cela sera arrivé, ce Viceroi sera cassé, & on aura recours contre lui de toutes ces déprédations. Et parce que jusques à présent ils ne se sont pas souciez des défenses que nous leur avions faites plusieurs fois sur ce sujet, au cas qu'ils n'agissent pas en conformité de ce noble commandement, Sa Majesté ne les souffrira

point ſous ſes Forterefſes, leur refuſera l'entrée de ſes Ports, quand ils voudront aller en France, & prendra tels moyens qu'elle aviſera pour réprimer leur inſolence, ſans que cela puiſſe donner aucune atteinte à nos Traitez. Sur quoi Nous lui confirmons tous les nobles commandemens qui lui ont été accordez pendant le regne de nos Ancêtres ſelon leur forme & teneur, promettant d'agréer pour cet effet tous les ſujets que Sa Majeſté aura de s'en loüer ou de s'en plaindre.

XI. Nos magnifiques Ayeuls de glorieuſe mémoire ayant permis aux François de pêcher du corail & du poiſſon dans les Contrées dépendantes d'Alger & de Tunis, & dans le Golfe d'Eſtora, par les commandemens qui leur ont été donnez pendant leurs Regnes : Nous leur permettons encore de pêcher du corail & du poiſſon dans leſdites Contrées, ſelon les précédens uſages, ſans qu'il ſoit permis à aucun d'y trouver à redire.

XII. Les Truchemans qui ſont au ſervice des Ambaſſadeurs, ſeront exempts de payer le tribut ou Kharagt, le droit de la Boucherie, &

autres ſubſides ordinaires.

XIII. Les Marchands François qui auront chargé des facultez, & ceux de nos Sujets qui trafiqueront avec leurs Vaiſſeaux, comme ceux des Païs Ennemis, payeront exactement aux Ambaſſadeurs & aux Conſuls, le Conſulat & les autres droits qu'ils ont accoûtumé de lever ſur les marchandiſes, ſans oppoſitions ni contraventions quelconques.

XIV. Au cas qu'il arrivât quelque meurtre ou autre fâcheux accident entre les François, les Ambaſſadeurs & les Conſuls en décideront ſelon leurs Loix & leurs Coûtumes; ſans qu'aucun de nos Officiers puiſſe s'en mêler ni en prendre connoiſſance.

XV. Les Conſuls qui ſont établis pour ſoûtenir les Marchands, ne ſeront point empriſonnez, & leurs maiſons ne pourront être ſcellées, au cas qu'ils euſſent procès avec quelqu'un, mais leur cauſe ſera renvoyée à notre fortunée Porte; & ſi l'on produiſoit pour ce ſujet des commandemens antérieurs ou poſtérieurs contraires à cet article, ils ſeront de nulle valeur, & on n'agira qu'en conformité de nos Traitez impériaux.

XVI. Et outre que la famille des

Empereurs de France eſt la plus ancienne, la plus illuſtre & la plus conſidérable parmi les Princes Chrétiens; que ſa puiſſance eſt plus étenduë que celle de tous les autres Rois de la croyance de Jeſus; & que depuis le tems de nos Peres & de nos ſuprémes Ayeuls elle a conſervé encore avec notre ſublime Porte (ſoûtien de l'équité) une amitié beaucoup plus parfaite, plus conſtante & plus ſincere que celle de tous les autres Rois, ſans que depuis alors, bien loin qu'il ſoit rien arrivé entre eux qui ait contrevenu à la foi des Traitez, ni qui ait diminué cette bonne correſpondance, ils ont témoigné tant de fermeté à l'entretenir; que pour ce ſujet nous voulons que ſelon l'ancienne coûtume, les Ambaſſadeurs de France réſidans à notre heureuſe Porte, ayent le pas & la préſéance ſur les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & des autres Rois, lorſqu'ils entreront au Divan de Notre Hauteſſe, ou chez les Grands Viſirs nos très-honorez Conſeillers.

XVII. On ne pourra exiger aucun droit de Doüanne ni aucune ſorte d'impôt, ſur tout ce qu'ils acheteront, ou qu'ils feront venir pour leurs perſonnes, pour leurs habillemens, pour leur

leur table & pour leur boiſſon.

XVIII. Et pareillement les Conſuls François qui ſeront dans nos Echelles, auront auſſi la préſéance ſur les Conſuls d'Eſpagne & des autres Rois, ſelon la coûtume qui ſe pratique ordinairement à notre Porte.

XIX. Les François avec leurs biens & facultez, leurs Navires & autres Vaiſſeaux, qui étant venus & entrez de tout tems dans nos Ports & Echelles, ſous la bonne foi & l'aſſûrance de la paix, pour faire leur trafic dans nos Etats; ayant beſoin d'être ſecourus contre les accidens de la tempête: Nous ordonnons que nos Vaiſſeaux & ceux d'autrui ayent à leur donner promptement toute ſorte d'aſſiſtance dans cette occaſion. Que les Commandans, Chefs & Capitaines, ou leurs Lieutenans leur faſſent donner avec diligence toutes les choſes à eux neceſſaires qu'ils deſireront pour leur argent. Et ſi par la violence d'un orage leſdits Vaiſſeaux échoüoient à terre, les Gouverneurs, les Juges ou Cadis, & autres nos Officiers les ſecoureront & leur reſtituëront ſans aucune difficulté tous les effets & marchandiſes qu'on aura ſauvées du naufrage.

XX. Generalement tous les François, & les autres Marchands trafiquants & navigeans sous la Banniere de l'Empereur de France, qui sous l'assûrance & la bonne foi des Traitez, iront & viendront par mer & par terre dans nos Etats; comme ceux qui ayant été nos ennemis, seront adjoints dorénavant au nombre de ses Sujets, ne pourront être inquietez ni molestez en façon ni maniere quelconque.

XXI. Les Marchands, les Truchemans & les autres personnes du même Païs, qui viendront dans nos Etats par mer ou par terre, pour vendre, acheter & faire leur trafic, après avoir payé aux Consuls les droits accoûtumez selon l'usage, ne pourront être inquietez ni retenus en allant & venant, par nos Amiraux, par les Capitaines de nos Bâtimens, par les armemens particuliers, ni par les troupes de notre Milice.

XXII. On ne molestera point les Marchands, en les forçant de prendre certaines marchandises contre leur volonté.

XXIII. Un François ne pourra être recherché ni pris à partie pour les dettes d'un autre, à moins qu'il ne soit

sa caution, & qu'il en ait répondu.

XXIV. On ne se mêlera point des biens & des facultez des Marchands François qui mourront. Elles seront remises aux Executeurs de leur testament, & s'il en meurt quelqu'un sans avoir fait son testament, elles seront remises à sa femme de la maniere que le Consul avisera, sans que nos Réceveurs du Fisc & du droit d'Aubeine puissent y rien prétendre.

XXV. Les Consuls, les Truchemans & les Marchands François iront pardevant le Cady, lorsqu'il s'agira d'achapt & de vente de marchandises de caution, & de toutes les autres affaires qui demanderont les formalitez de la Justice. Ils feront enregistrer ou prendront un acte de ce qui sera convenu entre les parties, afin que si dans la suite il arrivoit quelque differend entre elles, on puisse avoir recours au Registre, & juger conformément à l'acte d'accord; & si quelqu'un n'ayant fait ni l'un ni l'autre, vouloit leur demander quelque chose contre les regles de la Justice, par une production des témoins de qui la fausseté fût évidente, leur fausse déposition ne sera point reçûë, & sera débouté de sa demande, d'autant qu'il

n'est point pourvû d'un acte passé pardevant le Cady, & que le fait dont il s'agit n'est pas inseré dans le Registre.

XXVI. Si par calomnie, ou pour exiger de l'argent, quelqu'un accusoit un François de lui avoir dit des injures, on empêchera qu'il ne se fasse rien contre les loix de la noble Justice.

XXVII. Si un François ayant contracté une dette, ou en étant soupçonné en quelque maniere, venoit à s'absenter, un autre qui ne sera pas sa caution, ne pourra être saisi ni inquiété pour ce sujet.

XXVIII. S'il se trouve quelque Esclave François dans nos Etats, les Ambassadeurs & les Consuls envoyeront le reconnoître; & s'ils le déclarent François conjointement avec son Maître ou ses Procureurs, renvoyeront cet Esclave à ma sublime Porte, afin que son affaire y soit décidée.

XXIX. On ne demandera point de Kharach, ou de tribut aux François qui sont habituez dans nos Etats.

XXX. On n'empêchera point que les Vice-Consuls qui seront envoyez en Alexandrie d'Egypte, à Tripoli de

Syrie, en Alger & autres Echelles à la place des Consuls, n'y fassent leurs fonctions, lesquels seront exempts aussi des impositions ordinaires.

XXXI. Si quelqu'un avoit un procès avec un Marchand François, & qu'il le menât par devant le Cady, ce Juge ne lui donnera point d'audience qu'alors un des Truchemans des François y sera present, & si le Truchemen est alors occupé à quelque affaire pressante, on la differera jusqu'à ce qu'il vienne. Mais les François aussi seront obligez à le representer, pour ne pas empêcher le cours de la Justice, sous ce pretexte que leurs Truchemans sont absens.

XXXII. On n'empêchera point que les Ambassadeurs & les Consuls ne prennent connoissance des differends qui naîtront entre les François, & qu'ils n'en décident selon leurs coûtumes.

XXXIII. Les Vaisseaux François qui étoient partis de Constantinople après y avoir été visitez selon la forme & coûtume ordinaire, étoient encore visitez au détroit des Châteaux avant de leur donner congé, conformément à l'ancien usage. Maintenant au préjudice de la vieille coûtume, on

les visitoit encore à Gallipoli. Mais doresnavant ils poursuivront leur route après qu'on les aura visitez aux Dardanelles.

XXXIV. Quand nos Vaisseaux, nos Galeres & nos Armées Navales se rencontreront sur mer avec les Navires François, ils ne se feront entre eux aucun mal ni dommage; mais au contraire toute sorte d'amitié. Et si de leur bongré ils ne se font pas de presens, il ne leur sera point permis de prendre par force des agrez, des hardes, des jeunes gens, ni aucune autre chose qui leur appartienne.

XXXV. Nous confirmons pour les François tout ce qui est contenu dans les Capitulations Imperiales qui ont été accordées aux Venitiens, & que personne ne puisse s'y opposer par aucune contestation ni chicane contre la justice, qui empêche l'execution de ce Traité Imperial.

XXXVI. Les Navires & autres Vaisseaux François qui viendront dans nos Etats, y seront soigneusement bien traitez, & pourront aller & venir en toute assurance; & si l'on avoit pillé leurs hardes ou leurs facultez, on leur fera rendre exactement tout ce qui pa-

roîtra leur avoir été pris, tant des biens que des hommes, & les malfaiteurs quels qu'ils soient, seront punis selon qu'ils le meriteront.

XXXVII. Les Gouverneurs, Vicerois, Amiraux nos Serviteurs, les Cadis, Doüaniers, Capitaines de nos Navires, & autres Armateurs particuliers, & generalement tous les Sujets de nos Etats executeront ponctuellement tout ce qui est compris dans ce Traité Imperial plein de justice & de puissance, sans y apporter la moindre contravention; de telle sorte que si quelqu'un s'oppose au cours de nos Commandemens, il sera puni pour ce sujet sans aucune remission, comme un criminel & un rebelle, afin qu'il serve d'exemple aux autres. Enfin ils ne permettront point que la bonne-foi & les accords qui ont été liez par les Capitulations concedées par le bienheureux Empereur Sultan Soliman, & durant le noble Regne de nos magnifiques Ayeuls de glorieuse memoire, soient violez dans tout leur contenu.

XXXVIII. Nos magnifiques Ancêtres d'heureuse memoire, auroient permis ci-devant aux Nations ennemies qui n'avoient point d'Ambassadeurs à notre fortunée Porte, d'aller & venir

dans nos Etats sous la Banniere de France, pour y faire leur trafic, & visiter les Saints Lieux, ainsi qu'il est porté par les Capitulations accordées aux François; ensuite de quoi ils avoient totalement discontinué de venir dans nos Païs sous certains pretextes. L'Empereur de France nous ayant témoigné par la Lettre qu'il a écrite à nôtre Porte (soutien de la felicité) qu'il désireroit que les Nations ennemies, à qui il étoit défendu de trafiquer dans nos Etats, eussent la liberté d'aller & de venir à Jerusalem, tout de même qu'elles y alloient & venoient, sans être aucunement inquietées, & qu'il leur fût permis doresnavant d'aller, de venir & de trafiquer dans nos Païs sous la Banniere de France, comme elles faisoient auparavant. Nous avons agréé l'honnête desir dudit Empereur de France, en consideration de l'ancienne amitié qui est entre lui & nôtre sublime Porte, de pere en fils, depuis le Regne de nos magnifiques Ayeuls jusqu'à present, & ordonné que les Nations Chrétiennes nos ennemies qui sont en paix avec l'Empereur de France, & qui demeureront dans les termes de leur état & profession, pourront aller & venir en

la maniere accoûtumée, de bonne foi & en assurance, visiter & révérer les Saints Lieux de Jerusalem, sans se mêler d'autre chose, lorsqu'ils voudront faire le Pelerinage, & sans qu'on y puisse donner aucun trouble ni empêchement quand ils iront ou viendront.

XXXIX. Si les susdites Nations ont besoin doresnavant que la liberté de trafiquer dans nos Etats leur soit accordée, alors elles pourront aller & venir sous la Banniere de France, de la même maniere qu'elles y venoient auparavant, sans qu'il leur soit permis en aucune façon de prendre d'autre banniere, comme il est nettement & positivement expliqué dans les anciennes Capitulations Imperiales, qu'ils ont eûës depuis le regne de nos magnifiques Ayeuls jusqu'à present, lesquelles ayant été maintenant renouvellées, Nous en avons expedié les sublimes Commandemens Imperiaux de notre heureuse puissance, afin qu'elles soient entierement executées, aussi bien que les articles qui y ont été ajoûtez nouvellement, selon la volonté de l'Empereur de France.

XL. Tous les Evêques & les autres Religieux Catholiques dépendans de

l'Empereur de France, de quelque Nation qu'ils soient, & qui se tiendront dans les bornes de leur profession, ne seront point troublez dans la possession des lieux où ils resident par toute l'étenduë de nos Etats Imperiaux.

XLI. On ne troublera point les Religieux Latins qui resident presentement en Terre-Sainte dans la possession de l'Eglise de la Resurrection ou du Saint Sepulcre appellée *Camamé*, & tous les autres Lieux Saints qu'ils ont dedans & dehors la Ville de Jerusalem, de la même maniere qu'ils les ont possedez, selon l'ancienne coûtume. On ne les inquietera point aussi par aucune sorte d'exaction. S'il naissoit quelque difficulté qui ne pût être décidée sur les lieux, elle sera renvoyée à notre heureuse Porte, & les Pelerins François, comme ceux qui en dépendront, de quelque Nation & qualité qu'ils soient, ne seront point molestez en allant ou en revenant de leur voyage de Jerusalem.

XLII. On n'inquietera point les deux Ordres des Religieux François, à sçavoir les Jesuites & les Capucins, sur les Eglises qu'ils tiennent en Galata depuis long-tems, ni sur toutes les au-

tres choses qu'ils ont en leur possession. Et parce que l'une de ces Eglises a été brûlée, nous permettons qu'elle soit rebâtie & remise à son premier état, & au pouvoir des Capucins, & qu'on donne pour cela tous les actes de Justice necessaires, afin que personne n'y mette empêchement On ne recherchera point aussi la Nation Françoise pour les autres Eglises qu'elle a à Smyrne & à Seïde, en Alexandrie, & dans toutes les autres Echelles, à cause desquelles on ne pourra leur faire payer de l'argent. Et encore on ne troublera point lesdits Religieux lorsqu'ils iront prêcher l'Evangile dans les Hôpitaux de Galata.

XLIII. Les Marchands François ayant payé de tout tems jusques aujourd'hui cinq pour cent de doüanne, sur toutes les marchandises qu'ils apportoient dans nos Etats ou qu'ils en faisoient sortir. Nous déclarons maintenant qu'ayant agréé leur priere, il est défendu de leur demander doresnavant plus de trois pour cent de Doüanne sur icelles, & accordons que cet article soit ajoûté à ces nouvelles Capitulations Imperiales, en considération de l'ancienne amitié qu'ils ont avec notre Hautesse fortunée.

XLIV. Les droits de la Doüanne seront payez en monnoye courante, pour la même valeur qu'elle sera reçüe dans notre Tresor inépuisable, sans que les Marchands soient molestez sur la plus ou moins valüe d'icelle.

XLV. Les Portugais, Siciliens, Catalans, les habitans de Messine, d'Ancone & autres Nations nos ennemies qui n'ont ni Ambassadeurs ni Consuls, ni Agents à notre fortunée Porte, lesquels se tenant dans les termes de leur devoir, ne commettront aucune action qui ne conforme à la paix & à la bonne correspondance, venant de leur bon gré & de bonne foi sous la Banniere de l'Empereur de France, comme auparavant, ne payeront les droits de la Doüanne que comme les autres François, sans que personne les puisse inquieter là-dessus.

XLVI. Ils payeront le droit de Mezeterie sur le même pied que le payent les Marchands Anglois; & les Receveurs qui sont à Constantinople & à Galata, ne les molesteront point pour en exiger davantage.

XLVII. Si les Receveurs de la Doüanne vouloient augmenter l'estime des marchandises pour grossir leurs droits, il leur est enjoint de prendre de la mê-

me marchandise pour le payement d'iceux.

XLVIII. Quand ils auront payé la Doüanne, on ne pourra la leur demander une seconde fois.

XLIX. Les Receveurs de la Doüanne donneront leur quittance des droits qui leur auront été payez, & n'empêcheront point que les Marchands ne portent leur marchandise à une autre Echelle, où l'on ne pourra les inquiéter aussi, pour en exiger un second droit.

L. Les Consuls de France & leurs dépendants, les Religieux, les Marchands & les Interpretes, pourront faire presser du vin dans leur maison, ou en faire venir de dehors pour leur provision ordinaire, sans qu'on puisse les en empêcher.

LI. Les procès qui seront intentez pour une somme au-dessus de quatre mille aspres, ne pourront être poursuivis dans une autre Jurisdiction, que celle de notre Divan ou Conseil Imperial.

LII. S'il arrivoit quelque meurtre dans les contrées où logent les François, on ne les recherchera point pour le payement de l'amende du sang, pourvû qu'il n'y ait contre eux aucune preuve judiciaire.

LIII. Nous confirmons encore aux Truchemans qui servent les Ambassadeurs, toutes les mêmes graces & exemptions qui sont accordées aux François.

CONCLUSION.

Enfin pourvû que l'Empereur de France soit ferme, sincere & constant envers notre heureuse Porte, au moyen de ces Traitez, moi aussi agréant & acceptant son amitié, je promets & jure par la verité de ce grand Dieu, qui du néant a créé le Ciel & la terre, & par les ames de mes magnifiques Ancêtres d'auguste memoire, de ne contrevenir jamais de ma part à nos pactes, accords & bonne correspondance, & d'observer à toûjours ce qui est contenu dans ces nobles Capitulations Imperiales pleines de bonheur & de puissance.

Ecrit dans les premiers jours de l'année de Seffer.

L'année de l'Hegire 1084.

C'est environ le 16. d'Avril de l'année 1673.

Donné dans notre Siege de la Ville d'Andrinople la bien gardée.

TRADUCTION

De la Lettre que le Grand Seigneur Sultan Mehemed IV. a écrite au Roi, pour accompagner les Capitulations qu'il lui a envoyées.

SUBSCRIPTION.

Au plus glorieux des Princes Majestueux de la croyance de Jesus, élû entre les Grands, magnifiques, honorez dans la Nation Chrétienne, pour être l'arbitre des Peuples Nazaréens, notre ami l'Empereur de France, LOUIS, Dieu veüille prosperer ses desseins, & diriger ses pas dans les sentiers de l'équité.

L'Empereur Soliman Mehemed, fils de l'Empereur Sultan Ibrahim toûjours victorieux.

LETTRE IMPERIALE.

GLoire des Princes majestueux de la croyance de Jesus, élû entre les Grands, magnifiques, honorez dans la Religion Chrétienne, pour être l'ar-

bitre de la Communauté du Peuple Nazaréen; dépositaire de la gravité, de l'éminence & de la douceur; possesseur du chemin qui conduit à l'honneur & à la gloire, notre ami l'Empereur de France, LOUIS, que Dieu veüil le combler de bonheur & de droiture jusqu'à la fin de ses jours, & lui faciliter les sentiers du merite & de la justice.

Cette Lettre haute & Imperiale étant arrivée à la présence de Votre Majesté, Elle sçaura que Charles François Olier Marquis de Nointel, qui represente la force des Princes de la Nation Chrétienne, & l'appui des Grands de la Religion de Jesus (Dieu veüille prosperer ses desseins) que vous avez envoyé pour résider à notre sublime & inébranlable Porte (laquelle par la grace infinie du Créateur glorifié, & par l'assistance favorable du Seigneur victorieux est le refuge des Empereurs du siecle, & l'asile des Rois de ce tems) nous a rendu votre Lettre, & le contenu d'icelle ayant été expliqué au pied de notre Trône Imperial possesseur du monde, par l'entremise de nos magnifiques Visirs, & de nos honorables Ministres. Il nous est exposé que depuis un très long-tems jusques à ces jours bienheureux, les Empereurs de

France vos ancêtres, ont entretenu une sincere, cordiale & parfaite union, avec la fortunée, illustre, heroïque & triomphante famille des Ottomans. Et que desirant affermir cette bonne intelligence, contre toute sorte de changement & d'alteration, vous demandiez que les Traitez Imperiaux, qui avoient été accordez par nos suprêmes Ayeuls de glorieuse memoire, fussent renouvellez, & que pour le bien des trafiquans, on y ajoûta certains articles. Nous aussi faisant consideration sur la priere qui nous en a été faite; & voulant contribuer de notre part à cette union & à cette amitié, les témoignages necessaires de notre immense generosité Imperiale, sur toutes les choses que vous en esperez, & Votre Majesté ayant trouvé dans l'inclination bienfaisante de notre Hautesse Imperiale, abondante en lumieres, tout l'agrément & tout la disposition qu'elle pouvoit desirer pour cela; les anciennes Capitulations ont été renouvellées, & les nouveaux articles y sont ajoûtez. Il est necessaire aussi que de votre part, ces pactes & ces accords qui sont les fondemens de la paix, soient observées & executées avec tant de soin, de ponctualité & de diligen-

ce, que la tranquillité & les avantages que les Etats & les Peuples en recevront, puissent être augmentez de jour en jour. Que les Marchands & les autres Sujets de l'une & de l'autre part allant en bon ordre, avec plaisir, & en toute sûreté par mer & par terre, sous la bonne foi de nos Traitez Imperiaux, soient soigneux d'éviter les désordres dans nos Ports & Passages, & toutes les autres choses qui pourroient y contrevenir, de telle sorte que les Marchands & les Navigateurs puissent ressentir les effets de la paix & de l'amitié qui est entre nous. Ecrit vers le milieu de la Lune de Seffer l'année 1084.

C'est environ la 27. d'Avril de l'année 1673.

Du Siege d'Andrinople la bien gardée.

TRADUCTION

De la Lettre que le Grand Visir Ahmed Pacha a écrite au Roi, en lui envoyant les nouvelles Capitulations.

SUBSCRIPTION.

Au plus glorieux des Princes Majes-

tueux de la croyance de Jesus, élû entre les Grands, magnifiques de la Nation Chrétienne, pour être le Mediateur entre les Peuples Nazaréens, l'Empereur de France notre ami, LOUIS LE GRAND. Dieu veüille prosperer ses desseins & diriger ses pas dans les sentiers de la droiture.

Teneur de la Lettre.

GLoire des Princes Majestueux de la croyance de Jesus, élû entre les Grands, magnifiques, honorez dans la Religion Chrétienne, pour être l'arbitre & le médiateur dans la Communauté du Peuple Nazaréen, dépositaire de la gravité, de l'éminence & de la douceur, possesseur du chemin qui conduit à l'honneur & à la gloire; Notre ami l'Empereur de France, LOUIS LE GRAND, que Dieu veüille combler de bonheur & de droiture jusqu'à la fin de ses jours, & lui faciliter les sentiers du merite & de la justice.

Après avoir salué Votre Majesté avec une affection pure & sincere, & l'avoir assurée d'une integrité de correspondance digne de la veritable amitié. Elle sçaura que le très-puissant & invinci-

ble Empereur le Grand Seigneur mon Maître (asile du monde, Roi des Rois, image d'Alexandre, recours des Potentats de ce tems, refuge des Rois du siecle, dont la gloire, la force incomparable & les victoires soient augmentées) a reçû la Lettre que vous avez envoyé à la haute, sublime, heureuse, puissante & imperiale Porte, par le Marquis de Nointel, modéle & appui des Grands de la Religion de Jesus-Christ, que vous avez envoyé pour y résider; lequel m'a rendu aussi celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire dans les termes si honnêtes & si obligeans, qu'ils me font connoître que vous me considerez comme un parfait ami.

La susdite Lettre ayant été traduite selon l'usage ordinaire, & le sens qui en a été exposé au pied du Trône Imperial, lui ayant fait entendre que pour entretenir la paix & l'alliance qui est établie depuis long-tems jusqu'à la félicité de son regne, vous desiriez que les Traitez & les accords Imperiaux fussent renouvellez, & qu'on y ajoûtât quelques articles pour l'avantage des trafiquans. Et voulant leur donner quelque marque de sa liberalité & d'une inclination bienfaisante, digne de

sa magnificence Imperiale; il a accordé à leur priere, tout ce qui lui a été demandé de votre part, tant à votre consideration qu'à celle de vos Peuples, en renouvellant les Capitulations de la maniere que vous les avez souhaitées, avec une Lettre pleine d'amitié pour réponse à celle que vous lui avez écrite, par laquelle vous verrez que ses intentions Royales n'ont point d'autre but, que de vous marquer la pure, sincere & parfaite amitié qu'il a pour Votre Majesté; & comme cette paix n'est contractée que pour la tranquillité des Etats, & pour la commodité & prosperité des Peuples, il est besoin aussi de contribuer de votre part tout ce qui sera necessaire, afin qu'elle soit soigneusement observée & executée; & que les Marchands & autres vos Sujets, joüissent sur mer & sur terre de la sûreté, de la bonne foi, du repos & des caresses qu'ils doivent attendre d'un bon traitement, qui puisse correspondre à l'amitié qui est entre nous. Le salut soit sur celui qui est dans la bonne voye.

Le chiffre ou marque du Grand Visir étoit à la marge de cette Lettre, & contenoit les mots suivans.

Le pauvre, l'abjet, le Prince Ahmed

Pacha. Son grand ſceau étoit imprimé à la queuë de cette marque, dans lequel ſon nom étoit gravé.

J'envoyai ces Capitulations à Meſſieurs les Echevins de Marſeille. Ils les firent imprimer pour l'utilité du public, & en envoyerent des exemplaires à toutes les Echelles du Levant. Ils me remercierent en corps de l'honneur que je leur avois fait; & m'aſſurerent de leur reconnoiſſance. Je remarquai dans un des exemplaires imprimez, qu'ils mirent leur nom à la tête de mon Epître Dédicatoire, contre l'intention que j'avois euë de ne dédier ce petit Ouvrage qu'aux Offices d'Echevins & Deputez du Commerce & non à leurs perſonnes; mais ils ſe le dédierent eux-mêmes. Il fut imprimé & envoyé par tout, ainſi il fallut laiſſer la choſe, pour être réparée dans quelque nouvelle édition. Je reviens à mon Journal.

Le 16. Janvier 1676. je reçûs des Lettres de M. le Vacher Vicaire Apoſtolique à Alger. Elles étoient du 27. Novembre precedent. Elles portoient que le 12. Octobre précedent, il étoit arrivé une Eſcadre de quatre Vaiſſeaux Hollandois, qui y étoient venus pour conclure la paix, qui y avoit été

traitée au nom des Etats Generaux par un Juif nommé Jacob de Paz, moyennant un present de huit mille piastres pour la paye des Soldats. Le Day ne voulut rien conclure sans la presence de son gendre Baba Hassan, qui étoit en campagne avec l'armée, & qui avoit été cause que l'Escadre s'étoit retirée, laissant à terre l'Envoyé qu'elle avoit apporté pour attendre son retour. Mais avant que Baba Hassan arrivât, l'Envoyé proposa au Day une suspension d'armes, en attendant que l'on pût mettre la derniere main au Traité qui étoit projetté. Le Day répondit que cela ne se pouvoit pas, & que si leurs Vaisseaux rencontroient l'Escadre Hollandoise ou autres Bâtimens de la même Nation, chacun feroit de son mieux. Il me marquoit ensuite que Baba Hassan avoit échoüé dans son entreprise sur Oran, & qu'il avoit attaqué la Ville de Talmessan qui est de la dépendance d'Alger, qui s'étoit revoltée, & avoit fait une ligue avec les Maures de la campagne; que malgré leur secours; il l'avoit emportée & réduite à l'obéïssance, & avoit fait mettre en pieces deux mille des principaux Habitans de la Ville, sans donner la vie même aux femmes & aux petits enfans.

La suite de sa Lettre étoit plus interressante : il me donnoit avis que le Sieur de la Font ayant été obligé de venir à Alger, y avoit été arrêté pour les dettes du Bastion, & qu'ayant obtenu d'avoir la Ville pour prison, il avoit cherché les moyens de s'échapper ; mais que ne pouvant réüssir, il avoit écrit des Lettres à M. Colbert & à M. de Lalo son Associé, dans lesquelles après plusieurs invectives contre M. le Vacher, contre Estelle & contre moi, il donnoit des moyens pour prendre les Vaisseaux d'Alger & pour brûler la Ville. Que la Barque qui portoit ces Lettres avoit été prise au Calo par un Bâtiment de Salé, qui l'avoit amenée à Alger, où elle fut restituée à M. le Vacher avec son Equipage. Les Lettres du Sieur de la Font furent portées au Divan. Le Day les fit lire, & ayant trouvé les avis qu'il y donnoit contre l'Etat, il l'envoya chercher & le maltraita beaucoup de paroles, & voulut le faire mettre à la chaîne. M. le Vacher fit tant par ses prieres qu'il lui sauva cette peine. Il fut renvoyé chez Estelle où il logeoit, avec ordre de faire voir au Trucheman & à Estelle toutes les Lettres qu'il écrivoit en France avant de les envoyer.

Le

Le 26. Janvier, les Turcs qui avoient été mis en liberté à Marseille, partirent sur une Barque que le Commerce envoya à Alger par ordre du Roi, pour les échanger & ramener les François que j'y avois laissé en dépôt.

Le 25. Février, le Sieur Nicolas Casteau de Marseille, vint en poste à la Cour donner avis à Messieurs les Ministres, que les Corsaires de Tripoli avoient enlevé dans un Port de l'Isle de Chypres deux Vaisseaux. L'un étoit commandé par le Capitaine Corail, & l'autre par le Capitaine Marin, tous deux François, & chargez pour le compte des Marchands de Marseille, & de la valeur d'environ cent mil écus chacun. Ces Corsaires les avoient enlevez de dessous les Forteresses du Grand Seigneur, où ils étoient moüillez & prêts à mettre à la voile. Les Officiers & les Matelots s'étoient sauvez à terre, & s'étoient embarquez sur un autre Vaisseau qui les avoit apportez à Marseille.

Les Tripolins avoient conduit leurs prises à Alexandrie d'Egypte pour les vendre. Mais M. Bonnecorse Consul les avoit reclamez devant le Pacha, & avoit fait sequestrer toutes les marchandises.

Le Courier s'en retourna avec les dépêches de la Cour, portant ordre à M. de Nointel Ambassadeur à Constantinople d'en demander la restitution au Grand Seigneur; mais bien des gens instruits des affaires du Païs, ne jugeoient pas que ces ordres eussent leur effet.

Comme le commerce de Marseille me demanda mon avis, j'écrivis qu'il me paroissoit qu'il n'y avoit qu'une de ces deux voyes à prendre, ou d'aller directement à Tripoli & accommoder l'affaire, ou d'avoir recours à la justice du Grand Seigneur, si le Roi par sa puissance ne jugeoit pas à propos de se la faire lui-même. On pouvoit offrir au Roi le quart ou le tiers de la valeur des marchandises, pour la dépense de l'armement qu'il conviendroit envoyer à Tripoli, pour forcer ces Barbares à la restitution. Ce qui seroit d'autant plus aisé, que Sa Majesté ayant de fortes Escadres sur les côtes de Sicile, on en peut détacher un nombre de Vaisseaux pour bloquer le Port de Tripoli, & forcer ces Pyrates à demander la paix, comme ont fait les Anglois depuis peu.

L'autre moyen étoit d'envoyer un homme d'intelligence à Constantino-

ple, qui après s'être abouché avec M. de Nointel, iroit à Andrinople demander justice au Grand Visir : il est certain que ce Ministre ne manqueroit pas de lui offrir un Capigy ou un Chaoux, pour aller à Tripoli poursuivre cette restitution au nom du Grand Seigneur. Cet Envoyé l'accompagneroit sur les lieux, pour éviter que ces Corsaires ne pochassent les yeux du Chaoux avec quelque sac d'argent, & pour revenir à Constantinople renouveller ses poursuites, ou contre les Tripolins, ou contre le Chaoux, en cas qu'il ne se fût pas acquitté de sa commission.

Mais les Députez du Commerce craignirent la dépense. Ils se contenterent d'envoyer l'ordre du Roi à l'Ambassadeur, & prirent le parti de se consoler de cette perte, & ne songerent qu'à tâcher d'empêcher de semblables enlevemens, n'y ayant point de Ports du Grand Seigneur dans le Levant, où on ne puisse être sujet à pareils accidens, quand les Commandans des Forteresses ne prendront pas la défense des amis du Grand Seigneur, qui se seront mis sous leur protection.

Le 4. de Mars, je me trouvai avec M. de Pomponne, dans le tems que l'on y parloit de ces deux Vaisseaux

enlevez par les Tripolins : je lui fis connoître la necessité qu'il y avoit d'avoir la paix avec ces gens-là, comme nous l'avions avec ceux d'Alger & de Tunis. Je lui communiquai les moyens que l'on pouvoit prendre pour y parvenir. Il ne les désapprouva pas ; mais il m'ordonna d'en entretenir M. Colbert. Je le fis quelques jours après. Ces deux Ministres m'ordonnerent de dresser un Memoire pour le présenter au Roi, afin que l'on pût l'examiner à loisir, & prendre les mesures necessaires pour mettre ces Barbares à la raison. Le voilà tel que je le présentai à ces Ministres, qui le présenterent eux-mêmes à Sa Majesté.

MEMOIRE

Presenté au Roi, pour reprimer l'insolence des Corsaires de Tripoli d'Afrique, & pour les forcer à une paix avantageuse aux Sujets de Sa Majesté.

AU ROY.

SIRE,

LE principal motif qui a porté Votre Majesté à accorder la paix, qui lui a été demandée par les Milices d'Alger & de Tunis, n'a été que pour favoriser le commerce de ses Sujets, & pour empêcher les déprédations que ces Corsaires faisoient tous les jours sur la Mediterranée.

Ces Pyrates avoient épuisé les Ports de Votre Majesté de la plûpart de ses meilleurs Matelots. On l'a vû par le grand nombre qu'elle en a retiré des fers de ces deux endroits.

Les Corsaires d'Alger croisent ordinairement depuis les Isles de Majorque

jusqu'au Détroit de Gibraltar, & quand ils ne le passent pas, ils reviennent sur les côtes d'Italie & par celles de Sicile.

Ceux de Tunis croisent depuis ces premieres Isles jusqu'aux côtes d'Italie & de Sicile.

Et ceux de Tripoli s'étendent depuis la partie Orientale de Sicile jusqu'à la côte de Syrie.

On les trouve plus ordinairement vers les Isles de la Sapience & de Candie, parce que les Vaisseaux Marchands ont coûtume de venir reconnoître ces côtes.

La Ville ou la République de Tripoli, n'a que sept Vaisseaux qui sortent ordinairement tous ensemble. Elle peut avoir encore le même nombre de Bâtimens armez par les particuliers.

Les sept premiers se tiennent à une telle distance les uns des autres, qu'ils occupent la plus grande partie du passage de nos Vaisseaux, de maniere que c'est un bonheur particulier quand ils n'en sont pas rencontrez, en sorte que nos Marchands ne seront jamais en assurance dans leur négoce, tant que ces Corsaires seront nos ennemis.

Puisque Votre Majesté a accordé la

paix aux Pyrates d'Alger & de Tunis, qui quoique les plus puissans sur mer, se sont neanmoins rangez doucement à l'observation des Traitez, qui ont été conclus avec eux : il paroît certain qu'on auroit beaucoup moins de peine à y réduire ceux de Tripoli. Ce seroit un ouvrage digne des soins paternels de Votre Majesté, si elle veut prendre quelque résolution de les mettre à la raison. Cela se feroit d'autant plus aisément, qu'une partie des Armées Navales de Votre Majesté étant dans le voisinage de Tripoli, à cause des secours qu'elle donne à Messine, cette République de Brigands se verroit seule exposée à essuyer ce que peuvent vos armes victorieuses, si elle veut leur en faire sentir le poids. Elle pourroit les contraindre tout d'un coup à demander la paix, & à rendre les Esclaves & à venir la demander au pied de votre Trône.

Il faudroit prendre pour cela un tems favorable, pour y envoyer dix Galeres soûtenuës par douze ou quinze Vaisseaux de guerre qui se tiendroient au large, & qui croiseroient selon la prudence du Commandant. Le moüillage est bon par tout, & en cas de mauvais tems, on peut courir la côte en faisant

des bordées jusqu'à dix milles, Est & Oüest de Tripoli. Les Vaisseaux peuvent demeurer moüillez sur la côte depuis le mois d'Avril jusqu'en Novembre ; mais il faut se souvenir que les Vaisseaux seuls ni les Galeres seules ne suffiroient pas, les unes & les autres sont necessaires ; les Galeres, parce que pouvant s'approcher plus près que la portée de leurs coursiers, elles viendroient jusqu'à l'embouchure du Port ruiner les Châteaux qui en défendent l'entrée, & les Vaisseaux de Votre Majesté empêcheroient ceux des Corsaires de revenir chez-eux. On les prendroit infailliblement, & il leur seroit impossible de se remonter s'ils étoient une fois démontez, parce qu'ils n'ont pas les commoditez de construire de nouveaux Bâtimens, de les équipper & de les armer.

On sçait très-assurément qu'ils ont dans leurs fers huit cens des meilleurs Matelots de Votre Majesté, dont elle tireroit des services très-considerables, & le moins qu'on peut esperer, c'est de les avoir sans rançon.

Si Votre Majesté veut une bonne fois délivrer ses Vaisseaux des pillages de ces Barbares, on peut choisir deux gros Vaisseaux inutiles, les faire maçonner

& les couler à fond entre les écüeils qui forment le Port, en moins de rien il se rempliroit & deviendroit absolument impratiquable.

Si Votre Majesté ne veut pas absolument en venir jusques-là, & que sa bonté naturelle la porte à avoir compassion de ces misérables, & ne les pas détruire tout-à-fait; Elle peut faire bloquer le Port par six de ses Vaisseaux & autant de Barques longues. Il n'en faut pas davantage pour empêcher ces Corsaires de sortir, ou les prendre quand ils voudront rentrer. En moins de trois mois Elle les réduira à vendre jusqu'à leurs chemises pour avoir du pain, parce que ne subsistant que par leurs brigandages, le Peuple se trouvant dans la disette, se mutinera contre les Chefs & contre les Soldats: il s'élevera une guerre civile entre eux, ils se détruiront les uns les autres, & se verront forcez d'implorer votre clemence, & d'accepter toutes les conditions qu'elle voudra leur imposer.

On vient d'en voir l'expérience par ce qui est arrivé à l'Escadre Angloise commandée par le Chevalier Narborow qui a tenu ce Port bloqué pendant quelque tems. Il les a réduits à

la derniere extrêmité, & les a forcés à signer une Paix, & à lui accorder tout ce qu'il a voulu. Après un pareil fait, qu'est-ce que Sa Majesté n'est pas en état d'esperer & d'entreprendre ?

Il faut se souvenir que si l'Escadre de quinze Vaisseaux de Votre Majesté commandée par M. Dalmeras, avoit pû demeurer encore deux jours devant Tripoly la derniere fois que Votre Majesté les y envoya, cette Milice se seroit soumise à tout ce que ce Commandant auroit voulu, & qu'elle auroit rendu tous les Esclaves François. On a sçû, à n'en pouvoir douter, qu'il y avoit beaucoup de Turcs qui avoient déja donné la liberté aux leurs, & que le Divan étoit résolu de renvoyer tous ceux de l'Etat, afin que les Vaisseaux de Votre Majesté les laissassent en liberté. Mais comme les Vaisseaux se retirerent dans le tems que le Divan se préparoit à renvoyer les Esclaves, & qu'ils étoient déja en marche pour se rendre au Port, dès qu'ils virent les Vaisseaux se mettre à la voile, ils les firent revenir, & les remirent dans leurs fers, dont ils augmenterent le poids par plusieurs mauvais traite-

mens. Il eſt à remarquer que la plûpart des Eſclaves qui ſont à Tripoly appartiennent au Public, au lieu qu'à Alger & à Tunis le plus grand nombre appartient aux particuliers : c'eſt ce qui rend la délivrance des Eſclaves plus aiſée à Tripoly que dans les deux autres endroits, parce que le bien commun touche ordinairement les hommes moins que le leur particulier. C'eſt par cette raiſon que les Algeriens & les Tunéſiens font bien plus de difficultez quand on les veut obliger de rendre les Eſclaves, & que pour l'ordinaire on eſt obligé de les leur payer au moins ſur le pied du premier achat.

Si Sa Majeſté eſt dans le deſſein de châtier ces Barbares, & qu'elle ait quelque difficulté ſur ce Mémoire, on en fournira qui répondront à tout ce que l'on pourra deſirer.

Fin du Mémoire.

Je ſçûs quelques jours après que le Roi & les Miniſtres avoient très-bien reçû ce Mémoire, & qu'il auroit été exécuté, ſi les grandes affaires que Sa Majeſté avoit alors, ne l'euſſent obligée d'en remettre l'exécution à un autre tems.

Le 26. Avril de cette même année 1676 je fus prié de me rendre chez Madame la Chanceliere Seguier. J'y trouvai M. le Duc de Verneüil dernier fils naturel d'Henry IV. Madame son épouse, M. le Duc de Sully, M. le Duc de Coislin, & Madame la Comtesse de Guiche. Après les civilitez ordinaires, cette illustre Compagnie me représenta les bontez que feu M. le Chancelier Seguier avoit eu pour moi, & le desir que Madame sa veuve âgée de quatre-vingt-cinq ans, avoit depuis long-tems que je demeurasse auprès d'elle, pour lui tenir compagnie, & avoir soin de l'éducation de M. le Prince d'Enrichemont & de M. le Chevalier de Sully son frere. On me fit connoître qu'après avoir tant voyagé il étoit tems que je me fixasse à Paris, & que je ne pouvois pas choisir un poste qui me fût plus honorable & plus avantageux que celui que l'on me présentoit, & que l'on me prioit d'accepter; que toutes ces grandes Maisons m'en auroient obligation, & qu'elles ne prétendoient pas me lier qu'autant qu'il ne se trouveroit pas d'occasion de mieux faire pour ma fortune.

On fit encore intervenir Madame

la Maréchalle de la Motte, & malgré la résolution que j'avois faite de me retirer de la Cour, & d'aller passer le reste de mes jours dans le repos, je donnai parole, & je me rembarquai tout de nouveau sur une mer plus sujette aux tempêtes que la Méditerranée.

Le 15. de Mai, j'allai faire la révérence à Madame la Chanceliere. J'en fus très bien reçû : elle me fit donner un appartement très-commode & très-bien meublé, avec des logemens pour mes domestiques. Mon occupation étoit de prendre soin de l'éducation de ces deux jeunes Seigneurs, de les conduire & les faire connoître à la Cour, & de tenir compagnie à la bonne vieille quand j'en avois le loisir; du reste aussi libre chez elle que j'aurois pû être chez moi.

Je passai ainsi fort tranquillement le reste de l'année, sans être interrompu d'aucune proposition qui eût pû troubler mon repos.

J'avois commencé étant à Alger un Livre de Prieres, avec des réflexions morales à l'usage des Ordres Militaires, que j'intitulai : *Office des Chevaliers*. Je l'ornai de mignatures & de

Le 26. Avril de cette même année 1676 je fus prié de me rendre chez Madame la Chanceliere Seguier. J'y trouvai M. le Duc de Verneüil dernier fils naturel d'Henry IV. Madame son épouse, M. le Duc de Sully, M. le Duc de Coiſlin, & Madame la Comteſſe de Guiche. Après les civilitez ordinaires, cette illuſtre Compagnie me repréſenta les bontez que feu M. le Chancelier Seguier avoit eu pour moi, & le deſir que Madame ſa veuve âgée de quatre-vingt- cinq ans, avoit depuis long- je demeuraſſe auprès d'elle, tenir compagnie, & avoir ducation de M. le Prince d' mont & de M. le Chevalier ſon frere. On me fit connoît près avoir tant voyagé il éto que je me fixaſſe à Paris, & ne pouvoi plus avantag fût plus h préſentoit que celui epter; que l'on m m'en toutes ces gr ne roient obligati tendoient pas m ne ſe trouveroit mieux faire pour m On fit encore inte

la Maréchalle de la Motte, & malgré la réſolution que j'avois faite de me retirer de la Cour, & d'aller paſſer le reſte de mes jours dans le repos, je donnai parole, & je me rembarquai tout de nouveau ſur une mer plus ſujette aux tempêtes que la Méditerranée.

Le 15. de Mai, j'allai faire la révérence à Madame la Chanceliere. J'en fus très bien reçû : elle me fit donner un appartement très-commode & très-bien meublé, avec des logemens pour mes domeſtiques. Mon occupation
toit de prendre ſoin de l'éducation
ces deux jeunes Seigneurs, de les
duire & les faire connoître à la
de tenir compagnie à la
uand j'en avois le loiſir ;
re chez elle que j'au-
noi.

t tranquillement
s être interrom-
n qui eût pû

Alger un
fléxions
ilitai-
va-
le

la Maréchalle de la Motte, & malgré la résolution que j'avois faite de me retirer de la Cour, & d'aller passer le reste de mes jours dans le repos, je donnai parole, & je me rembarquai tout de nouveau sur une mer plus sujette aux tempêtes que la Méditerranée.

Le 15. de Mai, j'allai faire la révérence à Madame la Chanceliere. J'en fus très bien reçû : elle me fit donner un appartement très commode & très-bien meublé, avec des logemens pour mes domestiques. Mon occupation étoit de prendre soin de l'éducation de ces deux jeunes Seigneurs, de les conduire & les faire connoître à la Cour, & de tenir compagnie à la [illegible]nne vieille quand j'en avois le loisir; [illegible] reste aussi libre chez elle que j'au[illegible]s pû [illegible] chez moi.

Je p[illegible] insi fort tranquillement [illegible] rest[illegible] née, sans être interrom[illegible] d[illegible] proposition qui eût pû [illegible] repos.

[illegible] mencé étant à Alger un [illegible] res, avec des réflexions [illegible] sage des Ordres Militai[illegible] ntitulai : *Office des Cheva-* [illegible] rnai de mignatures & de

Le 26. Avril de cette même année 1676 je fus prié de me rendre chez Madame la Chanceliere Seguier. J'y trouvai M. le Duc de Verneüil dernier fils naturel d'Henry IV. Madame son épouse, M. le Duc de Sully, M. le Duc de Coislin, & Madame la Comtesse de Guiche. Après les civilitez ordinaires, cette illustre Compagnie me représenta les bontez que feu M. le Chancelier Seguier avoit eu pour moi, & le desir que Madame sa veuve âgée de quatre-vingt-cinq ans, avoit depuis long-tems que je demeurasse auprès d'elle, pour lui tenir compagnie, & avoir soin de l'éducation de M. le Prince d'Enrichemont & de M. le Chevalier de Sully son frere. On me fit connoître qu'après avoir tant voyagé il étoit tems que je me fixasse à Paris, & que je ne pouvois pas choisir un poste qui me fût plus honorable & plus avantageux que celui que l'on me présentoit, & que l'on me prioit d'accepter; que toutes ces grandes Maisons m'en auroient obligation, & qu'elles ne prétendoient pas me lier qu'autant qu'il ne se trouveroit pas d'occasion de mieux faire pour ma fortune.

On fit encore intervenir Madame

la Maréchalle de la Motte, & malgré la résolution que j'avois faite de me retirer de la Cour, & d'aller passer le reste de mes jours dans le repos, je donnai parole, & je me rembarquai tout de nouveau sur une mer plus sujette aux tempêtes que la Méditerranée.

Le 15. de Mai, j'allai faire la révérence à Madame la Chanceliere. J'en fus très bien reçû : elle me fit donner un appartement très-commode & très-bien meublé, avec des logemens pour mes domestiques. Mon occupation étoit de prendre soin de l'éducation de ces deux jeunes Seigneurs, de les conduire & les faire connoître à la Cour, & de tenir compagnie à la bonne vieille quand j'en avois le loisir; du reste aussi libre chez elle que j'aurois pû être chez moi.

Je passai ainsi fort tranquillement le reste de l'année, sans être interrompu d'aucune proposition qui eût pû troubler mon repos.

J'avois commencé étant à Alger un Livre de Prieres, avec des réflexions morales à l'usage des Ordres Militaires, que j'intitulai : *Office des Chevaliers*. Je l'ornai de mignatures & de

tous les agrémens que les Orientaux ont coûtume de donner à leurs manuscrits, & j'eus l'honneur de le présenter au Roi,

Le six Février 1677. je reçûs quantité de lettres de mes amis de Marseille, qui me representoient le désordre où étoit le commerce à Alep. Tous me prioient de songer à ce Consulat, & de le demander au Roi. Ils me faisoient connoître que je rendrois en cela un service signalé à ma Patrie & à tout l'Etat.

Mais quoique leurs raisons me touchassent, parce qu'elles étoient convainquantes, j'étois résolu de vivre en repos, & de ne me plus charger de tels embarras. Je leur répondis que je n'avois pas assez de bien pour entreprendre ce Consulat, sur tout dans un tems où le commerce étoit extrêmement interrompu par la guerre que nous avions presque contre tous les Princes de l'Europe. Ces raisons & autres ne les rebuterent pas, ils continuerent à me presser & à m'importuner de telle sorte, que pour m'en débarasser, je crus les devoir prendre du côté de l'interêt, auquel je sçai que tous les Marchands, & sur-tout

ceux de Provence sont fort sensibles. Je leur marquai que je pourrois y songer si quelqu'un vouloit s'en charger à ses risques, & me fournir les appointemens dont on conviendroit, & l'entretien de ma table & de mes domestiques, & que j'abandonnerois le reste des droits que le Consulat pourroit fournir. Cela diminua beaucoup leurs importunités, & je continuai à joüir de mon repos.

Mais cela ne dura pas long-tems. Les Echevins de Marseille, le Corps du commerce & les Marchands particuliers établis ou commerçans à Alep, recommencerent leurs plaintes contre M. Dupont, & firent de grandes instances auprès des Ministres afin de le faire révoquer.

M. François Picquet dont la famille étoit originaire de Lyon, qui étoit un des Proprietaires du Consulat d'Alep, avoit un juste sujet de craindre que ce Consulat ne se perdît entre ses mains. Il l'avoit exercé lui-même fort long-tems avec honneur; mais s'étant lassé du monde, il étoit entré dans les Ordres Sacrez, & s'étoit retiré à son Prieuré de Grimaud en Provence. Le Pape qui connoissoit son me-

rite, l'avoit fait Evêque de Cesarople & Vicaire Apostolique de Babylone, & lui avoit ordonné de repasser en Orient, où son zele & ses autres talens étoient necessaires pour la gloire de Dieu & l'interêt de l'Eglise. J'étois ami de ce Prélat depuis long-tems. Il m'écrivit comme les autres pour me porter à prendre le Consulat d'Alep, & pour m'y engager il m'offrit généreusement de me ceder la part qu'il avoit dans la proprieté de ce Consulat, à tel prix que je voudrois, afin d'éviter la perte entiere de ce poste : mais je le remerciai, préférant mon repos, & la situation où je me trouvois, aux avantages que l'on m'offrit. Heureux si j'eusse eu plus de fermeté dans ma résolution, & que je je n'eusse point accepté ce Consulat, vaincu par les importunitez de mes amis, & enfin par des ordres superieurs. C'est ce qu'on verra dans la quatriéme partie de ces Memoires.

Journal du voyage à Alep.

LE premier jour de l'année 1678. le Roi jugea à propos de rappel-

ler le Marquis de Nointel son Ambassadeur à Constantinople, & nomma à sa place Messire Gabriel Joseph de la Vergne, Vicomte de Guilleragues. Il avoit été premier Président de la Cour des Aydes & Finances de Guyenne, & avoit fait la fonction d'Intendant General de la Maison de M. le Prince de Conty. Sa Majesté l'honora en même-tems de la Charge de Secretaire de sa Chambre & de son Cabinet.

Je reçûs le onze Janvier des Lettres d'Alep & de Marseille, qui me pressoient de songer au Consulat d'Alep. Je crois devoir rapporter ici en entier la Lettre d'Alep, parce qu'elle contient des circonstances importantes. La voici.

Monsieur, les emplois considerables que votre merite vous a procurés, & doit vous procurer à l'avenir, nous auroit ôté l'esperance que l'on nous avoit donné il y a quelque tems de vous avoir pour notre Consul dans cette Ville d'Alep; & comme nous souhaiterions avec passion cet avantage, nous avons crû que vous ne trouveriez pas mauvais de recevoir ces lignes de notre part, qui ne sont en premier lieu que pour vous

ſupplier, Monſieur, avec toute l'inſtance dont nous ſommes capables, d'avoir quelque pitié de cette pauvre Echelle, qui eſt ſur le bord de ſa ruine, & que votre perſonne ſeule peut rétablir dans ſon premier luſtre.

Que la miſere des affaires generales ne vous empêche donc pas d'obtenir du Roi vos proviſions en forme, par le grand credit que vous avez à la Cour; & nous vous promettons, Monſieur, par l'obéïſſance que nous vous vouërons, & par l'éxactitude avec laquelle nous vous payerons les droits du Conſulat, de vous donner lieu d'être ſatisfait, tant pour l'honneur que pour l'utilité.

Que les dépenſes qu'il vous faudra faire ici pour votre entrée, & pour votre reception ne vous ſoient point un obſtacle; puiſque nous vous promettons, & nous obligeons par cette Préſente, en la meilleure forme qu'il nous eſt poſſible, de vous fournir en prêt d'abord après votre arrivée à Alexandrette la ſomme de cinq mille piaſtres, pour ſubvenir aux dépenſes qu'il vous faudra faire pour votre réception, pour la Maiſon Conſulaire, & pour les autres choſes dont vous aurez beſoin.

Vous n'avez que faire de prendre avec vous que les personnes qui vous seront necessaires pour le voyage, parce que vous trouverez ici les Officiers dont vous aurez besoin pour votre Charge.

Il nous semble qu'il est inutile de vous dire les raisons qui nous obligent à souhaiter un changement dans ce Consulat.

Vous sçavez de quelle conséquence est votre Barat de la Porte. Ainsi, Monsieur, vous y donnerez ordre, s'il vous plaît. Nous sommes, Monsieur, vos, &c. A Alep le 24. Novembre 1677.

Cette Lettre commune étoit accompagnée de plusieurs particulieres, & d'un grand Memoire pour M. Colbert, qui renfermoit les plaintes de la Nation, & les raisons qu'on avoit de me demander pour Consul.

J'hésitai plus d'un mois à me déterminer à prendre ce parti A la fin, les esperances d'une paix generale qu'on croyoit prochaine, & le rétablissement du commerce, me porterent à y consentir. Je le promis aux Négocians d'Alep, & au Corps du commerce de Marseille, & je l'écri-

vis à M. Colbert en lui envoyant les Memoires d'Alep, & les Lettres des Marchands de cette Ville & de Marseille. Je vis ce Ministre le dix Février à sa belle Maison de Sceaux. Il me dit qu'il avoit vû tous les papiers que je lui avois envoyés; que je lui ferois plaisir d'accepter ce Consulat, & qu'au premier jour qu'il travailleroit aux affaires du Levant, il expedieroit mes provisions, & tout ce qui me seroit necessaire, pour que j'exerçasse cette Charge avec satisfaction & utilité, & qu'il me dépêcheroit au plûtôt.

Mais les négotiations de la paix alloient si lentement à Nimégue, qu'elles obligerent le Ministre à suspendre toutes les dépêche du Levant. Je fis cependant réponse à la Nation Françoise d'Alep, & je leur marquai les dispositions de M. Colbert & les miennes au sujet du Consulat; mais je les avertissois en même-tems, qu'il n'y auroit rien de déterminé que quand la paix generale seroit faite. Ma lettre étoit du 15. Avril 1678. Je leur écrivis encore le huit Juin suivant.

Le Roi étant allé à Fontainebleau le 4. Août, je fus averti que M. Col-

bert y avoit fait porter tous les papiers qui regardoient les affaires du Levant, & qu'il vouloit y travailler, & y donner la derniere main. Je crûs être obligé de m'y rendre pour suivre cette affaire.

J'appris le 17. Août par le Sieur Magy, & les autres interessés à la Compagnie du Levant, que les Consulats avoient toûjours été à la nomination du Roi, sur la présentation du Ministre qui avoit le Département du Commerce, & que M. Colbert vouloit les retirer entierement des mains de ceux qui en avoient obtenu la proprieté, prétendant que ceux qui en joüissoient depuis long-tems l'avoient usurpée; que pour cet effet il avoit envoyé à Marseille des Edits du Roi, portans ordre aux Propriétaires de ces Consulats de représenter leurs titres, pour être pourvû à leur remboursement: cela me fit connoître que notre affaire étoit accrochée pour long tems; d'autant plus que je sçûs que la Compagnie du Levant avoit eû ordre de M. Colbert de recevoir les offres & les propositions que feroient ceux qui aspireroient à ces Consulats. Plusieurs personnes se présenterent, & je fus obligé de me met-

tre du nombre, & on ne conclud rien, parce qu'il fallut attendre le retour du Roi à Saint Germain, & l'échéance du terme qui avoit été donné aux Propriétaires.

Le 29. Septembre la paix avec la Hollande fut publiée à Paris, & fit esperer qu'elle deviendroit bien-tôt generale.

Le 15. Decembre 1678. le Pere Michel Nau Jesuite arriva à Paris. Il devoit retourner à Alep avec de nouveaux Missionnaires de sa Compagnie, après qu'il auroit trouvé à Paris des fonds pour leur voyage, & pour leur entretien, & vouloit passer avec moi. Il avoit une autre affaire qui lui étoit de plus grande conséquence; c'étoit d'être nommés Chapelains de la Chapelle Consulaire, indépendamment du Consul. Cette affaire a fait tant de bruit, qu'on sera bien aise d'en être informé. On l'apprendra en partie par l'extrait d'une lettre du même Pere Nau, Superieur de la Mission d'Alep au Pere Verjus Procureur de leurs Missions Orientales. La voici.

J'ai une joye très particuliere que M. le Chevalier d'Arvieux soit notre Consul en Alep. Il falloit une per-

ſonne de ſa capacité & de ſon merite pour remettre l'Echelle d'Alep, qui eſt en pitoyable état. Cependant je prie votre Reverence de le bien inſtruire de notre affaire de la Chapelle & de la Chapellanie. Vous ſçavez quelles ſont les conſéquences pour nos emplois, pour le bien & l'avantage de la Religion, & pour l'honneur & le ſervice de la Nation. M, le Chevalier d'Arvieux ſçait mieux que perſonne l'importance de l'affaire.

Vous ſçaurez de plus, que la Chapelle eſt dans la ſalle Conſulaire, où l'on boit & mange, & où l'on fait mille choſes qui ne s'accordent pas avec la ſainteté de l'Autel; cela même eſt fort incommode au Conſul, qui n'en eſt pas maître tous les matins, & ſouvent l'après-dînée, à cauſe des Meſſes & des Vêpres. Notre maiſon & la ſienne ſont un même appartement, & il n'y a rien entre M. le Conſul & nous. Il ſeroit tout-à-fait à la gloire de Dieu qu'il ôtât ſa Chapelle de ſa ſalle, quand ce ne ſeroit que pour l'honneur du S. Sacrement qui s'y garde. Notre maiſon eſt grande, & ſa Chapelle y ſeroit bien mieux. Les Peres Cordeliers y

feroient leurs fonctions de la Paroisse, qui leur appartient, & sans que M. le Consul fût importuné. Il auroit sa Chapelle à sa porte, & nous une commodité considerable, de faire sans aucun danger d'avanies nos Congregations, & mille autres bonnes œuvres. Si M. le Chevalier d'Arvieux est de vos amis, parlez-lui-en avec confidence, ou priez le Pere Confesseur du Roi de lui en parler; & afin qu'il n'ait personne de nos envieux à combattre, il seroit bon qu'il s'en fît donner un ordre du Roi : ce sera un ordre très-juste pour empêcher des profanations qui sont inévitables au lieu où est cette Chapelle. Le nom du Roi fera taire tout le monde, & mettra toutes choses à couvert.

Les Peres Verjus & Nau eurent une longue audience de M. Colbert. Ils lui présenterent leurs Memoires pour obtenir des Lettres Patentes de Sa Majesté, pour être Chapelains perpetuels du Consulat d'Alep indépendamment du Consul.

Le 27. Decembre 1678. la paix avec l'Espagne fut publiée à Paris, ce qui nous fit esperer que nos affaires finiroient bientôt.

Le Pere Loüis Verdun Cordelier, avec

avec un Compagnon députés de la Famille de Terre-Sainte, me vinrent rendre visite. Ils venoient demander au Roi des ordres à son nouvel Ambassadeur à la Porte, pour retirer des mains des Grecs les Saints Lieux, & les leur faire rendre, aussi-bien que vingt-cinq mille piastres que nos Armateurs avoient enlevées, & qui avoient été déclarées de bonne prise. Il me communiquerent aussi l'ordre qu'ils avoient de demander leur rétablissement dans la Chapellanie d'Alep, & de déclarer qu'en cas que la Chapelle fut transferée chez les Jesuites, ils transfereroient aussi la Paroisse chez le Consul de Venise, & y feroient leurs fonctions curiales, ce qui ne seroit pas avantageux à la gloire de la Nation.

Je leur répondis, que puisque M. de Nointel Ambassadeur à Constantinople, avoit statué par son Ordonnance renduë sur les contestations réciproques qu'il y avoit euës là-dessus, que ni les Jesuites, ni les Cordeliers, ne prendroient la qualité de Chapelains, jusqu'à ce qu'il y fût pourvû par Sa Majesté: c'étoit à elle qu'il falloit s'adresser, & donner leurs Memoires à M. Colbert, que pour

ce qui me regardoit, je m'attacherois aveuglement à ce que le Roi m'ordonneroit.

Le 1. Janvier 1679. le Roi fit une promotion d'Officiers de Marine. On avoit toûjours fait esperer à M. de Guilleragues & à moi, qu'après cette promotion on travailleroit à ses dépêches & aux miennes; mais dans ce même-tems Messieurs de Seissons, Dupuy, & Vignier, Propriétaires des Consulats d'Alep, de Smyrne, & de Seïde, arriverent à Paris pour défendre leurs droits, & produire leurs titres, selon qu'il leur étoit ordonné par l'Arrêt du Conseil qui leur avoit été signifié. Ils furent en négociation auprès de M. Colbert jusqu'à la fin du mois de Mai. Ils employerent tous leurs amis pour être maintenus dans la possession de leurs Consulats, dont ils joüissoient depuis très-long-tems, mais ils n'obtinrent rien.

La Compagnie du Levant avoit eu dessein de s'approprier tous les Consulats du Levant, & offroit au Roi de rembourser les Propriétaires, afin de pouvoir remplir ces postes de ceux de leurs créatures qu'ils en croiroient les plus capables. M. Colbert ne

trouva pas qu'il y eût de la justice à les rembourser, prétendant qu'ils en avoient joüi assez long-tems pour s'être amplement remboursés de ce qu'ils pouvoient avoir déboursés. Les choses demeurerent encore indécises, parce que ces Propriétaires demanderent du tems pour produire de nouvelles pieces.

M. Dupuy eut recours à M. de Louvois Ministre & Secretaire d'Etat, dont il avoit la protection ; ce qui joint à ce que M. Colbert n'avoit jamais eu que des relations très-avantageuses de la conduite de M. Dupuy dans l'exercice du Consulat de Smyrne, le fit conserver dans ce Consulat ; mais à condition qu'il l'exerceroit par lui-même, & non par des Subdelegués : que M. de Seissons pourroit aussi aller en personne à son Consulat de Seïde ; mais qu'à l'égard d'Alep, le Roi voulant y pourvoir absolument, il m'en avoit promis la Commission depuis plus de 18. mois, & qu'il me la feroit expédier au premier jour.

M. Vignier qui ne s'accommodoit pas de cette disposition, & qui vouloit s'en conserver la proprieté & à ses consors, vint me proposer de me

mettre à la place de M. François Picquet Evêque de Cesarople si je pouvois par le moyen de mes amis leur conserver leurs parts. Comme le parti pouvoit m'être avantageux, j'employai tout le crédit que je pouvois avoir à la Cour, & ce fut inutilement. Le Ministre ne voulut rien écouter, & déclara que le Roi vouloit faire éxercer les Consulats par des gens dont il connoîtroit les talens & la capacité.

On voulut tenter de l'adoucir par le moyen de M. de Belinzani Intendant general du Commerce de France. Ces trois Propriétaires m'engagerent à les accompagner chez M. Belinzani. Il les écouta avec beaucoup de patience, & pour réponse il leur dit ce qu'ils sçavoient déja; que MM. de Seissons & Dupuy iroient éxercer leurs Consulats de Smyrne & de Seïde, & que j'irois à Alep immédiatement de la part du Roi avec sa Commission, & indépendamment de MM. les prétendus Propriétaires, & qu'il m'ordonnoit de sa part, & de celle de M. Colbert de me tenir prêt à partir dans quinze jours; que mes dépêches étoient faites, & qu'il me les remettroit au retour du pre-

mier voyage qu'il feroit à Saint Germain. Cette réponse si positive me fit résoudre à faire tout ce qui me seroit ordonné.

M. de Guilleragues qui avoit été nommé à l'Ambassade de Constantinople le même jour que je fus nommé au Consulat d'Alep, s'ennuyoit autant que moi d'attendre ses dépêches depuis près de dix-huit mois. La raison de ce retardement étoit la somme considerable qu'il falloit lui donner pour son Entrée & les autres dépenses, parce que le Roi avoit alors plus besoin d'argent pour prendre des Villes que pour faire des Entrées ; & il n'y avoit que la paix qui pût faciliter le moyen de trouver toutes ces sommes. Comme elle venoit d'être concluë, la Compagnie du Levant eut ordre de trouver toutes ces sommes, & le Sieur Augustin Magi fut nommé pour aller à Constantinople avec M. de Guilleragues, pour en faire la distribution aux créanciers du Païs préferablement aux autres.

Tout le mois de Mai se passa encore, sans que l'on nous donnât nos provisions. A la fin, j'eûs avis au Bureau de M. Colbert, que mes

provisions étoient au Sceau, & que M. Belinzani avoit ordre de les retirer, & de me les remettre. Alors je songeai tout de bon à mon départ. Je fis emballer mes hardes afin de les faire partir dans la fin du mois de Juin, & de partir dans les premiers jours du mois suivant.

Le 1. Juillet M. Belinzani m'envoya chercher, & me remit la Commission du Roi, avec ordre de partir incessamment, & me rendre à Toulon, afin de profiter de l'escorte des Vaisseaux que Sa Majesté avoit destiné pour porter M. de Guilleragues à Constantinople.

Commission du Roi pour éxercer le Consulat d'Alep.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, Comte de Provence, Forcalquier, & Terres adjacentes, &c. A tous ceux qui ces Présentes Lettres verront. SALUT: Voulant pourvoir à la Charge de Consul de la Nation Françoise à Alep & ses dépendances, dans la Syrie attendu que les Propriétaires ne peuvent l'éxercer en personne: & étant bien informé du zele, fideli-

té, capacité, & experience que le Sieur Laurent d'Arvieux, Chevalier de l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel, & de saint Lazare de Jerusalem, a fait paroître dans les affaires ausquelles nous l'avons employé. Nous avons crû ne pouvoir faire un meilleur choix que de sa personne pour remplir cette Charge. A CES CAUSES, & autres à ce nous mouvantes, nous avons ledit Sieur d'Arvieux, commis, ordonné, & établi; & par ces Présentes signées de notre main, commettons, ordonnons, & établissons Consul de la Nation Françoise à Alep, & dans ses dépendances dans la Syrie, pour ladite Charge, avoir, tenir, & dorênavant éxercer, en joüir, & user, pendant le tems de trois années, à commencer au premier jour de Septembre prochain, aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, priviléges, franchises, exemptions, libertés, gages, droits, pouvoirs, fonctions, fruits, profits, revenus, & émolumens y appartenans, tels & semblables qu'en ont ci-devant joüi ou dû joüir les Propriétaires : SI DONNONS en Mandement à notre Amé & féal Conseiller en nos Con-

seils, & notre Ambassadeur au Levant le Sieur de Guilleragues ; qu'après avoir été informé des bonnes vie & mœurs dudit Laurent d'Arvieux, & de lui pris & reçû le serment requis & accoûtumé, il le mette & institüë en possession & joüissance dudit Consulat, & lui donne toute assistance & protection : faisant défenses aux Propriétaires d'icelui, & à toutes les personnes trafiquant audit Païs, de le troubler. ENJOIGNONS à tous Capitaines de Vaisseaux, Barques, & autres Bâtimens, & à tous Négocians sous la Banniere de France, de le reconnoître notre Consul, & lui payer les droits appartenans à ladite Charge : à peine d'y être contraints par les voies dont les Consuls François ont accoûtumé d'user. CAR TEL EST NOTRE PLAISIR : Prions & requerons les Illustres & Magnifiques Pachas d'Alep & autres lieux, leurs Lieutenans, & chacun d'eux en droit soi, ainsi qu'il appartiendra, qui en ont ou en auront le Commandement ès dits lieux ; qu'ils fassent & laissent joüir pleinement & paisiblement ledit Sieur d'Arvieux dudit état & Office de Consul, sans lui faire ni souf-

frir lui être fait aucun trouble ou empêchement ; ains lui donner toute aide, faveur, & assistance. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre Scel à ces Présentes. DONNÉ à Saint Germain en Laye le 22. jour du mois de Juin 1679. & de notre Regne le 37. *Signé*, LOUIS, *& sur le repli* : *Par le Roi*, Comte de Provence, *Signé*, COLBERT, à l'Original, & scellé du grand Sceau de cire jaune sur queuës pendantes.

Le 2. Juillet, j'allai arrêter ma place à la Diligence de Lyon pour partir le 13. du même mois : cette voiture est fatiguante, parce que pour arriver à Lyon en quatre jours & demi, on arrive fort tard à la couchée; & on en part si matin, qu'à peine a-t'on le tems de reposer. J'eus soin d'envoyer mes bagages par le coche d'eau, il m'en auroit trop coûté par la Diligence.

Le 4. Juillet, étant arrivé à Saint Germain en Laye avant les neuf heures du matin, j'allai au lever du Roi; je m'arrêtai à parler dans la chambre à plusieurs Seigneurs, qui me questionnerent sur mon voyage, & me chargeoient de leur donner de mes nouvelles des Païs où j'allois. Le

Roi étoit habillé, & étoit passé au prie Dieu de la ruelle. Je l'attendois au pied de son lit, par où il devoit passer pour entrer dans son cabinet, selon la coûtume qu'il a de s'y arrêter quelques momens, pour donner le tems aux Courtisans de se retirer, & de laisser la chambre libre pour le Conseil d'en haut, qui suit immédiatement.

Le Roi m'ayant apperçû, jugea bien que je venois prendre congé de lui; & s'étant arrêté sur l'estrade, il me dit que mes dépêches pour le Consulat d'Alep étoient expediées depuis quelques jours, & me demanda quand je partirois, & si je n'étois pas las de faire si souvent des voyages en Turquie. Il ajoûta qu'il falloit être d'une grande résolution pour cela, ou y être accoûtumé. Je répondis que j'avois reçû mes provisions; qu'on travailloit à mon équipage, & que ma place étoit arrêtée à la Diligence de Lyon pour le 13. & que je venois prendre congé de Sa Majesté, & recevoir ses ordres. Il étoit sur le point de me dire autre chose lorsqu'on ouvrit la porte de son cabinet, & qu'il vit le Marquis de los Balbasez Ambassadeur d'Espa-

gne, qui l'y attendoit. Cela obligea le Roi de marcher à lui, & de me dire ces paroles en me quittant: " J'aurois beaucoup de choses à dire " à tout autre que je connusse moins " que vous. Je n'ai rien à vous re- " commander; faites pour mon ser- " vice, pour mon honneur, & pour " ma gloire ce que vous avez accoû- " tumé de faire; je ne sçaurois être " que très-content de vous; Colbert " aura soin de vous faire tenir mes " ordres; rendez-lui compte de ce " qui se passera, afin qu'il m'en " fasse le rapport. Adieu, bon voya- " ge, portez-vous bien. " A ces paroles obligeantes, je mis un genoüil à terre, & je lui baisai le bas de son juste-au-corps. Il mit sa main sur mon épaule & passa.

Je me retirai à la porte de la chambre où je reçus une infinité de complimens de tous les Seigneurs qui avoient entendu ce que le Roi avoit eu la bonté de me dire. Ils m'embrassoient, & m'offroient civilement leurs services, & tout ce qu'ils avoient de pouvoir à la Cour.

Onze heures ayant sonné dans ce tems, & voyant que c'étoit le tems du lever de la Reine, & le moment

le plus favorable pour l'entretenir & prendre congé de Sa Majesté, j'allai gratter à la porte de sa chambre; je croyois la trouver encore au lit selon sa coûtume, mais je trouvai qu'on la coëffoit. Elle étoit déja revenuë de la Messe, à cause d'une Fête particuliere qu'il y avoit chez les Recollets. J'y trouvai M. de los Balbasez, & Madame la Maréchalle de la Motte à sa toilette, qui l'entretenoient sur mon voyage, puisque Sa Majesté en étoit déja informée, comme il me le parût. Dès que je fus entré, elle me fit entrer jusqu'à toucher le bord de sa toilette. Elle me demanda si je me trouvois assez mal à la Cour pour la quitter continuellement, pour passer la mer, & aller demeurer au Païs des Turcs. Je lui répondis, que je me consolois du chagrin que j'avois de m'éloigner de sa présence pour long-tems, par le plaisir que j'avois d'obéïr au Roi mon Maître, & de lui continuer mes services dans les Païs Etrangers, puisque j'étois assez malheureux de lui être inutile à la suite de la Cour. Elle me dit que j'avois beaucoup perdu à la mort des enfans de France; mais que si elle pouvoit avec le tems la reparer d'ail-

leurs, qu'elle le feroit avec plaisir, & s'étant adressé au Marquis de los Balbasez, elle lui dit en Espagnol: *Senor Embaxador, que lastima es, que este Cavallero vaya passar la major parte de su vita entre pueblos infideles.* Elle ajoûta encore que depuis plus de 15. ans, j'avois couru toute la terre pour le service du Roi; que Sa Majesté étoit fort satisfaite de ce que j'avois fait pour elle. M. de Balbasez lui ayant répondu d'une maniere fort obligeante pour moi, lui dit, qu'il avoit entendu parler en Espagne de ce que j'avois fait à Alger pour les Esclaves de sa Nation, qui s'étoient loüez hautement de ma conduite. Madame la Maréchalle de la Motte prit la parole, & se plaignit à la Reine de ce que je l'avois quittée trois fois, pour courir où le service du Roi m'appelloit; mais qu'elle ne donneroit à personne la place qu'elle me conservoit dans sa Maison, jusqu'à ce qu'étant lassé de mes voyages, je revinsse la remplir pour m'en délasser. Les remercîmens que je fis à toutes ces honnêtetés, firent tomber la conversation sur mil choses differentes. Toutes les Dames de la Cour se mirent de la partie tant que la Reine

fût à sa toilette. Les hommes entrerent ensuite, & la chambre se trouva tellement remplie qu'on ne pouvoit se remuer. Je m'entretins un moment à la ruelle du lit avec M. de los Balbasez. Toutes les Dames de la Reine me firent mil honnêtetés.

Il étoit déja midi & demi, & le Roi étoit prêt de venir prendre la Reine pour la mener à la Messe. Je m'approchai de Sa Majesté, je la remerciai de toutes les graces qu'elle m'avoit faites & à ma Famille, & je lui demandai la continuation de sa protection, & ses ordres. Elle m'ordonna de lui envoyer du baume de la Mecque, & m'assûra que si elle avoit besoin d'autre chose, elle ne manqueroit pas de me donner contentement. Je mis un genoüil à terre pour lui baiser le bas de sa robbe : elle me présenta la main, & voulut que j'eusse l'honneur de la lui baiser, & me dit en riant, qu'elle me traitoit en Ambassadeur du Grand Turc : elle me commanda ensuite de lui donner de mes nouvelles, & d'avoir soin de ma santé, afin que je pusse l'entretenir quelque jour des choses que j'aurois observées pendant mon séjour à Alep. Le Roi me surprit dans le tems

que je faisois une profonde reverence à la Reine, & lui dit : Le Chevalier d'Arvieux prend apparemment congé de vous, Madame, il s'en va bien loin, & vous ne le verrez de long-tems. Le Roi & la Reine parlerent tout bas assez long-tems en riant, après quoi ils sortirent ensemble pour aller à la Messe.

Je fis mes adieux à toutes les Dames qui étoient dans la chambre, qui me dirent, qu'elles ne recevroient mes complimens que chez elles. J'allai joindre M. de Levy Maître d'Hôtel du Roi, qui m'attendoit dans la salle des Gardes, & qui me mena dîner avec lui.

Nous dînâmes pendant que le Roi entendoit la Messe, & nous nous trouvâmes en état d'assister à son dîné; mais comme j'avois pris congé je n'osai m'y présenter; mais j'allai attendre Monseigneur le Dauphin à son appartement. Il y vint dès qu'il fut sorti de table, & m'ayant abordé en riant, il me fit cent questions sur mon voyage, sur les Païs où j'allois, sur les mœurs, les coûtumes, la Religion, les usages, la maniere, & les habits des Orientaux. Je tâchai de répondre le mieux

qu'il me fut possible, pour satisfaire la curiosité de ce Prince, qui par les repliques qu'il me fit, me fit connoître qu'il étoit bien plus éclairé qu'on ne le doit être à son âge. Il témoigna prendre beaucoup de plaisir à ce que je lui dis, & sa curiosité l'obligea de s'informer en détail des devoirs de ma Charge, de la maniere dont je serois habillé, de mon équipage, & de quantité d'autres choses sur toutes lesquelles je le satisfis de mon mieux. La barbe nous arrêta plus long-tems. Je lui dis que par bienséance, & pour obéïr aux maximes du Païs, & mieux marquer mon autorité, je serois obligé de laisser croître ma barbe; & pour le divertir, je lui contai des Histoires Orientales sur la longueur de la barbe, & sur les superstitions des Mahométans sur cet article. Comme je vis qu'on lui alloit mettre ses bottes pour aller à la chasse, je pris congé de lui; je le remerciai des bontés qu'il m'avoit témoigné jusqu'alors, & je le suppliai de me les continuer, & de m'honorer de sa protection pendant mon absence. Je le ferai avec plaisir, me dit-il, à condition qu'à votre retour vous me viendrez voir avec un habit à la Turque, & une

grande barbe, & que vous me donnerez des nouvelles du Pais où vous allez. Si ma curiosité me fait souhaiter quelque chose de ce Païs-là, je vous le ferai sçavoir par M. d'Estancheau Secretaire de mon cabinet. Après ces mots, je le suppliai de me permettre de lui baiser la main; il me la refusa, mais je n'y perdis pas; car il me fit l'honneur de m'embrasser: & comme je mis un genoüil en terre pour recevoir cette faveur, je lui attrapai la main en me relevant, & je la lui baisai avec le plus de respect qu'il me fut possible. Toute sa petite Cour applaudit à ce qu'il venoit de faire, & j'en étois tellement penetré, que je ne pus m'empêcher de verser des larmes en lui faisant ma derniere reverence.

J'allai prendre congé de M. le Duc de Montausier, Gouverneur de Monseigneur le Dauphin, qui avoit toûjours eu beaucoup de bonté pour moi.

Je fus ensuite chez MM. de Pomponne, & de Châteauneuf, Ministres & Secretaires d'Etat, qui me reçurent avec toutes les politesses imaginables: j'employai tout le reste du jour jusqu'à minuit, à courir de maison en maison faire mes adieux.

Le 5. Juillet, j'allai prendre congé de M. le Marquis de Louvois Ministre & Secretaire d'Etat, & Grand Vicaire de notre Ordre, lequel ayant sçû que j'étois dans la salle avec quantité d'Officiers d'armée qui attendoient audience, me fit entrer dans son cabinet, où il déjeûnoit d'un morceau de pain, d'une poire, & d'un verre d'eau, après avoir travaillé depuis trois heures après minuit. Il voulut que je l'entretinsse sur bien des choses; il me combla d'honnêtetés, & me chargea de lui marquer tout ce que je ferois au Levant, jusqu'à la moindre circonstance; il me promit sa protection, & de faire valoir auprès du Roi les services que je lui rendrois pendant mon Consulat; il m'embrassa ensuite, & me dit d'aller voir M. le Chancelier son pere. Il me reçût avec son affabilité ordinaire dans sa gallerie, où je l'entretins jusqu'à ce qu'on vint l'avertir qu'il étoit tems d'aller au Conseil; il me fit bien des politesses & des offres de service.

J'allai ensuite chez M. Colbert, où je l'attendis au retour du Conseil. Il me fit entrer dans son cabinet, pendant qu'il expedia un grand nombre

de gens qui avoient affaire à lui ; il voulut être informé de tout ce que je sçavois sur les Echelles du Levant, & sur quantité d'autres choses. Ce Ministre avoit un esprit vif, penetrant, & aimoit la précision ; j'abregeai mes réponses autant que je pûs sans rien omettre, il me parut que cela lui convenoit ; il me dit que j'avois fait un très-grand plaisir au Roi, & à lui, en acceptant le Consulat que j'allois exercer ; qu'il alloit être sans inquietude pour l'Echelle d'Alep ; qu'il se confioit entierement à ma conduite ; qu'il ne me donnoit des provisions que pour trois ans, parce que c'étoit le Reglement que le Roi avoit fait ; mais que je serois confirmé tout autant que je le souhaiterois ; qu'il me souhaitoit seulement une parfaite santé ; qu'il alloit travailler au rétablissement du Commerce pendant cette paix ; & qu'ainsi je ne pourrois pas manquer de gagner dans cet emploi tout ce que j'aurois dû gagner dans les autres dont le Roi m'avoit honoré auparavant, & qu'il y contribuëroit de tout ce qui dépendroit de lui ; que je n'avois qu'à partir content, lui donner souvent de mes nouvelles, & de tout ce qui se passeroit

dans mon district, afin qu'il me donnât les ordres nécessaires. Il me défendit très-expressément de faire aucun festin comme on faisoit chez les Consuls du Levant, dans lesquels outre les cris, les excès de vin & de viandes, on marchoit dans les verres cassés jusqu'au-dessus de la cheville du pied, & où il arrivoit toûjours des querelles; il ajoûta, que les Echelles du Levant étoient autrefois des Seminaires où l'on formoit de bons Marchands, & qu'aujourd'hui elles n'étoient plus que des écoles de jeu, d'yvrognerie, & de mil autres sortes de vices qui corrompoient toute la jeunesse qu'on y envoye de Marseille; de façon qu'ils s'y ruinent au lieu d'avancer leurs affaires. Il m'exhorta fort de déraciner tous ces vices dans Alep, & de n'épargner personne dans les accidens qui pouvoient arriver; & de n'avoir aucune complaisance pour les gens de Marseille, ni aucune crainte de leurs criailleries ordinaires; qu'il ne doutoit pas que ces Messieurs ne remuassent bien des machines pour m'inquieter pendant mon Consulat, quelque bien que je pusse leur procurer; qu'il les connoissoit pour des esprits boüillans & d'op-

position, desquels je devois me mettre fort peu en peine, parce que je dépendois immédiatement du Roi, & que c'étoit à lui seul que je devois m'adresser, & lui rendre compte de tout ce qui se passeroit dans mes affaires & dans mes negociations. On le vint avertir pour dîner, je le quittai en lui promettant de lui écrire souvent sur l'état de cette Echelle, & il me promit son amitié & sa protection auprès du Roi, à qui il feroit valoir mes services.

J'allai ensuite chez M. le Marquis de Seignelai Secretaire d'Etat, & fils aîné de M. Colbert. Je pris congé de lui à l'issuë de son dîné : il me promit les mêmes choses que M. son pere, & me dit, qu'on me rendroit à Alep une lettre qu'il m'avoit écrite en faveur du Sieur Raphaël Rouply Armenien ; que c'étoit pour faire embarquer des chevaux que ses Agens avoient achetés pour le Roi. Il me promit son amitié & sa protection, & m'ordonna de lui écrire souvent.

Je passai de-là chez Madame la Maréchalle de la Motte, qui étoit avec Madame la Duchesse de la Ferté sa fille. Les obligations infinies que j'avois à ces Dames me serrerent telle-

ment le cœur, qu'à peine pûs-je leur faire mon compliment. Je trouvai un carosse qui m'attendoit à la petite porte du Château; j'y entrai seul pour avoir le tems de rêver à mes affaires en venant à Paris.

Je fus rendre mes respects à M. le Prince de Condé, M. le Duc d'Enguien, Messieurs les Princes de Conty, Mademoiselle d'Orleans, Madame de Guise, & autres Seigneurs & Dames, que mon séjour à la Cour m'avoit fait connoître, & generalement à tous mes amis. Je reçûs par tout tant de marques d'amitié & tant d'offres de service, que je me serois crû le plus heureux de tous les hommes, si je n'avois pas été accoûtumé à l'eau benîte de Cour.

Enfin le 13. Juillet 1679. nous entrâmes dans le carosse de la Diligence, & nous partîmes à quatre heures du matin. Je ramenai ma sœur avec moi, parce qu'elle n'avoit plus rien à faire à la Cour depuis la mort des enfans de France. Il y avoit encore M. Gassandi d'Aix Avocat du Roi, & M. de Langes de Montrival, frere de M. le Président d'Oranges, que la curiosité de voir les Païs Etrangers avoit fait résoudre de venir passer avec

moi tout le tems de mon Consulat.

Nous arrivâmes à Lyon le 17. Juillet sur le midi ; nous allâmes le 19. retirer nos hardes qui étoient à la Doüanne, où elles furent visitées avec la derniere rigueur. Nous les fîmes porter au bateau que nous avions loüé exprès pour nous porter à Avignon, où nous arrivâmes le 21. sur les cinq heures du soir, ayant joüi d'un très-beau tems, & eu beaucoup de plaisir sur ce fleuve rapide.

Nous trouvâmes des Doüanniers bien plus honnêtes que ceux de Lyon ; ils se contenterent de notre parole. Nous nous retirâmes dans une fameuse Hôtellerie, où arriverent quelques heures après Messieurs Barberin & Bruë, & le Prieur de Saint Lazare d'Arles, qui venoient au-devant de nous, & nous passâmes tout le reste du jour à nous divertir & à nous promener.

Le 22. Juillet fête de Sainte Madeleine, après avoir entendu la Messe, nous allâmes voir la Synagogue : les Juifs m'ayant vû lire quelques Inscriptions Hebraïques, se mirent en tête que je cachois la Loi de Moïse sous un habit de Chevalier, & le pu-

blierent dans leur quartier. Les principaux vinrent me complimenter à l'iſſuë de notre dîné, & m'aſſûrerent que je ſortois de la Tribu de Levi. Je ne voulus pas les détromper pour faire plaiſir à la Compagnie, & même pour les confirmer encore davantage je leur recitai quelques paſſages Hebreux qui convenoient à la converſation; & je leur montrai une lettre en Hebreux Rabbinique, que je venois de recevoir d'un Juif de Smyrne. Ils ne la purent jamais déchiffrer ſans mon ſecours.

Nous nous embarquâmes ſur le Rhône, & nous arrivâmes à Beaucaire le même jour. Ma ſœur n'avoit point vû la foire celebre de cette Ville; il fallut ſatisfaire ſa curioſité, nous y paſſâmes le reſte du jour; & comme l'affluence du monde étoit extrême, nous allâmes ſouper & coucher à Taraſcon.

Le 23. Juillet, nous repaſſâmes le Rhône, après avoir vû les Reliques de Sainte Marthe, & ce qu'il y avoit de curieux à Taraſcon, & nous allâmes paſſer la journée à la foire, & ſur le ſoir nous repaſſâmes à Taraſcon pour nous préparer à notre voyage.

Nous

Nous partîmes le 24. avec deux litieres, & six Cavaliers, sans aucun bagage, ayant tout fait partir d'Avignon pour Marseille sur des mulets. Nous arrivâmes sur le soir à Salon; nous y entendîmes la Messe le lendemain aux Cordeliers, où nous vîmes le Sepulchre du Prophete Nostradamus, qui est à côté de la petite porte, tout simple & sans ornemens, comme un grand coffre de pierre au-dessus duquel est son portrait. Il fut enterré le 6. Novembre 1566.

Nous allâmes dîner au Griffon, qui est à moitié chemin de Marseille. Nous y trouvâmes un de mes freres, deux de mes cousins, avec six de nos amis, députés des Negocians de Marseille & d'Alep, qui venoient me complimenter.

Nous arrivâmes le soir à Marseille avec un nombreux Cortége de litieres, de caleches, & de Cavaliers, qui m'attirerent bien des compliments, aux Pennes, & sur toute la route.

Nous ne fûmes pas plûtôt descendus à la maison qu'on nous avoit fait préparer, que nous nous trouvâmes accablés de visites & de complimens. Les Marseillois n'en sont pas avares:

ce qu'il y a de commode chez eux ; c'est que cela dure peu, & que quand leur premiere vivacité est passée, ils vous laissent en repos, & en viennent même jusqu'à l'indifference avec vous.

J'allai à Aix le 4. Août rendre mes devoirs à M. Roüillé Intendant de la Province, qui avoit beaucoup d'amitié pour moi, & à qui j'avois des obligations très-considerables.

M. de Guilleragues arriva à Aix le 5. Août sur le soir. J'en donnai avis à M. l'Intendant, qui le vint voir aussi-tôt. Les Consuls de la Ville lui envoyerent le présent ordinaire, qui consiste en douze bouteilles de vin, douze boëtes de confitures, & autant de flambeaux de cire blanche. Les Consuls suivirent de près leur présent. Le premier harangua M. l'Ambassadeur. Après qu'il leur eût répondu, on se retira, excepté M. Roüillé & moi. Nous passâmes dans une chambre voisine de celle où il soupa ; & après qu'il eût achevé nous entrâmes, & fûmes en conversation avec lui assez long-tems ; après quoi M. Roüillé me mena souper avec lui, & mettre ordre au voyage que nous devions faire le lendemain à Marseille.

Le 6. J'allai au levé de M. l'Ambassadeur, je l'accompagnai à la Messe aux Prêcheurs, & de-là chez M. Lenfant Commissaire des Guerres, qui nous donna un déjeuné splendide. M. Marin premier Président, & M. Roüillé s'y trouverent avec leurs carosses, nous montâmes dedans pour faire voir à M. l'Ambassadeur ce qu'il y a de curieux dans la Ville, & nous nous rendîmes chez M. l'Intendant qui nous donna un très-magnifique & très-long dîné; après quoi M. l'Ambassadeur, M. le Comte de la Vergne & moi nous montâmes dans le carosse à six chevaux de M. l'Intendant pour nous rendre à Marseille.

Nous trouvâmes M. Brodart Intendant des Galeres, à Saint Loüis, à une lieuë de Marseille, qui venoit au devant de M. l'Ambassadeur; & qui lui amenoit le carosse de M. le Maréchal de Vivonne, dans lequel il devoit faire son entrée. Il s'y mit avec M. son frere & M. Brodart; je restai dans celui de M. Roüillé avec M. Fabre.

Etant arrivés à la porte Royale nous y trouvâmes les Echevins qui vinrent recevoir M. l'Ambassadeur.

Ils étoient précedés de tous les Valets portants des flambeaux de cire blan-

che, parce qu'il étoit déja nuit. M. de Guilleragues mit pied à terre, reçût les complimens de ces Messieurs, & répondit avec politesse à la harangue de M. Claude Etienne Assesseur de la Ville, qui porta la parole. Après cela on marcha à pied vers la maison de M. Brodart, où M. l'Ambassadeur devoit loger.

Pendant la marche les Echevins étoient à la gauche de M. l'Ambassadeur; ils étoient suivis de tous les Officiers de la Ville. Le frere de Son Excellence, M. Brodart & moi étions à la droite suivis de plusieurs Gentilshommes & de nos domestiques. Nous trouvâmes le Cours & toutes les autres ruës remplies d'un peuple infini; nos carosses suivoient, & nous arrivâmes ainsi à l'Intendance, où M. Brodart reçût Son Excellence dans des appartemens superbement meublés. Elle y fut encore complimentée par les Echevins & par les principaux de la Ville, après quoi chacun se retira. Je restai au soupé qui fut tel qu'on le pouvoit attendre de M. Brodart.

Le 7. Août, les Echevins envoyerent le present ordinaire de la Ville, consistant en vin, confitures & flambeaux, & vinrent rendre visite à Son

Excellence, ayant à leur tête M. de Pilles Gouverneur de Marseille, suivi des personnes les plus qualifiées, comme les Echevins l'étoient des principaux Marchands & Bourgeois. Ce jour & les suivans se passerent à recevoir & à rendre les visites ordinaires, & cependant je songeai à mes affaires.

Le 9. J'arrêtai mon passage avec le Capitaine Antoine Carbonneau de la Ciotat, & je lui ordonnai de notifier aux Marchands que nous partirions assûrement dans le cours du mois, afin que ceux qui voudroient charger de l'argent ou des marchandises s'y préparassent à loisir. Il y eut une très-grande jalousie à Marseille contre Carbonneau, parce qu'il étoit de la Ciotat. Mais comme il n'y avoit alors à Marseille aucun Vaisseau qui me convint, il fallut par necessité que je prisse celui-là, aussi-bien que M. Picquet Evêque de Cesarople. La jalousie des Marseillois s'appaisa à la fin, & chacun se disposa à charger quelque chose sur ce Vaisseau.

Le 11. Août, je prêtai serment entre les mains de M. de Guilleragues, pour le Consulat d'Alep, comme j'y étois obligé par mes provisions.

M. l'Ambassadeur partit le 18. pour

ſe rendre à Toulon, où il devoit s'embarquer.

Je me préparai auſſi à partir, & pour cela je preſſai le Capitaine Carbonneau autant qu'il me fut poſſible. Pendant ce tems-là les Marchands de Marſeille intereſſés au commerce d'Alep, me regalerent magnifiquement dans le jardin de M. Guillet. Tous mes amis en firent autant les uns après les autres, de ſorte qu'à peine pouvois-je trouver le tems de mettre ordre à mes affaires; j'en vins à bout à la fin.

Départ de Marſeille.

Le 29. Août 1679. je m'embarquai avec tous mes gens ſur le Vaiſſeau le Saint Auguſtin, commandé par le Capitaine Antoine Carbonneau, de 30. pieces de Canon, & de 90. hommes d'équipage, ſans compter les Paſſagers, qui faiſoient plus de cinquante hommes.

Nous mîmes à la voile à quatre heures après midi, & quatre heures après nous moüillâmes à la Cioutat, où je débarquai au bruit de l'Artillerie du Vaiſſeau.

Arrivée à la Cioutat.

Le lendemain je reçûs les preſens de la Ville, qui conſiſtoient en douze bouteilles d'excellent vin muſcat & douze flambeaux de cire blanche. Mrs. les Conſuls ſuivirent leurs preſens, & vinrent me complimenter.

Le 31. M. le Vicaire de M. le Chevalier de Vendôme, Seigneur ſpirituel & temporel de la Ciourat, en qualité d'Abbé de Saint Victor lez-Marſeille, vint à la tête de ſon Chapître me faire ſes complimens; & pendant les ſept jours que nous demeurâmes à la Ciourat, nous fûmes regalés de tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens dans la Ville.

Nous mîmes à la voile le ſixiéme Septembre, & le lendemain nous moüillâmes à Toulon. Je pris mon logement chez M. l'Abbé Laugier, Capiſcol de la Cathedrale, qui me reçût & me regala à merveilles. Arrivée Toulon.

A peine étions-nous hors de table que M. l'Evêque de Toulon, & M. l'Evêque de Ceſarople me vinrent voir. M. Arnoul Intendant general de la Marine, avec les principaux Officiers me firent le même honneur, & me prévinrent, dont je fus bien fâché. J'allai rendre mes devoirs à Monſieur, Madame & Mademoiſelle de Guilleragues, à M. Arnoul, chez qui ils étoient logés, à MM. les Evêques, & à tous Mrs. les Officiers de Marine. On me regaloit par tout avec tant de profuſion, que je ſouhaitois ardemment le moment de notre départ.

Départ de Toulon. Enfin le onziéme Septembre M. l'Ambassadeur s'embarqua avec toute sa suite sur le Vaisseau du Roi le Hardy, qui étoit commandé par le Marquis de la Porte. Je m'embarquai en même-tems sur un Bateau du Païs avec M. l'Evêque de Cesarople, & nos gens, & quelques Chevaliers & autres Passagers qui alloient à Malte, & en d'autres endroits du Levant, & nous allâmes joindre le Vaisseau du Capitaine Carbonneau qui étoit au fond de la rade proche le Lazaret. Tous les Vaisseaux salüerent M. l'Ambassadeur quand il passa devant eux; il n'y eut que le nôtre qui oublia son devoir en cette occasion.

J'allai à bord du Hardi souhaiter un bon voyage à M. l'Ambassadeur. Je le trouvai fort en colere contre Carbonneau, il vouloit l'envoyer chercher & le châtier, & ce ne fut pas sans peine que j'obtins sa grace.

Départ de Toulon. Le 12. Septembre sur les neuf heures du matin, le Hardi tira un coup de canon & appareilla, nous en fîmes de même. La Flûte du Roi qui alloit à Constantinople le suivoit, quatre Vaisseaux Marchands venoient ensuite, puis quatre barques, une Polacre & une Tartanne. Nous sortîmes

avoit ordre de ne faire ſaluer que l'Amiral. Mais M. de la Porte y ayant renvoyé un de ſes Lieutenans pour lui dire que l'Ambaſſadeur de Conſtantinople étoit dans ſon Vaiſſeau, le Preſident ordonna au Château de tirer ces cinq coups, & envoya en même-tems une Chaloupe avec des Députés complimenter Son Excellence.

Chanoines de Cagliari. La Ville de Cagliari eſt aſſez grande & environnée de vieilles murailles. Son Château n'eſt pas grand choſe. Elle a une Egliſe Cathedrale aſſez belle, où les Chanoines font l'Office en Camail & en Rochet, même en preſence de leur Archevêque. On celebroit ce jour-là la Fête de S. Thomas de Villeneuve, & on tira une grande quantité de boëtes. C'eſt dans ces tintamares que conſiſtent la plûpart des devotions des Fêtes en Eſpagne & en Italie.

Départ de Cagliari. Nous remîmes à la voile le 18. ſur le midi, à la vûë de quatre Vaiſſeaux de guerre François, qui avoient relâché comme nous à cette plage le jour d'auparavant.

Le 19. Nous perdîmes de vûë les côtes de Sardaigne; mais le 20. nous fûmes obligés de les reconnoître encore, à cauſe du vent contraire, &

Le 31. M. le Vicaire de M. le Chevalier de Vendôme, Seigneur spirituel & temporel de la Ciotat, en qualité d'Abbé de Saint Victor lez-Marseille, vint à la tête de son Chapitre me faire ses complimens ; & pendant les sept jours que nous demeurâmes à la Ciotat, nous fûmes regalés de tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens dans la Ville.

Nous mîmes à la voile le sixiéme Septembre, & le lendemain nous moüillâm[illegible] à Toulon. Je pris mon logem[illegible] M. l'Abbé Laugier, Capisco[illegible]athedrale, qui me reçût & [illegible] à merveilles. Arrivée Toulon.

[illegible]ions-nous hors de table q[illegible]vêque de Toulon, & M. [illegible] Cesarople me vinrent [illegible]rnoul Intendant general de [illegible], avec les principaux Offi[illegible] firent le même honneur, & [illegible]inrent, dont je fus bien fâché. [illegible]endre mes devoirs à Monsieur, [illegible]ne & Mademoiselle de Guille[illegible]s, à Mr. Arnoul, chez qui ils [illegible]ent logés, à MM. les Evêques, & [illegible]ous Mrs. les Officiers de Marine. [illegible]n me regaloit par tout avec tant de [illegible]rofusion, que je souhaitois ardemment [illegible]e moment de notre départ.

avoit envoyés sur le Port pour les recevoir & les conduire au Palais de son neveu, qu'il leur avoit fait préparer par ses Officiers, après qu'il l'eût envoyé complimenter à bord.

M. l'Ambassadeur rend visite au Grand Maître.

Le 28. M. le Grand-Maître envoya encore faire des complimens à M. l'Ambassadeur, & Son Excellence suivie d'un grand Cortege, alla saluer Son Eminence, qui le reçût dans son lit, à cause de ses indispositions & de son grand âge. Il fut reçû par le neveu du Grand-Maître qui faisoit les honneurs. L'Eminence & l'Excellence s'entretinrent quelque tems en particulier; après quoi les portes ayant été ouvertes, la suite de l'Ambassadeur entra, & eut l'honneur de salüer le Grand-Maître.

M. l'Ambassadeur voulut s'en retourner chez lui à pied, suivi de cinq carosses de Son Eminence, celui du corps étoit à six chevaux, un autre à quatre mules, & les trois autres à deux chevaux.

Le Grand Maître rend visite à Madame l'Ambassadrice.

Le même jour vers les quatre heures du soir le Grand-Maître alla rendre visite à Madame l'Ambassadrice. Il s'étoit excusé de recevoir sa visite, parce que ce n'est pas la coûtume à Malte que les femmes visitent les hommes, non

plus que celle des Grands-Maîtres, de visiter les Ambassadeurs ; mais Son Eminence en rendant visite à Madame l'Ambassadrice, la rendoit indirectement à son mari : au fond c'étoit la même chose, mais il faut se conformer aux usages & garder les apparences.

Fête de S. Michel.

Le 29. Septembre Fête de S. Michel, qui est le titulaire de l'Auberge de Provence, qui a le premier rang sur toutes les autres, le Grand-Prieur de l'Eglise Officia Pontificalement; Son Eminence y assista avec tous les Grands-Croix en habits de ceremonies. La Musique y fût aussi belle que le concours étoit grand.

J'ai parlé de Malte dans d'autres endroits, ce qui m'exempte d'en rien dire ici.

Le Chevalier d'Arvieux a audience du GrandMaître.

Le 30 Je priai M. le Commandeur de Villevieille grand Ecuyer de Son Eminence, de lui dire que je souhaitois lui rendre mes respects, il m'obtint Audience sur le champ. M. le Commandeur de Villevieille & M. le Commandeur de Village, grand Fauconnier, me firent l'honneur de m'accompagner avec plusieurs autres Chevaliers de mes amis.

Dès que le Grand-Maître me vit entrer, il me reconnut, se leva de son

fauteüil avec un cri de joye, & m'embrassa tendrement comme il avoit fait la derniere fois que j'eus l'honneur de le voir à Malte. Il me fit mille honnêtetés ; il s'informa de ce que j'avois fait depuis notre derniere entrevûë, & enfin du motif de mon voyage. Notre conversation auroit été longue s'il avoit voulu s'asseoir. Sa politesse m'obligea d'abreger mes réponses, car il étoit dans sa soixante & douziéme année, & dans la dix-septiéme de son regne. Il avoit la goutte assez frequemment, quoique d'ailleurs il joüit d'une santé parfaite, peut-être au grand déplaisir de bien des gens qui prétendoient au Magistere. Il s'appelloit, & c'étoit toûjours Nicolas Cottoner de Majorque, qui a succedé à Raphaël Cottoner son frere, qui ne posseda cette dignité que trois ans. Je pris congé de lui avec les mêmes embrassemens dont il m'avoit honoré en entrant, & en reculant par des reverences mesurées vers la porte, je me retirai, tandis que demeurant toûjours debout il m'accompagna des yeux autant qu'il pût m'appercevoir. Les mêmes Commandeurs vinrent me conduire jusqu'au bout de l'escalier du Palais, & me comblerent de politesses. J'étois logé

chez M. le Chevalier Baron, j'y reçûs les visites de tout ce qu'il y avoit de gens de distinction, de sorte que je n'eus presque pas le tems de voir M. de Guilleragues chez lui. Je dirai seulement qu'il a reçû à Malte des honneurs extraordinaires, qu'il y a été défrayé par le Grand-Maître. Sa table étoit de douze couverts avec une seconde de vingt-quatre, & l'une & l'autre étoient servies avec une abondance, une propreté, & une magnificence extraordinaire.

Le premier Octobre, j'eus l'honneur de voir M. le Grand-Maître pour la seconde fois; il étoit dans son lit, je l'y entretins pendant une heure sur les choses que nous avions entamées dans ma premiere visite; je reçûs les mêmes honneurs, & en sortant je fus me préparer au départ, M. l'Ambassadeur en ayant donné l'ordre.

Nous nous embarquâmes le 4. Octobre, mais le vent ayant changé, nous ne pûmes sortir du Port. M. le Grand-Maître envoya prier M. l'Ambassadeur de débarquer, & d'attendre le beau-tems; il le fit, & nous aussi.

Le six, les vents s'étant trouvés bons & assez frais, nous nous embarquâmes tout de bon. Nous appareillâmes sur les Dépar Malte.

neuf heures, & nous perdîmes Malte de vûë avant la nuit. Le Vaisseau le S. Sepulcre commandé par le Capitaine Antoine Carbonnet de la Cioutat qui venoit de Livourne, un Corsaire du GrandDuc de Toscane, un petit Vaisseau Marchand, quelques Barques, & un Corsaire de Malte se joignirent à nous, & remplacerent les Bâtimens qui nous avoient quittés à Malte, de sorte que nous nous trouvâmes encore treize voiles en sortant du Port.

Tempête & naufrage d'une Barque.

Les 7. 8. 9. 10. 11. & 12. Nous eûmes un vent contraire si violent, que nous eûmes bien de la peine à ne rien perdre de ce que nous avions avancé en nous tenant bord sur bord. Nous nous trouvâmes si près de l'Isle de Zante cette derniere nuit, que nous nous serions tous brisés sur les rochers qui bordent cette Isle, si heureusement pour nous le Vaisseau de guerre n'eût rompu sa grande vergue, ce qui l'obligea d'arriver & nous aussi, parce que nous suivions le fanal qu'il portoit. Il falloit que les vents & le courant nous eussent portés sur cette Isle que nous n'avions pas reconnuë le soir precedent. Une de nos barques qui ne pût tenir la mer, ayant voulu re âcher, se brisa à l'Ouest de cette Isle; nous en rencontrâmes les

débris sur l'eau;il ne se perdit que deux hommes, la Barque s'étant échoüée sur une Plage qui forme une espece de petit Port, entre deux Caps de roche vive extrêmement escarpez. Ce fut un bonheur pour le reste de l'équipage qui se sauva à terre.

Relâche à Cephalonie.

Le treize Octobre, le tems continuant à être mauvais, & ne pouvant porter à route, M. de la Porte qui vouloit raccommoder sa grande vergue trouva bon de relâcher à Cephalonie qui est une grande Isle appartenante aux Venitiens, à dix milles au Nord de Zante. Nous y arrivâmes sur les cinq heures du soir, & nous moüillâmes dans la grande rade, en attendant le lendemain pour prendre un meilleur poste, entre Lixanoy & Ergastoli, qui sont deux Villages les plus voisins du Port. La Forteresse est à trois lieuës du Port, ce qui fut cause qu'on ne la salua point, & que M. l'Ambassadeur ne fut point salué. Il y avoit plusieurs Vaisseaux Anglois moüillez, il y en arriva d'autres; pas un ne salua le Pavillon. Quelques Officiers du Hardy s'en choquerent, & tâcherent de persuader à M. de la Porte qu'il devoit les contraindre au salut; mais il leur dit que par le dernier Regle-

ment entre les deux Rois il étoit porté que l'on ne pourroit contraindre personne au salut, de sorte qu'on les laissa en repos avec toute leur fierté. Comme les Anglois qui viennent en cette Isle y chargent une grande quantité de vin muscat, & de pance, ou de raisins de Corinthe, c'est en ces deux choses que consiste presque tout le Négoce de l'Isle.

Description de Cephalonie.

Elle tire son nom du Grec Cephalo-Nissia, qui signifie les Isles de Cephale qui en étoit Roi. Il y a deux Isles de ce nom, la grande où nous étions, & la petite qui est à l'Est, entre la grande & la terre ferme. Nous la vîmes en passant de fort loin.

La grande Cephalonie a environ lieuës de circonference. Son centre est occupé par une des plus hautes montagnes que j'aye vûës, c'est ce qui fait qu'on la reconnoît de fort loin.

Elle est habitée par des Grecs pauvres & miserables qui sont la plûpart des débris de Candie. Les Venitiens y ont un Proveditеur qui ne sort presque jamais de la Forteresse. Le Gouverneur étoit un François de Pierrelalte nommé M. de la Fleur. Il avoit été Major de Candie, & avoit long-tems servi les Venitiens dans leurs guerres.

Pour récompense de ses services, & d'une jambe qu'il avoit perduë, ils lui avoient donné ce chetif gouvernement.

Il me donna à manger deux fois avec toute la civilité imaginable, & me fit un très beau present.

M. l'Evêque de Cesarople demeura presque toûjours à terre, quoiqu'avec beaucoup d'incommodité. J'en aurois fait autant, mais je craignois qu'il n'arrivât du désordre si je m'absentois, à cause de la mauvaise humeur, de l'avarice sordide & de la brutalité du Capitaine. Je l'avois préferé à d'autres de Marseille, parce que j'avois reconnu que ceux de la Cioutat avoient toûjours été de fort honnêtes gens. D'ailleurs sa famille & lui-même m'avoient de l'obligation, & j'étois en état de leur faire du bien ou du mal dans le poste où j'étois. Tout cela ne fut pas capable de réprimer sa brutalité. Il la poussa si loin, que ses propres Matelots en étant outrez, le dirent à des Officiers du Vaisseau de guerre, & ceux-ci à M. de la Porte & à M. de Guilleragues, qui m'envoya chercher, & qui fit venir ce brutal. Après qu'il l'eut bien maltraité de paroles, peu s'en fallut qu'il ne lui fît donner la calle. Je lui demandai gra-

Bru du Ca ne Ca neau, primé M. l'A bassad

ces, ſuppoſant qu'il ſe corrigeroit. Pour l'y obliger plus efficacement, M. l'Ambaſſadeur fit expedier trois ordres qu'il remit à M. Gaillard Lieutenant du Hardy pour me les remettre quand je ſerois arrivé à bord.

Le premier portoit que le Capitaine débarqueroit ſur le champ M. l'Evêque & moi avec nos gens & nos bagages, & nous porteroit au Vaiſſeau le S. Sepulcre, qui étoit commandé par ſon couſin, qui s'étoit offert de nous recevoir moyennant cet ordre.

Le ſecond défendoit à notre Capitaine de quitter le convoi, ſous peine de ſix mois de priſon. Mais comme pendant ce démêlé le vent étoit devenu bon, & que M. de la Porte avoit tiré le coup de partance, & que tous les Vaiſſeaux étoient ſous voile, il en fit expedier un troiſiéme, qui me donnoit pouvoir d'interdire ce brutal au cas qu'il ne ſe corrigeât pas, de le mettre aux arrêts, de ſubſtituer un autre Capitaine en ſa place, & de lui faire ſon procès, & à tous ceux qui s'oppoſeroient à l'execution de ladite Ordonnance, attendu le mauvais traitement qu'il faiſoit à ſon Equipage & à ſes Paſſagers, & la neceſſité qu'il y avoit de pourvoir à l'interêt que le

commerce de Marseille avoit sur son Vaisseau.

Nous arrivâmes à bord, où je trouvai M. l'Evêque, les Peres Jesuites & tout le reste de mes gens, que le Capitaine avoit envoyé chercher à terre, craignant l'effet des menaces de M. l'Ambassadeur.

M. Gaillard fit assembler tout l'Equipage & les Passagers sur le pont, & lut à haute voix les trois Ordonnances. Le Capitaine en fut affligé au dernier point, d'autant plus que son beau-frere & plusieurs autres avoient été témoins de ce qui lui étoit arrivé dans le Vaisseau du Roi. Il voulut s'excuser, mais je lui fermai la bouche par les reproches que je lui fis. A la fin il me demanda pardon & promit de mieux faire. M. Gaillard s'en retourna au Vaisseau de guerre, & notre petite Flotte suivit le Hardy.

En passant entre la terre-ferme & l'Isle de Zante, nous vîmes le même jour le Golfe de Lepante, où se donna la fameuse bataille entre les Chrétiens & les Turcs dans le siecle passé. Nous laissâmes à bas bord Castel-Tornese, & Zante à stribord, & à trente milles de là, nous vîmes un écüeil ou petite Isle, appellée Lessanfano, Départ de Cephalonie.

qui a quinze milles de circonference, & qui n'est habitée que de quelques Caloyers ou Religieux Grecs qui y ont un Monastere.

Le vingt Octobre, nous côtoyâmes les Isles de la Sapience, & vîmes la Rade de Navarrin, qui peut contenir plus de trois mille Navires. Les Turcs y en mirent sept cens lorsqu'ils voulurent commencer le siege de Candie. Nous reconnûmes la Venetico, les Villes de Modon & de Coron, & sur le soir nous doublâmes le Cap Matapan.

de la ...e. de de ...rrin.

Le vingt-un, nous côtoyâmes dès le matin l'Isle de Cerigo, qui est la premiere de l'Archipel du côté de l'Oüest. On lui donne quatre milles de tour, & elle est éloignée de quarante milles du Cap Matapan, ou des Cailles, & nous passâmes entre l'écüeil appellé l'Ovo, ou l'Oeuf, parce qu'il en a la figure, & la Forteresse de Cerigo. A la vûë elle nous parut très-forte & inaccessible. Le Provediteur Venitien qui y commande, ayant appris par la Chaloupe du S. Sepulcre, que M. l'Ambassadeur étoit dans le Vaisseau du Roi, le fit saluer de 21. coups de canon, auxquels on répondit de cinq. Nous dépassâmes celle d

Isle de Cerigo.

San-Nicolo, & l'Isle de Cerecy, que nous laissâmes à bas bord, & alors le vent tomba tout-à-fait, & nous nous trouvâmes dans un calme qui nous obligea de mettre toutes nos Chaloupes à la mer, pour soutenir les Bâtimens, & les empêcher de s'aborder les uns les autres & de se briser.

Nous trouvâmes à propos M. l'Evêque & moi, de nous servir de ce moment pour aller prendre congé de M. de Guilleragues; car c'étoit l'endroit où nous devions nous séparer. Le Capitaine nous y voulut conduire dans son canot. Chacun de nous fit ses complimens à M. l'Ambassadeur, Madame son épouse, Mademoiselle leur fille, à M. le Marquis de la Porte, & à tous ses Officiers.

Le Capitaine de notre Vaisseau y vint à son tour, & fut gouspillé de la belle maniere, avec menace que s'il n'en agissoit pas bien avec moi, & que j'eusse trop d'indulgence pour lui, il le feroit châtier dans quelque lieu qu'il pût se cacher. Il lui dit en ma présence; Apprenez petit Capitaine, que M. le Consul a le même pouvoir à Alep que j'ai à Constantinople. Il est consideré du Roi & de toute la Cour. Tout ce qu'il fera sera ap-

prouvé, & quand il est sur un Vaisseau il y est le maître & non pas le Capitaine.

A la fin nous prîmes congé les uns des autres, & M. le Marquis de la Porte nous fit saluer de neuf coups de canon.

Etant arrivez à notre Vaisseau nous fîmes servir nos voiles pour profiter du bon vent qui s'étoit levé. Nous passâmes sous le vent & à l'arriere du Vaisseau du Roi que nous saluâmes de toute notre artillerie pour lui dire adieu, il nous en rendit sept que nous rémerciâmes de pareil nombre, & nous portâmes à route: la nuit & le vent nous éloignerent. Nous portions à l'Est & eux au Nord. Nous nous vîmes encore le lendemain matin pendant que nous côtoyions la côte septentrionale du Royaume de Candie.

Vûë de Malvasia en Morée & autres Isles

Le vingt-deux Octobre nous revîmes à bas bord la côte de la Morée, l'Isle brûlée, celles de Milo, d'Antimilo, l'Argentiere & Cerigotto à stribord.

Le vingt-trois, nous découvrîmes à bas bord les Isles de Molinio, Policandro, Mio & d'autres, & deux petits écüeils qui ressemblent de loin

à

à deux Vaisseaux à la voile. Sur le soir nous découvrîmes l'Isle de Sansorin, auprès de laquelle il en sortit une autre du fond de la mer il y a environ trente ans. Il y a dans cette Isle un Evêque du Rit Latin, un Couvent de filles, des Jesuites & des Capucins. La Ville est située sur la pointe d'une Montagne.

Les deux jours suivans nous côtoyâmes l'Isle de Candie. On lui donne deux cens quatre-vingt milles de largeur, & environ sept cens mille de longueur. Isle de Candie.

Le vingt-quatre Octobre, nous laissâmes à bas bord à la pointe du jour les Isles de Naxio & autres, & sur les neuf heures nous nous trouvâmes par le travers d'Estampalie. Ce fut en cet endroit qu'étoit péri depuis un mois le Capitaine Connelier fameux Corsaire, dont le Vaisseau sauta en l'air avec plus de trois cens hommes qui y étoient, dont il ne s'en sauva qu'un petit nombre. Le feu fut mis aux poudres par son Nocher qu'il avoit maltraité en plusieurs rencontres. Nous vîmes sur le midi deux écüeils appellez les Janissaires, & nous découvrîmes & doublâmes le Cap Salomon, le plus oriental de Candie

& dressâmes notre route vers l'Isle de Chypres, pour arriver à l'Isle de Paphos, où nous devions nous arrêter deux jours.

Isle de Chypres.

Le vingt-cinq, nous découvrîmes Château Rrouge sur la côte de Caramanie, puis le Golfe de Satalie, & le lendemain l'Isle de Chypres.

Le vingt sept, nous nous trouvâmes par le travers du Cap S. Epiphane, & nous commençâmes à côtoyer l'Isle de Chypres. Nous découvrîmes ensuite le Cap Blanc, & peu après l'ancienne Ville de Paphos, qu'on appelle à present Baffo par corruption, & nous y moüillâmes le lendemain pour prendre quelques balles de Marchandises que notre Capitaine y devoit charger.

Arrivée à Baffo, ou Paphos.

M. l'Evêque & la plûpart de nos Passagers débarquerent. Les uns allerent à la chasse, & apporterent beaucoup de francolins, de perdrix, de lievres, & d'autre gibier, & les autres allerent se promener & se divertir dans les Villages. Je ne voulus point débarquer pour éviter les cérémonies & les complimens qui m'auroient fatigué, selon l'usage du Païs. Je reçûs pourtant la visite d'un Grec, qui fait en ce lieu les affaires des François

qui resident dans les autres endroits de l'Isle.

Tous nos gens revinrent à bord le soir, & apporterent de quoi faire bonne chere, ce qui plût infiniment à notre avare Capitaine, dont les manieres étoient bien plus douces depuis les corrections qu'il avoit reçûës, & qui s'adoucissoient à mesure que nous approchions du terme de notre Voyage.

Le trente Octobre, nous partîmes de Baffo & toûjours en côtoyant l'Isle nous doublâmes le Cap Blanc qui en est à quinze milles, & le Cap de Gatte qui en est à trente-cinq milles.

Départ de Paphos.

Nous découvrîmes de fort loin la Ville de Limisso, & le même soir nous moüillâmes aux Salines qui est l'Echelle de Larneca, où resident les Consuls & les Marchands Européens qui trafiquent dans l'Isle. Larneca n'est qu'à un quart de lieuë de la mer.

Arrivée à Larneca.

La Rade des Salines est un très-bon moüillage; mais si les Vaisseaux y sont à couvert des injures du tems, ils ne le sont point du tout des Corsaires. Les Vaisseaux de Tripoli de Barbarie, & ceux de Majorque y viennent souvent, & ont enlevez bien des Vaisseaux Marchands presque chargez,

Rade des Salines.

ſans avoir pû être défendus par le Château qui eſt au bord de la mer ; parce que c'eſt une très-mauvaiſe Place, preſque ruinée, ſans munitions, & que cinquante hommes enleveroient en une demie heure.

Il n'y a ſur le bord de la mer que quelques mauvaiſes maiſons pour la Doüanne, & pour y mettre à couvert les marchandiſes que les Francs y envoyent en attendant leur embarquement. On voit à cent pas de là une Egliſe des Grecs, dont les ruines marquent qu'elle étoit belle ; & qu'elle faiſoit partie d'un Monaſtère. Tout ce que je vis aux environs ne merite pas qu'on l'écrive, ni même qu'on s'en ſouvienne.

Moüillage à Larneca. Nous ne fûmes pas plûtôt moüillez, que le Vaiſſeau le S. Sepulcre nous ſalua de toute ſon artillerie. Il y étoit arrivé deux jours devant nous, & comme on nous avoit découvert de loin, M. le Conſul Sauvan en avoit donné avis à Alexandrette par un Vaiſſeau Anglois qui y alloit, & qui étoit ſous voile quand nous parûmes.

Il vint lui même à bord vers le ſoir, accompagné de toute la Nation & de quelques Religieux, & me preſſa fort de mettre à terre. Je m'en ex-

cusai, & lui promis de lui en dire les raisons en particulier. Je lui fis servir la collation, & nous renouvellâmes une ancienne amitié, qu'une absence de seize à dix-sept ans n'avoit point du tout alterée. Je le fis saluer de neuf coups de canon, quand il s'embarqua pour aller souper à bord du S. Sepulcre, & je lui promis de l'aller trouver après que j'aurois soupé.

J'étois bien persuadé de l'envie que M. Sauvan avoit de me posseder chez lui quelques jours, & il m'en prioit avec toutes les instances imaginables; mais j'avois résolu de ne lui pas faire ce plaisir s'il ne se portoit de bonne grace à un accommodement que M. l'Evêque & moi avions résolu entre lui & M. Sauveur Marin frere du Sr. Jean Marin Pancotto de la Cioutat. C'étoit une haine inveterée entre ces deux hommes, fondée sur une jalousie de commerce, que l'on n'avoit jamais pû trouver moyen d'accommoder.

Le Sieur Sauveur Marin demeuroit à Chypres depuis sa plus tendre jeunesse. C'étoit un homme d'esprit, entendant les Langues du Païs, sçachant le commerce en perfection. Cette longue résidence, jointe à une très-gran-

Portrait du Sr. Sauveur Marin

de experience, lui avoient donné un crédit infini dans le Païs, & lui seul avoit plus de commissions que tous les autres François ensemble. Les François, & même les Etrangers, se partagerent à leur sujet. Le Sr. Sauvan qui étoit Consul de France avoit son parti. Marin qui étoit Consul de Gennes avoit le sien. Excepté qu'ils n'en vinrent pas aux voyes de fait, ils se faisoient l'un à l'autre tout le mal qu'ils se pouvoient faire, à la Cour & à Constantinòple. M. l'Evêque voulu bien se joindre à moi pour les reconcilier. J'en parlai en particulier à Monsieur Sauvan dans le Vaisseau le S. Sepulcre, où nous nous enfermâme dans la chambre du Pilote. J'écouta patiemment le long détail qu'il me fi des griefs qu'il avoit contre Marin & j'eus toutes les peines imaginable à lui faire promettre d'en passer pa ce que M. l'Evêque & moi reglerion Sur cette promesse, je l'assurai que j débarquerois le lendemain, & qu j'irois loger chez lui.

Le premier Novembre 1679. M. Sau van qui étoit retourné à Larneca, m'en voya complimenter en cérémonie pa ses Officiers, & par le corps de Nation Françoise, & me fit dire qu

y auroit des chevaux à la Marine pour moi & mes gens, & qu'il y feroit aussi pour m'accompagner.

M. Marin m'envoya aussi complimenter, & me fit dire qu'il venoit pour me rendre ses devoirs. Il y vint en effet; mais étant arrivé à la Marine, & ayant appris que M. Sauvan y étoit, il s'en retourna, ne voulant pas se trouver avec lui dans un même endroit.

Avant que tout fût prêt pour mon débarquement, nous eûmes le tems d'entendre la Messe & de dîner. Après quoi nous vîmes venir deux chaloupes avec des tendelets, des tapis, des coussins & des pavillons, dans lesquelles nous nous embarquâmes M. l'Evêque & moi, sa suite & la mienne. Ce Prélat s'en alla au Convent des Capucins de Larneca, où il avoit résolu de loger; mais en ayant reconnu l'impossibilité, il n'y laissa que ses gens, & vint chez M. Sauvan, & je lui cedai la belle & grande chambre que l'on m'avoit préparée.

Débarquement à Larneca.

Ayant débarqué au bruit du canon de tous les Vaisseaux, nous trouvâmes au pied du Château des chevaux très-richement enharnachez pour moi & pour toute ma suite. Les Janissaires, les Truchemans, & tous les Officiers du

Consulat ayant pris leur rang, je mar-chai à la droite de M. Sauvan jusqu'à Larneca, à la vûë d'une infinité de gens que la curiosité de voir l'entrée d'un nouveau Consul d'Alep avoit attirez.

Après quelques momens de repos, je reçûs les complimens des Consuls de Venise & de Gennes, par les Chanceliers & les Députez de chaque Nation, & ensuite ceux des Religieux des Missionnaires & des Marchands de toutes les Nations qui y vinrent en personnes.

J'avois avec moi les Peres Bazire & Herault Jesuites, qui étoient mes Chapelains, avec un Frere Coadjuteur Laïque, M. Sauvan les voulut tous loger aussi sa maison étoit une des plus grandes & des plus commodes de la Ville

Le Consul de Chypres traite magnifiquement celui d'Alep.

Quand les visites furent achevées on servit un souper magnifique. C'étoit des pyramides de beque-figues, de gelinottes, de perdrix, de francolins & de toutes sortes d'autres gibiers ave des vins exquis, parmi lesquels il y en avoit de douze à treize feüilles. C'est tout dire, pour faire concevoir que des vins de Chypres de cet âge n'avoient point leurs pareils dans le reste du monde. Le pain que nous mangeâmes avc

un goût si particulier, que je fus obligé de m'informer d'où cela venoit. Je le sçûs, & je le vis faire moi-même. Les femmes qui avoient soin de la Boulangerie chez M. le Consul Sauvan, trient le bled grain à grain, après quoi elles le criblent pour ôter la poussiere, puis elles le lavent dans deux ou trois eaux, & après l'avoir fait secher, elles le mettent au moulin. On peut croire qu'elles ne prennent pour la table du Maître que la fleur la plus fine. Elles la pêtrissent & la battent long tems, & elles ont soin de faire dissoudre dans l'eau une certaine quantité de mastic. C'est ce qui lui donne un goût si particulier & si agréable, & qu'on assure devoir être excellent pour la santé.

Délicatesse du pain & maniere de le faire.

M. l'Evêque voulut bien manger avec nous, & M. Sauvan lui rendit tous les honneurs qu'on pouvoit rendre à un Prélat si respectable.

La bonne chere continua sur le même pied soir & matin tant que nous fûmes à Larneca, & M. Sauvan n'oublia rien pour nous donner des marques de son bon cœur, quoique pour l'ordinaire on dise qu'il en faut peu attendre d'un homme de son poil : car il étoit rousseau ; mais les Turcs ont observé, & peut-être bien d'autres avec

Remarque sur les Rousseaux.

eux, que les rousseaux sont tous bons ou tous mauvais. Qu'ils sont bons quand ils sont gras; mais qu'ils ne valent rien quand ils sont maigres.

Le deuxiéme Novembre, je rendis une partie des visites que j'avois reçûës, & M. Sauveur Marin de Gennes me vint voir en cérémonie. Il prit pour cet effet le tems que M. Sauvan étoit allé à la promenade : car depuis leur rupture, M. Marin n'étoit point entré chez-lui, & encore moins depuis qu'il étoit Consul de Gennes. Après les civilitez ordinaires, je lui parlai de l'accommodement que M. l'Evêque & moi voulions ménager entre lui & M. Sauvan. Il me parut assez disposé à y donner les mains; mais comme il falloit que M. l'Evêque fût present, nous remîmes la conclusion à ce tems-là. Je fis servir la collation selon la coûtume, & quand il se retira, je le fis accompagner par mes Officiers.

Visite du Consul de Gennes.

Le lendemain nous allâmes M. l'Evêque & moi rendre visite à M. Marin. Il vint nous recevoir à la porte de sa maison, & nous fit monter dans un appartement élevé en forme de belvedere, où après le caffé nous parlâmes d'affaires, & nous nous apperçûmes après deux heures de conference, que

tes deux Consuls sembloient vouloir la paix ; mais que dans le fond du cœur aucun ne la souhaitoit, & nous nous trouvâmes dans la necessité d'abandonner cette réconciliation, parce qu'elle ne nous parût pas encore mûre, & que nous n'avions pas assez de tems pour y travailler.

Visite Consul Venise.

Le 4. Je reçûs la visite en cérémonie de M. Santonini, ci-devant Consul de Venise. Il s'étoit fait précéder d'un grand present de vins exquis, de verres de cristal, & de petits oiseaux confis au vinaigre qui sont excellens, & que l'on envoye dans toutes les côtes de la Mediterranée. Ils sont meilleurs quand au lieu de vinaigre on les met dans la graisse d'oye ou le saindoux. J'envoyai tout son present à bord du Vaisseau, où je trouvai que M. Sauvan en avoit déja envoyé de même espece avec tant d'autres provisions, qu'il étoit aisé de voir qu'il vouloit que la bonne chere qu'il nous avoit faite chez-lui nous accompagnât jusqu'à Alep.

Dépa Larne

Dès que nous eûmes dîné, nous envoyâmes à bord nos gens & nos hardes, & nous étant mis M. l'Evêque & moi dans la caléche de M. Santonini, accompagné de M. Sauvan à cheval & de toute la Nation, & de tous les Re-

ligieux, nous arrivâmes ainsi à la Marine, où nous trouvâmes les Chaloupes & les Canots des deux Vaisseaux, qui nous porterent à bord de notre Vaisseau, avec tous ceux qui nous avoient accompagnez : je donnai à souper à M. Sauvan & à toute sa compagnie, & vers la minuit nous nous séparâmes avec tous les témoignages d'amitié que deux veritables amis se peuvent donner. Je le fis saluer du canon de notre Vaisseau, & le S. Sepulcre en fit autant, & sur les deux heures après minuit du 5. Novembre nous mîmes à la voile.

Nous côtoyâmes l'Isle pour arriver au Cap S. André. Sur le soir le vent se rafraîchit considerablement & nous amena de la pluye, de la grêle & du tonnerre. Cette espece de tempête dura toute la nuit ; mais elle nous fit traverser bien vîte le canal, sans autre incommodité que de nous avoir empêché de dormir.

Le six, nous découvrîmes le Cap Khanzir dès la pointe du jour, & le vent continuant à nous être favorable, nous entrâmes dans le Golphe, & peu après nous découvrîmes Alexandrette.

Le Vaisseau Anglois qui étoit part de Chypres quand nous y allions moüil

ler, avoit donné avis de mon arrivée; de sorte que les François ne douterent point que je ne fusse dans le Vaisseau qui paroissoit. Aussi-tôt les Vice-Consuls firent arborer sur leurs terrasses les pavillons de France, d'Angleterre & de Hollande. Sept Vaisseaux Anglois qui étoient moüillez en rade, & la Barque du Capitaine mirent aussi leurs pavillons, & en peu de momens nous les joignîmes.

Le premier Vaisseau devant lequel nous passâmes, qui étoit un Vaisseau de guerre Anglois qui servoit de convoi aux Vaisseaux Marchands de sa Nation, mit pavillon à l'avant & à l'arriere, & une flamme au grand mât. Tout son Equipage parut sur le pont, mais il ne tira point, prétendant être salué le premier. Il avoit raison, il auroit dû l'être; mais deux raisons m'empêcherent de le permettre au Capitaine. La premiere, parce qu'étant Consul de France, cet honneur m'étoit dû. La seconde, parce que les Vaisseaux Anglois que nous avions trouvez à Cephalonie, n'avoient pas salué le Vaisseau du Roi, ni son Ambassadeur qui étoit dedans. Arrivée à Alexandrette.

Les six autres Vaisseaux Anglois Marchands saluerent chacun de neuf coups de canon. Je leur en fis rendre le mê-

me nombre à chacun en particulier, ils remercierent de cinq. La Barque de Sary tira toute son artillerie.

Nous moüillâmes, & dans le même instant nous eûmes à bord le Sieur Marc Michel Vice-Consul de France & de Hollande, & la plûpart des principaux de la Nation Françoise qui étoient venus d'Alep, & qui m'attendoient depuis long-tems. La joye fut grande & reciproque de tous côtez. Je fis servir la collation. Après quelques momens de conversation, ils voulurent débarquer, tant parce que le gros tems continuoit, que pour aller dépêcher des pigeons & des messons à Alep, pour donner avis de mon arrivée, & porter des ordres à la Caravanne qui devoit me venir prendre.

M. Michel & Raisson revinrent à bord me donner avis, que le Capitaine du Vaisseau de guerre Anglois se formalisoit de n'avoir pas été salué quand j'étois entré, d'autant que les Vaisseaux Marchands ont accoûtumé de tout tems de saluer ceux de guerre. Il leur avoit donné parole, que si mon Vaisseau le saluoit, il lui rendroit le salut avec usure, & que cela l'obligeroit à tirer toute son artillerie quand je débarquerois, selon les ordres qu'il en

Contestation pour le salut.

avoit du Conſul d'Angleterre.

Je renvoyai ces Meſſieurs lui dire, que je lui étois bien obligé de ſa civilité ; mais qu'il étoit libre aux deux Nations de ſe ſaluer ou de ne ſe ſaluer pas, ſans que cela donnât atteinte à la bonne correſpondance qui étoit entre elles, & que cela avoit été reglé par le Traité entre nos Rois ; que j'étois bien aiſe qu'il ſçût qu'un Vaiſſeau Marchand Anglois, n'avoit pas jugé à propos de ſaluer un Vaiſſeau de guerre François à Cephalonie, ſur lequel il y avoit un Ambaſſadeur de Sa Majeſté. J'ajoûtai que ſi les Vaiſſeaux Anglois de ſon convoi avoient prétendu ne ſaluer que le Vaiſſeau François, ils n'auroient tiré qu'un coup ; mais qu'ils avoient ordre de ſaluer ma perſonne, & que c'étoit à cauſe de moi qu'ils en avoient tiré neuf ; tout le monde ſçachant qu'un Repreſentant ne doit pas ſaluer les Vaiſſeaux, mais que c'eſt aux Vaiſſeaux à le ſaluer.

Meſſieurs Michel & Raiſſon porterent ma réponſe au Capitaine du Vaiſſeau de guerre. Il s'en contenta, & nous nous envoyâmes faire des complimens & des offres de ſervice reciproquement.

Mais M. Beſte Vice-Conſul des An-

gent à Alexandrette, dont le nom répondoit fort bien à l'esprit, ne se contenta pas de mes raisons. Il s'imagina qu'il y alloit de l'honneur du Roi son Maître & de la Nation, de ressentir de l'affront que j'avois fait à leur pavillon. Il renvoya des pigeons à Alep, avec des Lettres qui trouverent des gens aussi sotes que celui qui les avoit écrites. [illegible] à corps perdu dans ces idées, & [illegible] d'autres [illegible] à leurs Vaisseaux [illegible] quand [illegible] quoient.

Pigeons qui servent de couriers.

Il y a long-tems que l'on se sert de pigeons pour envoyer des Lettres d'Alep à Alexandrette, & d'Alexandrette à Alep. Pour cet effet on porte à l'une de ces Villes la moitié des pigeons que l'on [illegible] leurs petits, & quand on veut s'en servir pour porter des Lettres, après les avoir fait boire & manger, on leur attache les Lettres sous les aîles, on les tourne du côté de la Ville où sont leurs petits, ils prennent leur vol, & en trois ou quatre heures, ils font les quarante lieuës qu'il y a d'une Ville à l'autre, se rendent dans leur colombier où l'on va les décharger de leurs petits paquets.

Le Vice-Conſul & les Marchands François reſidans à Alep & au Baïlam, vinrent à bord, après avoir dépêché leurs couriers par terre & par air. Ils firent apporter tout ce qui étoit neceſſaire pour faire grande chere, & pour noūs récompenſer des jeûnes forcez, que notre avare Capitaine nous avoit fait faire juſqu'alors. Nous raiſonnâmes à loiſir ſur les affaires de l'Echelle d'Alep. Je ſçavois qu'elle étoit en mauvais état; mais malgré tout ce qu'on m'en avoit rapporté, je connus qu'elle étoit infiniment plus en déſordre qu'on ne me l'avoit dit. J'écoûtai tous ces Meſſieurs, tantôt dans une converſation generale & tantôt en particulier. Toute la compagnie ſoupa & coucha à bord. On ne couche pas impunément à Alexandrette. Il faut être accoûtumé à ſon mauvais air; mais avant de s'y faire, combien y en a-t'il qui y periſſent par les maladies qu'ils y contractent quelquefois ſi promptement, qu'un jour ou une nuit ſuffiſent pour gagner des maux qui ſont ſouvent mortels, & toûjours très-longs & ſi opiniâtres qu'il y a peu de gens qui puiſſent ſe vanter d'en être guéris parfaitement? C'eſt pour cela que les Négocians qui ont des affaires à Alexandret-

Mauvais air d'Alexandrette fort à craindre.

te demeurent au Baïlam, gros Village qui en eſt à trois lieuës ſur le chemin d'Alep, & que les Capitaines des Vaiſſeaux, les Ecrivains, Commis, & autres qui ſont un peu ſages ne couchent jamais à terre, n'y demeurent que le moins qu'il leur eſt poſſible, & reviennent à bord où il n'y a pas le moindre danger, pendant qu'on en eſt environné dans la Ville.

Viſites des Agas.

Le ſeptiéme, je reçûs les viſites de l'Aga d'Alexandrette, de celui du Baïlam, & des plus conſiderables Turcs du Païs, qui m'avoient tous envoyé des preſens. Je les retins tous à dîner, & je tâchai de les regaler & leur donner tous les plaiſirs qu'on peut s'imaginer dans ces Païs.

M. l'Evêque ſe fit mettre à terre avec les Peres de l'Oratoire qu'il avoit avec lui & ſes domeſtiques. Les trois Peres Jeſuites débarquerent auſſi, & allerent tous occuper la maiſon que l'on m'avoit préparée au Baïlam, en attendant de me rejoindre, quand j'y paſſerois avec la Caravanne.

Députez de l'ancien Conſul & de la Nation.

Le onziéme, les Députez de M. Dupont, & ceux de la Nation arriverent à Alexandrette avec le Chancelier, le Trucheman, les Janiſſaires & les Officiers qu'on avoit deſtinez pour me trai-

ter ſur la route ſelon la coûtume. Car tous les Marchands que j'avois trouvez à Alexandrette, étoient des amis particuliers qui avoient pris les devans, pour me témoigner le plaiſir qu'ils avoient de mon arrivée.

Les Envoyez me rendirent les Lettres de M. Dupont & du Corps du Commerce, & me firent les complimens dont ils étoient chargez. Je n'eus pas de peine à démêler qui étoient les plus ſinceres, & aſſurément ceux de M. Dupont étoient forcez, & il auroit bien ſouhaité de me ſçavoir encore à Alger ou en France. Ces Meſſieurs me demanderent mes ordres pour mon entrée à Alep & pour mon voyage. Je remis le premier à la coûtume, & le reſte à leur amitié & à leur prudence. Tous ces Députez ſouperent & coucherent à bord, & me dirent toutes les extravagances que M. Dupont avoit faites, quand il avoit appris que je venois le relever. Le jour ſuivant ne fut employé qu'au divertiſſement, & à donner les ordres pour le départ. Je fis débarquer mes bagages, que M. Michel eut ſoin de faire accommoder, pour être chargez ſur les mulets de la Caravanne.

Le 13. Novembre, la Caravanne é-

tant prête à partir, M. Michel mon Vice-Consul à Alexandrette, vint à bord à la tête de toute la Nation me convier de descendre à terre. Je trouvai les Chaloupes parées. Le Vaisseau me salua de toute son artillerie, aussi bien que la Barque du Capitaine Sary. Les Vaisseaux Anglois mirent leurs pavillons; mais ils ne tirerent point, selon les ordres qu'ils avoient reçûs de leur Consul d'Alep.

On me conduisit à la maison Consulaire où je fus encore complimenté. J'allai entendre la Messe, après laquelle nous nous mîmes à table, M. Michel nous donna un splendide dîner à deux tables de vingt couverts chacune, servies en même-tems avec tout l'ordre, la délicatesse & toute l'abondance possible.

Départ d'Alexandrette pour Alep.

Dès que nous eûmes dîné, je pris congé de ceux qui devoient demeurer à Alexandrette, tandis qu'on fit défiler cent mulets chargez de mon bagage, & des marchandises que notre Vaisseau avoit apportées. Chaque mulet a son Muletier, & environ cent hommes armez à pied & à cheval qui escortoient la Caravanne.

Je montai sur le cheval du Doiiannier qui est en même-tems Gouverneur

d'Alexandrette, précedé de mes Janissaires, de mes Truchemans, & d'un bon nombre de chevaux de main que les Grands du Païs m'avoient envoyez par civilité. J'étois accompagné de mon Vice-Consul, du Chancelier, des Députez de la Nation & du reste de la Nation mêlez avec ma suite, & tous très-bien montez.

A peine fûmes-nous sortis d'Alexandrette, que nous trouvâmes un très-beau Païs uni, mais mal cultivé, qui se termine à des collines, & enfin à des montagnes mediocres & très-agréables, & nous arrivâmes au Baïlam Village tout bâti de terre sur les penchans de deux collines, qui forment un valon au fond duquel coule un ruisseau, qui est comme l'écoulement d'un grand nombre de ruisseaux & de fontaines qui sortent des montagnes. Ces ruisseaux rendent les terres fertiles, & donnent une fraîcheur qui rend le Païs fort sain & fort agréable.

Arrivée au Baïlam.

L'Aga ou Gouverneur de ce lieu, qui m'étoit venu saluer à bord, m'attendoit debout avec ses gens au milieu de la ruë. Il vint quelques pas au-devant de moi, & sans me permettre de descendre, il me fit un compliment fort poli, & faisant marcher une partie de

Politesse de l'Aga du Baïlam.

ses gens devant moi, il me fit conduire dans un appartement fort commode & meublé très-proprement à la maniere du Païs. Il vint m'y rendre visite une heure après avec toute la civilité imaginable. Le Sieur Bonifay Député de la Nation, qui vint pour me conduire & me défrayer, nous y fit faire grand chere, & l'Aga y joignit plusieurs mets accommodez à la mode du Païs, que nous trouvâmes très-bons. Je fus le voir après soupé, & nous nous entretînmes fort long-tems.

Le 14. La Caravanne se mit en route dès le point du jour. Nous la suivîmes, après que l'Aga nous eût donné un grand déjeûné. Il eut l'honnêteté de venir me conduire pendant un quart de lieuë avec tous ses gens, & nous nous séparâmes après nous être donné de grands témoignages d'estime & d'amitié.

Plaine d'Antioche. Lac des Anguilles.

Nous traversâmes des vallons & des montagnes fort agreables, & sur les huit heures du matin, nous découvrîmes la grande plaine d'Antioche, & le lac si fameux par les grosses & grandes anguilles que l'on y pêche, & que l'on envoye toutes sallées dans tout l'Empire Ottoman, comme un régal de consequence.

La plaine d'Antioche est célébre par les grandes actions que nos Croisez y ont faites, quand ils allerent au recouvrement de la Terre-Sainte. On y voit encore des restes de leurs retranchemens, & des mottes de terre en forme de cavaliers. Il n'y a presque point d'arbres dans toute cette vaste plaine; mais l'Oronte la rend agreable par son cours tortueux & les differens détours qu'il y fait. Nous le passâmes à une lieuë & demie de cette fameuse Ville, qui a été le premier Siege de S. Pierre, nous dînâmes sur le bord de la riviere, tandis qu'on la faisoit guayer à nos mulets, & que l'on relevoit ceux qui étoient tombez. Cela arrive assez souvent, parce que le lit de la riviere est d'une terre glaize, sur laquelle on glisse aisément.

Passage de l'Oronte.

La Caravanne n'arrêta point, elle se mit en marche dès qu'elle fut passée. Nous arrivâmes à Mirmiran. C'est un Village sur l'Oronte. Nous y couchâmes dans la maison du Soubachi qu'on nous avoit préparée.

Seconde couchée à Mirmiran.

Nous en partîmes le quinze à la pointe du jour, & laissant la plaine d'Antioche à gauche, nous entrâmes dans un Païs rempli de collines.

Nous rencontrâmes plusieurs Cara-

vannes de Turcomans, que l'approche de l'hyver obligeoit de changer de quartier. Ils tiroient au Sud pour y passer l'hyver, & revenir au Nord quand l'été approcheroit. Les hommes étoient à cheval très-bien montez & armez de lances, & d'autres armes à leur maniere. Leur bagage, les jeunes femmes & filles, & les enfans étoient sur des chameaux, les autres femmes marchoient à pied en chantant & filant de la laine, ou travaillant à d'autres ouvrages que la marche n'interrompoient point. Les bœufs, les vaches, les chameaux, les chevaux, les poulains, les moutons, les chévres marchoient par pelottons. C'étoient les femmes qui les conduisoient toûjours en chantant & en filant. Ainsi marchoient autrefois Jacob & Loth, lorsque la necessité des pâturages les obligeoit de changer de quartier. Nous nous saluâmes fort courtoisement. Ce sont de bonnes gens, qui aiment la liberté & la bonne chere. Les hommes vivent noblement. Ce sont des Gentilshommes toûjours à cheval, qui laissent à leurs femmes le soin tout entier du ménage. Elles pansent les chevaux & travaillent sans cesse, ce qui les rend fortes, vigoureuses & infatiguables.

Caravannes de Turcomans.

bles. Je ne remarquai point que les Turcomans fussent jaloux de leurs femmes, comme les autres Orientaux. Nous leur parlâmes sans cérémonie & sans qu'elles se couvrissent le visage. Excepté qu'elles étoient extrêmement hâlées, elles avoient les traits réguliers, des yeux pleins de feu, de belles dents, & marquoient beaucoup d'esprit dans leurs réponses.

Nous dînâmes à un moulin, qu'une grosse source d'eau faisoit tourner avant qu'il fût détruit, & après nous être reposez, nous rejoignîmes notre Caravanne qui avoit toûjours marché suivant la coûtume, & nous allâmes coucher à Tezin. C'est un assez gros Village, qui a été autrefois considerable, comme il est aisé de le remarquer par les ruines magnifiques des Eglises, & autres bâtimens que l'on y voit. Le terroir des environs de ce Village est tout planté d'oliviers, & on y fait un grand commerce d'huile qui est très-bonne & très-estimée.

Troisiéme couchée à Tezin.

Nous allâmes descendre chez l'Aga, qui nous reçût avec beaucoup de politesse, & me ceda le plus grand appartement de sa maison, qui est dans l'endroit du Village le mieux situé & le plus agréable.

na à cœur joye avec tous ſes
de telle ſorte que nous les laiſſ
core bien endormis quand no
mes le lendemain matin.

M. l'Evêque & tous les E
ques que nous avions dans la
ne, furent logez ſéparémen
pendant toute la route, à cauſ
exercices ſpirituels dont ils
penſerent jamais, malgré les i
ditez de la route. Les tamb
hautbois, & autres inſtrumen
lages où nous paſſions, ven
devant de nous, & nous
gnoient. Ils étoient aſſurez
perdre leurs peines.

Village de Dana. Nous continuâmes notre m
16. nous dînâmes à Dana,
Village preſque entieremen
mais qui a de beaux reſtes, q

deur. Je vis aussi des cîternes très-grandes & encore entieres, des grottes taillées dans le roc, où on a creusé bien des sepultures, des restes d'Eglises & de Monasteres; en un mot, tout ce qui peut marquer que cet endroit a été autrefois des plus considerables. Mais je ne pus être éclairci de ce que je souhaitois sçavoir là-dessus, parce que je ne trouvai que des gens nouveaux dans le Païs, ou si ignorans qu'ils ne pouvoient répondre à la moindre question que je leur faisois. Nous nous étions arrêtez auprès d'un vieux Château bien bâti, où il y eut un grand concours de femmes & de filles qui venoient nous voir, & qui recevoient de bonne grace ce que je leur faisois donner de nos vivres. Les hommes vinrent après les femmes, ils me firent civilité, & furent ravis de m'entendre parler leur Langue. Je fis donner du vin & de l'eau de vie, à ceux qui n'étoient pas assez scrupuleux pour refuser ces liqueurs.

M. l'Evêque, tous les Ecclesiastiques & la plûpart de nos François me quitterent en cet endroit, afin d'arriver à Alep de bonne heure. Nous les suivîmes, & après quelques heures de marche, nous découvrîmes le Village

de Ain-Jarra, dont le Maître de notre Caravanne étoit comme le Seigneur. C'étoit-là où je devois coucher, pour entrer le lendemain à Alep avec les cérémonies accoûtumées.

Les Marchands François qui n'étoient pas venus au-devant de moi jusqu'à Alexandrette s'étoient rendus à ce Village, & dès qu'ils nous eurent apperçûs de dessus la hauteur où le Village est situé, ils me saluerent par plusieurs décharges des armes à feu qu'ils avoient avec eux. Nous y répondîmes tout en marchant, & j'arrivai ainsi à Ain-Jarra où je fus reçû, complimenté & embrassé de tous ces Messieurs, qui m'attendoient depuis si longtems, & même des plus considerables de la Nation Hollandoise.

triéme hée à Jarra.

Nous arrivâmes d'assez bonne heure à Ain-Jarra. J'y fus reçû & complimenté de nouveau par de nouveaux Députez de la Nation, qui me conduisirent à la maison de Mallem Rustam, Chef de notre Caravanne où l'on m'avoit préparé mon logement. On me presenta une Lettre de M. Dupont, & une de M. Gamaliel Nigtingale Consul des Anglois à Alep. Ce dernier me marquoit qu'il auroit bien souhaité venir au-devant de moi, ou y envoyer

toute sa Nation pour m'accompagner selon la coûtume ; mais qu'il n'y avoit pû faire condescendre ses Marchands indignez de ce que je n'avois pas voulu faire saluer le Vaisseau de guerre du Roi d'Angleterre à Alexandrette. Mais que si je le trouvois bon, il m'envoyeroit ses Officiers qui marcheroient devant moi à mon entrée.

Je fus averti que M. Dupont fomentoit cette broüillerie au lieu de l'appaiser. Je crus pourtant être obligé de lui marquer les raisons que j'avois euës d'en user ainsi avec le Vaisseau de guerre Anglois dont le Capitaine s'étoit contenté. J'écrivis la même chose au Consul d'Angleterre. Je le remerciai de l'honneur qu'il me vouloit faire, ajoûtant que cela ne procedant point d'un vrai principe d'amitié, il valoit mieux ne rien faire. Qu'il ne me convenoit point de marchander ces sortes d'honneurs, sur tout étant sûr que l'amitié n'y avoit aucune part ; que mon entrée seroit assez honorée quand elle n'auroit que ma Nation ; mais qu'il étoit à craindre que ce qui arrivoit à mon égard ne tirât à conséquence pour les autres Consuls, & ne fût le prélude d'une rupture entre les deux Nations.

Comme la plus grande partie de la Nation étoit assemblée, je leur communiquai ma lettre : elle fut approuvée, & je priai le Sieur Rigaud de la rendre au Consul Anglois.

On avoit apporté d'Alep des provisions pour notre soupé, nous les joignîmes à celles qui nous restoient, & nous fîmes grande chere.

La caravanne fut en état de partir dès la pointe du jour le 17. Novembre 1679. Je pris un habit d'écarlate de Hollande doublé de moire d'argent, chamaré de point d'Espagne d'argent, avec une garniture de point de France, & des rubans ponceau d'Angleterre, un castor gris-blanc, des jarretieres en broderie & aux souliers; ma grande Croix de Chevalier étoit passée en écharpe dans un large ruban de tabis blanc. J'avois un sabre à poignée d'argent & une canne à la main. Je montai un cheval blanc richement enharnaché, la bride & les étriers étoient d'argent, & la housse pendante étoit de velours rouge brodée d'or & d'argent.

Entrée à Alep.

J'étois précedé de mes Janissaires, de mes Truchemans, des chevaux de main que les Seigneurs du Gouvernement m'avoient envoyez. Ce fut ainsi

que nous nous mîmes en marche, aux acclamations des hommes & des femmes du Village qui étoient sortis de leurs maisons pour me voir partir.

Nous arrivâmes bien-tôt auprès d'une mazure que l'on appelle Can-Rout. Nous y trouvâmes M. Joseph Dupont que je venois relever, avec le reste de la Nation Françoise & Hollandoise. Il étoit précedé de douze chevaux de main d'une grande beauté, dont le moindre valoit plus de deux cens pistolles : ces chevaux avoient des brides & des étriers d'argent, des housses traînantes en broderie, des selles très-riches accompagnées de sabres, de masses & de haches d'armes d'un grand prix.

Equipage de M. Dupont ancie. Consul d'Alep.

Ces chevaux qui étoient menez en main par des Palfreniers très-bien vêtus & très-bien montez, appartenoient au Pacha de la Mesopotamie, au Murfellem, au Cadi, au Mufti, au Chef des Cherifs, au Muhhassil, au grand Doüannier, à l'Aga des Spahis, à l'Aga des Janissaires & autres Puissances du Païs.

Dès que M. Dupont & moi nous nous trouvâmes à une certaine distance l'un de l'autre, nous mîmes pied à terre presqu'en même tems, nous

nous avançâmes, nous nous embrassâmes, & nous nous complimentâmes en peu de paroles de peur de trop mentir. Les Hollandois & les François qui ne m'avoient point vûs, vinrent me faire la révérence : je les embrassai tous, après quoi nous montâmes à cheval, & nous nous remîmes en marche en cet ordre.

trée du ſul vieux ep.

La Caravanne des Marchands étoit à la tête : les mulets qui portoient mon bagage venoient enſuite : ils étoient accompagnez des ſoldats à pied qui les avoient eſcortez pendant le voyage. Les Cavaliers de l'eſcorte mêlez avec les domeſtiques des Marchands fort leſtes, bien montez & bien armez venoient enſuite deux à deux.

Ils étoient ſuivis de douze Palfreniers à cheval qui menoient les chevaux de main qu'on envoyoit pour faire honneur à mon entrée.

Six Janiſſaires à cheval venoient après eux : ils avoient leurs bonnets de ceremonie, & marchoient deux à deux.

L'Huiſſier du Conſulat vêtu de rouge, bien monté, venoit après eux.

Il étoit ſuivi de deux Truchemans à cheval, après leſquels venoient

quatre grands Chaters ou Valets de pied vêtus de drap rouge, avec des bonnets à la Polonoise fourrez de martres, ils étoient à pied, marchoient deux à deux, avec les coins de leurs vestes retroussez & passez dans leurs ceintures, pour marcher plus aisément, & faire voir leurs caleçons d'étoffe bleuë & leurs brodequins de maroquin rouge; ils avoient chacun une longue baguette à la main élevée en l'air.

M. Dupont & moi marchant sur une même ligne venions ensuite. Il étoit monté sur un cheval alezan caparaçonné de drap couleur de pourpre en broderie, avec une bride & des étriers dorez : son juste au-corps à la Françoise étoit de drap couleur de feu avec une nompareille d'or sur les coutures, & par dessus il avoit une grande veste de moire rouge fourrée de martre zibeline.

Pour moi j'avois mon habit d'écarlatte. J'avois quitté mon premier cheval pour monter celui du Mutsellem, qui en l'absence du Pacha représente sa personne, & reçoit tous les honneurs. Ce cheval étoit un isabelle à queuë & crains noirs, d'une taille avantageuse, & qui avoit toute la

beauté que l'on peut souhaiter dans un cheval, mais qui étoit extrêmement fougueux. Le Mutsellem me l'avoit envoyé exprès pour voir si j'en pourrois venir à bout; car on croit en Turquie que les François ne sont pas bons Ecuyers, & qu'ils n'approchent pas des Turcs pour manier un cheval. En effet cet animal n'alloit au commencement que par sauts & par courbettes; mais à la fin je l'amenai au point de me donner tout ce que je lui demandois.

Nous avions à nos côtez quatre Palfreniers habillez de rouge, qui portoient pour marque de leur profession des couvertures de cheval, des licols, des entraves.

Les deux principaux Marchands Hollandois nous suivoient, & étoient suivis des deux Deputez de la Nation, qui leur avoient cedé le pas par honnêteté comme à des Etrangers sous la protection de la France.

Tous les autres Marchands des deux Nations mêlez ensemble venoient ensuite deux à deux. Ils avoient tous de très-beaux chevaux & des habits magnifiques. Les serviteurs à cheval tant des François & Hollandois que des personnes de considération du

Païs fermoient la marche.

Nous trouvâmes une infinité de gens de tout état, de tout sexe & de tout âge qui bordoient le chemin, & qui nous combloient de benedictions.

Nous entrâmes par la porte des Raisins, que les gens du Païs appellent *Babel Farragé.* Nous traversâmes à petits pas une bonne partie de la Ville, & les bazards couverts, où le peuple s'étoit assemblé en grand nombre pour voir le nouveau Consul & son entrée. Nous arrivâmes enfin au grand Khan où est le logement ordinaire des Consuls de France. Après être descendus de cheval nous nous arrêtâmes sur une des marches de l'escalier pour recevoir les saluts de ceux qui nous avoient accompagnez, qui passoient & alloient descendre dans le fond de la Cour, & qui vinrent nous rejoindre.

Etant montez à la Maison Consulaire, je fus reçû à la porte de la salle par le Pere Damien de Rivoli Gardien de l'Hospice de Terre Sainte à Alep, & Curé des Catholiques de la Ville. Il étoit revêtu sur ses habits Sacerdotaux d'une chappe de damas blanc : il me présenta la croix & l'eau benîte, & s'étant mis en marche avec

son Clergé, nous le suivîmes à la Chapelle, où nous nous plaçâmes sur des Prie-Dieu couverts de velours rouge avec des coussins de même étoffe garnis de galons d'or. Les Cordeliers, les Jesuites, les Capucins, les Carmes Déchaussez & les Prêtres Maronites chanterent le *Te Deum* en plein chant; à la fin duquel le P. Gardien me vint haranguer en Italien. On loüa beaucoup son discours: j'en aurois porté le même jugement, s'il m'eût donné moins de loüanges. Je ne laissai pas d'y répondre d'une maniere convenable, & de l'en remercier.

Réception du nouveau Consul par les Ecclésiastiques d'Alep.

On chanta la Messe avec une très-longue solemnité, de sorte qu'il étoit plus d'une heure après midi quand elle fut achevée.

Je reçûs encore les complimens des deux Nations en sortant de la Chapelle, après lesquels ceux que M. Dupont n'avoit pas prié à dîner s'en allerent chez eux, & nous nous mîmes à table où M. Dupont me donna la droite.

Festin que donne l'ancien Consul au nouveau.

Je crois pouvoir me dispenser de dire que le festin qu'il me donna étoit des plus magnifiques. On me conduisit dans mon appartement quand on

eût dîné, & on me laissa dans la liberté de me reposer & de penser à mes affaires, aux habits Consulaires, & aux visites que j'étois obligé de rendre.

Après y avoir bien pensé, je jugeai à propos de les réduire à la seule visite du Cadi, parce que le Pacha étant absent, il n'étoit pas de la dignité d'un Consul de France de rendre visite à son Lieutenant qui est le Mutsellem, & par une suite necessaire, aux autres qui sont au-dessous de lui; mais comme je voulois faire des amis dont on ne peut avoir un trop grand nombre, sur tout dans le poste où j'étois, je me déterminai à les aller voir la nuit sans ceremonie, & seulement comme des amis particuliers.

Je laissai passer quelques jours sans faire de visite en personne; mais aussi sans oublier d'envoyer faire des complimens à tous les Seigneurs du Gouvernement, & j'employai ce tems à me reposer & à m'instruire de l'état des affaires, & à prendre les avis des personnes sages; pour remédier aux abus qui s'étoient glissez dans le commerce.

Le 18. Novembre, j'envoyai avertir le Doüannier de venir visiter mes Visite Doüannier.

bagages, & ceux des Prêtres & des Religieux qui étoient venus avec moi. Il vint aussi-tôt. Il trouva toutes les caisses dans la salle Consulaire. Il en fit ouvrir une pour la forme, & n'alla pas plus loin. Je lui donnai une grande collation, & je lui fis toutes les politesses imaginables. Il en fut si content, qu'il me protesta qu'il seroit toûjours mon ami, & que dans les occasions il me donneroit des marques de son amitié.

Broüilleries excitées par le Sr. Dupont.

On étoit surpris que les Anglois & les Vénitiens ne m'avoient fait aucune civilité depuis que j'étois arrivé, quoique toutes les autres Nations eussent suivi en cela les coûtumes établies, & m'eussent rendu visite en corps, & ensuite en particulier.

J'appris que le Sr. Dupont en étoit cause. Cet homme qui étoit tout de glace s'étoit échauffé à un point depuis mon arrivée en Chypre, qu'il n'étoit plus connoissable. Il étoit devenu agissant, remuant, intriguant. Il avoit voulu engager les Hollandois & les autres Francs à ne me point reconnoître, & s'étoit donné pour cela des mouvemens dont on ne l'auroit jamais crû capable, & enfin il avoit réüssi auprès des Anglois déja fâchez, à cause

que je n'avois pas fait saluer leur Vaisseau de guerre ; & auprès des Venitiens, qui prirent son parti, sans qu'ils eussent aucune raison. Cela auroit pû faire de la peine à tout autre qu'à moi. Je les laissai faire sans m'embarasser de leur froideur, toûjours prêt de les recevoir quand ils jugeroient à propos de revenir.

Le vingt, je fis convoquer la Nation, pour assister à la publication de mes Provisions, des ordres du Roi, & des Ordonnances de M. de Guilleragues Ambassadeur à Constantinople. Tout le monde étant assemblé, le Chancelier en fit la lecture à haute voix, & l'Assemblée répondit qu'elle se soûmettoit avec joye aux ordres du Roi, qu'elle me reconnoissoit pour son Consul, & qu'en cette qualité on m'obéïroit en toutes occasions. Cette délibération fut écrite sur le Registre & signée de toute l'Assemblée. Après cela tout le monde vint me faire la révérence. Je les embrassai tous en particulier, je fis servir une collation qui servit de prélude à un grand soupé, que je donnai à tous ceux qui voulurent bien y rester.

Le Chevalier d'Arvieux est reconnu Consul.

M. Dupont que j'avois fait inviter à se trouver à l'Assemblée, n'y vou-

fut point assister. Je lui en fis intimer le résultat par le Chancelier & l'Huissier, & je lui fis donner copie de mes Provisions, & des Ordonnances de M. l'Ambassadeur. Il ne répondit rien, mais il s'en alla chez le Consul d'Angleterre rapporter ce qui s'étoit passé à notre Assemblée, & recevoir ses bons avis.

Je fus averti qu'il pratiquoit le Trucheman du Cady, pour inspirer à ce Chef de la Justice de ne point recevoir ma visite, ni me reconnoître comme Consul, attendu que je n'avois pas mon Barat de la Porte, il ne put rien faire, les Turcs se mocquerent de lui.

Nouvelles intrigues du Sr. Dupont.

Je connus encore davantage sa mauvaise volonté, & je pris des mesures pour en éviter les suites. J'en donnai avis à M. l'Ambassadeur, & je protestai au Sieur Dupont qu'il seroit responsable, & qu'il répondroit en son propre nom de tout ce qui pourroit m'arriver de fâcheux & à la Nation, par ses intrigues & par les mauvaises manœuvres qu'il faisoit contre l'honneur du Consulat & le bien public.

Presens que l'on fait au nouveau Consul.

Le même jour vers le soir je reçûs des presens de gâteaux feüilletez & autres pâtisseries, que le Cady, le Mutsellem, le Muhhassil & les autres

Grands du Païs m'envoyerent. Ces presens étoient accompagnez des hautbois, trompettes, tambours & timballes du Château & du Pacha. Ils joüerent une heure à ma porte, & s'en retournerent contens de ma liberalité.

Presens du Consul aux Officiers du Païs.

Le vingt-un Novembre j'envoyai mes presens aux Puissances du Pais. Ils consistoient en draps des plus fins, en satins, en confitures, & en argent comptant, selon la coûtume. Ils furent reçûs agréablement, & on m'en fit faire des remercîmens par mes Drogmans qui les avoient presentez.

Ils demanderent en même tems au Cady le jour & l'heure qu'il voudroit me donner pour recevoir ma visite. Il répondit poliment qu'il laissoit cela à ma commodité, & qu'il la recevroit toûjours avec joye quand je voudrois lui faire cet honneur.

Visite du Consul au Cady.

Le vingt-deux Novembre j'envoyai l'avertir que j'aurois l'honneur de l'aller voir sur les trois heures après midy. J'envoyai mon Huissier convoquer toute la Nation Françoise & Hollandoise pour m'accompagner dans cette cérémonie. Tout le monde s'étant assemblé dans la salle Consulaire, nous en partîmes en cet ordre.

Mes quatre Janissaires ayant leurs

re de la che. bonnets de cérémonie, & leurs cannes de cinq pieds de long garnies d'yvoire à la main, marchant deux à deux, ouvrirent la marche.

L'Huissier du Consulat vêtu d'une robbe d'écarlatte à boutons d'or, avec des manches pendantes jusqu'à terre les suivoit; il avoit à la main une longue baguette d'ébéne garnie d'argent, terminée en double fleur de Lis; c'étoit une nouvelle marque de dignité, que mes Prédecesseurs n'avoient jamais fait porter à leurs Huissiers. Il marchoit seul à quelques pas des Janissaires.

Mes deux Truchemans marchans sur une même ligne venoient ensuite. Ils étoient habillez magnifiquement, & avoient des calpats fourez de martre zibeline. Ces bonnets sont les marques de leur Office & faisoient le quatriéme rang.

Après eux venoient mes quatre Chaters ou Valets de pied habillés de rouge, avec leurs bonnets à la Polonoise. Ils alloient deux à deux avec beaucoup de gravité.

Je les suivois à quelque distance accompagné de M Dupont à ma gauche. J'étois habillé à la Turque, à l'exception du chapeau que nous portons

tous, pour nous distinguer des gens du Païs. J'avois sur ma robbe de dessous une grande veste d'écarlatte d'Angleterre fourrée de martre Zibeline, qui m'avoit coûté trois cens pistolles. Elle étoit toute ouverte par devant, de façon que ma grande Croix de Chevalier que je portois au col, attachée à un grand ruban de tabis blanc avec un petit ruban couleur de feu, paroissoit toute entiere, comme les Commandeurs de robbe longue la portent.

Notre Nation ayant cedé les honneurs aux Hollandois, ils me suivirent deux à deux. Après eux marchoient mon Vice-Consul d'Alexandrette, mon Chancelier, les Députez de la Nation, & tous nos Marchands, fort magnifiquement habillez. Ma suite étoit si nombreuse, & nous marchions si lentement, que j'étois arrivé à la maison du Cady, qui étoit au dessous du Château, que la queuë étoit encore à la porte de la Maison Consulaire.

Toute la Ville qui attendoit un nouveau Consul depuis long-tems, bordoit les ruës, de maniere que nous avions peine à passer.

Les Officiers du Cadi me vinrent recevoir à la premiere porte, & me con-

chambre voiſine, vint à n
lua en paſſant, & s'aſſit e
reaux ſur le bord de l'eſtra
attendre mon compliment
le ſien ſur mon arrivée, q
pagna de témoignages d
d'une correſpondance pa
les interêts communs dans
ſi honnêtes & ſi polis, q
tans en étoient étonnez.

Iſaac mon premier D
Trucheman y répondit pa
en bons termes. Car dan
miere viſite je me ſervois
cette cérémonie, ce que
dans les autres, n'ayant p
ce ſecours.

Je lui fis connoître par
que le Sieur Dupont ay
tems l'Empereur mon M

pas d'en rendre témoignage à Sa Majesté, & à son Ambassadeur à la Porte. Que je contribuërois en tout ce qui dépendroit de moi au bon succès des affaires, & que j'esperois aussi qu'il marqueroit son respect pour l'Empereur son Maître, en protegeant la Nation Françoise, & celles que nous protegions; & comme c'étoit le commerce qui avoit, pour ainsi dire, fondé la Ville d'Alep, & celle de Tripoli, & les entretenoit dans la prospérité & dans l'abondance, j'avois lieu d'attendre qu'il donneroit ses soins pour l'augmenter & le rendre toûjours plus florissant.

M. Dupont ne jugea pas à propos d'entrer dans la conversation. Il ne dit jamais mot. Il sembloit que les politesses du Cadi l'avoient rendu muet, & plus timide qu'il ne l'étoit pour l'ordinaire. On nous servit du sorbet excellent, des pipes & du tabac, du caffé, & quand la conversation eût durée environ une heure, on apporta l'eau de fleur d'orange qu'on nous mit sur les mains, & que nous mîmes nous-mêmes sur le visage, & on nous étendit des toilettes de soye sur la tête, & on passa sous les toilettes des cassolettes avec le par-

Cérémonies des visites Turques.

Nous trouvâmes dans la salle Consulaire une grande collation, qu'on y avoit preparée par mon ordre. Comme cette visite mettoit le Sceau à ma reception, chacun m'en felicita le verre à la main, & renouvella les assurances qu'on m'avoit donné de respect, d'obéïssance & d'attachement. Il n'y eut que M. Dupont qui ne voulut point prendre part à la cérémonie, il s'enferma dans sa chambre & ne parut point. 1679. Novemb.

Le vingt-deux Novembre, les Sieurs Jean Rigaud & Gratiani ayant été nommez pour faire l'estime des meubles & des réparations de la Chapelle & de la maison Consulaire, en firent un état, qui monta à 2774. piastres. Il ne fut pas plûtôt signé & remis à la Chancellerie que M. de Cesarople en fit saisir le montant entre mes mains, en vertu d'une Ordonnance de l'Amirauté de Marseille, & d'une autre de M. de Guilleragues pour des prétentions particulieres qu'il avoit sur M. Dupont. Tous les autres creanciers en firent autant, après avoir obtenu condamnation contre lui sur les Requêtes qu'ils avoient presentées; car il ne vouloit payer personne, & ceux à qui il devoit attendoient mon arrivée pour se faire payer.

Procès contre le Si Dupont.

1679. Novemb.

Ayant appris que le Mutsellem avoit témoigné une grande envie de faire connoissance avec moi, & ne pouvant lui rendre visite en cérémonie, parce que cela ne convient pas à un Consul de France, qui ne doit cela qu'aux Pachas ou Vicerois, je lui envoyai dire que j'irois le voir le vingt-six Novembre à deux heures de nuit. J'envoyai avertir les Députez de la Nation de m'y accompagner, laissant aux autres la liberté de venir s'ils le jugeoient à propos. Il y en eut un assez grand nombre qui se rendirent chez moi à l'heure marquée. Nous soupâmes de bonne heure, après quoi je fis allumer quatre flambeaux de cire blanche de dix livres piece, qui furent portez devant moi par mes quatre Chaters, qui suivoient mes quatre Janissaires, l'Huissier & mes deux Truchemans, & accompagnez des deux Députez, & d'un bon nombre de nos Marchands, & de toute ma Maison. Nous passâmes à travers des bazards & des contrées dont les portes nous furent ouvertes, & nous arrivâmes ainsi au Serail du Pacha où le Mutsellem étoit logé.

Visite au Mutsellem.

Ma suite étoit trop grande pour avoir l'air d'une visite *incognito*, il n'y avoit que la nuit qui la pouvoit

voit faire passer pour telle.

Aly Aga Mutsellem étoit un homme d'esprit, grand, bien fait, extrêmement poli. Dès qu'il fut averti que j'entrois chez lui, il vint m'attendre au haut de l'escalier; il m'embrassa, me baisa plusieurs fois, me donna plusieurs témoignages de son amitié, & de la joye qu'il avoit de me voir. Il me prit par la main, & me conduisit dans une chambre très-propre, meublée de carreaux magnifiques à la mode du Païs, & m'ayant fait asseoir à la place d'honneur, qui est l'angle de la chambre, je lui fis mon compliment sans le secours de mes Drogmans, ce qui lui plût beaucoup, aussi bien qu'aux Seigneurs qui étoient avec lui. Il y répondit avec toute la politesse imaginable, & on commença une conversation qui fut très-gaye, & qui roula sur differentes matieres. On fit placer les principaux de ma suite sur le soffa, & on nous servit du caffé, pour accomplir les loix de la politesse Turque. Il m'embrassa encore, & me pria de vivre avec lui familierement, & de le considerer comme un bon ami qui m'aimoit sans m'avoir connu que par les rapports que des amis communs lui avoient fait de moi. Il me demanda

1679. Novemb.

mon amitié, m'assura de la sienne, dont il vouloit me donner des marques dans toutes les occasions.

1679. Novemb.

Cependant on étendit la nappe ordinaire sur le soffa, & on y apporta un très-grand & très-vaste bassin de cuivre étamé, qui avoit près de quatre pieds de diametre, chargé de cinquante petits plats de porcelaine remplis de viandes rôties, de ragoûts, de fruits, de confitures, de compotes, de pâtisseries à la Turque. Quoique j'eusse soupé, il fallut recommencer. Nous nous assîmes sur des carreaux, les François de mon côté, & les Turcs auprès du Mutsellem. La délicatesse des mets nous donna de l'appetit. On servit du vin & des liqueurs, & le Mutsellem n'oublia rien pour nous exciter à manger & à boire.

Soupé que le Mutsellem donne au Chevalier d'Arvieux.

Le Mutsellem ordonna à six de ses jeunes domestiques de divertir la compagnie par une danse à la mode du Païs. Ces jeunes gens étoient très-bien habillez. Ils avoient aux doigts des castagnettes d'argent pour marquer la cadence, & danserent avec beaucoup de legereté & de methode. Ils accompagnerent leurs danses de chansons tendres, & comme leurs voix étoient très-belles, cela faisoit une es-

Danse de Turcs.

pece de concert en danfant fort agréable. 1679.

Cependant on fervoit du vin & des liqueurs à la ronde & fans difcontinuation, ce qui auroit à la fin incommodé les plus braves bûveurs, fi l'on n'avoit pas en Turquie le privilege de caufer autant qu'on le veut le verre à la main. Je profitai de ces momens pour entretenir le Mutfellem des interêts de ma Nation. J'allai au-devant de toutes les chofes fur lefquelles les Gouverneurs font depuis long tems en poffeffion de la broüiller, & de lui faire des avanies. Je le priai de me faire avertir de ce qu'il pourroit fçavoir avant moi, je lui promis que nous accommoderions toutes chofes fans l'entremife de certaines perfonnes qui gâtent pour l'ordinaire les affaires au lieu de les accommoder. Il me donna là-deffus tout le contentement que je pouvois fouhaiter; & il m'a tenu parole: car pendant tout le tems qu'il a été en place, il m'a accordé de bonne grace tout ce que je lui ai demandé, & je lui dois cette juftice qu'il a été au-devant de tout ce qui pouvoit me faire plaifir, & que nous avons accommodé bien des affaires fâcheufes, qui auroient coûté bien de l'argent à la Na- Novemb.

tion, & bien des chagrins & des peines au Consul.

Le sorbet & le caffé vinrent ensuite & à la fin le parfum, & il étoit tems : car il étoit plus de minuit. Nous nous levâmes, & comme je lui faisois mes remercîmens en prenant congé de lui, il me presenta une toilette de satin en broderie, dans laquelle il y avoit une chemise de mousseline brodée de soye sur les coûtures, un caleçon, un mouchoir, un peigne pour la barbe de dents de poisson, avec un étui en broderie d'or. Il fit presenter des mouchoirs à tous nos Marchands, & fit distribuer des étrennes à tous mes gens.

Presens du Musulmen.

Il vint me conduire avec ses amis jusqu'au haut de l'escalier, où après m'avoir embrassé avec beaucoup de tendresse, je pris congé de lui. Il demeura toûjours au même endroit, en me comblant de souhaits & de benedictions, jusqu'à ce qu'étant tout-à-fait au bas, je lui fis une derniere révérence, & il s'en retourna boire avec ses amis.

Il nous fit accompagner par ses Officiers, qui marcherent à la tête des miens. Un des Grands du Païs nommé Abdarahan Cheleby Receveur General des revenus de la Mecque, avec

le Soubachi, qui est comme notre Chevalier du Guet, vinrent à mes côtez jusqu'à la porte de ma maison avec beaucoup de fallots.

1679. Novemb.

Ce Soubachi qui étoit un très-galant homme, auroit bien souhaité me venir rendre visite; mais cela ne lui étant pas permis, à cause des conséquences, il m'en fit des excuses. Je le priai d'avoir des égards pour notre jeunesse, en l'assurant que les plaisirs qu'il me feroit en ces occasions ne lui seroient pas inutiles.

Preuve de l'amitié du Mutsel em dans une affaire délicate.

J'eus occasion dès le lendemain d'éprouver la bonne volonté du Mutsellem. On m'apprit qu'il y avoit dans les prisons un Chrétien Maronite Valet du Sieur Jean Fouquier Marchand Hollandois résidant en cette Ville depuis très-long-tems, & on me pria de le reclamer.

Il avoit battu un Turc, & le Cady l'avoit condamné à avoir le poing coupé. Il avoit eu l'esprit de nier le fait, qui est très-grave en Turquie, & demandé du tems pour produire des témoins qui étoient alors absens. On lui avoit accordé un délai de quelques jours. J'envoyai mes Truchemans à mon nouvel ami le Mutsellem, avec une Lettre par laquelle je le priois de relâ-

1679. Septemb. cher le prisonnier, & que je lui en aurois une obligation infinie. Dès qu'il eût lû ma Lettre, & sans marchander sur cette reconnoissance, comme on fait ordinairement en Turquie, il fit remettre le prisonnier entre les mains de mes Truchemans, & m'écrivit qu'il prenoit avec joye cette occasion de me marquer son amitié, & que je fisse selon ma prudence ce que je voudrois du prisonnier. C'étoit me dire de le faire disparoître pour quelque tems, & je n'y manquai pas.

Il envoya en presence de mes Truchemans un present de trente piastres au Cady pour ses épices, & pour l'obliger à déchirer les informations.

Le prisonnier m'ayant été remis, je le renvoyai à son Maître, à qui je fis dire de l'envoyer hors de la Ville pour quelque tems. J'écrivis aussi au Mutsellem une Lettre de remercîmens, que j'accompagnai d'une très-belle veste de drap d'Hollande, avec les trente piastres qu'il avoit envoyez au Cady, & je terminai ainsi une affaire très-délicate.

[...]sites des [...]s des [...]ntu[...]s. Le 28. Les Chefs des Teinturiers en bleu de la Ville, dont nos François font un commerce considerable, me vinrent rendre visite. Après plusieurs

civilitez, ils m'assurerent que je n'aurois jamais lieu de me plaindre de la maniere dont ils en useroient avec nos Marchands. Je les exhortai à se souvenir de leur parole, & je les assurai que leurs interêts me seroient très-chers. Je les fis fumer & boire du sorbet & du caffé, & je les renvoyai très-contents. 1679. Novem.

Le lendemain le Corps des Censals ou Courtiers, des Sarrafs ou Changeurs, des Emballeurs, & autres dont nos Marchands ont accoûtumé de se servir, me vinrent rendre visite. Ils me firent à peu près les mêmes complimens & les mêmes promesses que les Teinturiers, & je les traitai à peu près de même maniere. Visites d... tres co... de Méti...

Mustapha Effendi Chef des Cherifs ou descendans de Mahomet, m'avoit fait faire bien des politesses depuis mon arrivée, cela meritoit un retour de ma part; mais quoiqu'il fût en grande consideration dans tout le Païs, ce n'étoit pas la coûtume qu'un Consul de France lui rendît une visite de cérémonie. Je crus en devoir user avec lui comme avec le Mutsellem, & le voir la nuit de la même maniere que j'avois vû le Mutsellem. Visite... Consul... Chef d... Cherifs.

Mustapha Effendi étoit un homme

veritablement sçavant, & sur-tout en Medecine, en Astrologie, en Poësie, dans les Loix & dans la Politique. Il avoit été Cady-Lesquer, Cady d'Alep, & étoit encore alors en possession des plus belles Charges du Païs, & consulté comme un oracle. Il étoit très-riche. Son application continuelle à l'étude lui avoit causé des vapeurs que l'on avoit prises pour des attaques d'épilepsie. On l'avoit traité sur ce pied-là, & le hazard avoit voulu que les remedes avoient eu leur effet. J'allai lui rendre visite le 30. Novembre à deux heures de nuit sans le faire avertir. La clarté de mes flambeaux me découvrit dès que j'entrai dans sa premiere cour. Il descendit avec précipitation suivi de tous ses domestiques, m'embrassa plusieurs fois, me remercia de l'honneur que je lui faisois, me demanda mon amitié, m'assura de la sienne, & me prenant par la main me conduisit à ses appartemens. Il me fit remarquer en passant un fort beau jardin, qui malgré la saison qui étoit rude pour ce Païs, avoit conservé toute la beauté & les agrémens du Printems. Il y avoit un grand nombre de gros orangers en pleine terre chargez de fleurs & de fruits, & des fleurs de

presque toutes sortes d'especes.

1679. Novemb.

Un grand escalier nous conduisit dans une galerie ouverte d'un côté, toute dorée & peinte à la Turque, dont les murailles & le plancher étoient incrustez de marbres de differentes couleurs, en compartimens très-ingenieux, dont il avoit donné les desseins. Il y avoit à côté un Kiochq en balcon fort bien meublé, avec des coussins de brocart & de velours, où l'on pouvoit se reposer & prendre le frais en été, & joüir de la vûë du jardin. Nous entrâmes ensuite dans une autre galerie, fermée de vîtres peintes, qui sert de salle, où il reçoit le monde & donne ses audiences. Cette salle étoit toute lambrissée, peinte en azur & en or avec des fleurs, & toute environnée d'une tablette à six pieds au-dessus du plancher. Il me fit asseoir à la place d'honneur, qui est l'angle qui regarde la porte. On nous servit du caffé, & on entra dans une conversation, où Mustapha fit paroître la profonde connoissance qu'il avoit de l'Histoire de son Païs & des Païs Etrangers. On y parla de guerre, de commerce, de politique. Il s'expliquoit sur toutes ces choses d'une maniere sçavante; mais qui n'étoit point pe-

Description de la maison de Mustapha Effendi.

dante, comme le sont d'ordinaire les
79. conversations de nos Sçavans d'Europe.
mb. Elle étoit polie, libre, galante, assaisonnée d'un sel qui la rendoit toute brillante. On nous presentoit de tems en tems des eaux de canelle, de citron, du thé & du chocolat.

On apporta enfin la collation à peu près comme le Mutsellem me l'avoit donnée, excepté qu'il n'y avoit ni viandes ni ragoûts ; mais seulement des fruits, des compotes, des confitures séches & liquides en infusion & de la pâtisserie. On bûvoit à la ronde de l'eau de canelle, & de plusieurs autres boissons extraordinaires & inusitées parmi nous, très-bonnes à la verité, & dont on pourroit se servir quelquefois ; mais dont l'usage immoderé pourroit à la fin incommoder. On ne nous servit point de vin, & je n'en fus pas surpris, parce que nous étions chez un Cherif, qui est censé plus obligé qu'un autre à l'étroite observance de la Loi & des conseils de Mahomet. Je crois bien que notre hôte qui étoit un Sçavant, en bûvoit en particulier : car il sçavoit que les conseils n'obligent qu'autant qu'on s'y oblige volontairement ; mais il ne se croyoit pas dispensé de donner l'exemple, & de ne pas scandaliser les foibles.

Ce régal & la conversation durerent jusqu'à minuit le plus agréablement du monde. L'horloge nous avertit qu'il étoit tems de se lever de table. J'en demandai la permission à Mustapha; mais il voulut achever les cérémonies ordinaires. Il fit apporter le caffé, le sorbet, l'eau de fleur d'orange & le parfum, & me fit present d'un magnifique mouchoir brodé de fleurs.

1679. Novemb

En me reconduisant, il voulut me faire voir de nouveaux appartemens, qu'il avoit fait bâtir au-dessus de celui où nous étions. Nous entrâmes dans une grande piece qui sert d'anti-chambre où se tiennent les domestiques, vis-à-vis la salle d'audience qui y est jointe, & dont la porte à deux battans est toute de glaces de Venise. Delà nous passâmes à deux autres grandes chambres toutes lambrissées & peintes en or & azur, les planchers couverts de tapis magnifiques, & les soffas garnis de coussins de brocart & de velours en broderie. Une tablette avec de petits balustres dorez regnoit autour, & étoit chargée de vases & de tasses de cristal & de porcelaine, de pendules, de petits cabinets de la Chine, & d'une infinité de bijoux de prix, disposez d'une maniere bien enten-

duë, qui auroient pû parer les cabinets de nos plus grands Seigneurs & des plus curieux. Il y avoit quelques fenêtres avec des grilles dorées, pour y faire venir les femmes, & leur donner le plaisir de voir sans être vûës. Tous ces appartemens étoient bien éclairez, & on y avoit brûlé du bois d'aloës.

Je remis à une autre visite à voir sa Bibliotheque, qui étoit nombreuse & bien choisie, & je pris congé. Il vint me conduire avec tous ses gens jusqu'à l'endroit où il m'avoit reçû, me priant de le venir voir souvent & en ami. Nous nous séparâmes enfin après plusieurs embrassades, & des protestations reciproques d'amitié & de services.

Le 6. Decembre, le Sieur Dupont m'ayant témoigné qu'il vouloit quitter la maison Consulaire & aller loger chez un particulier, je le priai de n'en pas sortir. Je lui offris *gratis* deux chambres, la table, les Truchemans & les Janissaires quand il en auroit besoin, attendu qu'il ne convenoit pas qu'ayant été Consul, il quittât la maison Consulaire que quand il s'embarqueroit pour retourner en France. Que cela pourroit faire croire aux Turcs & aux autres Nations, que ses compatriotes

avoient peu d'estime & d'affection pour lui, ce qui lui attireroit leur mépris. Je sçavois qu'il avoit demandé un appartement aux Peres Carmes qui le lui avoient refusé, pour ne pas s'exposer de nouveau aux incommoditez qu'ils en avoient reçûs ci-devant. Mais je ne pus rien gagner sur son esprit. Il sortit de chez-moi, & se retira chez le Sieur Jean Fouquier Marchand Hollandois où il fit transporter ses hardes, & entre autres choses un sac de sequins & autres monnoyes d'or d'environ vingt-quatre mille livres.

1679. Decembre. Mauvaises manieres du Sieur Dupont.

Le sept du même mois, l'Aga de la Doüanne me vint rendre sa premiere visite. Je le reçûs dans une chambre que j'avois fait meubler à la Turque. Après les complimens ordinaires, nous nous entretînmes long-tems sur l'interêt des Marchands que je lui recommandai fortement, & ayant tiré de lui toutes les assurances possibles d'une bonne volonté pour la Nation, je lui fis servir une grande collation en confitures, & après le vin, les liqueurs, le sorbet, le caffé, l'eau de senteur & le parfum, il prit congé de moi avec de grandes marques d'amitié.

Le huit, il arriva de Constantinople un Aga, qui avoit ordre de ramasser

des lévriers & autres chiens de chasse, pour les plaisirs du Grand Seigneur chez les François & les Anglois. Il demanda l'avis de mon ami le Mutsellem, qui ne manqua pas de nous délivrer de cette importunité, en lui disant qu'il ne devoit pas s'adresser au Consul de France, parce qu'il sçavoit qu'aucun de notre Nation n'avoit des chiens ; mais qu'il en trouveroit chez les Anglois autant qu'il en auroit besoin.

1679. Decembre.

Differend des Anglois avec un Aga du Grand Seigneur.

L'Aga s'en alla chez le Consul d'Angleterre, & lui exposa sa commission. Mais comme les Anglois sont fiers & rogues, & qu'ils n'aiment pas à se priver de ce qui leur fait plaisir, d'autant qu'ils avoient deux chasses reglées chaque semaine, il fut très-mal reçû, le Consul le refusa séchement, & lui fit dire par son Trucheman qu'il ne vendoit point de chiens, & qu'il en donnoit encore moins. Le Trucheman qui auroit dû envelopper un peu cette réponse, ménagea si peu ses termes, que l'Aga s'en trouva extrêmement offensé, & en presence du Sieur Gamaliel Nigtingale Consul, il donna des coups de bâtons au Trucheman, & son bonnet étant tombé, l'Aga le foula aux pieds. Il tira son sabre, le Trucheman

en évita les coups par la fuite, & le Consul s'étant sauvé dans sa chambre qu'il barricada sur lui, n'osa en sortir qu'après la retraite de l'Aga, qui lui dit beaucoup d'injures, & le menaça de l'indignation du Grand Visir & du Grand Seigneur.

1679. Decembre

Les Anglois firent d'abord grand bruit de cette affaire. Toute la Nation s'assembla, elle envoya les principaux demander justice au Mutsellem & au Cady, & ils n'obtinrent aucune satisfaction. On leur répondit qu'ils ne devoient pas pour quelques chiens risquer de ressentir les effets de la colere du Grand Visir. Les amis qu'ils consulterent là-dessus, les blâmerent, & leur dirent que le plus court & le meilleur conseil qu'ils pouvoient leur donner, étoit d'avaler cet affront doucement, & de cesser d'aller à la chasse pendant que cet Aga seroit dans la Ville, de crainte qu'il ne fit enlever ou tuer leurs chiens, ce qu'il ne manqueroit pas de faire, & que ce seroit un double affront pour eux.

Les autres Nations Chrétiennes ne furent point fâchées de voir ainsi mortifié l'orgüeil des Anglois, à qui il arrive souvent de pareilles avantures, qu'ils ne soûtiennent pas mieux que celle-ci.

1679. Decembre.

Nouveau Mutsellem & son mauvais caractere.

Le 14. Il arriva un nouveau Mutsellem, qui vint relever Ali Aga mon bon ami. J'en eus un chagrin d'autant plus grand, que ce nouveau passoit pour un très-méchant homme, & l'étoit en effet. Il fallut se conformer au tems. Dès le lendemain, je lui envoyai le present ordinaire. Il le refusa brusquement, prétendant qu'il ne convenoit pas à un homme comme lui; mais voyant au bout de quatre jours, que je ne songeois pas à lui en envoyer un autre plus considerable, il pria mon Trucheman de le lui rapporter. Il le reçût, m'en fit remercier; mais je ne jugeai pas à propos de faire aucune démarche pour gagner les bonnes graces de cet homme, je ne l'allai point voir, me doutant bien qu'il ne seroit pas longtems en place, parce que j'étois averti que l'on prenoit des mesures pour le faire révoquer.

Visite du Clergé Maronite.

Le 22. Tout le Clergé des Maronites me vint saluer en corps. Je les reçûs à la maniere du Païs, & je leur donnai la collation. Ils me prierent de leur continuer la protection dont le Roi les a toûjours honorez, aussi-bien que tous les Catholiques du Païs. Je le promis au nom de Sa Majesté, conformément aux ordres que j'en avois.

Le 24. Je fis dresser dans ma Chapelle un trône Pontifical, où M. l'Evêque de Cesarople Officia Pontificalement aux premieres Vêpres de Noël & les trois jours suivans. Cette solemnité qui se fit avec toute la décence imaginable attira un grand concours de Chrétiens.

1679. Decembre. M. l'Evêque de Cesarople officie Pontificalement dans la Chapelle Consulaire.

J'avois fait faire des ornemens neufs de satin blanc, avec des croix rouges & vertes des Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare. Le trône Episcopal étoit paré de satin incarnat.

Le 28. Le nouveau Mutsellem m'envoya demander le Chrétien Maronite Valet du Sieur Fouquier Hollandois qui avoit battu le Turc, prétendant le faire châtier selon les Loix pour cette affaire. Mais comme il avoit été châtié par son prédécesseur, je refusai de le lui remettre; mais je lui fis donner sous main quelque chose & j'étouffai cette affaire.

Avanie du nouveau Mutsellem.

Le 29. Le Patriarche des Suriens accompagné de quatre Evêques ses Suffragans me vint rendre visite. Après les cérémonies ordinaires, je lui donnai à dîner en maigre, parce que les Prélats de cette Eglise ne mangent jamais gras. Le repas fut proportionné à

1679. Decembre. Visite du Patriarche des Suriens.

la dignité des personnes. Les Députez de la Nation, les Hollandois, & les principaux Marchands furent de la partie. Nous fûmes près de trois heures à table. Il ne manqua rien de tout ce qu'on pût trouver de meilleur dans Alep, en poisson, en pâtisserie, en fruits, en confitures, en vins & en liqueurs. Les Suriens chanterent les graces à leur maniere, après quoi le Patriarche prenant à la main un petit Crucifix d'argent doré, qui avoit toûjours été proche de son assiette pendant le repas, il en donna la bénédiction à toute l'assemblée. Les verres qui étoient demeurez pleins de vin pendant cette cérémonie furent vuidez à ma santé, après quoi je les conduisis dans une autre chambre où je leur fis servir du sorbet, du caffé, & à la fin les eaux de senteur & le parfum. Le Patriarche & ses Evêques se leverent, il me remercia, m'embrassa, & me donna toutes les marques possibles d'amitié que je pouvois esperer en échange des miennes.

Cérémonie d'un festin.

1680. Janvier.

Le troisiéme Janvier 1680. je fis ma premiere sortie à cheval. J'étois accompagné des Nations Françoise & Hollandoise, & de tous mes gens. Nous fîmes une partie du tour des murail-

les de la Ville, & nous allâmes nous reposer à Cheq Abulbequer, qui est un Couvent de Derviches fort beau & fort bien bâti. J'en ferai la description dans un autre endroit.

1680. Janvier.

Couvent de Derviches.

Le Dedé ou Superieur me reçût dans une grande salle couverte d'un dôme avec beaucoup de civilité. Après quelques momens de conversation & le caffé, il nous fit voir les belles sepultures, & toutes les autres choses de ce lieu. Après quoi il nous fit servir une grande collation dans un appartement très-propre où nous bûmes du vin que j'avois fait apporter, sans que ces Religieux s'en scandalisassent. Je les trouvai tous fort polis & fort accommodans. Après le parfum, nous prîmes congé, nous achevâmes le tour de la Ville, & nous revînmes au logis, où je donnai à souper à la plûpart de ceux qui m'avoient accompagné.

Caravanne attaquée par les Arabes.

Le 25. Les Arabes attaquerent la Caravanne, qui apportoit les effets du Vaisseau le Moine d'or Hollandois, & de la Polacre du Patron Gasquy de Cassis, qui étoient arrivez depuis quinze jours à Alexandrette. On se battit vigoureusement de part & d'autre, & il y eut des blessez; mais on ne perdit qu'une balle de draps appartenante au

1680. Janvier.

Sieur Prescot Anglois, une caisse d'aiguilles du Sieur Philbert, & une cassette de corail du Sieur Conrad Calexberner Hollandois. Les François & les autres Nations étoient montez à cheval, bien armez, aussi-tôt qu'on fut averti que la Caravanne étoit assiegée au Cam-rour; ils y arriverent assez à tems pour obliger les Arabes à se retirer, sans autre butin que ce qu'ils avoient enlevé d'abord.

Politesse du Grand Emir du Mont-Carmel.

J'avois eu soin de donner avis de mon retour au grand Emir Turabeye, Prince des Arabes du Mont-Carmel. J'avois accompagné ma Lettre de quelques présens. Il me répondit le 26. & sa Lettre toute remplie des témoignages d'une sincere amitié, étoit accompagnée d'une belle cavalle qu'il m'envoyoit pour l'aller voir, & d'un nouveau passeport des plus amples & des plus avantageux.

Le 30. J'allai visiter *incognito* Mustapha Effendi Chef des Cherifs. Il me reçût de la même maniere que la premiere fois, & nous donna une superbe collation.

Compliment & present du Muhhassil.

Le deuxiéme Février, le nouveau Muhhassil ou Receveur General des droits Royaux de la Ville, y arriva, & vint prendre possession de la Doüanne.

Quelques jours après, il m'envoya complimenter par son Tresorier, qui me présenta de sa part un assortiment de linge consistant en une chemise, un caleçon, une estringue ou grande serviette longue, un mouchoir & un tapis de toilette. Je le regalai d'une collation de confitures, de caffé, de sorbet & du parfum. Et deux jours après, je lui envoyai le présent ordinaire d'une belle veste de drap. Ces sortes de présens sont reglez en Turquie. Il seroit dangereux de les augmenter ou de les diminuer. Dans ce dernier cas, on seroit obligé de les reprendre & d'en renvoyer d'autres; & dans le premier il faudroit continuer sur le même pied dans la suite, & on feroit une loi pour soi & pour ses successeurs.

1680. Mars.

Le 28. Mustapha Effendi Chef des Cherifs vint me rendre visite à sept heures du soir, & demeura jusqu'à onze. M. l'Evêque de Cesarople & les principaux de la Nation s'y trouverent, & m'aiderent à faire les honneurs & à soûtenir la conversation. Comme c'étoit un Sçavant, elle roula sur les Sciences, sur la Religion & sur la Medecine. Je lui donnai une grande collation de fruits, de confitures, de caffé, de sorbet, accompagnée de toutes les cé-

Visite du Chef des Cherifs.

il étoit question. La voici.

1680. Mars.

Affaire de consequence accommodée par le Chevalier d'Arvieux.

Le Sieur Conrad Calexberner Marchand Hollandois étoit venu à Alep étant encore fort jeune, & y demeuroit depuis très-long-tems. C'étoit un petit homme & un peu contrefait; mais il avoit de l'esprit infiniment. Il parloit, lisoit & écrivoit le François, l'Anglois, l'Italien & l'Arabe comme sa Langue naturelle. Il étoit devenu amoureux d'une Chrétienne en qui l'esprit suppléoit à ce qui lui manquoit pour se faire aimer, & étant convenu avec elle de certaines conditions, il acheta du Cady la permission de l'entretenir. On voit que toutes choses se font dans les regles en ce Païs; mais cette coquette ne s'en tint pas au Sieur Conrad. Il apprit quelque-chose de ses amourettes, il se fâcha, il devint jaloux. D'ailleurs il s'apperçût que cette femme lui causoit de grandes dépenses, non-seulement pour son entretien, mais encore par les présens considerables qu'il étoit obligé de faire aux puissances du Païs qui étoient toûjours en droit de le ruiner par quelque avanie. Il fit tant qu'il la maria au Facteur d'un Négociant Anglois, à qui il donna une somme assez considerable, & par ce moyen il fit cesser les préten-

Histoire d'un Marchand Hollandois.

tions de cette femme, qui disoit qu'il lui
1680. avoit promis de l'épouser.
Mars. L'arrivée du nouveau Mutsellem qui recherchoit toutes les vieilles affaires, afin d'en tirer de l'argent, le fit craindre pour sa bourse. Il consulta là-dessus Mustapha Effendi Chef des Cherifs son ami, qui ne se trouvant pas alors en état de le garantir des poursuites de cet Officier avare, lui conseilla de se retirer secretement. Il suivit ce conseil sans en rien communiquer à personne. Il mit ordre à ses affaires, & faisant semblant d'aller un soir à la promenade, il joignit hors de la Ville les gens qui devoient l'escorter. Il alla à Tripoli de Syrie, s'embarqua pour Chypres & passa à Venise.

Quelques jours après son départ, le Mutsellem en ayant avis, m'envoya dire de lui envoyer le Sieur Conrad. Je répondis à son Envoyé, que s'il me l'avoit demandé huit jours plûtôt, j'aurois pû lui donner ce contentement. Il envoya chercher mon premier Truchemán, & me fit dire qu'il vouloit absolument que je le lui trouvasse, quand même il seroit caché dans la corne d'une chévre. C'est une expression dans la Langue Turque, qui marque la necessité

cessité de trouver une chose ou une personne que l'on veut avoir. Je lui envoyai dire que je ne reconnoissois plus un Marchand, dès qu'il étoit hors des bornes de ma Jurisdiction. Que je le priois de me dire ce qu'il feroit, si un prisonnier s'étoit sauvé de ses prisons & qu'il eût passé la mer, & que j'agirois en cela suivant ses bons conseils; mais qu'étant comme il étoit le maître du Païs & ayant des troupes, il lui seroit bien plus facile qu'à moi de le faire chercher & de le prendre, & qu'en ce cas je ne trouverois pas mauvais qu'il en fît l'exemple dont il le menaçoit.

1680. Mars.

Cette réponse le mit si furieusement en colere contre le Trucheman, que peu s'en fallut qu'il ne lui fît donner des coups de bâton. Il en fit même apporter un faisceau pour cet effet; mais craignant mon ressentiment, il se contenta de lui dire des injures & de lui faire des menaces.

Cela fut cause que le jour suivant ayant envoyé un Chiaoux pour le ramener au Serail, je dis à cet Officier que les Truchemans de France étoient accoûtumez de representer au Grand Visir, & même au Grand Seigneur, les intentions de leur Maître, & qu'ils

1689. Mars.

n'étoient pas des gens à coups de bâton, & que je n'en envoyerois jamais au Serail tant qu'il demeureroit à Alep. Qu'il portât cette réponse au Mutsellem, & qu'il lui dît que je parlois les Langues du Païs, & que s'il avoit quelque chose à me dire, il pouvoit m'envoyer une personne raisonnable, & que je m'expliquerois avec elle sans avoir besoin de Truchemans.

Je fis mettre mes Truchemans en lieu sûr, & leur défendis de paroître dans la Ville ni au Serail jusqu'à nouvel ordre.

Je fus averti que le Mutsellem ne pouvant avoir le Sieur Conrad, vouloit s'en prendre à son Associé. C'étoit un jeune Hollandois nommé Vanbobart, qui avoit dans sa maison pour plus de vingt mille piastres d'effets. Je l'envoyai chercher. Je le fis demeurer chez-moi, après lui avoir fait mettre à couvert ses effets les plus précieux & ses Livres, & lui avoir fait fermer ses magasins, de crainte que le Mutsellem ne lui fît insulte, & n'enlevât des effets pour les dix mille piastres qu'il prétendoit tirer de cette affaire.

Deux jours s'étant passez sans que le Mutsellem vît de mes Truchemans, & que je parusse vouloir entrer en quel-

que accommodement avec lui, il m'envoya cet Hussein Chiaoux. Je lui donnai la collation, à la fin de laquelle il me dit à l'oreille, qu'il me prioit d'accommoder cette affaire pour l'amour de lui, pour l'honneur du Sieur Conrad, & pour délivrer un Chrétien, frere de celui qui avoit conduit le Sieur Conrad à Tripoli, qu'il avoit fait mettre aux fers. Il m'assura que le Mutsellem étoit résolu d'en écrire au Kiahia du Grand Visir, qui pousseroit cette affaire jusqu'à la ruine de ces Marchands. 1680. Maïs.

Je l'écoutai tranquillement, & je lui dis que si le Mutsellem étoit ami du Kiahia du Grand Visir, j'étois moi-même intime ami du Grand Visir, ayant lié amitié avec lui dans le tems qu'il étoit Caïmacam d'Andrinople, & ayant toûjours entretenu une étroite correspondance avec lui; qu'étant Consul des Hollandois; je prendrois leur parti contre tous, & que je ne souffrirois jamais que ceux qui étoient presens souffrissent pour les absens, parce que les fautes étoient personnelles; qu'il devoit se presenter en Justice; que je m'y presenterois, & que je n'avois pas besoin de Trucheman pour faire valoir mes raisons; que j'en écrirois

en sa presence à l'Ambassadeur de
680. l'Empereur mon Maître & au Grand
Visir, & que je prouverois à ce dernier que le Mutsellem s'accordoit avec les Arabes, & qu'il leur laissoit piller les Caravannes jusqu'aux portes d'Alep, au lieu de les défendre & de les escorter comme il y étoit obligé. Que par ce moyen il ruinoit le commerce des amis du Grand Seigneur; qu'il ruinoit la Ville par les tyrannies qu'il exerçoit tous les jours sur les Chrétiens, les Juifs, & autres habitans d'Alep. Que recemment il avoit donné la liberté & la vie moyennant deux mille piastres à dix-huit voleurs de grand chemin, qui avoient volé & assassiné, & qui se promenoient tous les jours dans la Ville. Que j'allois défendre aux Vaisseaux François & Hollandois qui arriveroient à Alexandrette de rien débarquer, & aux Marchands de rien vendre & acheter dans Alep, jusqu'à ce que le Grand Visir eût remedié aux désordres qu'il causoit par son avarice. Que si le Grand Doüannier se plaignoit, je rejetterois toute la faute sur sa mauvaise conduite, & que je porterois ma tête aux pieds du Grand Seigneur pour prouver ce que j'avançois.

Le Chiaoux fut extrêmement surpris de ma résolution. Il me dit qu'il n'avoit jamais rien vû de semblable, mais qu'il persistoit à me prier de penser à un accommodement & à ne pas pousser les choses à l'extrêmité. Nous bûmes encore ensemble, je lui fis donner le parfum, & après bien des embrassades & des offres de service reciproques nous nous séparâmes. 1680 Mars

Mais comme je sçavois par une longue experience que les Turcs ne demandent jamais un oyseau sans en attraper pied ou aîle, je fis reflexion que le Mutsellem méchant & avare comme il étoit pourroit susciter une querelle aux Hollandois qui pourroit porter un grand préjudice à cette Nation, j'envoyai M. Jean Philibert député de la Nation avec mon premier Truchemen chez le Chiaoux Hussein. Je les instruisis de mes intentions, & ils firent si bien leur personnage qu'ils mirent le Chiaoux dans les interêts du Sieur Conrad. Il les mena au Mutsellem, & l'affaire fut si bien conduite, que moyennant cinquante sequins Venitiens, que le Sieur Philibert offrit, comme ami particulier du Sieur Conrad, l'affaire fut terminée, & le Chrétien délivré sur le champ. Le Mutsel-

1680. Mars.

lem lui ordonna de venir baiser ma veste pour me remercier de la liberté qu'il lui accordoit à ma considération, & de me dire qu'il vouloit être mon ami.

C'est ainsi que je sortis glorieusement d'une affaire qui avoit fait grand bruit dans le Païs. Les Anglois toûjours nos ennemis, & même des Hollandois, croyoient qu'il nous en coûteroit au moins cinq ou six mille piastres : ils furent extrêmement surpris de nous en voir sortis pour si peu de chose, & apprirent ce que peut un Consul, quand il joint la prudence avec la fermeté, & qu'il sçait employer avec sagesse l'autorité de sa charge pour repousser les injures & la tyrannie des Gouverneurs.

Visite du Doüannier au Chevalier d'Arvieux.

Le sept du même mois le Doüannier avec toute sa suite me vint rendre visite. Je le regalai le plus magnifiquement qu'il me fut possible. Le vin & les liqueurs l'ayant mis de bonne humeur, il me fit toutes les caresses imaginables, & des offres de service avantageuses pour les deux Nations. Il me pressa même si honnêtement de les accepter, que je crûs être obligé de le prendre au mot. Je lui demandai une diminution de dix pour

1668. Mai

tent sur les droits de la Doüanne en faveur des Hollandois, & que leurs Vaisseaux qui avoient payé cent soixante & cinq piastres d'ancrage jusqu'alors, ne payassent plus que quatre piastres comme les Vaisseaux François à qui le Grand Seigneur avoit accordé ce Privilege par les nouvelles Capitulations. Il m'accorda ces deux choses sans hesiter, & de fort bonne grace ; mais comme il n'étoit pas juste qu'il se privât d'un avantage si considerable, j'engageai la Nation Hollandoise à lui faire un present qui le pût dédommager en partie. Il fit expedier dès le lendemain ses ordres aux Officiers qui étoient à Alexandrette, & deux Vaisseaux qui y arriverent daus le même tems, joüirent de la diminution que je leur avois obtenuë.

Dimi[illegible] tion d[illegible] droits [illegible] tenuë e[illegible] veur d[illegible] Hollandois.

Le dix-huit, une Esclave Chrétienne du Representant du Consul de Venise en cette Ville, alla se faire Mahometane, à cause de quelques mauvais traitemens qu'elle avoit reçûs de son maître, & parce qu'étant plus âgée qu'une autre Esclave plus jeune & plus belle qu'elle, son maître n'avoit plus pour elle les mêmes égards qu'il avoit auparavant. Le commerce scandaleux que cet homme entretenoit avec ses

Mauv[illegible] affaire a[illegible] vée au C[illegible] sul de [illegible]nise.

malheureusement qu'une troupe de François, qui se promenoient hors de la Ville, s'arrêtoient pour les regarder & se mocquoient d'eux. Ils en eurent un si grand dépit qu'ils picquerent vers eux. Ceux de nos François qui avoient meilleures jambes gagnerent la porte de la Ville, les autres se refugierent dans le cimetiere des Turcs, où le grand nombre des sepultures & leur hauteur les mirent en sûreté, parce que les chevaux n'y pouvoient aller sans se rompre le col. Un seul nommé Dubois voulut faire ferme & les attendre, & fut aussi le seul qui paya pour les autres: car les Cavaliers l'ayant joint, lui enleverent son chapeau, & lui porterent plusieurs coups du plat de leurs sabres sur la tête, il en para beaucoup, il en reçût quelques-uns qui le mirent tout en sang. Les deux Spahis étant encore tombez, il prit ce moment pour se sauver dans la Ville, & se refugia dans la maison d'un Chrétien. On m'apporta cette nouvelle d'une maniere à me faire croire qu'il ne falloit plus que l'enterrer. J'y envoyai mes Janissaires, qui l'amenerent après avoir livré une espece de combat contre ces Spahis qui assiegeoient la maison. J'appris les noms de ces Spahis, & ceux de leurs

1680
Mai

duë. Ces Officiers les délivrerent, & après les avoir menacez d'un châtiment plus rude s'ils retomboient dans la même faute, ils les mirent entre les mains de mes Truchemans qui me les presenterent. Ils me demanderent pardon & mon amitié, protestant que c'étoit le vin qui leur avoit fait faire cette mauvaise action. Je leur fis une petite remontrance, & je les renvoyai après leur avoir fait donner à chacun une tasse de caffé. Cette correction les a rendus sages, & la maniere dont j'en ai agi avec eux les a tellement affectionnez à notre Nation, qu'ils nous ont rendus beaucoup de services. La maniere dont j'avois conduit ces deux affaires me fit beaucoup d'honneur, & m'acquit le respect & l'amitié des gens du Païs, qui ne se gouvernent pour l'ordinaire que par la crainte du mal qu'on leur peut faire, ou par le bien qu'ils peuvent esperer.

1680 Mar

Le 22. & le 23. de Mars, nous sentîmes quelques legeres secousses d'un tremblement de terre, & je perdis le même jour mon bon ami Mustapha Effendi Chef des Cherifs, ou des descendans de Mahomet. Il mourut subitement dans sa cinquante cinquiéme année. Il avoit été attaqué d'épilepsie,

Trembl ment d terre.

& en avoit été assez bien guéri ; mais
1680. on s'apperçût que les remedes n'a-
Mars. voient fait que suspendre les attaques de ce mal dangereux, & que la cause n'en ayant point été ôtée, un redoublement furieux de ce mal l'avoit emporté tout d'un coup. Sur quoi il faut observer que le commerce des femmes est toûjours funeste à ceux qui sont ou qui ont été attaquez de ce mal, & c'est ce qu'on ne peut persuader aux Turcs.

Comme Mustapha Effendi étoit ici le Chef des Cherifs, grand homme de Loi, qui avoit exercé les premieres Charges du Païs avec beaucoup de dignité, & qu'il étoit très-riche & très-consideré, son enterrement fut fait aussi d'une maniere très-distinguée. Les Crieurs monterent d'abord sur les Minarêts ou Tours de toutes les Mosquées, & annoncerent sa mort au Peuple, & chanterent pendant long-tems les prieres accoûtumées pour le repos de son ame. Vers le midi les Compagnies des Dévots qui sont comme nos Confrairies, précédées de leurs Bannieres allerent le prendre chez-lui, & le porterent au milieu de la cour de la grande Mosquée, où tous les principaux de la Ville se rendirent avec une

infinité de peuple. On fit la priere du midi en presence du corps, & des prieres particulieres pour le repos de son ame. On le porta ensuite à un quart de lieuë hors de la Ville au cimetiere des Grands du Païs, où il fut enterré dans le sepulcre de ses ancêtres. Le convoi fut fort grand, les enfans suivirent le corps à pied & pauvrement vêtus, mais non pas de noir. Le Mutsellem & les autres Ministres y allerent à cheval, & après que l'inhumation eût été faite, on se retira les larmes aux yeux. Car quoique pour l'ordinaire les gens qui ont été en Charge ayent plus d'ennemis que d'amis, on remarqua que tout le monde en disoit du bien & étoit fâché de sa mort. Je perdis un ami genereux & très-puissant que j'ai toûjours regretté.

1680. Mars.

Le 30. Mars, le Messager que M. l'Evêque de Cesarople avoit envoyé à Constantinople, avec les procedures contre le Sieur Dupont, arriva, & apporta une Ordonnance de M. de Guilleragues Ambassadeur à la Porte, renduë le 27. Février precedent, portant que M. l'Evêque seroit payé de 3913. piastres un tiers pour la rente de trois années de Consulat qu'il avoit exercé contre la volonté de ses Colle-

gues, & cela préférablement à tous les
1680. autres Creanciers dudit Sieur Dupont
Mars. & que les 2864. piastres trois quarts que je devois pour le prix entier des meubles de la maison Consulaire, resteroient entre mes mains jusqu'à la fin du procès. M. l'Evêque les avoit fait saisir, & se donna bien des mouvemens pour m'engager à lui remettre cette somme. Mais le Sieur Dupont avoit appellé de cette Ordonnance, & m'avoit fait signifier son appel. M. l'Evêque m'en témoigna d'abord de la froideur. Ce qui me fit connoître que quelque vertu que l'on ait, il est rare que l'on soit à l'épreuve de l'interêt particulier.

Procedures contre le Sieur Dupont.

Je fus obligé de rendre une Ordonnance le premier Avril contre le Sieur Dupont, sur les plaintes réïterées que la Nation faisoit contre lui, parce qu'il continuoit de porter l'habit Consulaire, & d'aller dans cet équipage seul par la Ville, d'entrer dans les cabarets & autres lieux publics contre l'usage & la bienséance qu'on est obligé de garder dans le Païs.

Le deux, le Muhhassil étant venu à la Doüanne pour voir consigner les marchandises qui étoient venuës d'Alexandrette par la derniere Caravanne,

les Marchands me presserent de m'y trouver. J'y consentis, parce que je n'avois que la cour du Khan à traverser, & que ce n'étoit pas une visite de cérémonie. J'y arrivai dans le tems qu'il en sortoit. Nous nous embrassâmes, & nous nous fîmes mille caresses & mille protestations d'amitié, en attendant de nous en donner des marques plus sensibles, lorsque la belle saison nous permettroit de nous aller divertir dans quelque jardin. Nous rentrâmes dans la Doüanne, il me donna la place d'honneur entre lui & le Chah-Bender, ou Prévôt des Marchands qui étoient accompagnez de beaucoup de gens de consideration. Il me fit servir du caffé & du tabac. Je lui fis un present de confitures dont toute la compagnie mangea, & où je ne touchai pas, parce que nous étions en Carême, & qu'un Chrétien qui est homme public doit donner bon exemple. 1680. Avril.

Nous eûmes le plaisir de voir déballer & visiter une prodigieuse quantité de draps & d'autres marchandises. Je pris congé de lui, ayant été averti que le Consul d'Angleterre n'attendoit que ma sortie pour faire sa visite; mais quand il apprit que nous nous étions fort caressez en presence & à l'étonne-

la fin j'obtins d'eux une diminution de deux & demi pour cent. En ma presence ils passerent un contrat en Chancellerie, dont ils me prierent d'être le garand & le juge en cas de quelque difficulté à l'avenir. 1680. Avril

Le grand Doüannier m'envoya demander s'il n'y avoit point d'abouquets dans les caisses de monnoye venuës sur le Vaisseau du Capitaine Bremond. Ces caisses étoient dans ma chambre depuis sept ou huit jours, & j'attendois le retour de l'Aga qui étoit allé au-devant d'une Caravanne de Perse. Avant de les délivrer aux Proprietaires, j'envoyai chercher les principaux interressez dans ces caisses, qui m'assurerent qu'il n'y avoit que des réales d'Espagne. Sur cette declaration je fis prier le Doüannier de monter à ma chambre. Les caisses furent ouvertes en sa presence, & visitées par deux Serrafs ou Changeurs publics, & les réales s'étant trouvées de bon aloi, elles furent consignées à ceux à qui elles appartenoient.

Le même jour 3. Avril, les Sieurs Guyen & Laugier qui étoient extrêmement jaloux du commerce que faisoit le Sieur Philibert Commis de la Compagnie du Levant, vinrent me

680. Avril. Contestation entre Marchands François.

trouver accompagnez de ceux de nos François qui faisoient le moins d'affaires, & qui sont toûjours ceux qui font le plus de bruit dans les Assemblées. Ils me dirent que le Sieur Philibert avoit reçû six mille piastres abouquets par le Vaisseau du Capitaine Bremond, qu'on avoit cachez dans des barils de rocailles, c'est ainsi qu'on appelle des filieres de verre de toutes sortes de couleurs. Ils ajoûterent, que si cela étoit sçû des Turcs ou des Anglois & Hollandois, qui faisoient leur négoce avec cette sorte de monnoye, on pourroit susciter des avanies si grandes que toute la Nation en seroit ruinée, & que je devois pourvoir à sa sûreté. Je les renvoyai en leur promettant de faire une Assemblée generale au premier jour, & qu'on y prendroit les mesures propres pour remedier aux malheurs dont ils se croyoient menacez.

Le 5. Avril, ayant fait assembler tous les Marchands François, je leur proposai ce que l'on m'avoit representé; l'affaire fut mise en déliberation, & il fut résolu que l'Arrêt du Conseil du premier Juillet 1677. & l'Ordonnance de M. Roüillé Intendant de Provence du 23. Octobre, seroient exe-

exécutées selon leur forme & teneur, & que je donnerois une Ordonnance pour obliger les Facteurs de m'écrire d'Alexandrette, de jurer qu'ils ne recevroient point de ces abouquets, ni autres monnoyes portées par ledit Arrêt & Ordonnance, que les Capitaines des Bâtimens en donneroient leur déclaration, & qu'ensuite on déballeroit les marchandises dans le bord, pour découvrir s'il y auroit des monnoyes & de quel titre elles étoient, & que s'il arrivoit quelque avanie pour les monnoyes, elle seroit supportée par le particulier qui l'auroit exposée, & non par le corps de la Nation. 1680. Avril

Le Sieur Philibert ne manqua pas de se pourvoir dès le lendemain contre le resultat de cette Assemblée. Il me représenta par sa Requête que ses abouquets étoient bons, fabriquez en Hollande, & des mêmes que l'on exposoit tous les jours, & qui faisoient tout le commerce du Païs. Qu'ils lui avoient été envoyez par la Compagnie du Levant, & que n'étant point alterez, il pouvoit selon la teneur de l'Arrêt les exposer librement, comme une monnoye courante dans tout l'Empire du Grand Seigneur. Il ajoûtoit qu'il n'y avoit que l'envie de quelques particu-

liers, & l'animosité generale contre la Compagnie qui avoit inspiré de publier que ses abouquets étoient alterez. Qu'on n'avoit rien dit quand le Sieur Laugier en avoit reçû & exposé; & qu'enfin il se soumettroit à la visite & à tout ce que M. Roüillé avoit statué par son Ordonnance.

1680. Avril.

Le 8. Après que je me fus fait representer l'homologation du Roi sur cette Compagnie, l'Arrêt du Conseil, l'Ordonnance de M. Roüillé & autres pieces, j'ordonnai que le Sieur Philibert remettroit tous les abouquets qu'il avoit reçûs, qu'ils seroient visitez par deux Serrafs, qu'on en fondroit une partie, & qu'étant trouvez du titre ordinaire, il lui seroit libre de les exposer dans le commerce, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné par le Roi, & que le Sieur Philibert jureroit que c'étoient les mêmes abouquets qu'il avoit reçûs. Tout cela fut executé, les abouquets furent apportez, visitez par deux Serrafs en presence des Deputez de la Nation & des parties. Ils furent trouvez meilleurs que les anciens, & après que le Sieur Philibert eût prêté le serment que c'étoient les mêmes qu'il avoit reçûs, ils lui furent rendus par une nouvelle Ordonnance que je

rendis, par laquelle j'ordonnois encore que les monnoyes cachées qui pourroient venir au Sieur Philibert, lui seroient remises comme les autres marchandises, renvoyant au Commerce de Marseille le soin de défendre ses interêts à la Cour contre la Compagnie du Levant, & que la monnoye venant de Livourne & autres lieux suspects, seroit visitée à Alexandrette de la maniere qu'il avoit été déliberé par l'Assemblée, & que les abouquets qui ne seroient pas du titre de ceux que j'envoyai au Sieur Michel mon Vice-Consul, demeureroient entre ses mains jusqu'à ce qu'il en fût ordonné. 1680. Avril.

Je fis ensuite mon Procès Verbal que je fis publier à toute la Nation en corps d'assemblée, laissant la liberté aux assistans d'écrire leurs raisons pour le bien du commerce aux Echevins & aux Députez de Marseille pour y pourvoir comme ils le jugeroient à propos.

Le 18. Avril, qui étoit notre Jeudi Saint, les Hollandois firent une partie de promenade à cheval dont le Sieur Dupont étoit. Ils trouverent des voleurs dans un lieu assez desert proche le jardin du Sultan Murad.

Ces voleurs les ayant reconnus par plusieurs passades qu'ils firent autour

d'eux, & ne leur voyant point d'armes à feu, vinrent sur eux la lance baissée. Les Sieurs Fouquier & Vanbobart ayant évité les coups que ces voleurs leur portoient, furent environnez & dépoüillez jusqu'à la chemise. Mais le Sieur Dehaut Gentilhomme Hollandois, qui étoit venu en ce Païs par curiosité, fut jetté par terre d'un coup de lance à travers le corps, & reçût encore un coup de sabre sur la tête, qui le laissa presque mort. Il fut dépoüillé comme les autres, & les voleurs se retirerent. Le Sieur Dupont s'échappa, & vint à toutes jambes à la Ville nous donner cette nouvelle. Mais la peur l'avoit saisi à un point qu'il ne pût nous dire aucune circonstance, ni où il avoit laissé les blessez. J'envoyai avec lui mes Janissaires, un Trucheman & quelques gens de la maison avec un Chirurgien. Les gens du Pacha de Mara se joignirent à eux avec quelques Hollandois. Ils partirent sous la conduite du Sieur Dupont, qui n'étant pas encore revenu de sa peur s'égara, & ne pût jamais leur montrer le lieu de l'action ; de sorte que la nuit étant survenuë, ils revinrent à la Ville sans avoir pû trouver le blessé ni les dépoüillez.

1680. Avril.

Hollandois attaquez par des voleurs.

J'envoyai des gens à Gideida Villa-

ge de Chrétiens pour en apprendre des nouvelles. Ils me rapporterent qu'il y en avoit un extrêmement blessé, & que les autres étoient dans un jardin auprès de celui du Roi. Je fis promptement préparer du pain, du vin & des rafraîchissemens avec des Chirurgiens; mais pendant ces allées & ces venuës les portes de la Ville se fermerent, & le Serdar ne voulut jamais en ouvrir une, quelque gratification qu'on lui promît. De sorte qu'on ne pût leur donner aucun secours, & ils furent obligez de passer la nuit hors de la Ville. 1680. Mars.

Le lendemain avant le jour, je mis mes gens en campagne avec des Chirurgiens. Ils trouverent le Sieur Dehaut étendu à terre, où il avoit passé la nuit nud en chemise. Il avoit perdu beaucoup de sang, & avoit beaucoup souffert du froid. Le coup de lance l'avoit percé de part en part, le fer étoit entré sous l'épaule, & étoit sorti sous la mammelle entre le cœur & le poulmon. Le coup fut si violent que la lance rompit, & le fer resta dans le corps. Un Jardinier passant par là le retira. Le coup sur la tête étoit considerable; mais heureusement n'ayant pas porté à plomb, il avoit glissé & n'avoit pas offensé le cerveau. Les Sieurs Fou-

Le 20. Je fis representer au Consul d'Angleterre & au Vice-Consul de Venise, que ces sortes d'accidens pouvant arriver à toutes les Nations, il étoit à propos de nous joindre, & faire en commun toute la dépense necessaire pour avoir justice, & faire faire un exemple: ils agréerent ma proposition, & me prierent de poursuivre l'affaire en mon nom seul de la maniere que je le trouverois à propos, & qu'ils contribuëroient à la dépense que je ferois. 1680. Avril.

Le 21. J'envoyai les Députez de la Nation avec mes Truchemans, informer le Mutsellem des circonstances de cet assassinat, & lui signifier que je voulois absolument en avoir raison à quelque prix que ce fût. Qu'on soupçonnoit fort ses Soldats, & que les conjectures que l'on avoit étoient très-fortes. Le Mutsellem promit de faire venir tous les Jardiniers, d'informer & de punir de mort ceux que l'on pourroit attraper.

Le 22. J'appris très-certainement que ces assassins étoient des gens du Mutsellem. J'envoyai lui dire ce que j'avois découvert, & que s'il n'en faisoit pendre un devant la porte de chaque Consul, que j'aurois recours à la justi-

ce du Cady, que je demanderois un Ars, c'est-à-dire, un témoignage des Grands du Païs sur cette affaire & sur plusieurs autres, & que je l'envertois à Constantinople où elle seroit poursuivie avec vigueur.

1680. Avril.

Le 23. Hussein Chiaoux du Serail vint m'assurer de la part du Mutsellem, qu'aucun de ses gens n'avoit part dans cette affaire; mais que je me donnasse patience, & qu'il me donneroit une satisfaction entiere.

Le 24. Le nommé Pistre Chirurgien de Marseille marié à Alep, étant à la chasse fut attaqué par deux Cavaliers, qui n'étant armez que de leurs sabres n'oserent lui faire violence. Mais ils tâcherent de l'engager à tirer sur des oiseaux qu'ils lui montroient, afin de tomber sur lui & de le voler sans risque. Il s'en exempta en marchant toûjours vers la Ville, & ayant trouvé la porte d'un jardin ouverte, il y entra, fit du bruit, auquel les Jardiniers accoururent, & en leur presence il sauta sur ce Cavalier qui le pressoit, le désarma & le traîna plus de deux cens pas, soûtenu par les Jardiniers, esperant de le pouvoir conduire au Mutsellem. Il le relâcha cependant à la priere de quelques Turcs de consideration, qui

Cavaliers qui attaquent un Chirurgien François.

ſe trouverent dans le chemin. Il vint me faire ſes plaintes. Je l'envoyai au Mutſellem lui conter ſon avanture, & quelques momens après, j'envoyai les Députez de la Nation lui dire de ma part, que s'il ne mettoit pas ordre à ces brigandages, je l'y mettrois moi-même d'une maniere dont il ſe repentiroit.

1680. Avril.

J'envoyai le jour ſuivant les Députez au Muhhaſſil, lui repreſenter les deux affaires qui venoient d'arriver hors la Ville, & lui dire que ſi le Mutſellem ne me donnoit pas ſatisfaction, en faiſant une punition exemplaire de ces voleurs, je ſerois contraint de faire ceſſer le commerce juſqu'à ce que les Marchands le puſſent faire avec plus de ſûreté.

Plaintes à la Porte contre le Mutſellem.

Le Muhhaſſil ſe tranſporta d'abord chez le Mutſellem, & lui proteſta que ſi j'executois les menaces que je lui avois faites, il le rendroit reſponſable à Conſtantinople de tout le préjudice qu'il en recevroit.

Le 27. Le Muhhaſſil ayant jugé à propos d'écrire à la Porte contre le Mutſellem, m'envoya une Lettre pour le Kiahia du Grand Viſir, me priant de la mettre dans mon paquet, & de faire agir M. notre Ambaſſadeur, afin

qu'elle pût produire l'effet qu'il en attendoit.

1680. May. Entrée d'un nouveau Cady à Alep.

Le 13. Mai, il arriva un nouveau Cadi à Alep. Il y fit son entrée sur les sept heures du matin. Tous les Grands du Païs tant d'épée que de Loi, allerent environ une lieuë au-devant de lui, & l'ayant conduit à une portée de mousquet de la Ville, le Mutselem & le Muhhassil le quitterent & rentrerent par une autre porte, ne laissant de gens d'épée auprès de lui, que le Sardar ou Aga des Janissaires & le Soubachi. Les gens de Loi l'accompagnerent jusques chez-lui.

Voici l'ordre de cette entrée.

Six littieres faites à peu près comme les nôtres étoient à la tête. Elles étoient portées par deux mulets. Six autres en forme de paniers portées par un seul mulet venoient ensuite. Dans les dernieres étoient des gens de sa suite, & dans les premieres douze femmes qu'il amenoit de Constantinople. Comme elles ne pouvoient être vûës qu'au travers des jalousies de leurs littieres, il fut impossible de découvrir si elles étoient belles ou laides.

Après ces femmes venoit le bagage

porté par quarante-trois mulets, avec quelques marmitons & autres bas Officiers montez sur des chevaux tant bons que mauvais. 1580. May.

Ils étoient suivis d'une centaine de Janissaires morte-payes du Château, marchant deux à deux avec de vieilles épées au côté, & chacun leur mousquet sur l'épaule pour la forme seulement : car ils n'étoient point chargez faute de poudre.

Cette Soldatesque à pied étoit suivie de vingt Esclaves ou Serviteurs à cheval du nouveau Cady, tous jeunes & bienfaits, habillez de neuf de pied & cap. Leurs sadez ou soutannes étoient de toile blanche bien fine, & leur kerekefs ou manteaux de drap de diverses couleurs. Ils marchoient deux à deux à la suite du Kihia de leur Maître qui les conduisoit.

Après eux venoit un grand nombre de Cherifs avec leurs turbans verds marchant à cheval deux à deux, & derriere eux parut pour la premiere fois Mehemet Effendi, le Nakib ou leur Chef, qui avoit succedé depuis peu à son pere Mustapha Effendi. Il avoit à son côté le Sardar ou Aga des Janissaires.

Immediatement après paroissoit le

1580. May.

nouveau Cadi. Il avoit un turban blanc plus gros qu'un boisseau ; mais un fort méchant ferragé, qui est une veste de drap à manches pendantes.

A sa gauche marchoit le Mufti, dont la grande barbe blanche avoit quelque chose de fort vénérable. Sa sesse ou turban étoit de mousseline blanche, & aussi grosse que celle du Cadi. Son caftan étoit d'étoffe de soye isabelle, & son ferragé de drap violet doublé de martre zibeline. C'étoit un vieillard de très-bonne mine. A la droite du Cadi étoit son Naïb ou Greffier, qui est aussi son Lieutenant, avec un turban à peu près comme celui de son Maître.

Ces trois personnes étoient suivies & comme environnées de quantité de gens qui marchoient sans ordre. Ce fut ainsi que le nouveau Cadi entra dans Alep. Il fut accompagné de tous ces gens jusqu'à sa maison, où après les complimens & les cérémonies ordinaires, on le laissa en repos le reste du jour.

Je lui fis demander Audience le 15. Je l'eus sur les deux heures après midi. J'y allai comme à celle de son prédecesseur, dont j'ai donné le détail ci-devant.

Le 21. M. l'Evêque de Cesarople me vendit son tiers dans la proprieté du Consulat d'Alep. Les deux autres tiers appartenoient aux Sieurs Hector Vignier & Joseph Dupont. J'envoyai sa démission en Cour, afin d'avoir l'agrément du Roi & l'expedition des Lettres Patentes.

Le 22. Je reçûs une seconde Ordonnance de M. de Guilleragues du 26. Avril; en confirmation de la premiere, portant de payer à M. l'Evêque de Cesarople les sommes ausquelles le Sieur Dupont avoit été condamné envers ce Prélat, & une autre Ordonnance du même jour pour arrêter le Sieur Dupont, & l'envoyer à Alexandrette pour y être embarqué, ses dettes préalablement payées, & cependant lui faire quitter les habits rouges.

Le 27. Nous vîmes l'heureux succès des Lettres que le Muhhassil & moi avions écrites à la Porte contre le Mussellem. Il en arriva un autre qui le déposseda. Il avoit commis tant de malversations dans sa Charge, qu'il sortit de la Ville, & alla camper dehors, de crainte d'être assigné & obligé de comparoître devant le Cadi, qui ne lui auroit rien pardonné. Nous fûmes ainsi délivrez d'un très-méchant homme.

168 Ma Vent tiers Consul Cheva d'Arvi

1680. May.

Contestation pour les Janissaires du Consul.

Le 30. Il arriva de Constantinople un Chiaoux de la part du Janissaire Aga, pour affermer certains droits qu'il a dans Alep. Cet Officier mit cette Ferme à un prix si haut, que mes trois Janissaires ne la purent prendre. Pour les punir, il leur ôta la garde de ma maison, & en envoya d'autres que je ne connoissois point, & ausquels je ne pouvois pas me fier. Je les renvoyai, & je fis dire au Chiaoux, que le Grand Seigneur nous ayant permis de prendre tels Janissaires qu'il nous plairoit, je ne voulois point absolument recevoir ceux qu'il m'avoit envoyez, & que s'il ne me renvoyoit pas les miens, je n'en prendrois point du tout, & que je garderois la paye.

Cependant je montai à cheval le même jour avec toute la Nation bien armée & sans Janissaires, les Grands s'en formaliserent, & le Chiaoux fut contraint de donner la Ferme à un prix raisonnable à mes Janissaires & à me les renvayer. Ils monterent aussi-tôt à cheval, & vinrent à toutes jambes me joindre au Village de Bab-allah où nous étions allez nous divertir.

J'appris le 30. par une Lettre du Sieur Michel mon Vice-Consul à Alexandrette, qu'un Matelot François ser-

vant d'Estivadour sur un Vaisseau Anglois, étoit disparu depuis quelques jours, & qu'on n'en avoit pû sçavoir des nouvelles. Il avoit eu querelle avec les Officiers du Vaisseau qui l'avoient menacé; on avoit même voulu le tuer dans le Vaisseau, & il y avoit de grandes apparences qu'on l'avoit assassiné, & ensuite enterré ou jetté dans les marais. Ce qui fortifioit cette pensée, étoit un corps qu'on avoit trouvé dans le marais à demi mangé des bêtes, & que l'on croyoit être celui du Matelot en question. J'en fis donner avis sur le champ au Chevalier Gamaliel Nittingale Consul des Anglois, & je lui envoyai la Lettre du Sieur Michel, afin de l'instruire plus particulierement. Je lui demandai raison de cet assassinat, & un ordre à tous les Capitaines de sa Nation de mettre à terre tous les François qui étoient dans leurs bords, ce qui l'intrigua beaucoup. Je lui fis encore signifier les ordres que j'allois envoyer à Alexandrette, d'informer de cette affaire, & d'envoyer les procedures à la Cour en cas qu'il ne me rendît pas justice.

1680. May.

Affaire avec les Anglois.

Le Consul d'Angleterre répondît qu'il feroit toute la diligence possible pour informer de son côté, & que s'il

dès le lendemain, quoique les Puissances du Païs lui offrissent 2000. piastres pour leur sauver la vie. Mais outre qu'il avoit juré de ne pardonner jamais à aucun voleur, il craignoit que ce ne fût un piege qu'on lui tendoit pour le perdre.

Négociation dont le Chevalier d'Arvieux fut chargé auprès du Grand Duc de Toscane par le Commerce de Marseille.

UN Armateur Anglois nommé Plumen, qui armoit ordinairement dans le Port de Livourne avoit fait plusieurs prises sur les François, malgré les défenses expresses du Grand Duc, & la promesse solemnelle qu'il avoit faite au Prince d'executer ses ordres à la Lettre. Ce désordre alla si loin, que le commerce de Marseille fût obligé d'en porter ses plaintes à la Cour. Le Roi donna ses ordres à son Envoyé à la Cour de Toscane; mais ce Ministre qui n'étoit pas assez au fait de ces sortes d'affaires agissoit sans succès; & Plumen continuoit ses brigandages, tantôt sous son nom, tantôt sous des noms empruntez, & condui-

soit ses prises tantôt à Gennes & tantôt à Livourne.

A la fin la Chambre du Commerce résolut d'envoyer un Agent à la Cour de Toscane ; & comme tout le monde étoit persuadé de l'habileté du Chevalier d'Arvieux, de son zele pour la justice & pour l'avantage de ses compatriotes, & de l'estime toute particuliere que le Grand Duc faisoit de sa personne, on crût qu'on ne pouvoit faire choix d'une personne qui s'en acquittât mieux que lui. Il accepta cette Commission. Ses Instructions sont datées du 13. Juin 1697. Les voici.

INSTRUCTIONS

A M. le Chevalier d'Arvieux Député par la Chambre du Commerce de Marseille, pour aller à Florence poursuivre la liquidation des prises des Bâtimens François, faites par les Vaisseaux armez en course par le nommé Plumen Anglois résidant à Livourne, presentement détenu prisonnier à Florence.

MOnsieur de Pont-Chartrain Ministre & Secretaire d'Etat, ayant

informé la Chambre du Commerce par la Lettre qu'il lui a fait l'honneur de lui écrire le 27. Février 1697. que M. le Grand Duc ayant bien voulu sur les instances qui lui ont été faites par M. Dupré Envoyé Extraordinaire du Roi, engager Sa Sainteté de faire arrêter le nommé Plumen Anglois qui se trouvoit à Rome, qui a contrevenu à la neutralité du Port de Livourne, en y armant un Vaisseau le Philippe & Marie, lequel de concert avec un autre nommé le Roi Charles, a causé un dommage considerable au commerce des François ; Sa Majesté a chargé ledit Sieur Dupré de demander que Plumen soit tenu de le réparer & de restituer les Bâtimens qu'il a pris ou leur valeur ; & que comme il est necessaire pour cet effet qu'il en soit précisément informé, le Roi vouloit que la Chambre examinât incessamment tout ce qu'elle aura d'avis des prises faites par ces deux Vaisseaux ensemble, ou par le Philippe & Marie seul, telles que la Barque du Patron Fougasse & le Vaisseau du Capitaine Boisson, pris sous le Château de Limasso, & qu'elle en fît un memoire exact qui contînt les circonstances & la valeur des prises, pour

être envoyées audit Sieur Dupré avec les preuves qu'on en pourra avoir.

En execution de cet ordre, la Chambre a dressé un état circonstantié de la qualité & valeur des prises faites par ces deux Vaisseaux le Philippe & Marie, & le Roi Charles ; mais encore par ceux nommez la Marie & le Panthere, duquel état copie a été envoyée à M. de Pontchartrain & à M. Dupré.

M. Dupré par la Lettre qu'il a fait l'honneur d'écrire à la Chambre le 16. Avril dernier, contenant qu'il a reçû copie de l'état, ajoûte qu'il auroit été à souhaiter qu'on y eût pû ajoûter quelque preuve de ce qui y est contenu, & qu'il y faut retrancher tout d'un article les deux Vaisseaux pris par le Panthere, parce que cela ne regarde point Plumen & même Son Altesse. Le Grand Duc a fait déja donner main-levée des marchandises qui étoient sur ces Bâtimens, lesquelles il avoit demandé d'être sequestrées.

Par son autre Lettre du 20. dudit mois d'Avril, il écrit que M. le Grand Duc lui a fait dire, que Plumen ne convient pas de tous les faits ni de la valeur des chargemens. Qu'il seroit necessaire que la Chambre, ou les interressez aux prises, envoyât quelque

personne à Florence, avec un pouvoir pour regler cette affaire, soit par accommodement, ou par toute autre voye dont pourroient convenir ceux qui agissent pour Plumen avec ce Député, en presence des Commissaires nommez par Son Altesse; mais qu'il n'y a pas à se flatter qu'on puisse avoir la restitution d'autres Vaisseaux, que de ceux qui ont été pris par le Philippe & Marie, sur lequel Plumen étoit actuellement. M. le Grand Duc declarant encore au Roi, comme il l'a toûjours fait, qu'il ne s'y est engagé, que parce que Plumen lui avoit donné parole, que le Vaisseau seul sur lequel il étoit monté n'en attaqueroit point de François, & qu'il n'avoit pas promis pour le Roi Charles, auquel il n'avoit rien à commander, ayant Patente du Prince d'Orange, & qu'après cela il paroît qu'il seroit encore plus inutile de vouloir parler des deux Vaisseaux pris par le Panthere.

M. Dupré écrit encore par son autre Lettre du même jour, qu'il lui étoit necessaire d'avoir une copie du contrat de vente faite à Livourne du Vaisseau appellé de ce tems-là le S. Augustin, & à present le Roi Charles par la veuve Carbonnel de la Ciotat à laquelle

personne à Florence, avec un pouvoir pour regler cette affaire, soit par accommodement, ou par toute autre voye dont pourroient convenir ceux qui agissent pour Plumen avec ce Député, en presence des Commissaires nommez par Son Altesse; mais qu'il n'y a pas à se flatter qu'on puisse avoir la restitution d'autres Vaisseaux, que de ceux qui ont été pris par le Philippe & Marie, sur lequel Plumen étoit actuellement. M. le Grand Duc declarant encore au Roi, comme il l'a toûjours ...it, qu'il ne s'y est engagé, que parce ...ue Plumen lui avoit donné parole, ...e le Vaisseau ... sur lequel il étoit ...nté n'en a... ...it point de Fran... ...pas promis pour ...uquel il n'avoit rien ...yant Patente du Prin... & qu'après cela il pa...roit encore plus inutile de ...parler des deux Vaisseaux pris ...andiere.

...é écrit encore par son autre ... jour ... une co... ...ourn... ...le... ...on

il appartenoit ; cette vente, dit-il, à ce qu'on assûre, ayant été faite à Rigly, Cheper & Plumen, Moïse Attias & Brunety, moyennant le prix de trois mille cinq cens piastres, cette piece étant d'autant plus necessaire que Plumen soûtient, comme il a toûjours fait, que le Roi Charles ne lui appartenoit pas, il ne peut pas être responsable des prises qu'il a faites; & qu'au contraire le Capitaine Pickerin qui le commande a Patente du Prince d'Orange, ledit Sieur Dupré ajoûtant qu'on ne traite point cette affaire à la Cour de Florence, comme l'on pourroit faire une contravention ordinaire à la neutralité, pour laquelle il ne faudroit pas même attendre que M. le Grand Duc eût voulu demander au Pape la permission de le faire arrêter dans Rome; mais Son Altesse ne s'est resoluë à faire cette démarche de hauteur, que sur les vives instances qu'il lui en a faites, en lui representant qu'il étoit de sa gloire de ne pas souffrir que l'insolence de cet Anglois demeurât impunie, lequel lui avoit si indignement manqué de parole : car Son Altesse n'avoit consenti que Plumen n'armât son Vaisseau le Philippe & Marie, que sur l'assurance qu'il donna

de ne point faire la course, & c'est ce qui l'a veritablement piquée, & qui est cause qu'elle s'est déterminée à le faire arrêter, même dans un Païs Etranger, M. Dupré ajoûtant encore qu'il seroit à souhaiter que l'on pût donner des preuves de ses Associez, jusqu'à present n'ayant pû en découvrir aucune.

En consequence des ordres du Roi, dont la Chambre a été informée par la Lettre que M. le Bret Premier President & Intendant en Provence, a fait l'honneur d'écrire à la Chambre le 21. Mai dernier, pour députer une personne habile & intelligente, & qui soit bien instruite du détail du commerce, pour entrer dans la discution de la liquidation desdites prises; & suivre uniquement les ordres qui lui seront donnez par M. Dupré; & tenir la conduite qu'il lui prescrira, sans qu'il soit besoin qu'il se charge du pouvoir des Marchands interressez dans ces Bâtimens, ladite Chambre ayant fait choix avec l'agrément dudit Seigneur Intendant, de M. Laurens d'Arvieux Chevalier de l'Ordre de Mont-Carmel & de S. Lazare de Jerusalem, comme étant parfaitement habile & intelligent en fait de commerce, pour aller à

Florence au sujet de la restitution en question.

M. d'Arvieux en execution de sa Commission étant arrivé à Florence, après avoir communiqué ses ordres à M. Dupré, & avoir pris connoissance de l'état auquel se trouvera l'affaire en question, il suivra uniquement les ordres qui lui seront donnez par M. Dupré; & tiendra la conduite qu'il lui prescrira.

Mais comme dans l'état que la Chambre a fait dresser, dont elle fait expedier copie audit Sieur d'Arvieux, il y a des Bâtimens, suivant ce que M. Dupré a écrit & qu'on a rapporté ci-dessus, qui ne doivent point y être compris, & desquels on ne peut prétendre aucune restitution. Ledit Sieur d'Arvieux sera informé.

Que le Vaisseau la Marie, qui est celui que Plumen a armé en premier lieu à Livourne, a pris sur les François le Vaisseau l'Hercule commandé par le Capitaine Jean Michel de Marseille sur la hauteur de Tunis le 9. Février 1696. & le Vaisseau Sainte Marie commandé par Capitaine Jean Brune de Marseille pris de sortie de Cap Negre dans le même mois, & quoiqu'il paroisse par ce que M. Dupré a écrit à

que ces prises ne sont point dans le cas pour lequel M. le Grand Duc a fait arrêter Plumen ; néanmoins on peut representer que Plumen étant marié, naturalisé & établi à Livourne, & étant par consequent devenu Sujet de Son Altesse, il n'a pû faire un armement pour courir sur les Sujets de Sa Majesté, ni par consequent prendre leurs Bâtimens & effets ; l'union qu'il y a entre Elle & Son Altesse ne permettant pas que leurs Sujets entreprennent de courir les uns contre les autres, estimant que ces raisons doivent porter M. le Grand Duc à faire restituer ces deux Vaisseaux & leurs chargemens.

Il observera qu'il y a eu une méprise dans l'état des prises. quand on y a énoncé que le même Vaisseau la Marie avoit pris celui nommé Sainte Barbe, commandé par Capitaine Joseph Fougasse de la Ciotat le 27. Avril 1696. à la hauteur du Cap de la Casse en Sardaigne, & ensuite conduit à Tunis ; au contraire c'est le Vaisseau le Philippe-Marie, qui est celui nommé ci devant l'Hercule, pris sur le Capitaine Jean-Michel par la Marie, lequel a ensuite pris la Barque Notre-Dame de Bon Rencontre commandée par Patron

Jean Turcon de Marseille, de sortie de ladite Ville pour Chypres & Alexandrette à cinquante milles des Gozes de Candie ; & encore le Vaisseau la Vierge d'Esperance commandé par Capitaine François Lioncy de Cassis, sur la hauteur de Baffe en l'Isle de Chypres le 17. Juillet *1696*. Ce dernier Bâtiment ayant été obmis dans l'état, & compris dans le nouveau dont copie a été donnée audit Sieur d'Arvieux, étant à remarquer que Plumen étant embarqué sur ce Vaisseau le Philippe & Marie, avec lequel il a fait lesdites trois prises, c'est là le cas, ou le sujet pour lequel M. le Grand Duc l'a fait arrêter, pour lui avoir manqué de parole, de ne faire point la course avec ledit Vaisseau.

Il y a encore dans le premier état les prises faites par le Vaisseau le Roi Charles Capitaine Pickerin Anglois ; elles consistent en la Barque Notre-Dame de Grace commandée par Blaise Viany de Cassis destinée pour l'armée Venitienne, en la Barque S. Claude commandée par Patron Tropheme Brillan de Martiguez, au sortir de la Goulette le 26. Juin *1696*. destinée pour Marseille, & au Vaisseau le Cesar commandé par Capitaine Henri Boisson de Mar-

seille, pris de sortie de Seïde le 9. Août audit an, sous le Château de Limasso où il étoit ancré.

Ce Vaisseau le Roi Charles, est celui appellé ci-devant le S. Augustin, pour lors commandé par feu Antoine Carbonnel de la Ciotat, duquel Vaisseau Gabrielle & Magdelene Carbonnel ses filles & heritieres en passerent la vente en faveur de Moïse Attias Juif residant à Livourne, pour le prix de trois mille six cens piastres de reaux par contrat du premier Octobre 1694. reçû par le Sieur Joseph Barsoty Notaire public audit Livourne.

Plumen prétend ne devoir point être tenu à restituer ces dernieres prises faites par le Roi Charles, sur ce fondement qu'il n'y avoit rien à commander, que Charles Pickerin qui le commandoit avoit Patente du Prince d'Orange, & que par consequent il n'avoit rien promis à M. le Grand Duc à l'égard de ce Vaisseau le Roi Charles. Mais outre qu'il est de notorieté publique, que cet armement a été fait aussi par Plumen, Pickerin n'y ayant qu'un fort petit interêt : il est prouvé par l'information faite à Tunis par forme de Consulat par le Patron Tropheme Brillan, que lorsque sa Barque a

été prise par ledit Vaisseau le Roi Charles, ledit Plumen y étoit embarqué, la Chambre du Commerce ne croyant pas qu'après une semblable preuve, il soit besoin d'en rapporter d'autres pour prouver que c'étoit Plumen qui avoit fait cet armement, & que ce qu'il avance que Pickerin avoit sa Patente du Prince d'Orange, ne soit une supposition ; & quand même ce dernier fait seroit veritable, ce seroit inutilement qu'il voudroit s'y fonder, puisqu'ayant armé l'un & l'autre de ces Vaisseaux dans le même-tems, dans le dessein de les faire aller conjointement faire la course ; il est vrai de dire, que d'avoir promis à M. le Grand Duc de ne la point faire, cela doit être sous-entendu par tous les deux, puisque c'étoit lui qui les avoit également armez ; qu'il les avoit fait partir en même-tems, & qu'il étoit sur le Roi Charles lorsqu'il a pris la Barque de Brillan, comme on a dit ci-dessus.

Quant aux Associez de Plumen en ces armemens, il est encore de notorieté publique que ce sont les nommez Rigly & Cheper, auxquels la Chambre fit signifier un acte protestatif pour les rendre responsables de la representation du Vaisseau & chargement du Ca-

pitaine Boiſſon, pris ſous la Forteresse de Limaſſo, où il étoit ancré, quoiqu'ils ayent répondu par cet acte n'y avoir aucun interêt.

Le contrat de vente du Vaiſſeau S. Auguſtin à preſent le Roi Charles en faveur de Moïſe Attias, eſt une preuve de la Societé qu'il avoit avec Plumen en cet armement, qui eſt préſumée l'être auſſi à l'égard de Philippe & Marie armez en même tems par Plumen, qui paſſoit indifferemment tantôt ſur l'un tantôt ſur l'autre pendant la courſe, ſuivant les occaſions & à meſure des priſes qu'il faiſoit, pour donner les ordres & les deſtinations des lieux où elles devoient être conduites pour y être venduës. Cette affaire ſuivie de près & pied à pied ſur les lieux, peut être éclaircie, & on peut découvrir les interreſſez en s'informant ou en faiſant une procedure dans les formes, par qui ces mêmes priſes peuvent avoir été venduës, & qui en a retiré le prix, qui ſont les cas par où on peut découvrir une Societé ſecrete.

Et à l'égard des priſes des Vaiſſeaux des Capitaines Vicard & Roudene faites par le Panthere Corſaire Anglois armé à Livourne, & où il les a conduites, comme M. Dupré informe la Cham-

bre, que M. le Grand Duc a déja fait donner main-levée des marchandises qui étoient sur ces deux Bâtimens, desquels il avoit demandé la sequestration, on n'estime pas qu'il y ait rien à esperer sur ce sujet, sur le fondement que Plumen pouvoit avoir part à cet armement particulier. Mais comme il est de l'interêt & de la gloire de Son Altesse, que cet Armateur soit reprimé pour avoir été attendre à l'entrée de Livourne, les Bâtimens qui y avoient leurs chargemens destinez, il semble qu'il est à propos que M. Dupré en fasse instance auprès de M. le Grand Duc, pour non-seulement reprimer ce Corsaire; mais encore l'obliger à restituer ces deux injustes prises.

Il sera necessaire que M. d'Arvieux étant arrivé à Livourne, ait une conference avec M. de Gibercourt Consul, pour s'informer non seulement des veritables Associez de Plumen en ses armemens; mais encore des moyens qu'il y auroit à prendre pour découvrir où sont les effets de ce Plumen, pour en informer ensuite M. Dupré, & suivre les mouvemens qu'il jugera à propos, tout de même que pour la poursuite de cette affaire.

On a remarqué ci-dessus que l'acte

de vente du Vaisseau S. Augustin passé en faveur de Moyse Attias du premier Octobre 1694. a été reçû par le Sieur Joseph Barsoty Notaire public à Livourne, & ainsi si cette piece est necessaire, il en faudra prendre une copie, de même que du Consulat fait par les Officiers de ladite Ville, à la requête du Patron Trophéme Brilland, sur la prise de sa Barque faite par le Roi Charles au mois de Juin 1696. Ce Consulat est fort necessaire pour prouver que Plumen étant embarqué sur ce Bâtiment, il y étoit par consequent interressé, & par ce moyen responsable des trois prises qu'il a faites.

Outre le premier état du prix & valeur desdites prises, on remet audit Sieur d'Arvieux les pieces suivantes qu'on a recouvrées des Capitaines, Patrons ou Interessez de partie desdits Bâtimens; sçavoir :

La copie d'une police du chargement de la Barque de Trophéme Brilland, & du compte de l'achat & dépenses des marchandises ; le tout signé pour copie par le Sieur Jean Boyer auquel elles appartenoient, étant à observer que dans le premier état les piastres n'ayant été évaluées qu'à

trois livres piece, elles doivent l'être sur le pied de trois livres dix sols, comme elles valoient pour lors sur la place.

L'état du chargement du Vaisseau le César, commandé par Capitaine Henry Boisson, certifié par les Sieurs Interessez en son chargement.

L'état du chargement de la Barque Notre-Dame de bon Rencontre, commandée par Patron Jean Turcon, aussi certifié par les Sieurs Interessez.

L'état du chargement du Vaisseau la Vierge d'Esperance, commandé par Capitaine François Leoncy de Cassis, affirmé & signé par le Capitaine. Ce chargement avoit été fait à Alexandrette & étoit destiné pour Livourne.

L'état du chargement du Vaisseau Sainte Barbe, commandé par Capitaine Charles Fougasse de la Ciotat, affirmé & signé par lesdits Capitaines & ses Interessez.

En cas qu'il soit besoin d'avoir d'autres pieces que celles ci-dessus, non seulement à l'occasion de ces Bâtimens, mais encore des autres compris en l'état, ledit Sieur d'Arvieux en informera la Chambre pour y parvenir, comme encore de tout ce qui sera necessaire au sujet de la liquida-

tion & reſtitution en queſtion.

Ledit Sieur d'Arvieux informera M. Dupré du préjudice que le commerce des François reçoit par la permiſſion que M. le GrandDuc donne aux ennemis de l'Etat d'armer de concert dans Livourne avec des Italiens ſes Sujets, & notamment les Vaiſſeaux le Roi Charles, & la Navé Galere commandée par le Capitaine Regio Genois, armé par Arcy Marchand Anglois, & que ce dernier a pris à la vûë du Port de Livourne le Vaiſſeau du Capitaine Jaubert venant d'Alexandrie, riche d'environ quinze mille piaſtres, & d'ailleurs que la Chambre eſt informée que dans le même Port de Livourne on prépare des Brigantins & Galiotes pour courir ſur les Bâtimens deſtinez pour la Foire de Beaucaire, la Chambre s'étant donnée l'honneur d'informer de ces faits M. de Pontchartrain Miniſtre & Secretaire d'Etat, afin de faire faire des inſtances à M. le Grand Duc pour empêcher ces Armemens, & faire reſtituer les Vaiſſeaux & chargemens du Capitaine Jaubert. Fait à Marſeille le 13. Juin 1697. ſigné David Magy, Colombe, Charpuis, J. Fabre, J. Jouvene, Bruny, Rolland, Loüis Gautier.

Le Chevalier d'Arvieux se rendit à Florence ; il y fut reçû du Grand Duc comme une personne qu'il connoissoit depuis long-tems & dont il honoroit le merite. Il trouva Plumen dans les prisons, il poursuivit vivement la condamnation de ce Pirate, & obtint contre lui une Sentence dont voici la teneur en François.

Traduction de la Sentence du Grand Duc de Toscane.

NOus Cosme troisiéme du nom par la grace de Dieu Grand Duc de Toscane.

Faisons sçavoir que Guillaume Plumen Négociant Anglois dans notre Ville & Port de Livourne, & à present prisonnier par notre ordre dans les prisons du Jardin de notre Ville de Florence, pour nous avoir donné sa parole, que le Vaisseau appellé Philippe & Marie Anglois, armé dans notre Ville & Port de Livourne, & commandé par le Capitaine Jean Brumy Anglois, sur lequel ledit Plumen s'est embarqué, ne coureroit point & ne causeroit aucun dommage aux Bâtimens François, n'a pas laissé d'a-

taquer & de prendre trois Bâtimens François, sçavoir le Vaisseau la Sainte Barbe, commandé par le Capitaine Jean Fougasse, qui venoit de Constantinople & alloit à Marseille; le Vaisseau la Vierge d'Esperance, commandé par le Capitaine Jean Leoncy qui alloit de Chypres à Venise; la Barque la Notre-Dame de bon Rencontre, commandée par le Patron Jean Turcon, qui alloit de Marseille à Chypres & Alexandrette avec tous leurs chargemens; & comme ces prises ont été faites contre la parole qu'il nous avoit donnée, & que les Interessez François dans lesdits Bâtimens & chargemens, nous ont porté leurs plaintes & presenté une requête, demandant qu'il fût par nous pourvû à la restitution desdits Bâtimens & chargemens qui leur ont été enlevez contre la foi publique, & la parole que ledit Plumen & ses associez nous avoient donnée : Nous étant dûëment informez de ces brigandages & dépradations, Nous avons commis notre Auditeur Pierre Angoly un de nos Auditeurs dans notre Consulte de Grace & de Justice, qui par notre ordre a fait toutes les informations necessaires, & a entendu les parties dans

leurs demandes&défenses réciproques, qui a examiné les procès verbaux & autres pieces que les Interessez dans lesd. prises ont fait faire pardevant les Consuls & autres Juges, & nous-mêmes nous étant fait representer toutes les Ecritures, informations & autres preuves, & les estimations des effets qui ont été enlevez par ledit Corsaire. Nous de notre science parfaite & pleine connoissance, avons déclaré & déclarons surtout à cause de la promesse & parole à Nous donnée par ledit Plumen, que icelui Plumans prisonnier dans nos prisons à Florence, est tenu & obligé à la restitution desdits Bâtimens & leurs chargemens, sçavoir du Vaisseau la Sainte Barbe, commandé par le Capitaine Guillaume Fougasse, le Vaisseau la Vierge d'Esperance par le Capitaine François Leoncy, & la Barque la Notre-Dame de bon Rencontre, par le Patron Jean Turcon, & leurs chargemens que nous avons estimez & liquidez à la somme de quarante-sept mille piastres de huit, dont nous déclarons que ledit Guillaume Plumen est redevable envers lesdits Interessez ausdits Bâtimens, & obligé de payer incessamment ladite somme ausd. Interressez, le déchargeant après cette res-

titution de toute autre demande, prétentions & autres requisitions.

Nous déclarons encore qu'au moyen desdites quarante-sept mille piastres de huit payées aux Interessez, nous le mettons en droit de repeter ses prétentions, si aucunes il a, contre le Capitaine Leoncy & autres Marchands François, pour les Vaisseaux, marchandises & Lettres de change sequestrées à Venise, & encore contre le Patron Jean Turcon, à qui il a vendu ladite Barque, & partie de son chargement, & que pour l'execution de la presente Sentence, les parties de caffé envoyées à Marseille par le Sieur Plumen pour son compte seront saisies & venduës à compte de ladite somme, & que ledit Plumen sera tenu & obligé de ceder ausdits Interessez en bonne & dûë forme, avec les clauses & conditions necessaires, jusqu'à l'entier payement des quarante-sept mille pieces de huit, qu'il sera obligé de payer sans delai, ou en deniers comptans. Et pour l'execution du present Decret, nous ordonnons que notre Auditeur Pierre Angoli donne tous les ordres necessaires pour l'execution des Presentes dans les Tribunaux qui seront jugez convenables pour l'execu-

tion des Presentes, & jusqu'à leur entiere execution, sur tous les biens, effets & credits dudit Plumen, afin que les Interessez dans lesdites prises soient entierement satisfaits, & jusqu'à la concurrence desdites quarante-sept mille piastres de huit. Fait en notre Conseil d'Etat le vingt-huit Septembre 1697. signé à l'original, le Grand Duc de Toscane.

Et plus bas est écrit :

Nous Benoît Quaratesi Secretaire d'Etat du Serenissime Grand Duc de Toscane, j'ai reçû des mains de Son Altesse Serenissime le present Decret que j'ai lû par ordre de Son Altesse Serenissime, à la presence de l'illustrissime Seigneur le Marquis François Ricardi Grand Maître de la Maison de Son Altesse Serenissime, & du Marquis Philippe Corsini Grand Ecuyer de Son Altesse Serenissime le vingt-huit Septembre 1697. & qui a été sur champ déposé dans la Secretairerie d'Etat par l'ordre exprès de son Altesse Serenissime.

Et plus bas est écrit :

Nous soussigné Secretaire d'Etat du

Serenissime Grand Duc de Toscane, j'atteste à tous ceux qu'il appartiendra que la presente copie a été extraite de mot à mot, de son Original, qui a été déposé dans la Secretairerie d'Etat de Son Altesse Serenissime par son exprès commandement, & qui y est gardé, & pour assurance j'ai signé ces Presentes de ma propre main les jour & an ci-dessus. Signé à l'Original, Carlo Antonio Gondy.

Le Chevalier d'Arvieux vint à bout de cette affaire épineuse en si peu de tems, & d'une maniere qui satisfit extrêmement le commerce de Marseille. Si quelqu'un doutoit de la parfaite estime que le Grand Duc avoit pour lui, il en sera convaincu par les copies des trois Lettres suivantes, dont les deux premieres sont adressées par ce Prince au Chevalier d'Arvieux, & la troisiéme à M. de Montmort Intendant des Galeres à Marseille.

Lettre de Monſeigneur le Grand Duc de Toſcane au Chevalier d'Arvieux.

De Piſe le 14. Mars 1698.

MOnſieur, je m'intereſſe tant à la longue conſervation de Madame la Maréchalle de la Mothe, que j'ai crû m'appartenir de ne me point diſpenſer de lui faire tenir quelque proviſion de remedes de mon Laboratoire renfermés dans un petit coffre que je vous envoye pour lui faire tenir. Je ſuis ſûr que ces remedes lui parvenant par votre entremiſe augmenteront de prix ; c'eſt pourquoi je me promets de votre bonté que vous voudrez bien vous charger de cette commiſſion, & de lui être au même tems caution de mes ſentimens. Soyez cependant toûjours perſuadé que je n'oublie jamais votre perſonne auſſi bien que ce que vous valez, & vous pouvez compter ſur mon affection & ſur mon eſtime, qui dureront tuut autant que mes jours. C'eſt de quoi je vous

assure, étant au reste en toute verité,

Monsieur,

A vous faire plaisir, Le Grand Duc de Toscane.

Autre Lettre de Son Altesse Serenissime le Grand Duc de Toscane, au Chevalier d'Arvieux.

De Florence le 23. May 1698.

MOnsieur, vous ferez tort à vous-même si après la connoissance que vous avez de l'estime que je fais de votre personne, & de ce que vous valez, vous pouviez douter qu'aux occasions qui se peuvent presenter au lieu où vous êtes, je n'eusse recours à vos bons soins, & à l'affection que vous me témoignez. Je veux croire que vous en voulez être bien persuadé, après ce que je viens de vous en dire, & je suis sûr que vous vous confirmez dans ce sentiment veritable auquel je ne laisserai de contribuer de mon côté. M. de Montmort s'en retournant à Paris, conformement à ce que vous me demandez, ne doit apparemment y être déterminé que pour y recevoir de la bonté du Roi quelque marque éclatante de la satisfaction que

S. M. a euë de ses longs services, & son merite distingué. Cependant je vous assûre que vous pouvez toûjours compter sur la continuation de mon amitié, par laquelle je suis,

A vous faire plaisir,

Le Grand Duc de Toscane.

Autre Lettre de Son Altesse Serenissime le Grand Duc de Toscane, à M. de Montmort Intendant des Galeres à Marseille.

PArmi les grandes obligations que j'ay au Roy, ce n'a été qu'avec bien de la joye que j'ai jointe celle d'avoir Sa Majesté agréé la députation faite par le Commerce de Marseille, de M. le Chevalier d'Arvieux, & de lui avoir permis de se rendre auprès de moy, pour faire valoir les raisons que les Négocians de ladite Place avoient sur les prises faites par le nommé Plumen Anglois, contre la parole qu'il m'avoit donnée. Car je ne sçaurois vous exprimer assez ma consolation, d'avoir pû à plusieurs reprises m'entretenir avec lui, dont le rare merite & les belles prérogatives qui le distinguent de tout autre, font l'objet

de mon affection la plus tendre, que j'ai & que j'aurai toûjours pour sa personne. Comme il est mon ancien ami, & que je me suis fait une loy inviolable de lui garder toute ma vie des sentimens les plus vifs qu'une solide amitié peut inspirer; ainsi je ne dois point vous cacher la peine que je ressens de le voir partir, & qui n'est pas moindre que celle que l'on essuye dans la privation de ce qu'on a de plus cher. Vous jugez bien par là que tout ce que vous vous avisâtes de me dire à son avantage dans votre Lettre du douze Juin, qu'il me rendit à son arrivée, ne m'en a pû augmenter l'idée que j'en avois déja au plus haut degré. Mais je fus ravi d'y avoir reconnu à fond la veritable estime que vous avez pour lui. Il emporte avec soi toute la mienne, & toute celle de ma Cour & de ma Noblesse. Vous m'obligerez infiniment de l'aimer pour l'amour de moi, encore au-delà de ce que vous faites, &c.

Votre affectionné le Grand Duc de Toscane.

Fin du cinquiéme Volume.

TABLE

DES MATIERES du cinquiéme Volume.

A

ABdelkader Marabou Mahometan, 237
Affaire de conséquence accommodée par le Consul, 551
Affaire mauvaise arrivée au Consul de Venise, 559. *& suiv.*
Affaire avec les Anglois à Alep, 585
Aga du Baïlam ; sa politesse pour l'Auteur, 501 *& suiv.*
Aga de la Doüanne rend visite au Consul, 541
Ain-Jarra Village, derniere couchée près d'Alep, 508
Air mauvais d'Alexandrette fort à craindre, 497
Alcassabe, Château d'Alger, 231
Alger Ville ; sa description en particulier, sa situation & sa figure, 219
Aly Day d'Alger, sa mort & la cruauté que l'on exerce sur sa femme, 246
Aloës bois, ce que c'est, & d'où il vient, 526
Anglois, leur politesse pour l'Auteur, 1 3 *& suiv.*
Antioche, sa plaine & son lac des anguilles, 504
Armées d'Alger pour lever les contributions, 257 *& suiv.*

Armement des Vaisseaux d'Alger, 264
Arnaud rétablit le commerce du Bastion, & fait une nouvelle Compagnie, 62 *& suiv.*
Arrivée de l'Auteur à Alger, & sa visite à Baba Hassan gendre du Day, son caractere, 80 *& suiv.*
Arrivée à Malthe, M. l'Ambassadeur reçû par le Grand-Maître, 467 *& suiv.*
Attestation des Eglises d'Orient sur la présence réelle, 9
Audience premiere que l'Auteur a du Day & du Divan d'Alger, 86. Seconde Audience que l'Auteur a du Divan d'Alger, 201 *& suiv.*
Audience que le Grand-Maître donne à un Ambassadeur, 468
Avanie pour une incendie arrivée à Smyrne, 318
Avis de l'Auteur sur les droits des Consuls, 337 *& suiv.*
L'Auteur part de Constantinople, & revient en France. 1. Arrive à Toulon. 4. Arrive à Paris, 7. *& suiv.* Est reçû Chevalier de S. Lazare; bonté du Roi pour lui, 30 *& suiv.*
L'Auteur part de Paris pour se rendre à Alger. Journal de son Voyage de Paris à Marseille, 70 *& suiv.* Part de Marseille pour Alger, 79 *& suiv.* S'embarque dans un Vaisseau Anglois, 205 *& suiv.*
L'Auteur arrive d'Alger à Marseille, 289. Arrive à la Cour, & est bien reçû du Roi, 299 *& suiv.*
L'Auteur est établi Gouverneur des Messieurs de Sully, 420 *& suiv.*
L'Auteur prend congé du Roi pour aller à Alep. 441 *& suiv* Part de Paris par la diligence de Lyon, 454. Prête serment entre les mains de M. de Guilleragues pour le Consulat d'Alep, 461. Part de Marseille

dans le Vaisseau le S. Augustin commandé par le Capitaine Carbonneau de la Ciourat, 462. & suiv. Part de Toulon, 464
L'Auteur a audience du Grand-Maître de Malthe, 469. Part de Larneca, 491. Arrive à Alexandrette. Difficulté pour le salut avec un Vaisseau de guerre Anglois, 493 & suiv. Est reçû Consul, 519

B

Baba Hassan; son Histoire, 110
Baignes ou prisons des Esclaves, 228 & *suiv.*
Bairam ou Pâques des Turcs. Comment elle se célébre à Alger, 154
Barque d'Alger brûlée à Colioure par les Espagnols, 77 & *suiv.*
Bastion de France; Place à la côte d'Afrique, 57 & *suiv.* Son état à l'arrivée du Sieur de la Font, 143 & *suiv.*
Belinzani (Madame de) sa charité pour le Juif Raphaël Levy, nommé à son Baptême Loüis de Bizance, 50 & *suiv.*
Belinzani (M. de) Intendant General du Commerce, 436
Beste (M.) Vice-Consul Anglois à Alexandrette, 495
Bougie, Ville, sa description, son marché, 236
Bourdieu Consul de France à Alger est renvoyé par les Turcs, 71
Bournous espece d'habillement; sa description, 283
Broüilleries entre les Associez dans la Compagnie du Bastion de France, 64 & *suiv.*
Broüilleries excitées par M. Dupont ancien Consul. Son portrait, 518 & *suiv.*

C

CAdy nouveau d'Alep. Son entrée, 580 & suivantes
Cagliari Capitale de la Sardaigne. La flotte y moüille. Difficulté pour le salut, 465
Caisseries ou Casernes des Soldats, 229
Capitulations accordées entre le Roi & le Grand-Seigneur, 372 & suiv.
Capitulations renouvellées apportées à Paris par le Sieur de la Croix Secretaire de M. de Nointel, 53 & suiv.
Caravanne attaquée par les Arabes, 547 & suiv.
Caravanne d'Alep à Alexandrette. L'Auteur part & arrive au Baïlam, 501 & suiv.
Carbonneau Capitaine; sa brutalité & son avarice, 475 & suiv.
Cavaliers Turcs attaquent des François, & en blessent un, 578
Cérémonies observées en la reception des Chevaliers du Mont-Carmel & de S. Lazare, 33 & suiv.
Cérémonies des visites Turques, 525
Cerigo Isle appartenante aux Venitiens, fait saluer M. l'Ambassadeur, 478 & suiv.
Certificat des Interpretes Catholiques sur les affaires de la Terre-Sainte, 309 & suiv.
Cesarople (M. l'Evêque de) officie Pontificalement dans la Chapelle Consulaire, 546
Chapelle Consulaire d'Alep; sa situation & ses incommoditez, 431
Châteaux de Bougie, 238
Colbert principal Ministre change la qualité d'Envoyé donnée à l'Auteur en celle de Consul; ses difficultez sur cela avec le Ministre, 73 & suiv. Ecrit très-obligeamment à l'Au-

teur, 295. Propose à l'Auteur le Consulat d'Alep, 300 *& suiv.* Traite l'Auteur avec beaucoup de distinction, 450 *& suiv.*

Commission de Consul d'Alep pour l'Auteur, 438 *& suiv.*

Compagnie du Levant veut s'approprier les Consulats, 432

Compliment & present que le Muhhassil fait au Consul, 548 *& suiv.*

Conferences sur les affaires du Bastion, 75 *& suiv.*

L'Auteur comme *Consul* fait diminuer les droits imposez sur les Armeniens, 568 *& suiv.*

Contestation entre des Marchands François, 570 *& suiv.*

Contestation pour les Janissaires du Consul d'Alep, 584

Corsaires Algeriens escortent des Vaisseaux François, 159

Courses des Algeriens; de la maniere qu'ils les font, 262 *& suiv.*

Couvent de Derviches près d'Alep; leur politesse, 547

Croix des Chevaliers & des Freres Servans de l'Ordre de S. Lazare; leur difference, 33

D

DAna, Village détruit sur la route d'Alep; ce que l'Auteur y remarqua, 506 *& suiv.*

Day, signification de ce nom; & son élection, 259 *& suiv.*

Dardanelles, leurs Châteaux saluënt le Vaisseau du Roi, 2

Départ de Malthe. Tempête & naufrage d'une Barque, 472

Description de la Ville & Royaume d'Alger, 217 *& suiv.*
Desmartin enfant Renegat. 48
Dévotion particuliere des Espagnols, 466
Dictionnaire Turc & Latin, ... ouvrages composez par l'Auteur, 39 *& suiv.*
Differend des Anglois avec un Aga du Grand-Seigneur, 542 *& suiv.*
Difficultez du Vaisseau du Roi avec les Consuls de Toulon, 5 *& suiv.*
Difficultez sur les Esclaves François retenus à Alger, 91 *& suiv.*
Difficultez avec le Divan pour les Lettres qu'on écrivoit au Roi, 103 *& suiv.*
Distribution du prix des prises; fidelité parmi les voleurs, 270
Divan d'Alger appellé la Maison du Roi, 218
Divan d'Alger, de quelles gens il est composé, 249 *& suiv.* Maniere de le tenir, 260 *& suiv.*
Doge de Génes ne sort point de son Palais que par Arrêt du Sénat, 244
Dupont Consul d'Alep envoye complimenter l'Auteur qui venoit le relever, 498 *& suiv.*
Dureté des Anglois pour des Esclaves de leur Nation, 161 *& suiv.*

E

ENtrée de l'Auteur dans Alep, 512 *& suiv.*
Entreprise malheureuse des François sur le Fort de Tabarque, [illegible]60
Equipage de l'Auteur, pour entrer à Alep, 570 *& suiv.*
Escadre Angloise saluée par la Ville d'Alger, avec la poudre du Consul Anglois, 163
Escadre Angloise arrive à Alger, & ce qui se passa à cette occasion, 151 *& suiv.*

Esclaves Turcs sauvez des Galeres d'Espagne pris par un Vaisseau François, 90
Esclaves François & Anglois rachetez par les Consuls, 121
Esclaves Chrétiens à Alger; leur nombre & leurs vols, 224 & *suiv.*
Etat de la Milice & Renegats d'Alger, 250
Estelle, François établi à Alger; mauvais esprit, broüille l'Auteur avec le Divan, 84 & *suiv.* Sa mauvaise foi, 111. Autre mauvaise action de ce méchant homme, 117

F

Fermeté du Consul dans une affaire contre le Mutsellem, 555 & *suiv.*
Foire de Beaucaire, Tarascon, & autres Villes où l'Auteur passe avec sa compagnie, 456 & *suiv.*
Fonduks où logent les Etrangers, 230
Forteresses ou Châteaux qui défendent la Ville d'Alger, 231 & *suiv.*
Fort de l'Etoile, ou Châteaux de l'Empereur, & les autres Châteaux, 232 & *suiv.*
François blessez par des Cavaliers Turcs yvres, & la justice qu'en eut le Consul, 560 & *suiv.*
Fuite de dix-sept Esclaves Majorquins, 159 & *suiv.*

G

Genois, ils veulent avoir le Bastion de France, 122
Gouvernement Politique & Militaire d'Alger, 242 & *suiv.*
Guilleragues (M. de) nommé Ambassadeur à la Porte à la place de M. de Nointel, 425. Arrive à Aix, est complimenté & reçoit le present de Ville; en quoi consiste ce present,

458. Arrive à Marseille, est reçû & complimenté par les Echevins, 459

H

Habillemens differens des Turcs & des Maures à Alger, 280 *& suiv.* Des femmes Algeriennes, 285
Habits & Turbans de distinction, 255 *& suiv.*
Hassan (Baba) Lieutenant du Day d'Alger, 247
Hollandois envoyent une Escadre pour traiter de paix avec les Algeriens, 406. Attaquez & blessez par des Soldats de la Garnison d'Alep, 573 *& suiv.*

J

Janissaires au service des Ambassadeurs; leur fidelité, 49
Instructions données au Chevalier d'Arvieux, 588 *& suiv.*
Interessez au Consulat d'Alep; de leurs prétentions, 429 *& suiv.*
Ismaël Pacha d'Alger demande à la Porte d'être relevé, 103
Juifs d'Avignon prennent l'Auteur pour un des leurs, 455
Jussouf Renegat Majorquin prend treize François; sa mauvaise action, 134 *& suiv.*

K

Khat-Cherif, ordre ou commandement du Grand Seigneur, 302
Khat-Cherif du Grand Seigneur en faveur des Grecs contre les Religieux Latins, 303 *& suiv.*

L

LA Fleur Gouverneur de Cephalonie, 474
La Font, sa mauvaise action, 473 & *suiv.* Arrive à Bougie. Fourberie d'Estelle, 137
Langues dont on se sert à Alger, 255
Larneca dans l'Isle de Chypres, l'Auteur y moüille ; sa reception par le Consul François, 484 & *suiv.*
Letire du Roi au Day d'Alger. Grande contestation à l audience sur les articles, 165 & *suiv.*
Lettre du Day d'Alger au Sieur de la Font, 176 & *suiv.* Au Roi, 184 & *suiv.*
Lettre de l'Auteur au Day d'Alger, 352 & *suiv.*
Lettre du Grand Seigneur au Roi pour accompagner les Capitulations renouvellées, 399 & *suiv.*
Lettre du Grand Visir au Roi, 402 & *suiv.*
Lettre d'Alep à l'Auteur pour l'exciter à accepter le Consulat de cette Ville, 425 & *suiv.*
Lettres du Grand Duc de Toscane, 610 & *suiv.*
Lizmes & *Grames*, ce que c'est, 257
Livre de prieres presenté au Roi par l'Auteur, 421

M

MAisons, leur nombre à Alger, 225
Maison du Chef des Cherifs ; sa description, 537
M. Marin François & Consul de Génes ; son portrait, 485
Maronite (le Clergé) rend visite au Consul, 544
Marseillois grands faiseurs de complimens, 457
Mathurins (Les Religieux) ont ordre de faire la Redemption à Alger, 297

Mehmed Hagi Day d'Alger, 85
Mehmed Rais Esclave à Malthe revient à Alger, 152
Memoire presenté au Roi par l'Auteur, 10 & suiv.
Memoire de l'Auteur sur les Consulats des François au Levant, 119 & suiv.
Memoire de M. Colbert avec les réponses de l'Auteur, 341 & suiv.
Memoire Turc sur le siege de Candie, 358 & suiv.
Memoire de l'Auteur au Prince Regent de Portugal au sujet des Corsaires d'Alger, 363 & suiv.
Memoire presenté au Roi par l'Auteur sur les Corsaires Tripolins, 4:3 & suiv.
Mezamorto Capitaine d'Alger prend plusieurs François; sa politesse pour eux, & embarras du Consul pour eux, 126 & suiv.
M. Michel Vice-Consul de France à Alexandrette, 494
Mirmiran Village sur l'Oronte, 503
Mort de M. le Duc d'Anjou attribuée à l'ignorance des Medecins, 26 & suiv.
Mort du Sieur Arnaud Gouverneur du Bastion, 96 & suiv.
Mort de Mustafa Effendi Chef des Cherifs; sa pompe funebre, 563 & suiv.
Mosquées d'Alger, 231
Mutsellem d'Alep revoqué, 583

N

NAu (Le P. Michel) Superieur des Missions des Jesuites à Alep, & autres lieux de l'Orient, 438
Négociation de l'Auteur pour le Bastion de France, 97 & suiv.

Négociation du Chevalier d'Arvieux auprès du Grand Duc de Toscane, 5?7 & suiv.
Nointel (M. de) va à Jerusalem; est insulté à son retour par les Tripolins, 315 & suiv.

O

Oiseaux excellens confits au vinaigre, 489
Ordonnance de M. de Guilleragues Ambassadeur à la Porte contre le Sieur Dupont, 565 & suiv.
Oronte, Fleuve fameux; son pont, 503

P

PAin de Chypres; sa délicatesse & la façon de le faire, 489
Pantelleria, Isle fameuse par ses vins, 467
Paphos à present Baffo, l'Auteur y moüille, 482
Parures des nouvelles mariées à Alger, 287 & suiv.
Passagers François mis en dépôt dans le Baigne de la Doüanne, 132 Leur mauvais procedé, 179 & suiv.
Passeport & droit des portes que l'on fait payer aux Esclaves rachetez, 271 & suiv.
Patentes des Chevaliers des Ordres réünis de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare, 35 & suiv.
Patriarche des Suriens rend visite au Consul qui lui donne à dîner, 545 & suiv.
Le *Patron* Prudent pris par un Corsaire Renegat de Marseille, 124
Pendre (la maniere de) 273
Peuples d'Alger; leur nombre & leurs noms, 223
Picque de la Calle Gouverneur du Bastion enleve sa Garnison & se sauve, 61
Picquet ancien Consul d'Alep prend les Ordres Sacrez,

Sacrez, & est fait Evêque de Cesarople, 424
Pigeons qui servent de Couriers d'Alexandrette à Alep, & d'Alep à Alexandrette, 496
Plaintes à la Porte contre le Mutsellem, 579
Plumen Armateur Anglois, 597 *& suiv.*
Politesse du Doüannier dans la visite des bagages de l'Auteur nouveau Consul d'Alep, 517 *& suiv.*
Portes principales d'Alger, & leurs noms, 119 *& suiv.*
Presens que l'on fait au Consul, & ceux qu'il envoye aux Puissances du Païs, 520 *& suiv.*
Present que le Mutsellem fait au Consul, 531
Preuves de l'amitié du Mutsellem dans une affaire délicate, 533 *& suiv.*
Procès contre le Sieur Dupont, 527 *& suiv.*

Q

QUestion; differentes manieres de la donner à Alger, 277 *& suiv.*

R

RAde qui sert de Port à Bougie, 240
Raphael Levy Juif. Son Histoire, 41 *& suiv.*
Regab Gouverneur de Constantine. Son Histoire, 123 *& suiv.*
Relâche de la flotte à Cephalonie. Les Anglois refusent de saluer le Vaisseau du Roi, 473
Repas que le Mutsellem donne au Consul. Danses à la Turque, 530
Rétablissement de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare, 28 *& suiv.*
Rodomontade d'un Esclave Espagnol, 268
Rousseaux; ce qu'en disent les Turcs, 489

S

SAinson premier Gouverneur du Bastion de France, 59

Sauvan Consul de France loge l'Auteur & le traite magnifiquement, 488

Sentence du Grand Duc contre Plumen Armateur Anglois, 604 *& suiv.*

Solde des Soldats d'Alger, 252 *& suiv.*

Superstition des Maures pour acheter ce qui vient des prises Chrétiennes, 269

Supplices en usage à Alger; supplice du feu, 272. De l'empalement, 274. Du mur, 275 *& suiv.* Des crocs de fer, 275. De l'écorchement, 276. Des Janissaires, 277. Du mortier, *ibid.* Des femmes infâmes, 278. Autre supplice affreux à Alger, 279

T

TEzin Village sur la route d'Alep, 505

Traduction des Lettres d'Alger au Roi faite par l'Auteur, 104 *& suiv.*

Traité de paix entre la France & Alger en *1666.* 209

Trinitaires Portugais rachetent trois cens Esclaves de leur Nation. Avis de l'Auteur sur cela, 109

Turabeye Emir fait réponse à l'Auteur, & lui envoye une cavalle, 548

Turcomans, leurs Caravannes. Les femmes de ces Peuples sont laborieuses, & leurs maris ne sont point jaloux, 504 *& suiv.*

V

Vacher (M. le) complotte pour faire renvoyer l'Auteur en France, 196 *& suiv.*

Vaillant Antiquaire du Roi prisonnier à Alger. Ses mauvaises manieres pour l'Auteur, 188 *& suiv.*

Vaisseaux de guerre Venitiens forcez à salüer le pavillon de France, 3 *& suiv.*

Vaisseau Corsaire qui saute en l'air, 481

Vaisseau Anglois pris par les Algeriens malgré la paix, 148

Vaisseau Hollandois qu'on disoit attendre le Vaisseau du Roi, 2

Vaisseaux Portugais pris par les Algeriens, 120 *& suiv.*

Vaisseaux du Roi vont à Alger avec ordre de voir l'Auteur & de suivre ses avis, 297 *& suiv.*

Vaisseaux François enlevez par les Tripolins dans le Port de Chypres sous les Forteresses du Grand Seigneur, 409 *& suiv.*

Vente des Esclaves Chrétiens à Alger, 266 *& suiv.*

Vente d'une partie du Consulat d'Alep à l'Auteur, 583

Visite de l'Auteur au Pacha d'Alger, 87. Du Grand-Maître de Malthe à Madame l'Ambassadrice, 468

Visite du Consul au Cady; marche du Consul, 521 *& suiv.*

Visite du Consul au Mutsellem, 528. *& suiv.* Des Corps de Mêtiers au Consul, 534 Du Consul au Chef des Cherifs 535 *& suiv.* Du Chef des Cherifs au Consul, 549

Visite de cérémonie que le Doüannier rend au Consul, 558 *& suiv.*

Voleurs pris & punis à Alep, 586
Vordun (Le Pere Loüis) Cordelier Curé des Catholiques d'Alep, 432 *& suiv.*

Fin de la Table du cinquiéme Volume.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03975 0958
BUHR A
a39015 01814035 3b